

pour comprendre le présent et construire un avenir durable



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction

Départementale
des Territoires et
de la Mer (DDTM)
du Nord



Périurbanisation sur le périmètre du SCOT du Valenciennois

Géographie du phénomène et enjeux de sa maîtrise

Avril 2011



Bordereau Documentaire

Informations du document

Titre : Périurbanisation sur le périmètre du SCOT du Valenciennois – Géographie du phénomène et enjeux de sa maîtrise

Statut du rapport : version 2

Mots-clés : Périurbanisation, étalement urbain, aire d'influence, migrations résidentielles, migrations alternantes, accessibilité, consommation d'espace

Date du document : 30/04/2011

Auteurs

Yolaine Bouteiller : occupation du sol et environnement, coordination de l'étude

Vincent Caumont : migrations résidentielles, dynamiques de construction, caractéristiques socio-économiques

Nicolas Merle : déplacements

Organisme Auteur

CETE Nord Picardie

Département Ville & Territoire / Groupe Environnement

2, rue de Bruxelles - B.P. 275

59019 Lille cedex

tel : 03 20 49 60 00

fax : 03 20 53 15 25

Organisme Commanditaire

DDTM du Nord

Délégation Territoriale du Valenciennois

10, boulevard Carpeaux

BP 60453

59322 Valenciennes Cedex

tél : 03 27 22 79 02

Table des matières

1- Introduction-----	7
2- Aires d'influence et de dépendance-----	9
2.1- Les migrations résidentielles reçues : une influence nette de l'arrondissement de Lille sur l'Amandinois-----	9
2.1.1- La construction de maisons individuelles par des particuliers (SITADEL)-----	10
2.1.2- Les Prêts à Taux Zéro (PTZ)-----	13
2.1.3- Les migrations résidentielles INSEE 2001-2006-----	17
2.1.4- Le poids de la construction de maisons individuelles par des particuliers dans l'ensemble des migrations résidentielles entrantes-----	19
2.2- Les migrations résidentielles et alternantes émises par l'agglomération de Valenciennes : une expansion vers l'Avesnois-----	20
2.2.1- Éléments méthodologiques -----	20
2.2.2- La construction de maisons individuelles issue de l'agglomération de Valenciennes (SITADEL)-----	23
2.2.3- Les PTZ-----	29
2.2.4- Les migrations résidentielles 2001-2006 (INSEE)-----	34
2.2.5- Les migrations domicile-travail (INSEE)-----	38
2.3- Définition de l'aire d'influence du Valenciennois-----	42
2.3.1- Définition de critères et de valeurs seuils-----	43
2.3.2- Détermination de l'aire d'influence-----	44
2.3.3- Détermination de l'aire d'étude-----	45
3- Caractérisation de la périurbanisation et enjeux de sa maîtrise-----	47
3.1- Consommation d'espace pour le logement et les activités économiques-----	48
3.1.1- Un SCOT très « urbain » (au sens de l'INSEE)-----	48
3.1.2- Le contexte de la construction de logement (SITADEL)-----	51
3.1.3- Le contexte de la construction de locaux d'activités (SITADEL)-----	81
3.2- Enjeux de la maîtrise de l'artificialisation des espaces naturels et agricoles-----	91
3.2.1- L'arrondissement de Valenciennes : Un territoire contrasté, marqué par une forte proportion d'espaces artificialisés-----	91
3.2.2- La structure de l'espace artificialisé et son évolution-----	95
3.3- Impact de l'artificialisation des sols sur les ressources environnementales du territoire-----	113
3.3.1- L'agriculture-----	114
3.3.2- Les milieux naturels ne sont pas directement impactés mais menacés par les risques sur la trame verte-----	119

3.3.3- L'eau et les risques d'inondations-----	127
3.3.4- Les paysages-----	133
3.3.5- Synthèse des enjeux environnementaux-----	133
3.4- Organisation territoriale et impact sur les déplacements-----	135
3.4.1- Armature territoriale-----	135
3.4.2- L'accessibilité des pôles d'équipements et d'emplois-----	137
3.4.3- L'impact des déplacements vers le travail sur les émissions de gaz à effet de serre -----	142
3.5- Caractéristiques socio-économiques des emménagés récents-----	149
3.5.1- Méthodologie-----	149
3.5.2- Distribution socio-spatiale des nouveaux emménagés en 2009-----	150
3.5.3- Distribution socio-spatiale de l'ensemble des ménages en 2009-----	153
3.5.4- Les propriétaires occupants de logements individuels de moins de 6 ans-----	156
3.5.5- CSP des migrants résidentiels 2001-2006 issus de l'arrondissement de Lille--	159
3.5.6- CSP des migrants résidentiels 2001-2006 issus de l'unité urbaine de Valenciennes incluse dans l'arrondissement-----	160
4- Croisement des enjeux pour le SCOT-----	166
4.1- Récapitulatif des principales caractéristiques des 5 secteurs périurbains identifiés--	166
4.2- Enjeux généraux-----	169
4.3- Le périurbain sous influence lilloise-----	170
4.4- Le périurbain "de proximité" au niveau du plateau d'Hérin-----	171
4.5- Le périurbain aisé qui s'étend dans l'Avesnois-----	171
4.6- Le périurbain lointain au sud de Le Quesnoy-----	172
4.7- Le périurbain sous influence du Douaisis-----	172
4.8- Carte de synthèse des enjeux-----	173
5- Résumé non-technique-----	175
5.1- Introduction-----	175
5.2- Aires d'influence et de dépendance-----	175
5.3- Caractérisation de la périurbanisation et enjeux de sa maîtrise-----	177
5.3.1- Les dynamiques de construction -----	177
5.3.2- Les enjeux de la maîtrise de l'artificialisation des espaces naturels et agricoles	179
5.3.3- Analyse de l'organisation territoriale et impact sur les déplacements -----	183
5.3.4- Caractéristiques socio-économiques des emménagés récents :-----	183
5.4- Croisement des enjeux pour le SCOT-----	184
5.5- Conclusion-----	188
6- Bibliographie-----	189

7- Index des tableaux, cartes et illustrations-----[190](#)

1 Introduction

Ce travail sur la périurbanisation sur le périmètre du SCOT du Valenciennois est issu d'une commande de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Nord, à la demande de la délégation territoriale du Valenciennois. Sur ce territoire, un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est en cours d'élaboration, sous le pilotage du SIPES (Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur).

Réalisé de manière concomitante avec les premiers travaux de diagnostic de territoire pour le SCOT, ce document a pour objectif d'affiner la position de l'État sur la question de la périurbanisation.

La périurbanisation est un processus d'extension des aires urbaines sous des formes peu denses vers des territoires situés de plus en plus loin du cœur de la ville. Ce phénomène est apparu au début des années 70 et a été rendu possible par la généralisation de l'usage de la voiture individuelle. Il est lié, entre autres, au succès de la maison individuelle.

La périurbanisation a des conséquences sociales, économiques et environnementales. Elle s'accompagne d'une artificialisation des sols : entre 1994 et 2004, en France métropolitaine, les espaces artificialisés ont progressé de 15%, soit une surface équivalente à celle d'un département français. Chaque année, 60 000 ha de terres agricoles et de milieux naturels sont artificialisés. Dans le même temps, la population n'a augmenté que de 5% (données IFEN).

La maîtrise de ce phénomène constitue un enjeu fort de l'aménagement durable des territoires.

Cette étude tente de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les espaces sur lesquels se pose la question de la maîtrise de la périurbanisation ?
- Quels en sont les enjeux ?

Elle a pour objet de localiser et d'estimer les impacts de la périurbanisation en matière :

- Économique et sociale : Existe-t-il des phénomènes ségrégatifs pour l'accès au logement ? Quel est le niveau de dépendance des ménages à l'automobile ? Quel est le coût des déplacements supporté par les ménages ? L'agriculture périurbaine est-elle menacée ?
- Environnementale : Quelles surfaces sont consommées pour l'habitat ? Les activités ? Sur quels espaces (naturels, agricoles?) ? Quelles sont les menaces sur les milieux naturels et les paysages ? Quel est l'impact de l'évolution des migrations pendulaires en terme d'émission de gaz à effet de serre (GES) ?

L'étude s'articule en 3 étapes :

- 1/ La détermination de l'aire d'influence du Valenciennois en terme de périurbanisation. Il s'agit ici de s'affranchir des limites administratives et de déterminer les espaces sur lesquels se pose la question de la maîtrise de la périurbanisation sur le

territoire du SCOT du Valenciennois et sur les territoires voisins sous influence. Cette première partie détermine l'aire d'étude ;

2/ La caractérisation de la périurbanisation et les enjeux de sa maîtrise en terme environnemental et social ;

3/ Une synthèse du phénomène sur le territoire et des propositions d'orientation pour en contrer les effets négatifs.

2 Aires d'influence et de dépendance

L'objet principal de cette première partie est de déterminer les espaces sur lesquels se pose la question de la maîtrise de la périurbanisation sur le **territoire du SCOT du Valenciennois et les territoires voisins sous influence**. Il s'agit donc d'identifier les espaces affectés par une périurbanisation d'origine valenciennoise, mais aussi les espaces du Valenciennois sous influence extérieure.

Pour ce faire, l'analyse est menée en deux temps. Tout d'abord, on s'intéresse aux influences exercées sur le Valenciennois par les territoires qui lui sont périphériques. Ensuite, l'étude des migrations émises par l'agglomération valenciennoise (on reviendra par la suite sur la définition exacte de la zone d'émission retenue) – qu'elles soient résidentielles ou alternantes – permet d'évaluer l'aire d'influence du territoire d'étude au regard des principaux déterminants et effets de la périurbanisation, à savoir les déplacements domicile-travail et la construction de maisons individuelles. On disposera alors d'un périmètre pertinent sur lequel mener l'étude des caractéristiques de la périurbanisation valenciennoise.

2.1 Les migrations résidentielles reçues : une influence nette de l'arrondissement de Lille sur l'Amandinois

L'étude des migrations résidentielles reçues par l'arrondissement de Valenciennes a été menée à partir de 3 sources de données, à savoir :

- les permis de construire issus de la base SITADEL (DREAL Nord-Pas-de-Calais) ;
- les Prêts à Taux Zéro (PTZ) pour la construction ou l'acquisition neuve de maisons individuelles (DREAL Nord-Pas-de-Calais) ;
- les migrations résidentielles de l'INSEE.

Base de données	Période	Migrations	Migrations non prises en compte	Zone de réception
SITADEL	1993-2008	Constructions commencées de maisons individuelles par des particuliers	Acquisition de maisons individuelles neuves ; constructions dont le pétitionnaire n'est pas un particulier ; opérations groupées	Arrondissement de Valenciennes
PTZ	1997-2008	Prêts offerts pour l'acquisition de logements neufs et la construction de maisons individuelles	Personnes non éligibles (conditions de ressources) ; prêts accordés dans l'ancien (existant) ; migrations issues de l'étranger	Arrondissement postal de Valenciennes
Migrations résidentielles INSEE	2001/2006	Résultante des migrations résidentielles intervenues entre 2001 et 2006	Migrations intracommunales et migrations multiples	Arrondissement de Valenciennes

Tableau 1: Caractéristiques des bases de données utilisées et limites à la comparaison des résultats – migrations résidentielles reçues

2.1.1 La construction de maisons individuelles par des particuliers (SITADEL)

L'analyse des origines-destinations à partir de SITADEL (que ce soit pour la réception sur l'arrondissement de Valenciennes ou, dans la suite de l'étude, pour l'émission depuis l'unité urbaine de Valenciennes) a été conduite selon une méthode établie par le CETE Nord-Picardie¹.

2.1.1.1 Données exploitées

L'analyse s'appuie sur l'ensemble des permis de maisons individuelles² commencées entre 1993 et 2008³ **pour des particuliers**⁴ concernant des travaux sur une commune du département du Nord. En tout, cela concerne 41 306 permis. On a procédé à un tri en ne

1 CETE Nord-Picardie, *Étudier les origines et destinations des migrations résidentielles avec SITADEL*, Note méthodologique, mai 2008, 24 p.

2 Permis correspondant à la construction d'un seul logement (1 permis = 1 maison individuelle).

3 On a travaillé en dates de prise en compte.

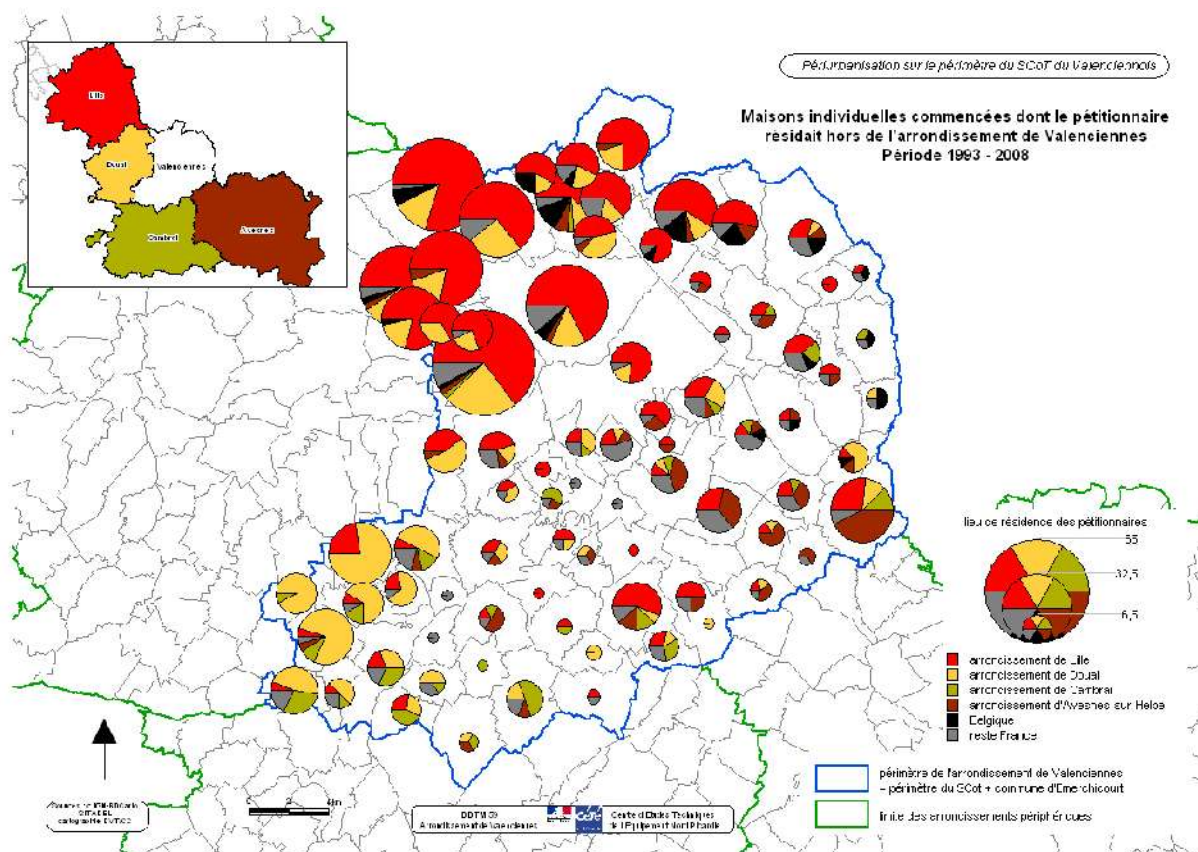
4 On ne travaille donc pas sur l'ensemble des constructions de maisons individuelles. Par exemple, les opérations groupées de plusieurs maisons individuelles sont exclues de l'analyse car on ne regarde que les permis concernant la construction d'un seul logement (individuel pur) – à titre indicatif, l'individuel groupé a représenté environ 40% de la production de logements individuels (soit 4696 logements) sur la période 1993-2008 sur les 135 communes de l'aire d'étude définie par la suite. De même, les maisons construites par des promoteurs ne sont pas traitées. Pour ces maîtres d'ouvrage, qui ne représentent de toute façon qu'une part extrêmement faible de la construction d'individuel pur (sur l'ensemble des permis ayant donné lieu à travaux entre 1993 et 2008 sur l'une des 135 communes de l'aire d'étude, seuls 1,4% n'ont pas été déposés par des particuliers – soit 106 sur 7753) la commune d'origine renseignée dans SITADEL aurait été le siège social, qui ne nous aurait pas renseigné sur l'origine du futur occupant du logement. C'est pour cette raison que nous ne nous intéressons qu'aux permis dont les pétitionnaires sont des particuliers car, dans ce cas, il nous est possible d'avoir accès à la fois à l'origine et à la destination des migrations résidentielles correspondantes.

conservant que les permis pour lesquels la commune des travaux était incluse dans l'arrondissement de Valenciennes, tout en éliminant les permis pour lesquels la commune du pétitionnaire était incluse dans l'arrondissement de Valenciennes car on s'intéresse ici exclusivement aux migrations reçues. On obtient ainsi un ensemble de 944 permis, à comparer aux 5413 émis par l'unité urbaine de Valenciennes sur la même période (cf. 1.2).

On s'est intéressé ensuite à 6 territoires d'émission, à savoir : les 4 arrondissements périphériques (Lille, Douai, Cambrai, Avesnes-sur-Helpe), la Belgique (les seuls permis déposés par des personnes résidant à l'étranger, pour ce qui concerne notre analyse, proviennent de Belgique) et le reste de la France.

Pour mémoire, la période étudiée (1993-2008) s'inscrit dans un contexte de regain démographique pour Valenciennes, Denain et Saint-Amand-les-Eaux⁵, et globalement pour l'arrondissement, de stabilisation du nombre d'habitants et d'augmentation du nombre de ménages (retournement démographique à partir du début des années 1990) après une baisse continue de la population depuis 1975.

2.1.1.2 Les maisons individuelles construites sur le Valenciennois par des résidents extérieurs



Carte 1: Maisons individuelles commencées dont le pétitionnaire résidait hors de l'arrondissement de Valenciennes - période 1993-2008

Dans l'ensemble, sur la période 1993-2008, les constructions de maisons individuelles par des particuliers, résidant en-dehors de l'arrondissement de Valenciennes, représentent 17% de l'ensemble des maisons individuelles construites sur l'arrondissement (944 permis sur 5424).

5 Schéma Directeur de l'Arrondissement de Valenciennes, SIPES, 2002, 110 p.

Par ordre d'importance, on constate :

- 1) Une influence nette, à la fois en volume et en proportion, de l'arrondissement de Lille (47,5% des constructions, cf. tableau ci-dessous) sur le nord-ouest de l'arrondissement, sur l'Amandinois⁶, l'agglomération de Mortagne-du-Nord⁷ et jusqu'à Hergnies⁸. En volume, cela touche notamment des communes rurales au sens de l'INSEE (hors unité urbaine) : Sars-et-Rosières (27 maisons sur 42 commencées par un pétitionnaire résidant dans l'arrondissement de Lille), Brillon (22 sur 28) et Château-l'Abbaye (12 sur 19).
- 2) Une influence majoritaire de l'arrondissement de Douai (23,9% des constructions) au sud-ouest de l'arrondissement, même si les volumes de constructions sont moins importants qu'au nord-ouest, et une influence relative au nord-ouest, là où l'influence de l'arrondissement de Lille prédomine. Sont concernées les communes d'Abscon (20 permis sur 26), Marquette-en-Ostrevant (17 sur 22), Émerchicourt (11 sur 12) et, dans une moindre mesure, Wasnes-au-Bac (8 sur 17).
- 3) Une influence limitée mais visible de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (7,6% des constructions) sur la partie est de l'arrondissement, où, de manière générale, les volumes de constructions provenant de résidents extérieurs au territoire sont relativement faibles, à l'exception de la commune de Sebourg (26 constructions dont 11 en provenance de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe).
- 4) Une influence de l'arrondissement de Cambrai peu marquée (seulement 5,3% des constructions), à la fois en volume et en proportion, dans le sud de l'arrondissement.
- 5) Une influence faible de la Belgique (de 0 à 4 constructions par commune, représentant au total 34 constructions, soit 3,6% du total), nettement concentrée sur les communes proches de la frontière. On peut remarquer également que, si les pétitionnaires belges proviennent de communes pour la majorité proches de la frontière, ces communes sont fort diverses (24 communes différentes ; seule Tournai se distingue avec 8 pétitionnaires).

Total	Arrondissement de Lille	Arrondissement de Douai	Arrondissement de Cambrai	Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe	Belgique	Autres
944	448	226	50	72	34	114
100%	47,5%	23,9%	5,3%	7,6%	3,6%	12,1%

Tableau 2: Maisons individuelles commencées entre 1993 et 2008 dans l'arrondissement de Valenciennes par des pétitionnaires résidant à l'extérieur de l'arrondissement selon la provenance du pétitionnaire (SITADEL)

Afin de mesurer l'impact, au nord-ouest du département, des constructions de maisons individuelles dues à des particuliers résidant en-dehors de l'arrondissement, on définit un territoire de 17 communes, regroupant notamment l'Amandinois et l'agglomération de Mortagne-du-Nord⁹. Sur 1393 maisons individuelles commencées par des particuliers entre

6 Quelques chiffres : Hasnon (42 permis sur 65 déposés par des particuliers résidant dans l'arrondissement de Lille), Rumegies (42 sur 53), Saint-Amand-les-Eaux (29 sur 43), Rosult (28 sur 36), Lecelles (23 sur 36).

7 Notamment à Thun-Saint-Amand (21 permis sur 34) et Flines-lès-Mortagne (15 sur 20).

8 16 permis sur 27.

9 Ces 17 communes ont été définies en fonction du volume de constructions total ainsi que de la part due aux résidents de l'arrondissement de Lille. Il s'agit de Bousignies, Brillon, Bruille-Saint-Amand, Château-l'Abbaye, Flines-lès-Mortagne, Hasnon, Hergnies, Lecelles, Maulde, Millonfosse, Mortagne-du-Nord, Nivelles, Rosult, Rumegies, Saint-Amand-les-Eaux, Sars-et-Rosières et Thun-Saint-Amand.

1993 et 2008, 478 (soit 34%) sont dues à des pétitionnaires résidant en-dehors de l'arrondissement de Valenciennes, dont 323 résidant dans l'arrondissement de Lille (soit 68% de ces résidents extérieurs, représentant 23% de l'ensemble des pétitionnaires).

Représentant près de la moitié des maisons individuelles construites par des résidents extérieurs au Valenciennois entre 1993 et 2008, l'arrondissement de Lille marque son influence sur l'Amandinois. Il est suivi par l'arrondissement de Douai qui représente près d'un quart de ces constructions.

Dans l'ensemble, sur la période 1993-2008, les permis entrants de pétitionnaires particuliers pour la construction de maisons individuelles neuves représentent 17% de l'ensemble des maisons individuelles construites par des particuliers sur l'arrondissement de Valenciennes. Cette proportion atteint 34% sur le nord-ouest du territoire.

2.1.2 Les Prêts à Taux Zéro (PTZ)

2.1.2.1 Données exploitées

2.1.2.1.1 Choix de la période d'étude

Pour mémoire, le PTZ est un dispositif d'aide visant à faciliter l'accession sociale à la propriété par les ménages aux revenus modestes (soumis à plafonds de ressources). Il s'est substitué au PAP (Prêt aidé à l'accession à la propriété) et est applicable depuis le 1er octobre 1995. Il peut notamment financer des opérations de construction d'une maison individuelle (y compris ou non l'acquisition du terrain) et l'acquisition d'un logement neuf (appartement ou maison) construit ou en l'état futur d'achèvement et qui n'a jamais fait l'objet d'une occupation.

Différentes évolutions ont affecté les régimes du PTZ depuis sa création en 1995. Les principales évolutions (hors changement des plafonds de ressources) sont les suivantes :

- À partir du 1er/11/1997 : restriction du PTZ aux « primo-accédants », c'est-à-dire aux personnes n'ayant pas été propriétaires de leur résidence principale au cours des 2 dernières années précédant l'offre de prêt ;
- À partir du 1er/02/2005 : ouverture du PTZ à l'acquisition de logements anciens sans travaux.

Le présent travail a été réalisé à partir de la base PTZ pour l'ensemble des prêts offerts entre 1995 et 2008 pour des maisons individuelles neuves situées sur les communes du département du Nord. Ces prêts regroupent les 3 types d'opération suivants : neuf¹⁰, construction (terrain compris), construction (hors terrain) et excluent le type « acquisition-amélioration » (acquisition avec ou sans travaux dans l'ancien) qui ne correspond pas à notre problématique.

Sur la période 1995-2008, la base fournie rend compte de 18109 prêts répartis comme suit :

10 « Neuf » fait référence à l'acquisition d'un logement déjà construit mais n'ayant jamais été occupé auparavant.

Année de l'offre de prêt	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Nombre de prêts	463	1849	1968	1545	1785	1487	1450
% total Nord	-	-	63%	61%	64%	61%	64%
Nombre total de prêts Nord ¹¹	-	-	3131	2531	2770	2438	2258

Tableau 3: Volume annuel de PTZ pour l'acquisition neuve ou la construction de maison individuelle dans le département du Nord entre 1995 et 2001

Année de l'offre de prêt	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de prêts	1251	1257	952	1167	1128	971	850
% total Nord	64%	69%	69%	17%	14%	12%	12%
Nombre total de prêts Nord	1970	1833	1373	6684	8065	8268	7387

Tableau 4: Volume annuel de PTZ pour l'acquisition neuve ou la construction de maison individuelle dans le département du Nord entre 2002 et 2008

Il est important de noter que la base ne contient que les offres de prêts qui se sont concrétisées. Il y a donc un décalage possible, pour les années les plus récentes, entre les prêts (offerts) de la base et les prêts effectivement accordés. Cela explique le moindre nombre de prêts observé en 2007 et 2008. On fera cependant l'hypothèse, pour ces deux années, que les prêts enregistrés dans la base constituent un échantillon représentatif de la répartition géographique de l'ensemble réel des prêts. Cette hypothèse est confortée par le fait que le nombre de prêts en 2007 et 2008 enregistrés dans la base représentent respectivement 86% et 75% du nombre des prêts de 2006.

Par ailleurs, pour l'ensemble des prêts offerts en 1995 et 51% des prêts offerts en 1996, la commune du futur logement n'est pas renseignée ; seul le code postal figure, qui est trop imprécis pour notre exploitation. Aussi, nous avons exclu ces deux années et la base a été exploitée sur la **période 1997-2008**, soit un total de 15809 permis.

2.1.2.1.2 Définition des zones d'étude

Pour les données PTZ, si on connaît le code INSEE de la commune du futur logement, on ne dispose que du code postal du logement de résidence de l'emprunteur. On ne dispose donc pas de la commune du logement d'origine, mais d'un groupe de communes à code postal identique. On a donc redéfini le zonage en arrondissements en prenant en compte les zones à code postal identique. L'*arrondissement postal* de Valenciennes a ainsi été défini de telle manière qu'il inclut l'ensemble des communes de l'arrondissement administratif. Il est constitué des communes de l'arrondissement administratif, auquel on a ajouté 8 communes (4 de l'arrondissement de Douai : Aniche, Erre, Hornaing et Marcq-en-Ostrevent ; 2 de l'arrondissement de Cambrai : Montrécourt et Saulzoir ; 2 de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe : Maresches et Sepmeries). Les frontières entre les autres « arrondissements postaux » ont été établies de manière à coller au plus près des arrondissements administratifs¹². Cette définition a entraîné 4 réaffectations de communes : Moncheaux et Mouchin de l'arrondissement de Lille à l'arrondissement postal de Douai, Aubigny-au-Bac et Féchain de

11 En incluant les prêts accordés pour l'acquisition-amélioration.

12 À noter qu'avec la donnée PTZ, contrairement à l'exploitation avec SITADEL, on ne peut pas évaluer les flux en provenance de Belgique, le PTZ ne pouvant être accordé qu'aux personnes de nationalité française.

l'arrondissement de Douai à l'arrondissement postal de Cambrai. En tout, 12 réaffectations ont donc été réalisées.

Commune	Arrondissement administratif	Arrondissement postal
Aniche	Douai	Valenciennes
Erre	Douai	Valenciennes
Hornaing	Douai	Valenciennes
Marcq-en-Ostrevent	Douai	Valenciennes
Montrécourt	Cambrai	Valenciennes
Saulzoir	Cambrai	Valenciennes
Maresches	Avesnes-sur-Helpe	Valenciennes
Sepmeries	Avesnes-sur-Helpe	Valenciennes
Moncheaux	Lille	Douai
Mouchin	Lille	Douai
Aubigny-au-Bac	Douai	Cambrai
Féchain	Douai	Cambrai

Tableau 5: Liste des réaffectations de communes selon leur code postal

2.1.2.2 Les PTZ accordés à des résidents extérieurs pour la construction ou l'acquisition d'une maison individuelle neuve sur le Valenciennois

L'analyse a pour objet les PTZ concrétisés offerts entre 1997-2008 à des particuliers résidant hors de l'arrondissement de Valenciennes pour l'acquisition ou la construction d'une maison individuelle neuve dans l'arrondissement postal de Valenciennes. Cela concerne en tout 522 prêts sur les 15809 du département sur la période 1997-2008, qui se répartissent comme suit :

Année de l'offre de prêt	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de prêts	64	58	57	50	55	50	30	26	24	37	36	35

Tableau 6: Nombre de PTZ accordés pour la construction ou l'acquisition d'une maison individuelle neuve sur l'arrondissement postal de Valenciennes (PTZ, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

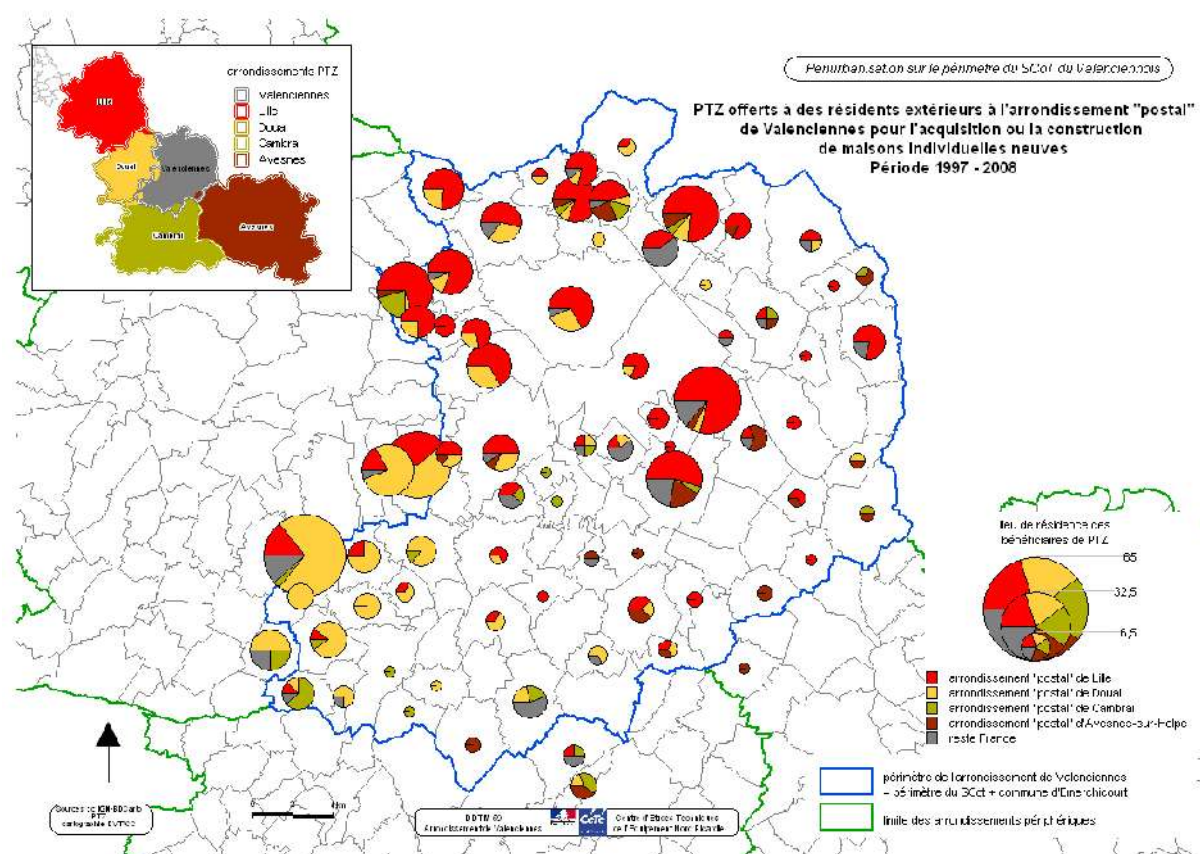
On observe une chute de palier sensible entre la période 1997-2002 (plus de 50 prêts par an) et la période 2003-2008 (moins de 30 sur la période 2003-2004 et moins de 40 sur la période 2006-2008). De manière générale, les volumes traités restent cependant relativement faibles et doivent être interprétés avec précaution. Le croisement avec les résultats obtenus avec SITADEL permet cependant de conforter nos analyses.

Total	Arrondissement de Lille	Arrondissement de Douai	Arrondissement de Cambrai	Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe	Autres
522	238	160	34	36	54
100%	45,6%	30,7%	6,5%	6,9%	10,3%

Tableau 7: Origine des emprunteurs de PTZ pour l'acquisition neuve ou la construction de maisons individuelles sur l'arrondissement postal de Valenciennes entre 1997 et 2008 (PTZ, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

Dans l'ensemble, on retrouve les répartitions issues de l'exploitation SITADEL (cf. 1.1.1.2), qui portait sur davantage d'opérations (un PTZ pour l'acquisition ou la construction neuve étant nécessairement lié à un permis de construire, mais pas l'inverse ; il y a cependant un décalage dans le temps à prendre en compte : les PTZ offerts à l'année n ne se traduisent pas nécessairement par des travaux commencés à l'année n).

On travaille sur des volumes globalement moins importants (522 prêts contre 944 constructions commencées), du fait notamment que la période d'observation est moins étendue. Pour pouvoir permettre des comparaisons cartographiques entre les deux exploitations (SITADEL et PTZ), on a gardé la même échelle de volume.



Carte 2: PTZ offerts à des résidents extérieurs à l'arrondissement "postal" de Valenciennes pour l'acquisition ou la construction de maisons individuelles neuves - période 1997-2008

On observe de nouveau l'influence de l'arrondissement de Lille, à la fois en volume (45,6 % de la totalité des PTZ venant de l'extérieur de l'arrondissement) et en proportion. Cette influence semble s'étendre davantage qu'à partir des données SITADEL, notamment sur les

communes de Bruay-sur-l'Escaut, Valenciennes et Crespin. Pour la commune de Valenciennes, cela s'explique par la part d'opérations neuves, au nombre de 11 sur les 22 prêts recensés. En revanche, après analyse, nous ne pouvons pas avancer d'explication satisfaisante concernant les communes de Bruay-sur-l'Escaut et Crespin¹³.

L'influence de l'arrondissement de Douai (30,7 % des PTZ) est toujours visible sur quelques communes du sud-ouest de l'arrondissement, à savoir Marquette-en-Ostrevant (8 prêts sur 10), Abscon (6 prêts sur 8), Escaudain (6 sur 7), Mastaing (6 sur 6), et Émerchicourt (5 sur 5).

L'influence de l'arrondissement de Cambrai (6,5 % des PTZ) sur le sud de l'arrondissement est nettement moins marquée que dans l'exploitation SITADEL et n'est guère décelable que sur la commune de Wasnes-au-Bac (5 prêts sur 8).

De même, l'influence de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (6,9 % des PTZ), déjà limitée en terme de construction de maisons individuelles, n'apparaît plus.

L'analyse des PTZ confirme les données sur les permis de construire : une influence forte de l'arrondissement de Lille sur l'Amandinois et une influence marquée du Douaisis au sud-ouest.

2.1.3 Les migrations résidentielles INSEE 2001-2006

2.1.3.1 Données exploitées

Les données sont issues des résultats de l'exploitation complémentaire de l'INSEE du recensement 2006. À partir du fichier FM_MRE qui rend compte des flux sur les migrations résidentielles¹⁴ (localisation à la commune de résidence et à la commune de résidence antérieure), on a extrait les migrations dont la commune de résidence en 2006 appartenait à l'arrondissement de Valenciennes. On a ensuite écarté les migrations intra-communales (communes de résidence 2001 et 2006 identiques) afin de ne pas conserver les individus qui n'ont pas changé de logement, le fichier utilisé ne faisant pas la différence entre un changement de logement dans une même commune et une absence de changement de logement entre 2001 et 2006. La base obtenue correspond à 63454 migrations (dont 24137 provenant de l'extérieur de l'arrondissement de Valenciennes).

13 Pour Bruay-sur-l'Escaut, on recense 12 constructions commencées entre 1993 et 2008 contre 28 prêts offerts entre 1997 et 2008. Ces prêts ne couvrent aucune opération neuve. 4 des prêts sont sans doute issus d'une erreur de saisie de type code postal/code INSEE (voir plus haut), mais cela ne suffit pas à expliquer le différentiel entre le nombre de permis et le nombre de prêts. On peut relever en complément l'incohérence suivante : parmi les 28 prêts, 10 ont été offerts en 1997 et 10 en 1998, alors que SITADEL, sur les 12 constructions, fait état de 9 constructions commencées entre 2006 et 2008.

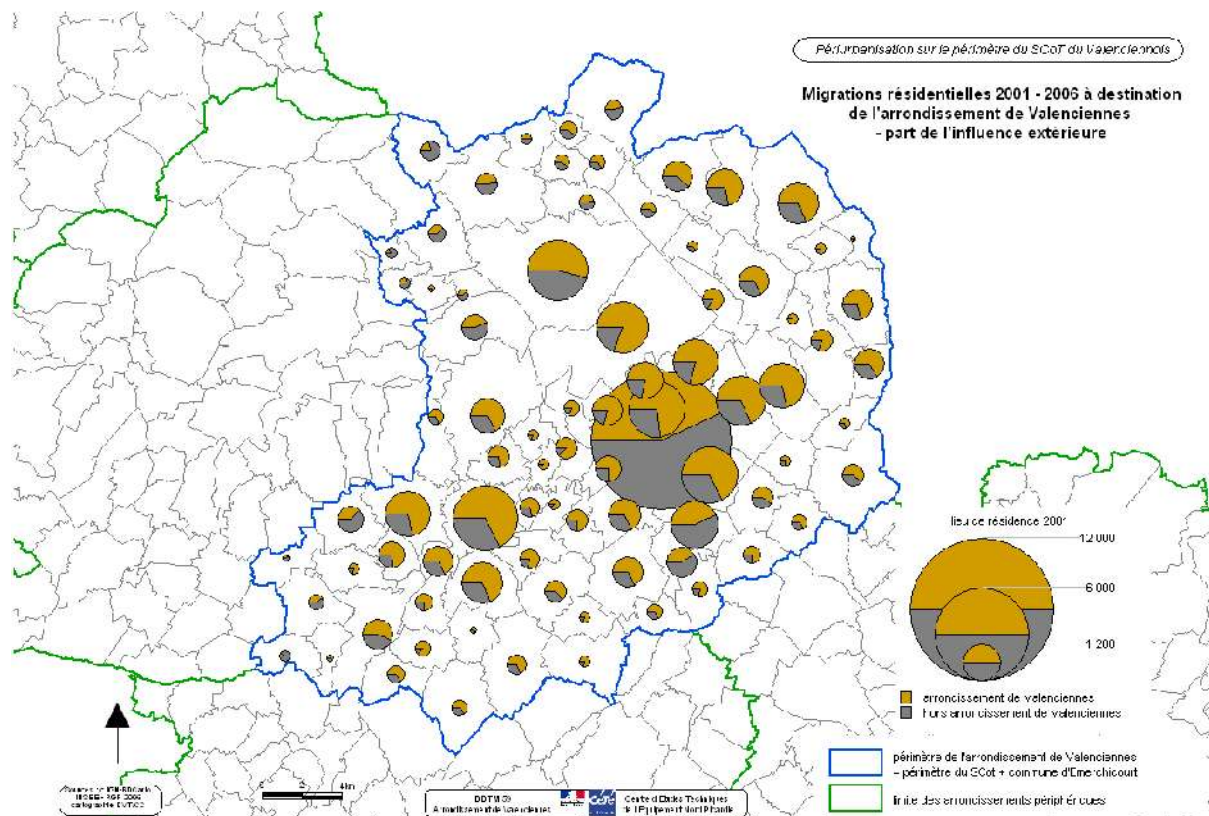
Pour Crespin (3 constructions contre 9 prêts), aucun prêt ne correspond à une opération neuve et 2 prêts semblent être issus d'une erreur de saisie code postal/code INSEE, ce qui là encore ne suffit pas à expliquer l'incohérence entre la base SITADEL et la base PTZ.

Enfin, pour Bruille-Saint-Amand (9 constructions contre 10 prêts), c'est notamment la part due au reste de la France qui interpelle (6 prêts sur 10). Cela s'explique par une probable erreur de saisie code postal/code INSEE concernant 3 prêts. Il semble qu'on devrait donc avoir 7 prêts, dont un correspond par ailleurs à une opération neuve, ce qui semble cohérent avec les données SITADEL.

14 En toute rigueur, on ne devrait pas parler de flux 2001-2006 mais de la moyenne des flux, sur des périodes de 5 années, observés lors des cinq enquêtes annuelles de 2004 à 2008. De même, on observe des migrants (personne ayant changé au moins une fois de résidence au cours de la période) et non des migrations. En effet, les individus peuvent avoir changé plusieurs fois de résidence au cours de la période. Ces migrations multiples ne sont pas observées.

2.1.3.2 Part des migrations internes au Valenciennois et migrations entrantes

De manière naturelle, les pôles du territoire comptabilisent les nombres les plus importants de migrants. Il s'agit de Valenciennes, Denain et Saint-Amand-les-Eaux (respectivement 18% ; 4,8% et 4,4% de l'ensemble des migrations 2001-2006 à destination de l'arrondissement).



Carte 3: Migrations résidentielles 2001-2006 à destination de l'arrondissement de Valenciennes - part de l'influence extérieure

On constate par ailleurs une part importante (40,4%) de migrations issues de territoires français situés en-dehors des arrondissements périphériques. **Les migrations issues d'Ile-de-France, du Pas-de-Calais et de Picardie représentent près de la moitié de ces migrations** (voir tableaux ci-dessous).

Total	Arrdt de Lille	Arrdt de Douai	Arrdt de Cambrai	Arrdt d'Avesnes-sur-Helpe	Étranger	*Autres ¹⁵
24137	4599	2948	1713	2679	2453	9745
100%	19,0%	12,2%	7,1%	11,1%	10,2%	40,4%

Tableau 8: Origine des migrations résidentielles 2001-2006 reçues par l'arrondissement de Valenciennes depuis l'extérieur (INSEE)

¹⁵ Voir tableau ci-dessous pour la décomposition de cette catégorie.

*Total	Arrdt de Dunkerque	Pas-de-Calais	Ile-de-France	Picardie	Autres (France)
9745	424	1774	1936	1034	4577
100%	4,3%	18,2%	19,9%	10,6%	47,0%

Tableau 9: Détail de l'origine des migrations résidentielles 2001-2006 hors arrondissements périphériques et Étranger (INSEE)

L'analyse de la carte rendant compte de la part de l'influence extérieure permet de distinguer des « poches » d'influence extérieure dominante (là où les migrations issues de l'extérieur de l'arrondissement sont supérieures aux migrations issues de l'arrondissement), que la carte des origines des migrants permet d'expliquer. Ces poches sont les suivantes :

- un ensemble de 3 communes composé de Valenciennes (57% de migrants extérieurs à l'arrondissement), Aulnoy-lez-Valenciennes (56%) et Famars (59%) : les taux élevés de migrants extérieurs s'expliquent sans doute au moins en partie par la présence d'étudiants¹⁶, mais aussi par la part de migrations longue distance liées à l'emploi qui sont le fait de primo-arrivants sur le territoire, lesquels recherchent souvent un logement locatif, souvent en centre-ville, là où se situe l'offre, en particulier privée ;
- les communes de l'Amandinois, pour lesquelles l'importance de l'influence extérieure s'explique par la part de migrants issus de l'arrondissement de Lille, notamment pour les communes de Sars-et-Rosières (79% des migrants extérieurs à l'arrondissement issus de l'arrondissement de Lille), Thun-Saint-Amand (71%) et Brillon (68%) ;
- les communes du sud-ouest de l'arrondissement : Wasnes-au-Bac (92%), Marquette-en-Ostrevant (58%), Émerchicourt (57%) et Abscon (63%), ce qui s'explique, hormis pour la commune de Wasnes-au-Bac, par l'influence de l'arrondissement de Douai.

Au final, au regard de l'ensemble des migrations résidentielles 2001-2006, seules les influences suivantes apparaissent quantitativement significatives :

- **influence de l'arrondissement de Lille (19% des migrations reçues) en particulier sur l'Amandinois,**
- **influence de l'arrondissement de Douai (12%) sur une partie sud-ouest de l'arrondissement.**

La moitié des migrations entrantes à destination de l'arrondissement de Valenciennes ne provient pas des arrondissements périphériques. L'Île-de-France (8%), le Pas-de-Calais (7%) et la Picardie (4%) sont les principaux territoires d'origine de ces migrations.

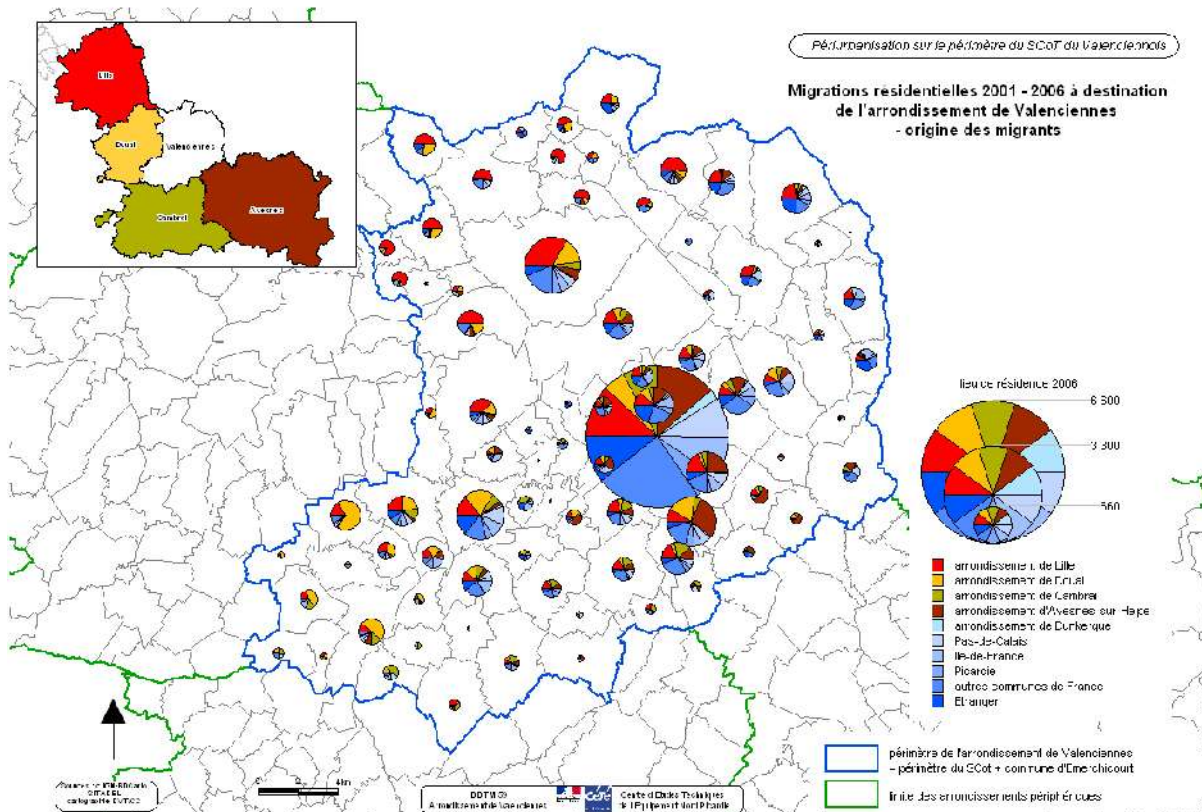
2.1.4 Le poids de la construction de maisons individuelles par des particuliers dans l'ensemble des migrations résidentielles entrantes

En première approche, on constate que, quelle que soit la source de données (SITADEL, PTZ, INSEE) ou le phénomène observé (construction de maisons individuelles par des particuliers, acquisition ou construction aidée de maisons individuelles, migrations résidentielles), la hiérarchie dans l'entrée de migrants sur le Valenciennois issus des

¹⁶ Dans le cadre du recensement de la population, les élèves et étudiants majeurs en internat sont désormais comptés sur la commune de leur établissement.

arrondissement périphériques est la même : en premier lieu, l'arrondissement de Lille ; viennent ensuite Douai, Avesnes-sur-Helpe et Cambrai.

Les migrants entrants, en particulier pour la construction de maisons individuelles, sont majoritairement issus des arrondissements de Lille et Douai.



Carte 4: Migrations résidentielles 2001-2006 à destination de l'arrondissement de Valenciennes - origine des migrants

2.2 Les migrations résidentielles et alternantes émises par l'agglomération de Valenciennes : une expansion vers l'Avesnois

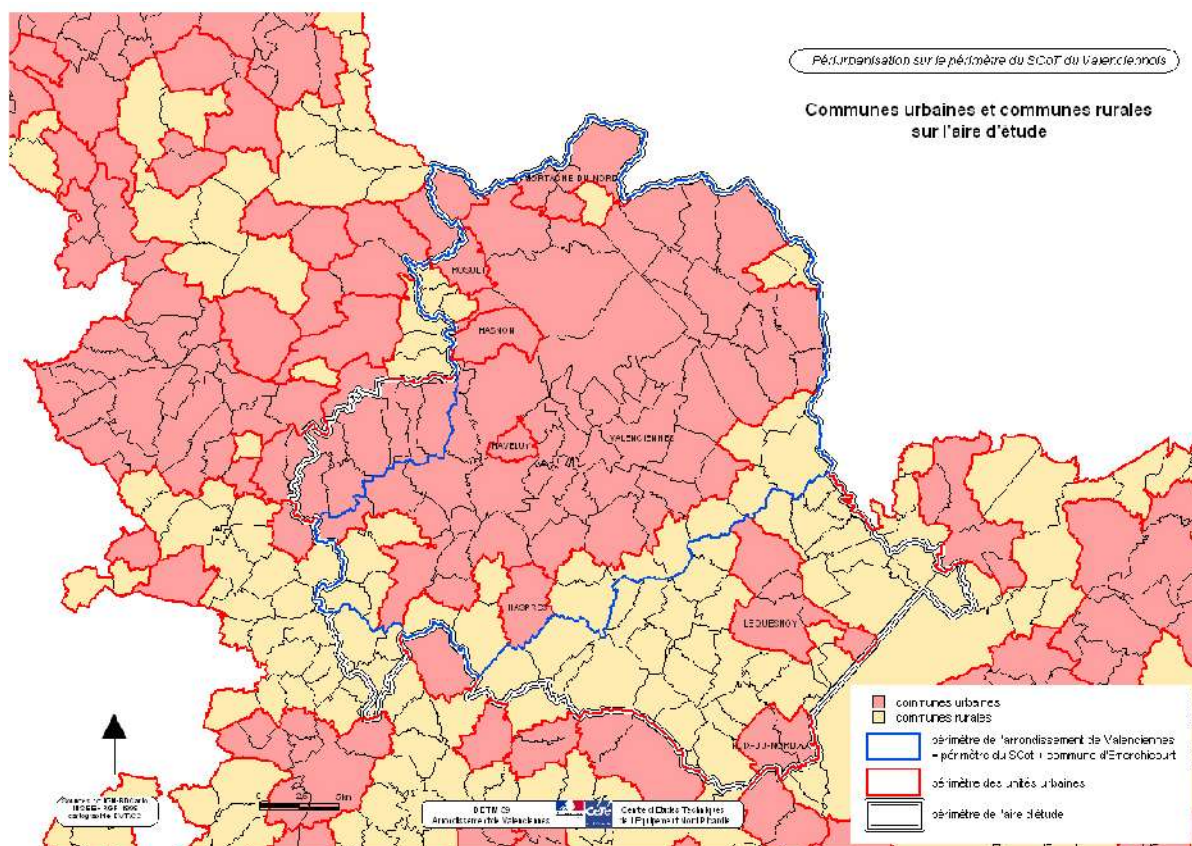
2.2.1 Éléments méthodologiques

2.2.1.1 Définition de la zone d'émission : pourquoi le choix de l'unité urbaine ?

L'objectif porté par la commande était d'observer les migrations résidentielles émises depuis les principales *unités urbaines* du territoire, mais aussi de mesurer l'aire d'influence des *principales agglomérations* du territoire. Au sens statistique, les notions d'unité urbaine¹⁷ et

¹⁷ La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie. (Source : www.insee.fr). Le

d'agglomération¹⁸ sont très proches et font référence toutes deux à la continuité du bâti. Dans le contexte de notre étude, l'unité urbaine de Valenciennes, définie en 1999 par l'INSEE (définition non actualisée au moment de l'étude), regroupe à elle seule les principaux pôles ou agglomérations qui constituent l'armature urbaine du territoire du SCOT, à savoir Valenciennes, Denain, Condé-sur-Escaut et Saint-Amand-les-Eaux¹⁹.



Carte 5: Communes urbaines et communes rurales de l'aire d'étude

Le choix de l'unité urbaine se justifie par le fait que l'on cherche à observer un phénomène de périurbanisation, lié à une problématique d'étalement urbain. Or la définition de l'unité urbaine porte une notion de continuité du bâti. Choisir l'unité urbaine comme zone d'émission permet donc d'observer ce qui est émis hors d'un ensemble de communes qui inclut une continuité d'urbanisation. Par ailleurs, dans le cas de Valenciennes, l'ensemble de communes de l'unité urbaine est l'ensemble le plus fin et le plus rétracté des ensembles définis

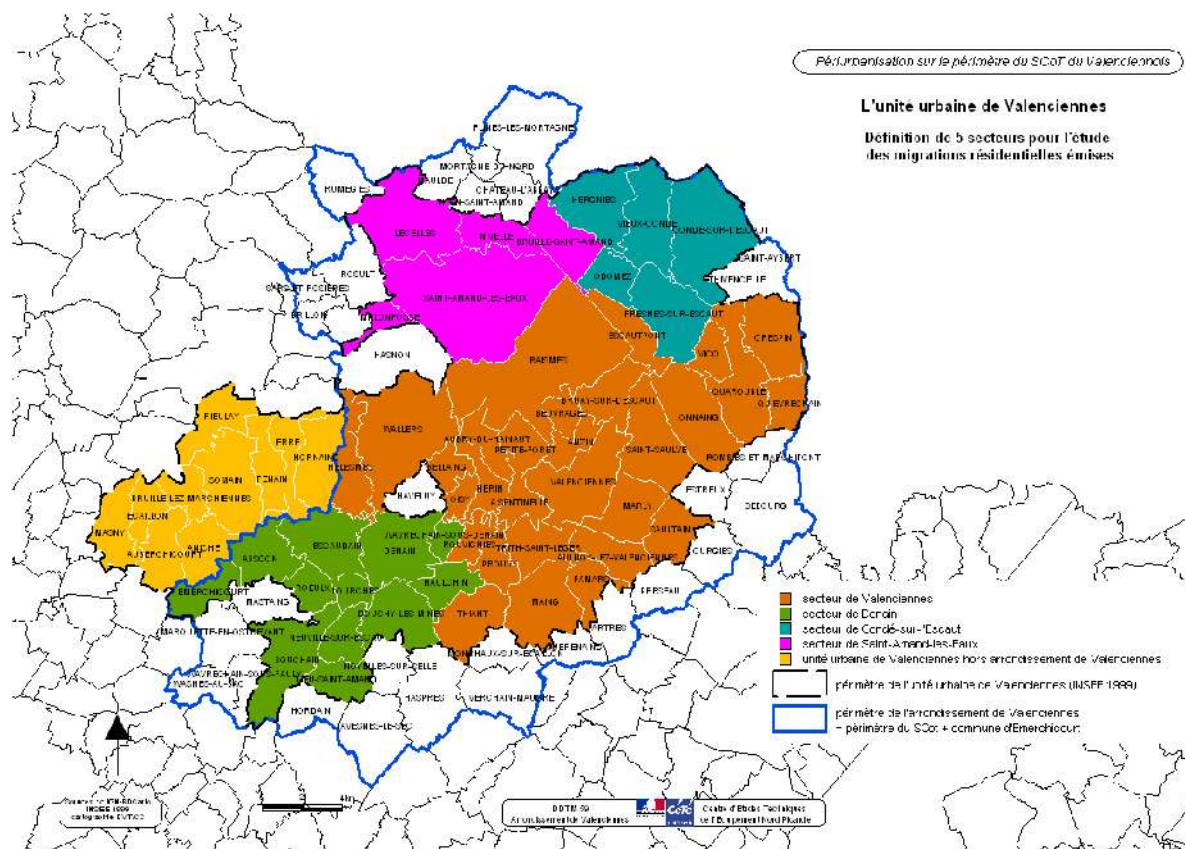
territoire du SCOT comprend plusieurs unités urbaines, autour de Valenciennes, Mortagne-du-Nord, Hasnon, Haspres, Haveluy et Rosult. Les communes hors unités urbaines sont situées en périphérie de l'arrondissement de Valenciennes.

18 Au sens statistique, une agglomération est un territoire défini par la contiguïté du bâti, telle qu'aucun bâtiment n'est éloigné du voisin par plus de 200 mètres. Ainsi, une agglomération de plus de 2000 habitants est, en France, une unité urbaine. Au passage, on notera qu'on ne peut donc pas parler, au sens statistique, de 4 principales « agglomérations » pour l'arrondissement de Valenciennes, qui seraient Valenciennes, Denain, Condé-sur-l'Escaut et Saint-Amand-les-Eaux, puisqu'une même agglomération, celle de Valenciennes, englobe l'ensemble de ces communes.

19 En 2002, le Schéma Directeur identifiait Valenciennes comme « place centrale de premier rang » et Denain, Condé-sur-l'Escaut/Vieux-Condé et Saint-Amand-les-Eaux comme « villes relais aux fonctions de centralité » jouant le rôle de « place centrale à leur échelle, au service respectivement du Denais et de l'Ostrevant, du Pays de Condé et de l'Amandinois-Pévèle » (*Schéma Directeur de l'Arrondissement de Valenciennes*, SIPES, 2002, p.22).

par l'INSEE. L'aire urbaine, la zone d'emploi ou le bassin de vie de Valenciennes sont en effet plus étendus et auraient abouti à une analyse moins fine.

L'unité urbaine de Valenciennes constitue cependant une maille trop étendue pour permettre une analyse des migrations résidentielles émises par chacun des 4 pôles ou principales composantes de l'agglomération valenciennoise. À partir de la définition 1999 de l'unité urbaine de Valenciennes, du Scan25 de l'IGN (pour apprécier plus finement les continuités urbaines) et d'éléments de connaissance qualitatifs du fonctionnement du territoire (pour rattacher une commune à tel secteur plutôt qu'à tel autre), on a donc procédé à un **découpage en 5 secteurs**, autour respectivement de Valenciennes, Denain, Condé-sur-l'Escaut, Saint-Amand-les-Eaux, le cinquième secteur étant constitué par les communes de l'unité urbaine de Valenciennes situées hors de l'arrondissement de Valenciennes (soit 10 communes localisées à l'ouest de l'arrondissement, dans l'arrondissement de Douai)²⁰.



Carte 6: L'unité urbaine de Valenciennes - définition de 5 secteurs pour l'étude des migrations résidentielles émises

20 La définition du 5e secteur permet d'isoler les communes situées hors du périmètre du SCOT. Les analyses qui suivent montrent de plus que ces communes (à l'exception de la commune de Hornaing) interagissent fonctionnellement peu avec le reste de l'unité urbaine.

Secteur	Valenciennes	Denain	Condé-sur- l'Escaut	St-Amand- les-Eaux	Unité urbaine hors arrdt	Unité urbaine
Nombre de communes	29	12	5	5	10	61
Pop. sans double compte 1999 (INSEE)	190 560	64 994	33 539	23 101	45 201	357 395
%	53,3	18,2	9,4	6,5	12,6	100
Pop. municipale 2006 (INSEE)	189 098	64 370	33 680	22 709	45 803	355 660
%	53,1	18,1	9,5	6,4	12,9	100

Tableau 10: Poids de la population de chaque secteur dans l'unité urbaine de Valenciennes

2.2.1.2 Données exploitées

Base de données	Période	Migrations	Migrations non prises en compte	Zone d'émission
SITADEL	1993-2008	Constructions commencées de maisons individuelles par des particuliers	Acquisition de maisons individuelles neuves ; constructions dont le pétitionnaire n'est pas un particulier ; opérations groupées	Unité urbaine de Valenciennes
PTZ	1997-2008	Prêts offerts pour l'acquisition de logements neufs et la construction de maisons individuelles	Personnes non éligibles (conditions de ressources), prêts accordés dans l'ancien (existant)	Unité urbaine postale de Valenciennes
Migrations résidentielles INSEE	2001/2006	Résultante des migrations résidentielles intervenues entre 2001 et 2006	Migrations intracommunales et migrations multiples	Unité urbaine de Valenciennes
Migrations alternantes INSEE	2006	Migrations domicile-travail	-	Unité urbaine de Valenciennes

Tableau 11: Caractéristiques des bases de données utilisées et limites à la comparaison des résultats – migrations résidentielles émises

2.2.2 La construction de maisons individuelles issue de l'agglomération de Valenciennes (SITADEL)

2.2.2.1 Données exploitées

La base utilisée est la même que pour l'étude des migrations reçues (cf. 1.1.1.1). On a procédé à un tri pour ne garder que les permis pour lesquels la commune du pétitionnaire était incluse dans l'unité urbaine de Valenciennes. Cela représente un total de 5413 permis.

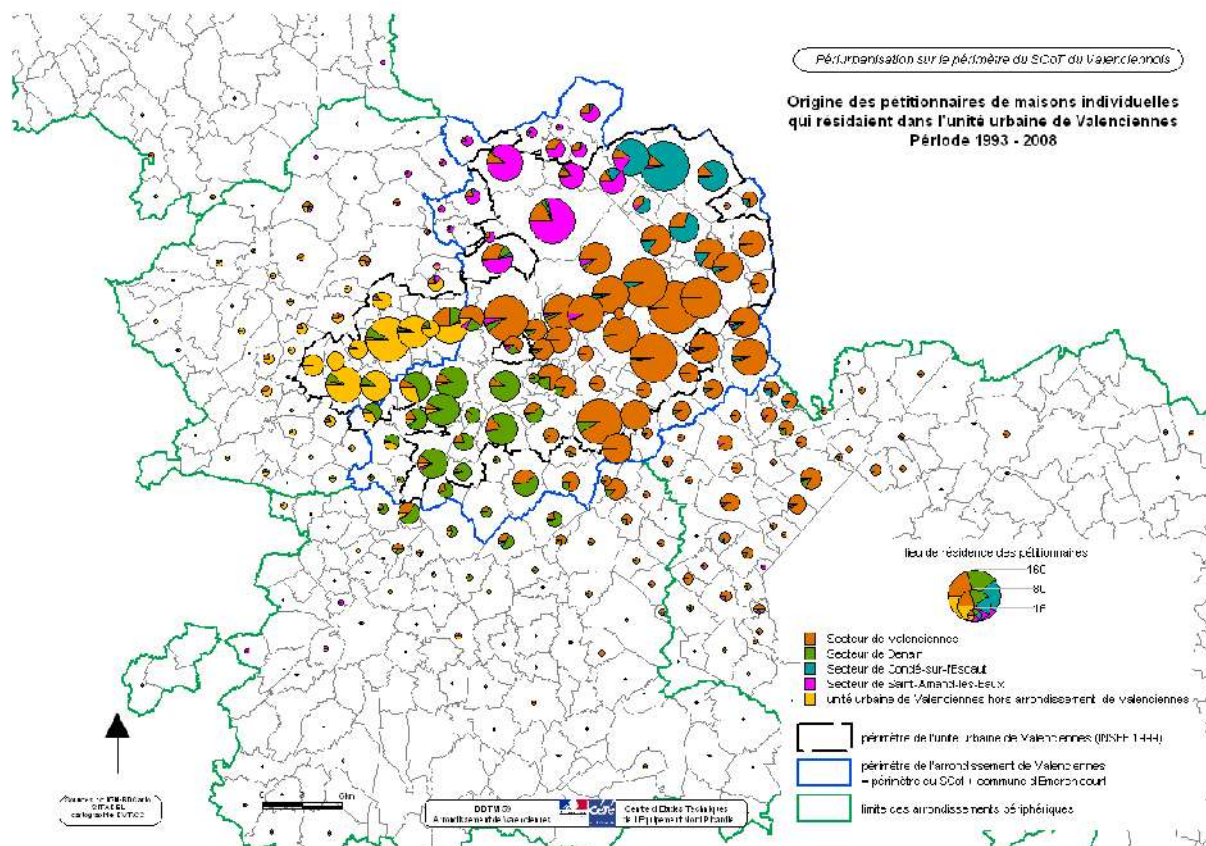
Remarque : on exclut de fait, étant donnée la base de données de départ, les permis émis de l'unité urbaine vers d'autres départements français : ce n'est pas gênant car on étudie

un phénomène de périurbanisation qu'on imagine mal, étant donné la localisation de l'arrondissement de Valenciennes – cerné par les arrondissements d'Avesnes-sur-Helpe, Cambrai, Douai, Lille et la Belgique – se propager hors des frontières du département. En revanche, la base SITADEL ne nous permet pas d'étudier la propagation du phénomène vers la Belgique puisque nous ne disposons pas de la base des permis qui y sont déposés.

2.2.2.2 La construction de maisons individuelles par des particuliers résidant dans l'unité urbaine de Valenciennes

2.2.2.2.1 Précautions d'usage

La lecture de la carte des origines des pétitionnaires de maisons individuelles demande une attention particulière. À l'intérieur de la zone d'émission, les permis recensés par commune (lieu des travaux) et représentés comprennent notamment les permis dont le maître d'ouvrage résidait déjà dans la commune où il a fait construire (migrations intra-communales). Par conséquent, à l'intérieur de la zone d'émission, le diagramme circulaire ne doit pas être pris comme la représentation des influences extérieures à la commune (pour cela, il aurait fallu ôter les permis pour lesquels la commune des travaux et la commune du pétitionnaire étaient les mêmes ; en l'état, la carte s'attache à représenter plutôt des volumes que les aires d'influence respectives des 4 pôles du territoire, puisque l'on cherche *in fine* l'aire d'influence totale du territoire d'étude).



Carte 7: Origine des pétitionnaires de maisons individuelles qui résident dans l'unité urbaine de Valenciennes

Il en découle que, pour chaque commune située à l'intérieur de l'unité urbaine (la zone d'émission), la part des permis issus du secteur d'appartenance de la commune comprend les

migrations intra-communales et qu'ainsi le secteur de provenance majoritaire des constructions commencées dans une commune de l'unité urbaine a tendance à correspondre à son secteur d'appartenance. En revanche, en-dehors de l'unité urbaine, ce biais disparaît (puisqu'on ne prend plus en compte les permis émis par la commune, laquelle devient uniquement réceptrice). C'est pour cette raison que l'analyse distingue les communes incluses dans l'unité urbaine et celles qui sont situées en-dehors. À noter qu'on a évalué dans la suite de ce rapport (cf. 1.2.2.2.3) la part des migrations intra-communales liée à la construction de maisons individuelles par des particuliers.

2.2.2.2.2 Une construction de maisons individuelles qui se diffuse vers l'Avesnois

À l'intérieur de l'unité urbaine :

On observe un **volume de constructions soutenu autour de Valenciennes**, sur les communes de Saint-Saulve (157 constructions), Marly (133), Bruay-sur-l'Escaut (132), voire Onnaing (97) et Beuvrages (93), et, un peu plus loin, sur les communes de Maing (123) et Wallers (114). Le volume de construction est également important sur les communes de Vieux-Condé (150 constructions), Saint-Amand-les-Eaux (122), Lecelles (93) et Hergnies (92). Sur le secteur de Denain, les constructions sont plus diffuses. Enfin, on note un volume de constructions notable sur un ensemble de communes de l'unité urbaine hors arrondissement : Somain (124), Auberchicourt (88), Hornaing (84), Fenain (81).

Si l'on s'intéresse à l'origine des pétitionnaires, on constate que dans les communes des secteurs de Denain, Condé-sur-l'Escaut et Saint-Amand-les-Eaux, la part des maisons individuelles construites par des habitants du secteur de Valenciennes sur l'ensemble des maisons construites est toujours sensible (notamment à Fresnes-sur-Escaut où cette part atteint 30%), alors que l'inverse ne se vérifie pas : l'influence des autres secteurs sur le secteur de Valenciennes ne s'observe de manière significative que sur les marges : à Escaupont et Vicq influencées par le secteur de Condé (respectivement 14 et 15%) ; à Rouvignies, Prouvy et Maing influencées par le secteur de Denain (respectivement 22, 17 et 7%). Cela est dû principalement au fait que le volume de maisons produites par des résidents du secteur de Valenciennes est très supérieur aux volumes issus des autres secteurs (cf. tableau ci-dessous). Ailleurs, le secteur de Valenciennes est remarquablement homogène : ceux qui y font construire y résident déjà pour la plupart. Le secteur de Valenciennes n'a cependant que peu d'influence sur les communes de l'unité urbaine situées hors de l'arrondissement, hormis Hornaing (26%), également influencée de manière significative par le secteur de Denain (18%).

Secteur d'origine	Part de la construction issue du secteur dans la construction à destination des autres secteurs de l'arrondissement	Part corrigée au regard de la part de construction issue du secteur sur l'ensemble des autres secteurs de l'arrondissement ²¹
Valenciennes	13,4%	5,51%
Denain	2,7%	3,75%
Condé-sur-l'Escaut	1,8%	4,05%
Saint-Amand-les-Eaux	2,1%	5,20%

Tableau 12: Mesure de l'influence respective de chaque secteur inclus dans l'arrondissement sur l'ensemble des autres secteurs de l'arrondissement (SITADEL, Nord-Pas-de-Calais)1

Hors de l'unité urbaine :

La construction de maisons individuelles se diffuse nettement vers l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (en premier lieu, sur les communes de Sebourg (82), Rombies-et-Marchipont (57) et Estreux (56), et jusqu'aux communes de Gommegnies (41), Le Quesnoy (28) et Villereau (23)), diffusion qui semble comme stoppée par la commune de Locquignol (forêt de Mormal). Cette diffusion est très largement due à des particuliers résidant dans le secteur de Valenciennes.

De manière moins marquée, on observe également une diffusion :

- vers l'arrondissement de Cambrai (communes de Haspres (42), Vendegies-sur-Écaillon (36), Estrun (34), Verchain-Maugré (24)), due en majorité à des habitants du secteur de Denain, bien que l'influence du secteur de Valenciennes soit importante et même majoritaire sur les communes proches de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe (communes de Vendegies-sur-Écaillon et Verchain-Maugré notamment).
- vers l'arrondissement de Lille et donc, de fait, sur l'arrondissement de Douai (communes de Hasnon (56), Rosult (18), Rumegies (14)),
- vers l'unité urbaine de Mortagne-du-Nord (communes de Thun-Saint-Amand (23), Flines-lès-Mortagne (22) et Château-l'Abbaye (20)).

La diffusion vers l'arrondissement de Lille, qui reste très restreinte, provient majoritairement du secteur de Saint-Amand-les-Eaux, de même que la diffusion vers l'unité urbaine de Mortagne-du-Nord, où l'on observe également une influence du secteur de Valenciennes en même temps qu'une influence inexistante ou presque du secteur de Condé, contrairement à ce que la proximité géographique aurait pu laisser penser.

21 Le but de la correction est d'annuler l'effet dû au nombre de constructions : plus un secteur produit de maisons individuelles, plus il est susceptible d'en produire sur les secteurs voisins. Pour cela, nous avons calculé la part corrigée de chaque secteur comme si chacun d'eux avait produit autant de maisons individuelles sur la partie de l'unité urbaine incluse dans l'arrondissement, en appliquant une relation de proportionnalité. Exemple pour le cas du secteur de Valenciennes : la part corrigée est égale à $13,4 \times 25$ (on considère que chaque secteur produit autant, donc 25% pour chacun) divisé par 60,8 (60,8% étant la part de maisons produites par le secteur de Valenciennes sur la partie de l'unité urbaine incluse dans l'arrondissement, soit 1919 maisons sur 3158, cf. tableau de la partie 1.2.2.2.3).

2.2.2.2.3 Caractéristiques des flux résidentiels liés à la construction de maisons individuelles par des particuliers

Entre 1993 et 2008, sur 4582 maisons individuelles commencées sur l'unité urbaine de Valenciennes, 3703 (80,8%) ont été construites par des pétitionnaires résidant dans l'unité urbaine de Valenciennes.

		Secteurs de DESTINATION							
		Valenciennes	Denain	Condé-sur-l'Escaut	Saint-Amand-les-Eaux	Unité urbaine hors arrondissement	Unité urbaine	Hors unité urbaine	Département du Nord
Secteurs d'ORIGINE	Valenciennes	1716	67	58	45	33	1919	1020	2939
	Denain	62	451	0	7	47	567	279	846
	Condé-sur-l'Escaut	36	1	302	13	0	352	50	402
	Saint-Amand-les-Eaux	32	5	22	257	4	320	181	501
	Unité urbaine hors arrondissement	11	37	3	3	491	545	180	725
	Unité urbaine	1857	561	385	325	575	3703	1710	5413

Tableau 13: Tableau récapitulatif des origines-destinations pour la construction de maisons individuelles par des particuliers entre 1993 et 2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

Par ailleurs, on peut évaluer la **part des migrations intra-communales** pour ce qui est de la construction de maisons individuelles par des particuliers. En tout, 1656 permis parmi les 5413 émis par l'unité urbaine de Valenciennes correspondent à des migrations intra-communales, soit 30,6%. Cela représente 44,7% des permis émis par une commune de l'unité urbaine vers une autre commune de l'unité urbaine (1656 permis sur 3703), le pourcentage variant de 9% (Oisy) à 72% (Crespin).

Si l'on compare la part respective de pétitionnaires issue des différents secteurs (voir tableau ci-dessous), on retrouve à peu près les mêmes équilibres qu'en terme de répartition de population (cf. 1.2.1.1). On peut noter cependant quelques différences notables sur le secteur de Denain (15,6% des pétitionnaires contre 18,1% de la population en 2006) et sur le secteur de Saint-Amand-les-Eaux (9,3% des pétitionnaires contre 6,4% de la population en 2006). On pourrait ainsi dire que, en moyenne, les habitants du secteur de Denain font moins construire de maisons individuelles et que, pour les habitants du secteur de Saint-Amand-les-Eaux, c'est l'inverse. Plus loin, on fait les mêmes constats avec les données PTZ. Cependant, il reste difficile d'interpréter ce résultat (lien avec les revenus ?).

Unité urbaine	Secteurs				
	Valenciennes	Denain	Condé-sur-l'Escaut	St-Amand-les-Eaux	UU hors arrdt
5413	2939	846	402	501	725
100%	54,3%	15,6%	7,4%	9,3%	13,4%

Tableau 14: Maisons individuelles commencées dont le pétitionnaire résidait dans l'unité urbaine de Valenciennes, selon la provenance du pétitionnaire (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

Dans l'ensemble, **31,6% des maisons individuelles construites par des particuliers résidant dans l'unité urbaine de Valenciennes sont construites hors de l'unité urbaine** (voir tableau ci-dessous). Plus d'un tiers d'entre elles (34,3%) le sont sur le secteur de Valenciennes.

Dépt du Nord	Secteurs					
	Valenciennes	Denain	Condé-sur-l'Escaut	St-Amand-les-Eaux	UU hors arrdt	Hors UU
5413	1857	561	385	325	575	1710
100%	34,3%	10,4%	7,1%	6,0%	10,6%	31,6%

Tableau 15: Nombre de maisons individuelles commencées par secteur sur le département du Nord par des particuliers issus de l'unité urbaine de Valenciennes (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

En proportion, ce sont les pétitionnaires du secteur de Saint-Amand-les-Eaux qui construisent le plus hors de l'unité urbaine de Valenciennes (36,1% des constructions émises). On a vu précédemment que ces constructions ont lieu principalement sur l'unité urbaine de Mortagne-du-Nord et, dans une moindre mesure, vers l'arrondissement de Lille via celui de Douai. La situation « enclavée » du secteur de Condé-sur-l'Escaut dans l'unité urbaine, couplée au fait que les migrations pavillonnaires se font le plus souvent de « proche en proche » explique sans doute la faible part (12,4%) de constructions hors unité urbaine parmi l'ensemble des constructions dont le pétitionnaire habitait le secteur de Condé-sur-l'Escaut.

Unité urbaine	Secteurs				
	Valenciennes	Denain	Condé-sur-l'Escaut	St-Amand-les-Eaux	UU hors arrdt
1710	1020	279	50	181	180
5413	2939	846	402	501	725
31,6%	34,7%	33,0%	12,4%	36,1%	24,8%

Tableau 16: Part des constructions hors unité urbaine de Valenciennes par secteur d'émission (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

Le tableau ci-dessous constitue un « zoom » par rapport au tableau précédent, zoom qui s'intéresse, parmi les constructions émises hors de l'unité urbaine de Valenciennes par des pétitionnaires issus des communes de l'unité urbaine de Valenciennes, aux constructions réalisées dans des communes rurales selon la typologie de l'INSEE (c'est-à-dire hors unité urbaine). **Plus d'une construction de maison individuelle sur 5 (1175 constructions sur 5413, soit 21,7%²²) réalisée par un résident de l'unité urbaine de Valenciennes s'est faite sur une commune rurale** et a donc potentiellement contribué à la périurbanisation. Il est à noter que ce mouvement est en majorité dû aux communes du secteur de Valenciennes (64,7%), au-delà d'une simple relation de proportionnalité par rapport aux populations respectives de chaque secteur (la population du secteur de Valenciennes représentait 53,1% de la population municipale de l'unité urbaine en 2006). Pour ce secteur, comme pour celui de Denain, la part des constructions en zone rurale est de plus de 1 sur 4 (25,9%). Cela doit s'expliquer en partie par un « effet frontière » : les communes des secteurs de Condé-sur-l'Escaut, Saint-Amand-les-Eaux et les communes situées hors de l'unité urbaine enregistrent certes une part moindre de constructions de maisons individuelles à destination de communes rurales, mais elles sont aussi les communes les plus entourées de communes urbaines ; or les

22 À comparer avec les 31,6% de maisons individuelles réalisées hors de l'unité urbaine de Valenciennes sur l'ensemble des maisons individuelles dont le résident est issu de l'unité urbaine. Ainsi, près de 70% des maisons individuelles qui « sortent » de l'unité urbaine de Valenciennes sont construites en rural.

migrations liées à la construction de maisons individuelles se font le plus souvent « de proche en proche ».

	Unité urbaine	Secteur				
		Valenciennes	Denain	Condé-sur-l'Escaut	St-Amand-les-Eaux	UU hors arrdt
Nombre de constructions en zone rurale	1175	760	219	40	53	103
Part par rapport à l'ensemble des constructions en zone rurale	100%	64,7%	18,6%	3,4%	4,5%	8,8%
Part par rapport à l'ensemble des constructions émises par le territoire considéré	21,7%	25,9%	25,9%	10,0%	10,6%	14,2%

Tableau 17: Nombre de constructions en zone rurale par secteurs d'émission (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

81% des constructions de maisons individuelles par des particuliers à destination de l'unité urbaine sont dues à des résidents de l'unité urbaine. Près de la moitié (45%) de ces constructions correspondant à des migrations intra-communales (particuliers faisant construire dans leur commune de résidence). En tout, les migrations intra-communales représentent 31% des constructions issues de résidents de l'unité urbaine.

32% des maisons individuelles construites par des résidents de l'unité urbaine sont construites hors de l'unité urbaine. Plus des deux tiers (69%) de ces constructions se font en rural (dans l'ensemble, les constructions en rural représentent 22% des maisons individuelles construites par des résidents de l'unité urbaine). On observe une diffusion nette de ces maisons individuelles construites hors de l'unité urbaine vers l'Avesnois et le Cambrésis, cette diffusion étant due majoritairement aux habitants du secteur de Valenciennes.

2.2.3 Les PTZ

2.2.3.1 Données exploitées et redéfinition des zones d'étude

La base utilisée est la même que pour l'étude des migrations reçues (cf. 1.1.2.1.1).

Pour les mêmes raisons que nous avons explicitées au 1.1.2.1.2, nous avons redéfini l'unité urbaine de Valenciennes et les secteurs définis pour l'exploitation SITADEL en prenant en compte les zones à code postal identique. Pour la redéfinition postale de l'unité urbaine, on a procédé selon le principe suivant : on a élargi le périmètre de l'unité urbaine lorsque l'on restait dans les limites de l'arrondissement de Valenciennes et on l'a restreint lorsqu'on était à l'extérieur. Cela a entraîné la suppression et l'ajout, respectivement, de 3 et 11 communes (voir tableau ci-dessous). On a ensuite, à l'intérieur de cette « unité urbaine postale », redéfini 5 secteurs en faisant en sorte qu'ils correspondent au plus près aux secteurs définis pour l'exploitation SITADEL et en maintenant une cohérence territoriale. Seules 4 communes ont

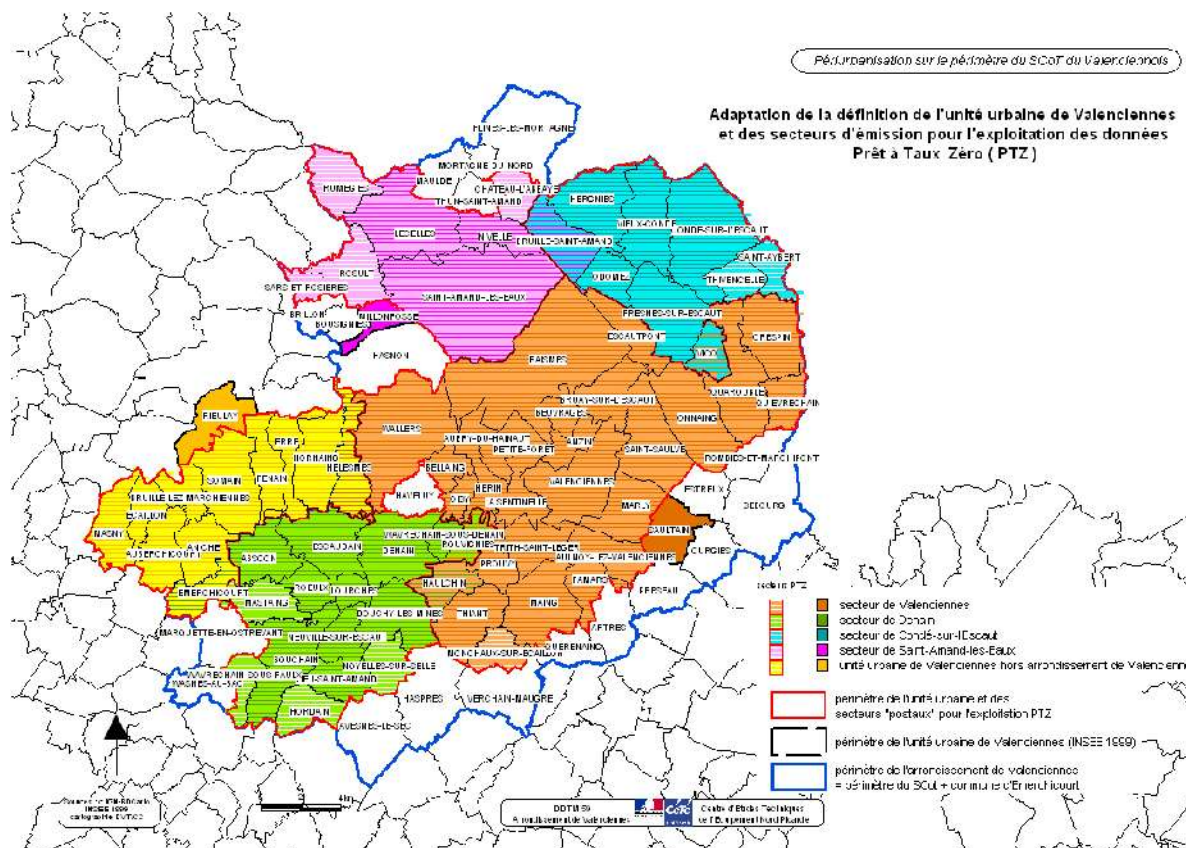
ainsi changé de secteur (voir tableau ci-dessous), ce qui permet de considérer que les résultats des exploitations des bases SITADEL et PTZ sont relativement comparables.

Commune	Unité urbaine (exploitation Sitadel)	Unité urbaine postale (exploitation PTZ)
Millonfosse	X	
Rieulay	X	
Saultain	X	
Château-l'Abbaye		X
Hordain		X
Mastaing		X
Monchaux-sur-Écaillon		X
Noyelles-sur-Selle		X
Rosult		X
Rumegies		X
Saint-Aybert		X
Sars-et-Rosières		X
Thivencelle		X
Wavrechain-sous-Faulx		X

Tableau 18: Différences de communes entre unité urbaine et unité urbaine postale

Commune	Secteur unité urbaine (exploitation Sitadel)	Secteur unité urbaine (exploitation PTZ)
Émerchicourt	Denain	Autres communes
Haulchin	Denain	Valenciennes
Hélesmes	Valenciennes	Autres communes
Vicq	Valenciennes	Condé-sur-l'Escaut

Tableau 19: Réaffectations de secteurs entre exploitation SITADEL et exploitation PTZ

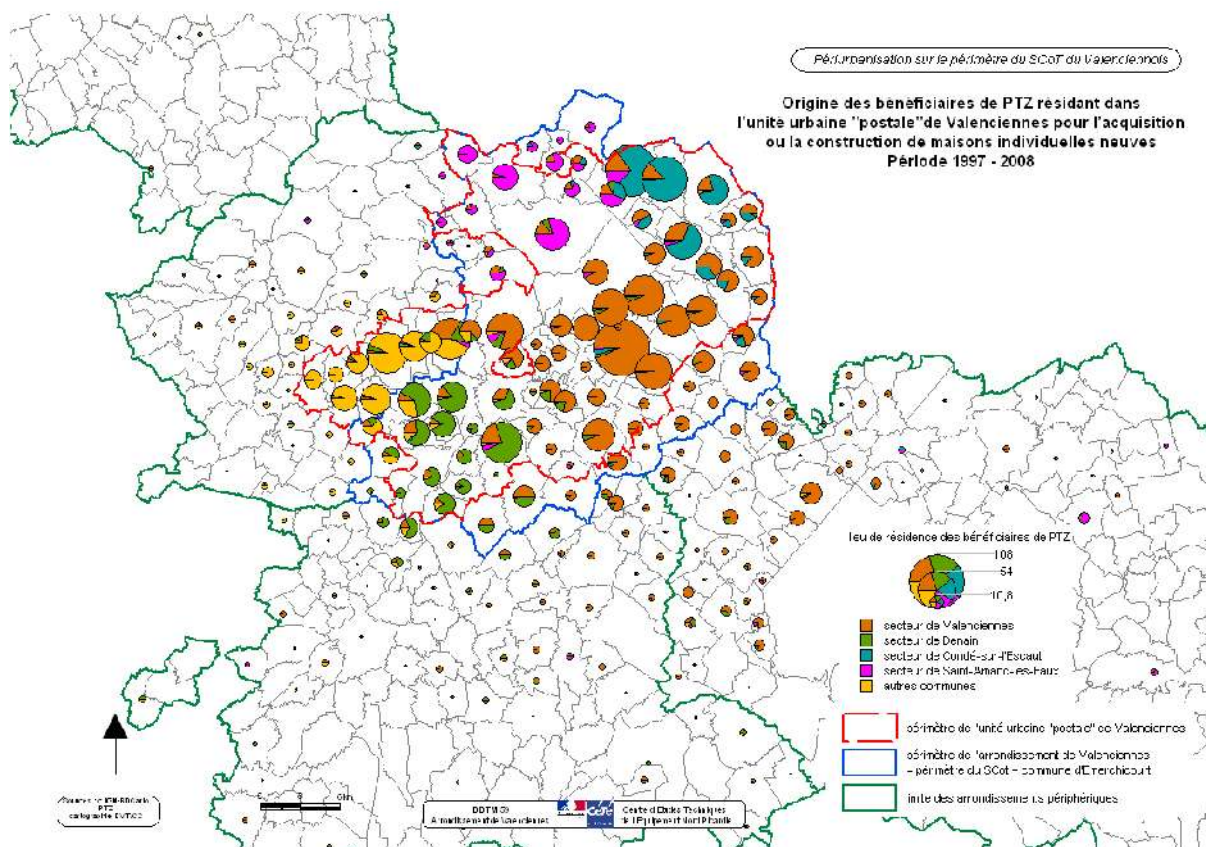


Carte 8: Adaptation de la définition de l'unité urbaine de Valenciennes et des secteurs d'émission pour l'exploitation des données PTZ

	Secteurs postaux					Unité urbaine postale
	Valenciennes	Denain	Condé-sur-l'Escaut	St-Amand-les-Eaux	Autres communes	
Nombre de communes	27	15	9	7	11	69
Population sans doubles comptes 1999 (INSEE)	188 009	65 357	37 440	25 401	46 521	362 728
%	51,9	18,0	10,3	7,0	12,8	100
Population municipale 2006 (INSEE)	186 132	65 150	37 624	25 396	47 245	361 547
%	51,5	18,0	10,4	7,0	13,1	100

Tableau 20: Poids de la population de chaque secteur postal dans l'unité urbaine postale de Valenciennes (INSEE)

2.2.3.2 Les PTZ accordés aux résidents de l'unité urbaine de Valenciennes pour la construction ou l'acquisition d'une maison individuelle neuve



Carte 9: Origine des bénéficiaires de PTZ résidant dans l'unité urbaine "postale" de Valenciennes pour l'acquisition ou la construction de maisons individuelles neuves; Période 1997-2006

On se concentre sur les PTZ concrétisés offerts entre 1997 et 2008 à des particuliers résidant dans l'unité urbaine « postale » de Valenciennes, pour l'acquisition d'une maison individuelle neuve (c'est-à-dire déjà construite mais occupée pour la première fois) ou pour sa construction (le prêt incluant ou non un terrain).

Cela concerne en tout 2573 prêts sur les 15809 du département, qui se répartissent comme suit :

Année de l'offre de prêt	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de prêts	206	223	282	250	249	233	231	150	217	194	162	176

Tableau 21: Nombre annuel de prêts accordés aux résidents de l'unité urbaine « postale » de Valenciennes pour la construction ou l'acquisition d'une maison individuelle neuve entre 1997 et 2008 (PTZ, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

On retrouve dans l'ensemble les répartitions issues de l'exploitation SITADEL, qui portaient sur davantage d'opérations.

Pour quelques communes, on trouve un résultat qui peut sembler, *a priori*, étonnant : des PTZ apparaissent alors qu'aucune construction n'était recensée par SITADEL ou, plus généralement, le nombre de prêts observés sur la période 1997-2008 est supérieur au nombre de constructions commencées sur la période 1993-2008. Il y a plusieurs explications, complémentaires, à cela. Les principales sont :

- la différence de zone d'émission, laquelle est globalement un peu plus large pour l'exploitation PTZ afin de prendre en compte les communes ayant le même code postal (unité urbaine postale *versus* unité urbaine) : cela joue en particulier pour les communes intégrées à l'unité urbaine postale et qui n'appartenaient pas à l'unité urbaine (par exemple Hordain, Saint-Aybert, Rumegies et Thivencelle) ; devenant émettrices, elles bénéficient essentiellement, par rapport à l'exploitation SITADEL, des opérations « internes » (migrations intra-communales) pour lesquelles l'emprunteur acquiert ou fait construire dans sa commune de résidence ;
- le décalage temporel entre l'offre d'un prêt et la date de commencement des travaux (cela explique le cas de Sepmeries, qui comptait 11 constructions commencées et 12 PTZ, dont 6 prêts offerts en 2008 et qu'on imagine non comptabilisés dans la base SITADEL) ;
- la différence entre les opérations prises en compte dans l'exploitation SITADEL et dans l'exploitation PTZ : pour l'exploitation SITADEL, on a considéré uniquement les constructions dont les pétitionnaires étaient des particuliers et qui ne s'inscrivaient pas dans des opérations groupées (individuel pur)²³ ; pour l'exploitation PTZ, on a retenu, en plus des constructions avec ou sans terrain, les opérations de type neuf, c'est-à-dire concernant l'acquisition d'une maison individuelle déjà construite bien que jamais occupée : on peut supposer que les pétitionnaires des constructions correspondantes ne sont pas des particuliers, mais par exemple des promoteurs – notamment dans le cadre d'opérations groupées, et que ces opérations n'apparaissent donc pas dans l'exploitation SITADEL ; à titre indicatif, le nombre de prêts pour des opérations de type neuf offerts pour un futur logement dans le département du Nord sur la période 1997-2008 est de 2610 sur un total de 18 109 (neuf et construction), ce qui représente 14,4% des prêts exploités²⁴ ;
- les erreurs de saisie, de natures diverses²⁵. Une erreur de saisie particulière explique ainsi le cas de la commune de Ferrière-la-Grande, qui est l'exemple le plus flagrant, la base SITADEL ne donnant aucune construction commencée entre 1993 et 2008 alors que la base PTZ fait état de 8 prêts offerts entre 1997 et 2008. L'erreur vient pour partie du fait que, dans la base PTZ, à la place du code postal du logement actuel, il a parfois été indiqué le code INSEE du logement actuel. Or, il se trouve que le code INSEE de la commune de Ferrière-la-Grande est 59230, qui correspond au code postal de plusieurs communes incluses dans l'unité urbaine postale de Valenciennes (Saint-

23 Cf. note 4.

24 Un seul cas d'incohérence apparente entre exploitations SITADEL et PTZ s'explique pour l'essentiel par cette cause. Il s'agit de la commune de Valenciennes (108 PTZ recensés contre 89 constructions commencées), pour laquelle la part des prêts pour une acquisition d'un logement individuel neuf – type d'opération non pris en compte par l'exploitation SITADEL – représente 49% de l'ensemble des PTZ considérés.

25 Nous n'avons pas essayé de corriger la base PTZ, même lorsque des erreurs de saisie paraissaient flagrantes. Les bases SITADEL et PTZ n'étant pas directement liées (rien n'identifie un permis à un prêt), nos soupçons quant à l'incohérence de certaines saisies ne peuvent en effet pas être absolument vérifiés. Nous supposons donc que, globalement, les erreurs de saisie dans la base PTZ sont uniformément réparties sur le territoire d'étude, ce qui ne nous empêche pas de signaler et d'expliquer, dans la mesure du possible, les cas les plus flagrants qui seraient susceptibles d'invalider l'analyse.

Amand-les-Eaux, Nivelles, Rosult et Sars-et-Roisères). Ainsi, les 6 prêts accordés à des habitants de Ferrière-la-Grande pour une construction à Ferrière-la-Grande ont été assimilés, à tort, à des prêts offerts à des habitants de l'unité urbaine postale de Valenciennes. Cela se vérifie dans la base SITADEL qui ne recense, entre 1993 et 2008, aucune construction à Ferrière-la-Grande par un pétitionnaire issu de l'unité urbaine postale de Valenciennes mais qui, en revanche, fait état, entre 2000 et 2008, de 13 constructions commencées par des habitants de Ferrière-la-Grande dans leur commune.

Unité urbaine postale	Secteur postal				
	Valenciennes	Denain	Condé-sur-l'Escaut	St-Amand-les-Eaux	Autres communes
2573	1306	390	267	221	389
100%	50,8%	15,1%	10,4%	8,6%	15,1%

Tableau 22: Origine des emprunteurs de PTZ pour l'acquisition neuve ou la construction de maisons individuelles issus de l'unité urbaine postale de Valenciennes entre 1997 et 2008 (PTZ, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

Les données PTZ confirment les tendances observées via SITADEL. Les volumes traités, moins importants, ne permettent cependant pas d'enrichir l'analyse.

2.2.4 Les migrations résidentielles 2001-2006 (INSEE)

2.2.4.1 Données exploitées

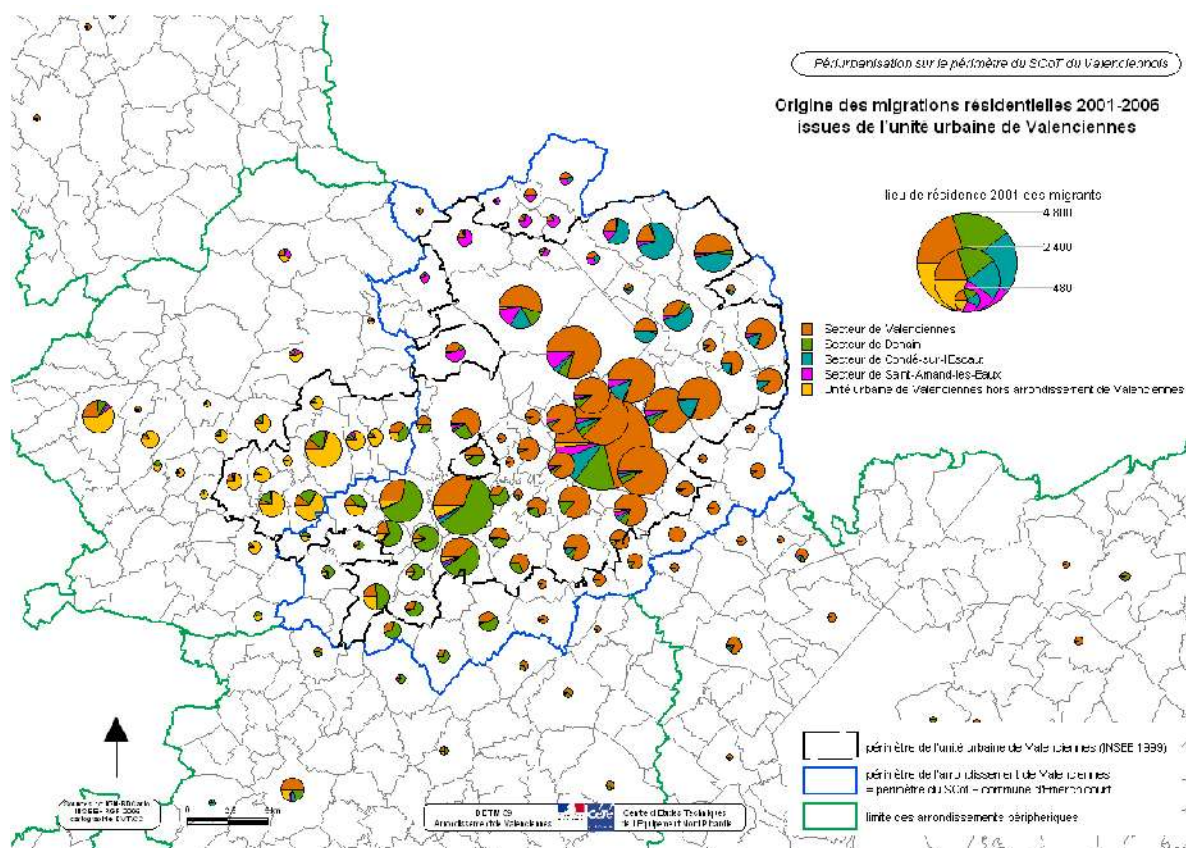
La base utilisée est la même que pour l'étude des migrations reçues (cf. 1.1.3.1). On a extrait les migrations où la commune de résidence 5 ans auparavant appartenait à l'unité urbaine 1999 de Valenciennes. On a ensuite éliminé les migrations intra-communales. La base obtenue comprend 1869 communes de destination pour environ 70 164 migrations. En se restreignant à la Région Nord-Pas-de-Calais, on obtient 547 communes de destination pour environ 56 250 migrations.

2.2.4.2 Les migrations résidentielles 2001-2006 issues de l'unité urbaine de Valenciennes

Dans la carte suivante, qui représente l'origine des migrations résidentielles issues de l'unité urbaine de Valenciennes, on a choisi de ne représenter que les nombres de migrations supérieurs à 50, afin de ne garder que les résultats significatifs. Les migrations sont en effet issues de calculs liés aux techniques d'échantillonnage et l'INSEE estime dans sa documentation que l'usage des données pour des effectifs inférieurs à 50 présente un danger dans l'interprétation que l'on peut en faire. Cela restreint le champ à 148 communes totalisant environ 50 490 migrations.

Unité urbaine de Valenciennes	Secteurs				
	Valenciennes	Denain	Condé-sur-Escaut	St-Amand-les-Eaux	UU hors arrdt
50490	28913	8820	4317	2679	5761
100%	57,3%	17,5%	8,5%	5,3%	11,4%

Tableau 23: Migrations résidentielles 2001-2006 issues de l'unité urbaine de Valenciennes (INSEE)



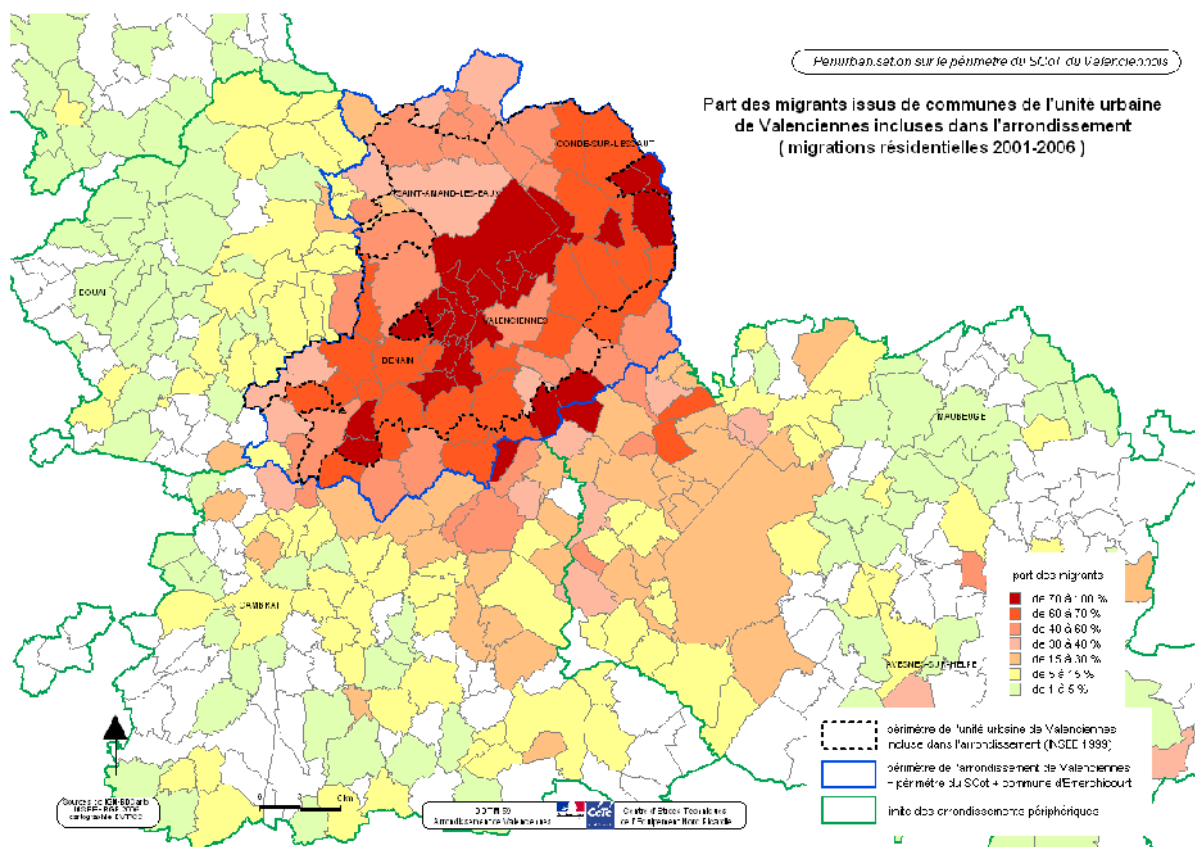
Carte 10: Origine des migrations résidentielles 2001-2006 issues de l'unité urbaine de Valenciennes

Par rapport à l'exploitation des bases SITADEL et PTZ, l'influence du secteur de Valenciennes sur les communes qui lui sont extérieures apparaît plus prégnante (gardons à l'esprit cependant que, contrairement à l'exploitation INSEE, les exploitations SITADEL et PTZ incluent les migrations intra-communales, ce qui avait pour conséquence de renforcer pour chaque commune l'influence de son secteur d'appartenance). On notera la part des migrations issues du secteur de Valenciennes à destination de Saint-Amand-les-Eaux (55% contre 17% des constructions d'après SITADEL – 58%²⁶ sans les migrations intra-

26 Sur 122 constructions de maisons individuelles commencées à Saint-Amand-les-Eaux par des pétitionnaires résidant dans l'unité urbaine de Valenciennes, 86 (soit 70%) sont dues à des particuliers résidant déjà sur la commune.

communales²⁷) et Condé-sur-l'Escaut (48% contre 14% - 36%) et, dans une moindre mesure, la part à destination de Denain, également pôle de l'arrondissement (31% contre 9% - 23%).

À l'inverse, l'origine des migrants à destination des communes du secteur de Valenciennes est plus diversifiée, notamment à Valenciennes (seulement 71% de migrants issus du secteur de Valenciennes contre 98% des pétitionnaires de permis pour des maisons individuelles – 92% sans les migrations intra-communales), Onnaing (81% contre 100%), Escautpont (52% contre 84% – 76%) et Wallers (68% contre 89% – 76%). Cela tend à montrer que les constructions de maisons individuelles, qui constituent une fraction de l'ensemble des migrations résidentielles, sont plus sensibles à la proximité géographique et se réalisent davantage « de proche en proche » : globalement, la migration résidentielle qui consiste à quitter son lieu de résidence pour venir habiter la maison individuelle que l'on s'est construite se traduit par un déplacement moyen inférieur au déplacement moyen engendré par l'ensemble des migrations résidentielles, chose qui semble assez intuitive à l'échelle nationale ou régionale, mais qui s'observe concrètement à l'échelle de l'arrondissement et des 4 pôles de son armature urbaine. On fait en effet construire sa maison individuelle parce que cela représente une étape dans le parcours résidentiel correspondant à l'ajustement du logement par rapport aux besoins du ménage ; les autres migrations sont plus souvent des migrations longue distance, liées aux emplois et aux études, qui se portent souvent sur les villes centres et qui ne relèvent pas du processus de périurbanisation.



Carte 11: Part des migrants issus de communes de l'unité urbaine de Valenciennes incluses dans l'arrondissement

27 Résultat obtenu en ôtant les constructions réalisées par un pétitionnaire dans sa commune de résidence, afin de rendre pertinente la comparaison avec les migrations résidentielles INSEE. À titre indicatif, cela représente 63 constructions sur 89 (71%) à Valenciennes, 44 sur 97 à Onnaing (45%), 18 sur 56 (32%) à Escautpont et 64 sur 114 (56%) à Wallers.

On retrouve par ailleurs une diffusion de l'agglomération valenciennoise vers l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, qui vient également empiéter sur l'arrondissement de Cambrai, principalement composée de migrants issus du secteur de Valenciennes. L'influence du secteur de Denain, au sud, reste cantonnée aux limites de l'arrondissement, à l'exception de la commune de Iwuy, mais se propage sur l'arrondissement de Douai à l'ouest. L'influence du secteur de Saint-Amand-les-Eaux se fait davantage ressentir sur l'unité urbaine de Mortagne-du-Nord que vers Lille. Enfin, on constate l'influence des communes de l'unité urbaine hors arrondissement sur un groupe continu de communes jusqu'à Douai.

L'expansion vers Douai constatée sur la carte des volumes étant largement due aux migrations émises par le secteur de l'unité urbaine de Valenciennes hors arrondissement, nous avons choisi, en travaillant en taux (part des migrants issus de la zone d'émission par rapport au total des migrants reçus par la commune), de restreindre la zone d'émission à l'arrondissement. Ce choix (qui a été reconduit par la suite pour la définition de l'aire d'influence) a été conforté par le fait que les exploitations précédentes ont montré la moindre influence qu'avait la partie de l'unité urbaine incluse dans l'arrondissement sur celle qui est située en-dehors.

En passant d'un travail sur les volumes de migrations à un travail sur un taux de migrants, on obtient une carte plus parlante. Cependant, contrairement à l'exploitation en volumes, on ne s'est ici pas restreint aux volumes de migrants supérieurs à 50. L'interprétation doit donc se limiter à l'observation d'un phénomène général et ne pas s'attarder sur une analyse à la commune qui pourra parfois être peu représentative et donc risquée.

Remarquons d'abord qu'il ne faudrait pas conclure trop vite, au vu de la carte, que l'espace central de l'unité urbaine (constitué par les communes où le taux de migrants issus de l'unité urbaine est supérieur à 70%) est attractif et à l'origine de flux centripètes. En effet, les communes situées au centre de la zone d'émission ont, en terme de probabilités, davantage de chances d'être la destination de migrations de proximité dans la mesure où elles maximisent le nombre de communes dont elles sont proches. *A contrario*, notre attention doit se tourner vers les communes à fort taux de migrants issues de l'unité urbaine qui ne sont pas en situation centrale ou, *a fortiori*, en-dehors de l'unité urbaine de Valenciennes, à condition que les effectifs de migrants y soient suffisamment significatifs. C'est le cas notamment de Crespin, Vicq, Neuville-sur-l'Escaut, Lieu-Saint-Amand, Artres ou encore Préseau.

De manière générale, on retrouve une expansion de l'influence de l'agglomération valenciennoise vers l'Avesnois, jusqu'à Locquignol et la forêt de Mormal et, dans une moindre mesure et de manière continue avec ce premier mouvement, vers l'arrondissement de Cambrai. On notera par ailleurs que l'observation des migrations domicile-travail *via* la part des actifs ayant un emploi travaillant dans l'unité urbaine hors Douais (cf. 1.2.5) donne des résultats très proches.

L'influence du territoire valenciennois, mesurée précédemment par les migrations liées à la construction de maisons individuelles par des particuliers, qui ne représentent qu'une faible part de l'ensemble des migrations résidentielles (de l'ordre de quelques pour-cents), se retrouve plus globalement au niveau de l'ensemble des migrations résidentielles.

2.2.5 Les migrations domicile-travail (INSEE)

La base utilisée ici est issue d'une exploitation des questionnaires du recensement de la population. Le « bulletin individu » de l'enquête annuelle de recensement mise en place en 2004 permet de connaître :

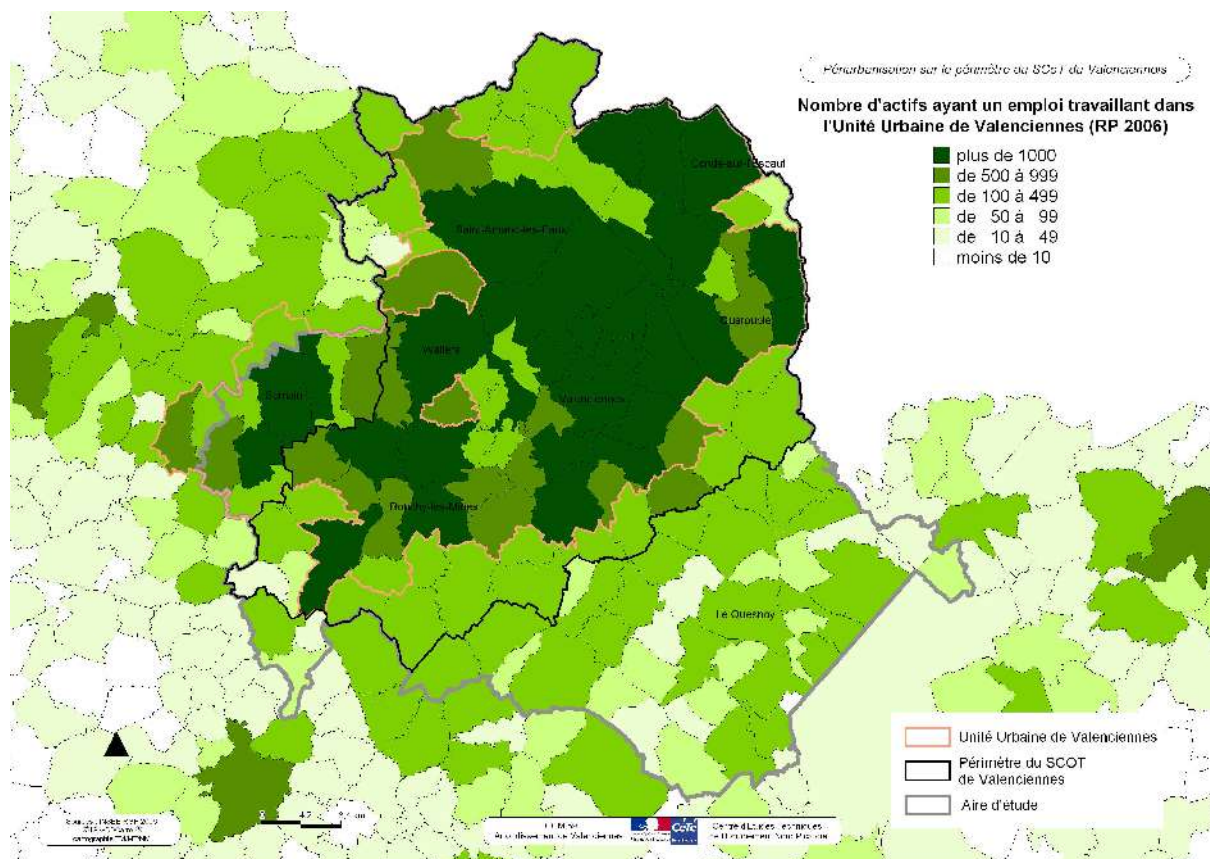
- la commune de résidence des individus
- pour les actifs en position d'occupation d'un emploi :
 - la commune du lieu de travail
 - le mode de transport principal utilisé le plus souvent pour aller travailler en cinq catégories:
 1. Pas de transport (équivalent à un travail exercé au domicile)
 2. Marche à pied
 3. Deux-roues (sans distinction possible entre vélo et deux-roues motorisé)
 4. Voiture, camion ou fourgonnette
 5. Transports en commun (quels qu'ils soient, urbains ou interurbains, routier ou ferroviaire)
- pour les personnes inscrites dans un établissement d'enseignement, la commune du lieu d'études

L'analyse menée ici visant à déterminer l'aire d'influence du Valenciennois en terme de bassin de vie, on s'intéresse à l'attractivité en terme d'emplois de l'unité urbaine de Valenciennes. Quel est le nombre et la part des actifs résidant dans des communes extérieures à l'unité urbaine et venant y travailler ?

Cette approche, combinée à une notion de continuité urbaine, est notamment utilisée par l'INSEE pour le calcul des aires urbaines définies d'après les données du recensement de 1999. L'approche présente permet de ne s'intéresser qu'aux relations domicile-travail, indépendamment de la notion de continuité du bâti, et d'actualiser les données à 2006, permettant ainsi la comparaison 1999-2006.

Les deux premières cartes présentées ci-dessous fournissent, par commune, respectivement le nombre d'actifs travaillant dans l'unité urbaine et la part de ces actifs parmi la totalité des actifs occupés²⁸ de la commune.

28 Par actif occupé, on entend toute personne en position d'activité professionnelle qui n'est pas en recherche d'emploi

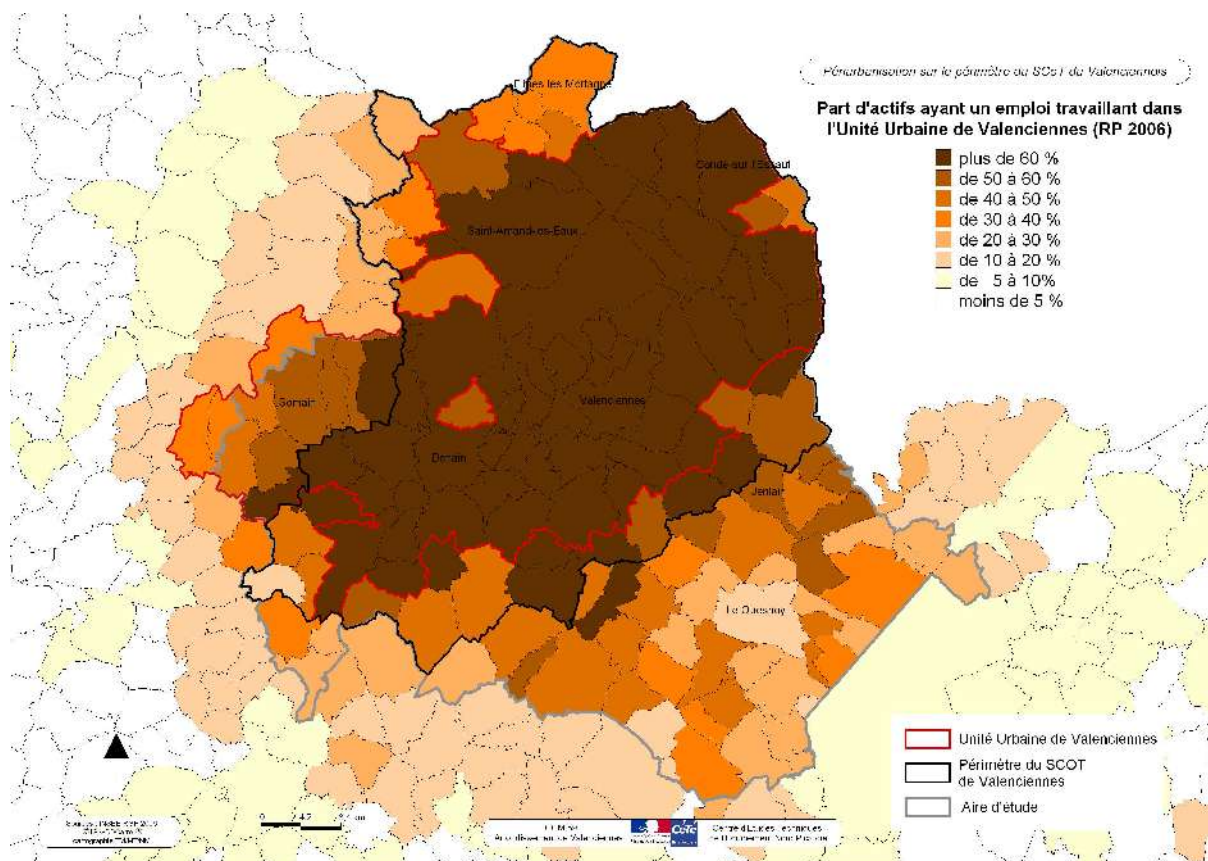


Carte 12: Nombre d'actifs occupés travaillant dans l'unité urbaine de Valenciennes (INSEE - RP2006)

Les emplois de l'unité urbaine de Valenciennes attirent des actifs extérieurs de toute provenance, à la fois de Lille (première commune extérieure de résidence des actifs de l'unité urbaine avec 1 348 actifs), des arrondissements de Douai, Cambrai et Avesnes-sur-Helpe.

Toutefois cette carte fait apparaître les communes les plus peuplées. Par exemple, les 1348 actifs de Lille ne représentent pas le flux sortant principal de la commune, qui compte 90000 actifs occupés.

Le fonctionnement du territoire est plus facilement analysé par le pourcentage du nombre d'actifs travaillant dans l'unité urbaine rapporté au nombre total d'actifs occupés de la commune.



Carte 13: Part d'actifs occupés de la commune travaillant dans l'unité urbaine de Valenciennes (INSEE - RP2006)

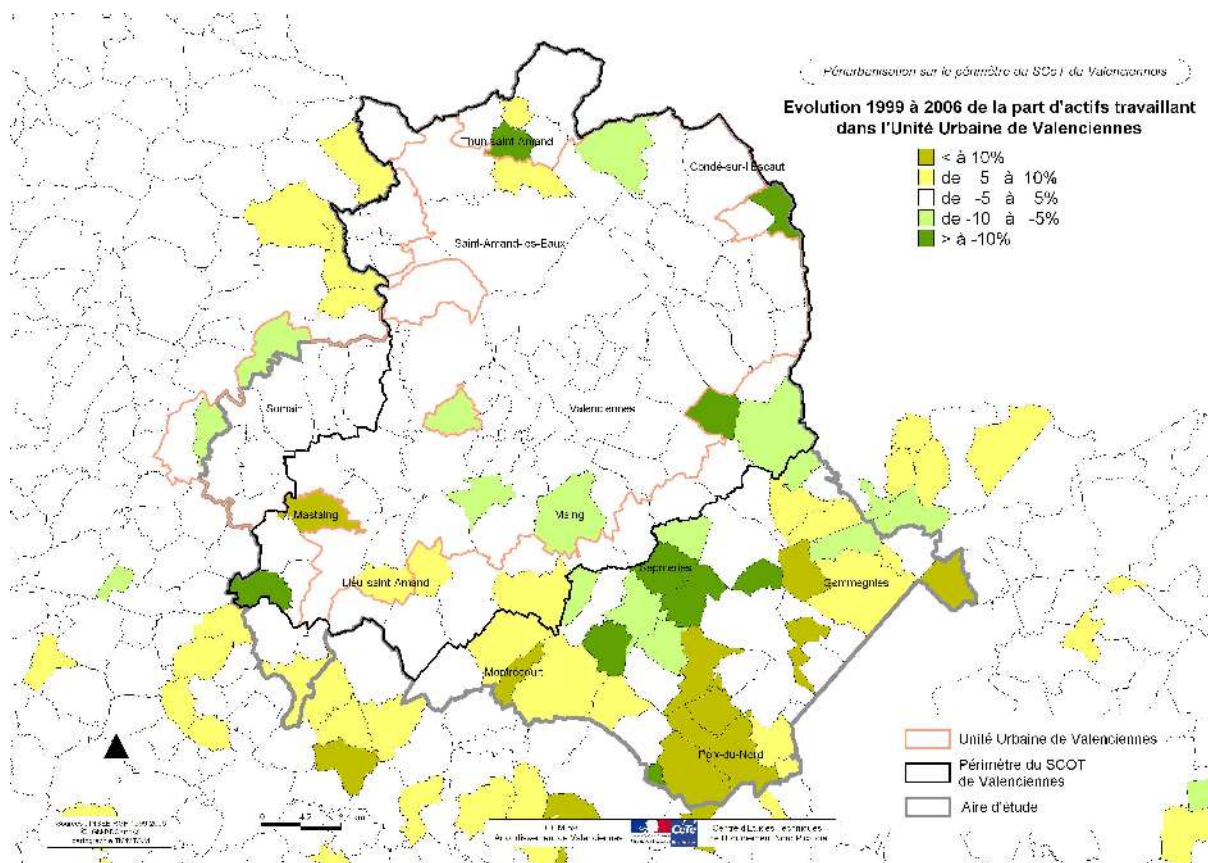
Ne figurent sur cette carte que les communes pour lesquelles ce pourcentage est supérieur à 5%, ce qui n'est le cas, par exemple, d'aucune des communes de l'arrondissement de Lille.

Cette carte montre beaucoup plus clairement l'attractivité des communes de l'unité urbaine de Valenciennes sur sa périphérie, avec une première couronne en frange sud de l'unité urbaine qui compte de nombreuses communes dont plus de la moitié des actifs travaillent dans l'unité urbaine. Cette influence s'étend assez nettement sur l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, la forêt de Mormal semblant marquer une limite à cette aire d'influence.

L'influence est assez marquée aussi au sud de l'unité urbaine, qui correspond au nord de l'arrondissement de Cambrai.

Enfin, la part des actifs travaillant dans l'unité urbaine de Valenciennes des communes situées entre le Valenciennois et l'agglomération lilloise est relativement faible (limitée dans la majorité à moins de 20%) et s'étend peu en dehors des limites de l'unité urbaine.

En terme de dynamique, l'évolution de ce taux en nombre de points entre 1999 et 2006 donne une idée des secteurs sur lesquels cette influence de l'unité urbaine de Valenciennes s'est renforcée :



Carte 14: Évolution de 1999 à 2006 de la part des actifs de la commune travaillant dans l'unité urbaine de Valenciennes (INSEE - RP = 2006)

L'évolution sur la période 1999-2006 est sensible majoritairement dans le sud et le sud-est de l'unité urbaine. L'extension de l'influence du Valenciennois se fait majoritairement vers les arrondissements de Cambrai et d'Avesnes-sur-Helpe, ce qui nécessite de fait un élargissement de l'aire d'étude vers ces communes.

Une dernière analyse permet de mesurer l'influence respective, pour chaque commune des pôles d'emplois principaux départementaux.

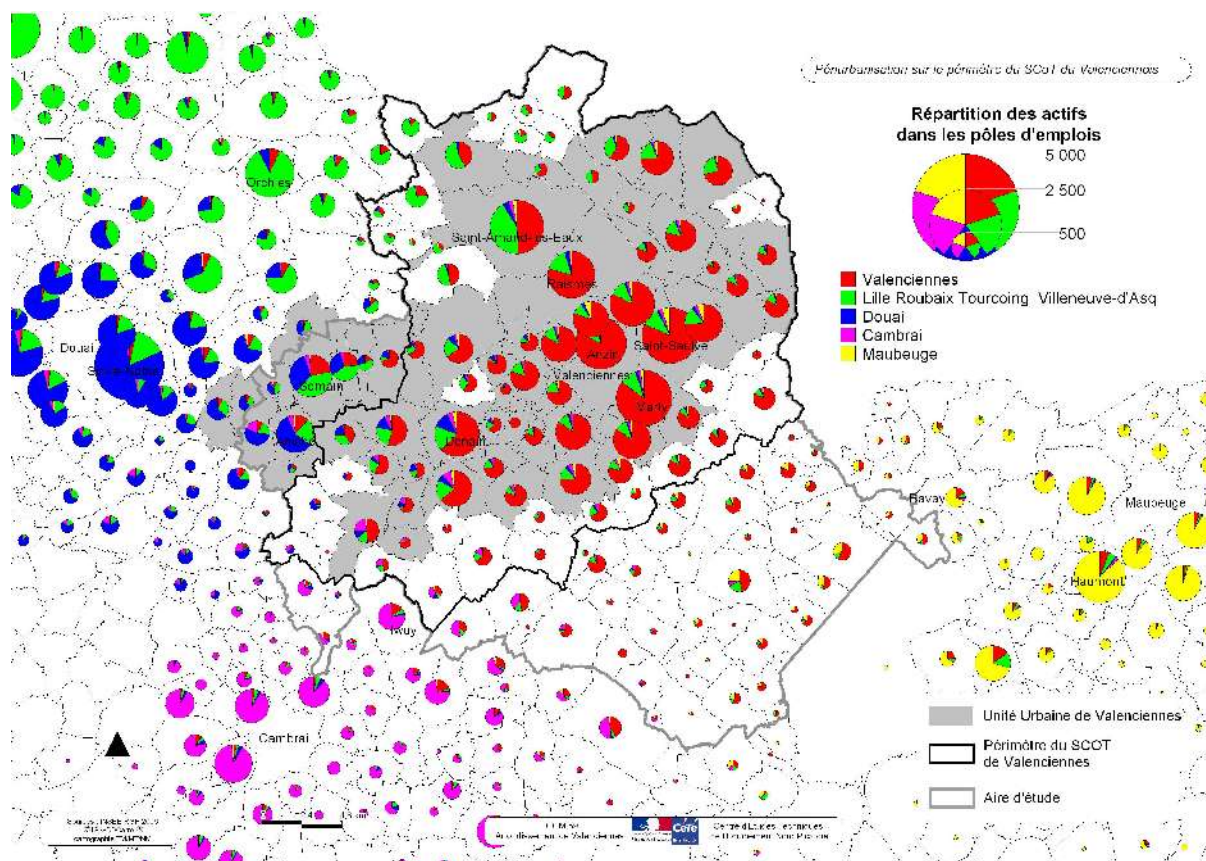
Par simplification, ont été retenus 5 pôles d'emplois :

- La commune de Valenciennes (34 813 emplois²⁹)
- La commune de Douai (31 006 emplois)
- La commune de Cambrai (19744 emplois)
- La commune de Maubeuge (17558 emplois)
- Le regroupement des communes de Lille, Roubaix, Tourcoing et Villeneuve d'Ascq (272 532 emplois)

Ce regroupement de 8 communes concentre 40% de l'emploi du département, la répartition des actifs dans ces différents pôles représente donc un poids important parmi la totalité des actifs.

La carte ci-dessous donne ainsi le volume par la taille du cercle des actifs travaillant dans ces cinq pôles d'emplois ainsi que leur répartition :

29 Source : INSEE – Recensement de la Population 2006.



Carte 15: Répartition et nombre d'actifs travaillant dans les cinq pôles d'emploi départementaux entourant le Valenciennois (INSEE - RP2006)

Cette carte permet de mesurer l'influence relative des grands pôles d'emplois (Valenciennes et ses quatre voisins Lille, Douai, Cambrai et Maubeuge).

Les actifs de la zone d'influence du sud de l'unité urbaine travaillent bien majoritairement à Valenciennes. La carte permet d'aider à la définition des limites de l'influence de Valenciennes pour ce qui concerne l'attractivité en matière d'emploi.

L'analyse des migrations domicile-travail montre l'extension du bassin d'emploi de Valenciennes sur sa partie sud-est jusqu'à la barrière naturelle de la forêt de Mormal, qui semble marquer une limite avec l'aire d'influence du Val de Sambre.

Les communes les plus au nord sont en revanche sous nette domination lilloise, certaines de ces communes faisant même partie de l'aire urbaine de Lille.

Une zone située au sud-ouest est sous influence multiple, au centre d'un triangle constitué par les villes de Cambrai, Douai et Valenciennes.

2.3 Définition de l'aire d'influence du Valenciennois

Pour la détermination de l'aire d'influence, on a travaillé à partir des données sur les migrations émises.

Les premières analyses ont cependant montré que la partie de l'unité urbaine de Valenciennes située hors de l'arrondissement de Valenciennes entretenait peu de relations avec la partie située dans l'arrondissement, sauf peut-être pour la commune de Hornaing influencée de manière non négligeable par les secteurs de Valenciennes et Denain³⁰, et les communes d'Émerchicourt et Abscon, influencées par le secteur hors arrondissement de Valenciennes³¹. De manière générale, les communes de l'unité urbaine situées hors de l'arrondissement sont en réalité soumises à l'influence du Douaisis³².

Il a donc été choisi, pour déterminer l'aire d'influence du Valenciennois en matière de périurbanisation, de restreindre la zone d'émission aux communes de l'unité urbaine incluses dans l'arrondissement, afin de ne pas étendre artificiellement (c'est-à-dire hors d'une logique fonctionnelle) la zone d'étude sur l'arrondissement de Douai.

2.3.1 Définition de critères et de valeurs seuils

À l'issue de notre analyse des migrations résidentielles et alternantes émises, nous avons choisi de travailler à partir de **4 critères** pour déterminer l'aire d'influence :

- nombre de maisons individuelles commencées par des particuliers (données SITADEL) ;
- nombre de PTZ offerts pour la construction ou l'acquisition neuve de maisons individuelles (données PTZ) ;
- part des migrants résidentiels 2001-2006 issus de la zone d'émission dans l'ensemble des migrants de la commune (données INSEE/RP 2006) ;
- part des actifs travaillant dans la zone d'émission dans l'ensemble des migrants domicile travail de la commune (données INSEE/RP 2006).

Les données sont complémentaires, en ceci que les données SITADEL et PTZ caractérisent une consommation d'espace (critères exprimés en volumes) alors que les données sur les migrations résidentielles et alternantes caractérisent des flux (critères exprimés en taux).

Nous avons ensuite déterminé pour chacun des critères une valeur seuil. Celle-ci a été définie (empiriquement) telle qu'elle corresponde à la valeur la plus faible atteinte par une commune incluse dans l'unité urbaine de Valenciennes (hors communes de l'arrondissement de Douai). Par construction, chacune des communes émettrices respecte ainsi la valeur seuil

30 À Hornaing, sur 84 pétitionnaires de maisons individuelles commencées entre 1998 et 2008, 26% étaient issus du secteur de Valenciennes et 18% du secteur de Denain. Sur 59 PTZ offerts entre 1997 et 2008, 34% concernaient des résidents du secteur de Valenciennes et 20% des résidents du secteur de Denain. Par ailleurs, les parts de migrations résidentielles et alternantes dues à l'unité urbaine de Valenciennes incluse dans l'arrondissement sont respectivement de 50% et de 39%. À ce titre, il est intéressant de remarquer que Hornaing est la seule commune hors arrondissement desservie par le SITURV.

31 À Émerchicourt, sur 24 pétitionnaires de maisons individuelles commencées entre 1998 et 2008, 33% étaient issus du secteur hors arrondissement de Valenciennes. Sur 14 PTZ offerts entre 1997 et 2008, 64% concernaient des résidents hors arrondissement.

À Abscon, sur 65 pétitionnaires de maisons individuelles commencées entre 1998 et 2008, 29% étaient issus du secteur hors arrondissement de Valenciennes. Sur 40 PTZ offerts entre 1997 et 2008, 28% concernaient des résidents hors arrondissement.

32 Cf. carte représentant la part des actifs travaillant dans l'unité urbaine de Valenciennes (hors Douaisis) avec la répartition du nombre d'actifs par pôle d'emploi. On constate l'influence dominante du pôle d'emploi de Douai sur les communes de l'unité urbaine hors arrondissement, couplée d'ailleurs à l'influence du pôle d'emploi de Lille-Roubaix-Tourcoing-Villeneuve-d'Ascq, sauf pour la commune de Hornaing où l'influence du pôle d'emploi de Valenciennes est nettement majoritaire.

pour l'ensemble des critères. Il est en effet naturel que, *a minima*, les communes émettrices se retrouvent dans l'aire d'influence.

Les seuils obtenus sont les suivants :

- **10 permis** (valeur atteinte par la commune d'Anzin) : 97 communes respectent ce seuil³³ ;
- **2 PTZ** (Wavrechain-sous-Denain) : 161 communes ;
- **24%** de migrations résidentielles (Millonfosse) : 109 communes ;
- **45%** de migrations domicile-travail (Émerchicourt) : 80 communes.

On remarque que les permis et les migrations domicile-travail sont les critères les plus discriminants (c'est-à-dire qui excluent le plus de communes).

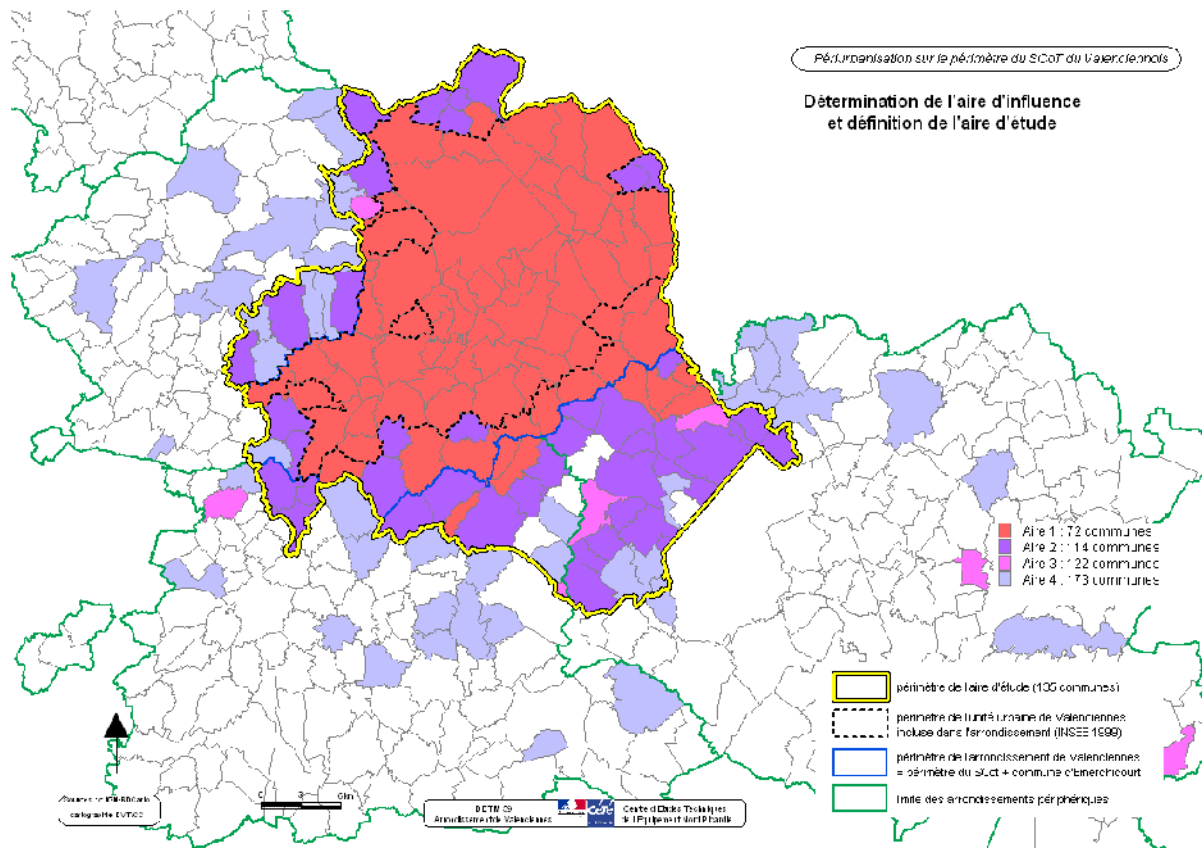
2.3.2 Détermination de l'aire d'influence

À partir de ces seuils et de relations logiques (ET, OU), on a défini 4 aires d'influence, de la plus restrictive (aire 1 : les communes qui respectent toutes les valeurs seuil) à la moins restrictive (aire 4 : les communes qui respectent au moins une valeur seuil). La définition des 4 aires d'influence est détaillée dans le tableau ci-dessous. Par définition, l'aire 1 est incluse dans l'aire 2, qui est incluse dans l'aire 3, qui est incluse dans l'aire 4.

Aire	Conditions
	Nombre de communes concernées
Aire 1	Permis \geq 10 ET PTZ \geq 2 ET Mig. résidentielles \geq 24% ET Mig. Domicile-travail \geq 45%
	72 communes
Aire 2	(PTZ \geq 2 ET Mig. résidentielles \geq 24%) OU Permis \geq 10 OU Mig. Domicile-travail \geq 45%
	114 communes (aire 1 + 42 communes)
Aire 3	Mig. résidentielles \geq 24% OU Permis \geq 10 OU Mig. Domicile-travail \geq 45%
	122 communes (aire 2 + 8 communes)
Aire 4	Permis \geq 10 OU PTZ \geq 2 OU Mig. résidentielles \geq 24% OU Mig. Domicile-travail \geq 45%
	173 communes (aire 3 + 51 communes)

Tableau 24: Définition des 4 aires d'influence

33 À comparer aux 82 communes de l'arrondissement de Valenciennes, aux 61 communes de l'unité urbaine de Valenciennes et aux 51 communes de la zone d'émission (unité urbaine hors arrondissement de Douai).



Carte 16: Détermination de l'aire d'influence et définition de l'aire d'étude

L'emboîtement des aires d'influence traduit cartographiquement la progressivité spatiale de l'intensité de l'influence du territoire valenciennois. À ce titre, deux remarques principales peuvent être formulées.

D'une part, on voit que l'influence la plus forte de l'agglomération valenciennoise (aire 1) s'exerce sur la frange sud-est de l'arrondissement, en bordure de l'Avesnois, et se prolonge hors de l'arrondissement le long de la frontière belge (communes de Jenlain, Wagnies-le-Grand, Wagnies-le-Petit et Bry).

D'autre part, quelques communes de l'arrondissement (aire 4) semblent davantage soumises aux influences extérieures : il s'agit de Wasnes-au-Bac, en bordure des arrondissements de Cambrai et Douai, et d'un groupe de communes de la Communauté de Communes de la Vallée de la Scarpe (Sars-et-Rosières, Brillon, Bousignies) sous influence de l'arrondissement de Lille.

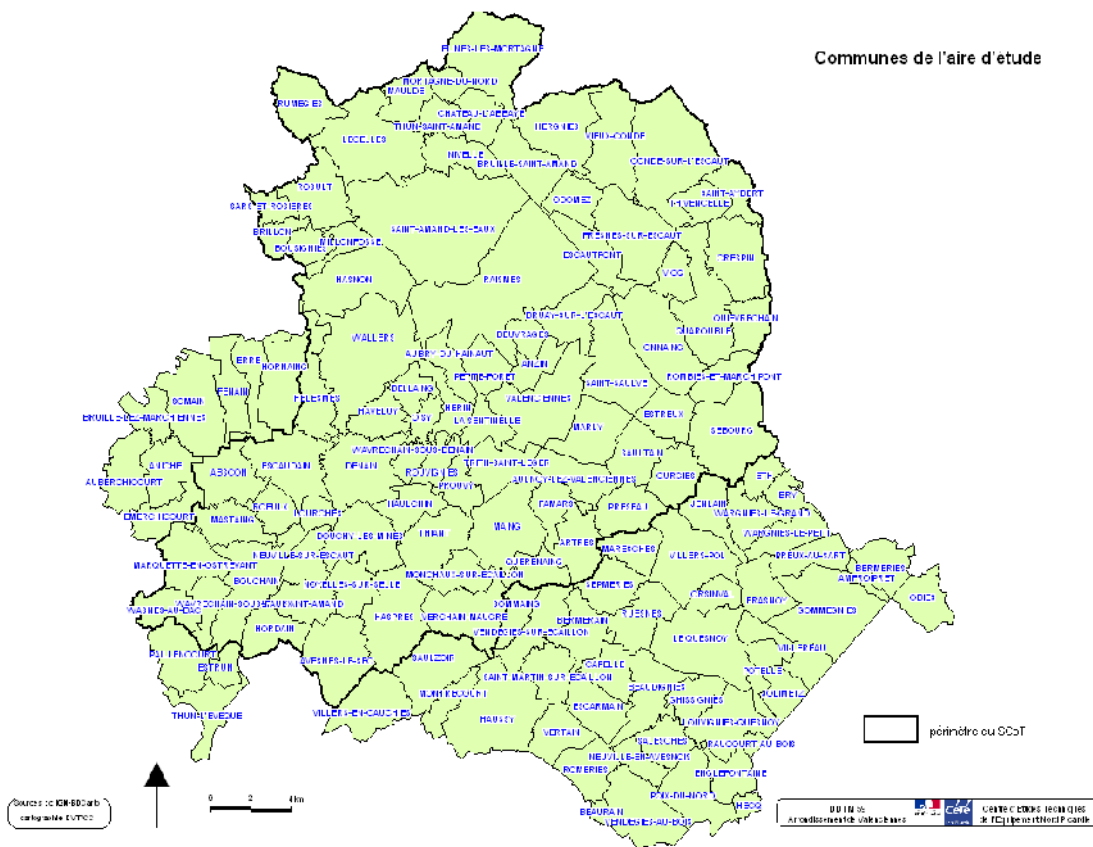
2.3.3 Détermination de l'aire d'étude

L'aire d'étude a été construite à partir des aires d'influences définies plus haut et en suivant une logique de cohérence territoriale. Elle comprend 135 communes :

- l'ensemble des 82 communes de l'arrondissement de Valenciennes,
- l'ensemble des communes répondant aux critères de l'aire d'influence 2 ; cela a amené, à l'ouest, à inclure les communes d'Erre, de Fenain, Bruille-lez-Marchiennes et Aniche, par ailleurs incluses dans l'unité urbaine de Valenciennes, afin d'obtenir un ensemble cohérent avec les autres communes de l'arrondissement de Douai répondant aux critères de l'aire d'influence 2, à savoir Hornaing, Somain et Auberchicourt ; de la

même façon, on a inclus les communes de Ruesnes, Beaudignies (arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe), Capelle, Escarmain, Vertain et Romeries (arrondissement de Cambrai) afin d'obtenir une aire d'étude sans échancrure ;

- les communes de Poix-du-Nord, Hecq, Englefontaine, Potelle, Jolimetz, Beaurain et Preux-au-Sart en se donnant comme limite la commune de Loquignol et le massif forestier de la forêt de Mormal pour l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.



Carte 17: Communes de l'aire d'étude

Par l'examen complémentaire des émissions et des réceptions migratoires, on constate un mouvement net de pression (ou de glissement) de l'arrondissement de Lille sur l'arrondissement de Valenciennes, lequel, parallèlement, exerce une pression vers l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, cela étant vrai à la fois pour les migrations résidentielles liées à la construction ou l'acquisition de maisons individuelles, les migrations résidentielles et les migrations domicile-travail.

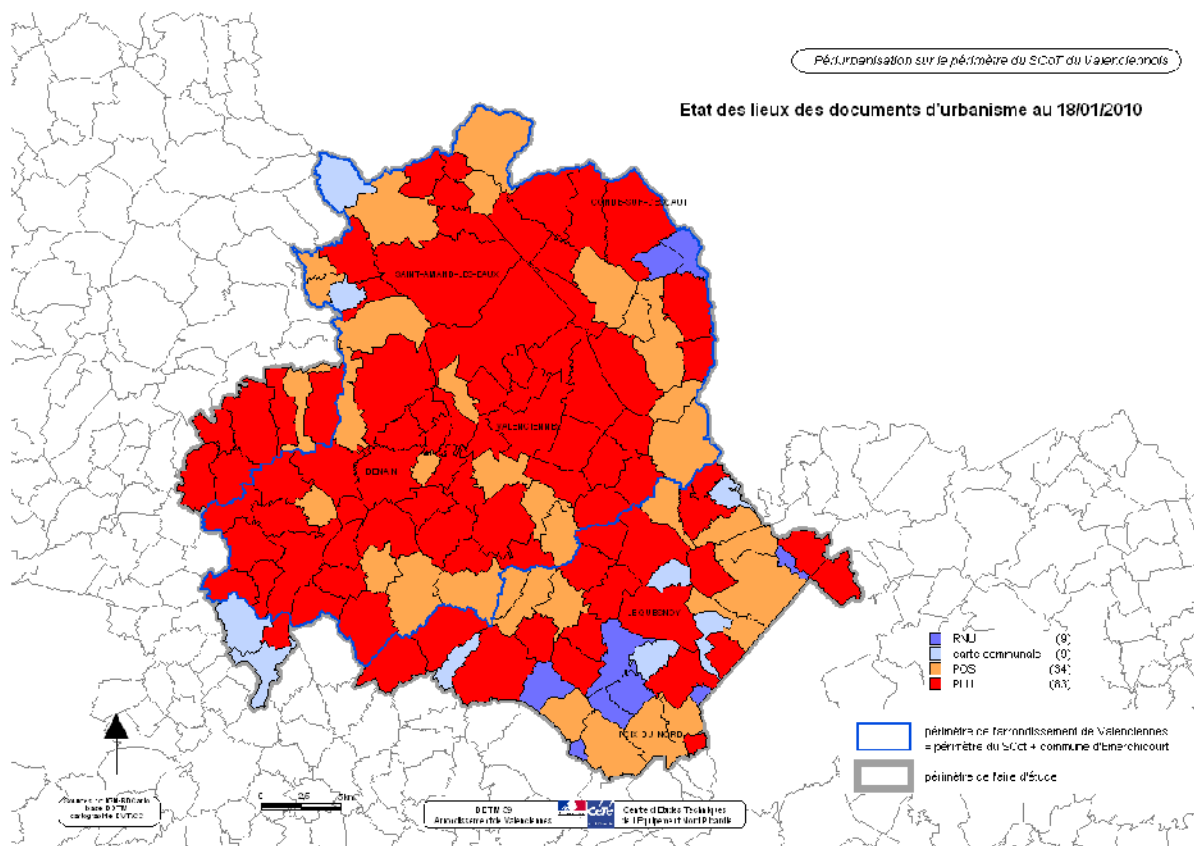
3 Caractérisation de la périurbanisation et enjeux de sa maîtrise

Dans la partie précédente, nous avons déterminé l'aire d'influence de l'agglomération valenciennoise, c'est-à-dire l'espace où il est pertinent de parler de périurbanisation d'origine valenciennoise. Il s'agit maintenant de caractériser cette périurbanisation, au regard :

- des dynamiques de construction, d'une part du logement, avec une attention particulière sur les formes produites, et d'autre part des activités économiques ;
- de l'impact de ces constructions sur la consommation d'espaces naturels et agricoles ;
- des déplacements qu'elle engendre, et en particulier de l'émission de gaz à effet de serre ;
- de la structuration sociale de l'espace valenciennois.

3.1 Consommation d'espace pour le logement et les activités économiques

3.1.1 Un SCOT très « urbain » (au sens de l'INSEE)



Carte 18: État des lieux des documents d'urbanisme approuvés ou en cours d'élaboration au 18/01/2010 (Source : DDTM 59)

Comme nous l'avons vu précédemment, le découpage le plus fin de notre territoire d'étude, au sens de l'INSEE, est le découpage en unités urbaines, qui distingue communes urbaines (appartenant à une unité urbaine) et communes rurales (hors unité urbaine)³⁴. Nous déclinerons ainsi par la suite un certain nombre de statistiques selon ces deux catégories de communes (urbaines et rurales), ce qui nous permettra d'établir des comparaisons avec des territoires de référence (département et France métropolitaine).

34 Cf. 1.2.1.1 pour la carte représentant le découpage de l'aire d'étude en unités urbaines.

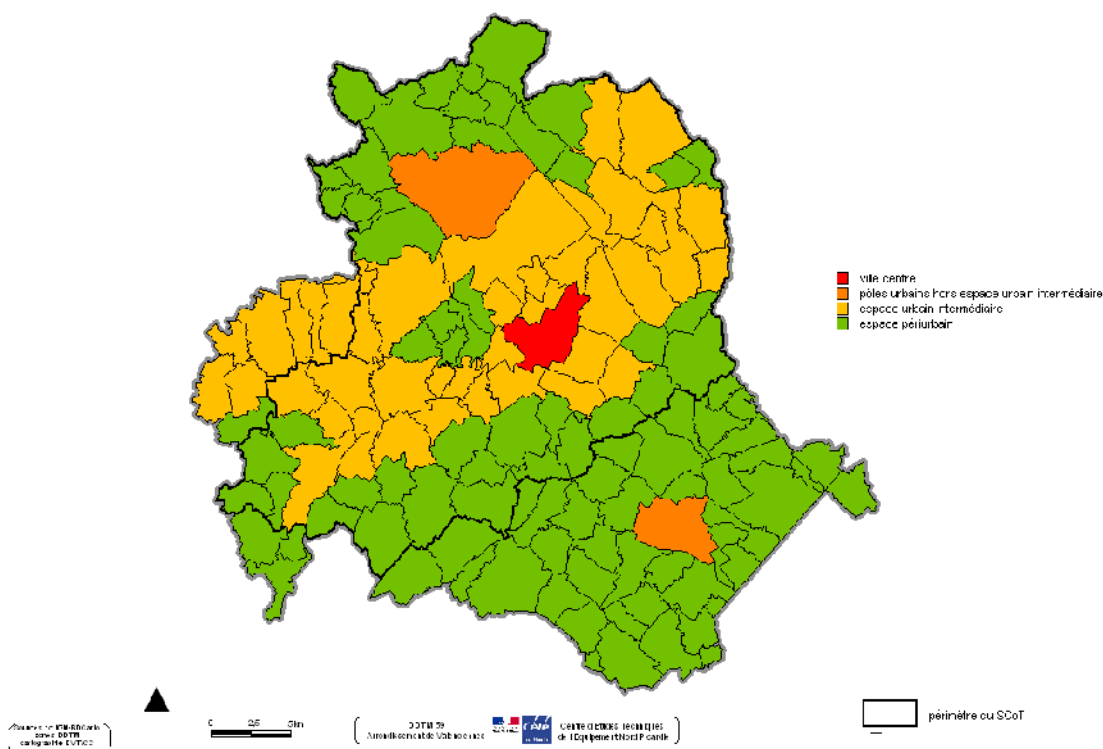
	Communes urbaines			Communes rurales			Total		
	Nombre	Pop. 1999, 2006, évolution (part en 2006)	RP 1999, 2006, évolution (part en 2006)	Nombre	Pop. 1999, 2006, évolution (part en 2006)	RP 1999, 2006, évolution (part en 2006)	Nombre	Pop. 1999, 2006, évolution (part en 2006)	RP 1999, 2006, évolution (part en 2006)
SCOT	59 (73%)	328 551 326 768 -0,54% (94%)	122 423 128 556 +5,01% (94%)	22 (27%)	19 522 20 203 +3,49% (6%)	7 014 7 592 +8,24% (6%)	81 (100%)	348 073 346 971 -0,32% (100%)	129 437 136 148 +5,18% (100%)
Aire d'étude	74 (55%)	377 614 376 818 -0,21% (89%)	140 578 147 910 +5,22% (90%)	61 (45%)	43 482 45 108 +3,74% (11%)	15 770 16 968 +7,60% (10%)	135 (100%)	421 096 421 926 +0,20% (100%)	156 348 164 878 +5,46% (100%)
Département du Nord	310 (48%)	2 297 074 2 297 832 +0,03% (90%)	866 229 924 385 +6,71% (90%)	342 (52%)	257 946 267 425 +3,67% (10%)	91 159 99 189 +8,81% (10%)	652 (100%)	2 555 020 2 565 257 +0,40% (100%)	957 388 1 023 574 +6,91% (100%)
France métropolitaine	5 957 (16%)	44196739 45880742 +3,81% (75%)	18323556 19887916 +8,54% (76%)	30 612 (84%)	14321656 15518991 +8,36% (25%)	5486605 6183212 +12,70% (24%)	36 569 (100%)	58518395 61399733 +4,92% (100%)	23810161 26070381 +9,49% (100%)

Tableau 25: Évolution de la population et du nombre de résidences principales entre 1999 et 2006 (INSEE 1999 et 2006)

Des données de population (voir tableau ci-dessus) montrent cependant que l'aire d'étude, et encore davantage le SCOT, sont très majoritairement urbains au sens de l'INSEE (73% des communes du SCOT sont urbaines, contre respectivement 48% et 16% pour le département du Nord et la France métropolitaine ; 94% de la population du SCOT résidait dans une commune urbaine en 2006). Pour cette raison, certaines statistiques seront déclinées selon un **découpage plus adapté au territoire**³⁵ pour pallier le fait que le découpage en unités urbaines ne crée pas assez de distinction entre les communes (notamment selon leurs disponibilités pour une urbanisation future) et qu'il n'est donc pas totalement satisfaisant pour l'étude d'un phénomène de périurbanisation. Ce découpage (voir carte ci-dessous) distingue :

- la ville de Valenciennes (dont nous verrons par la suite qu'elle constitue un cas à part au regard de son poids dans la construction de logements et des typologies de logements produits) ;
- un espace urbain intermédiaire constitué des communes les plus urbaines de l'aire d'étude (en terme d'occupation du sol et de densité notamment) ;
- les 2 communes de Saint-Amand-les-Eaux et Le Quesnoy, aux caractéristiques urbaines mais qui constituent néanmoins des cas particuliers au regard des continuités géographiques et de leur rôle polarisant, et ne pouvaient par conséquent pas être assimilées aux communes de l'espace urbain intermédiaire ;
- un espace périurbain constitué de toutes les autres communes.

35 Ce découpage est issu d'une phase d'échanges entre le CETE et la Délégation Territoriale du Valenciennois. Il prend en compte à la fois des données quantitatives (occupation du sol, densités d'urbanisation) et des éléments plus qualitatifs de connaissance du territoire.



Carte 19: Découpage de l'aire d'étude (DDTM59, Délégation Territoriale du Valenciennois, 2010)

	Ville-centre (Valenciennes)	Pôles urbains hors espace urbain intermédiaire (St-Amand-les-Eaux + Le Quesnoy)	Espace urbain intermédiaire	Espace périurbain	Total
Urbain	1	2	41	30	74
Rural	0	0	0	61	61
Total	1	2	41	91	135

Tableau 26: Table de correspondance entre la typologie INSEE (urbain/rural) et la typologie élaborée avec la DDTM 59

Les caractéristiques (population, résidences principales et évolutions entre 1999 et 2006) des territoires issus du découpage défini ci-dessus sont présentées dans le tableau ci-dessous. Le découpage adapté au territoire d'étude permet de démontrer le caractère atypique de Valenciennes dans l'ensemble des communes urbaines du territoire, avec des évolutions de population et de résidences principales positives et proches des valeurs obtenues pour les communes rurales. On distingue ensuite l'espace urbain intermédiaire, avec une évolution de population négative, de l'espace périurbain, avec une évolution de population nettement positive. Enfin, en ce qui concerne les cas particuliers des communes de Saint-Amand-les-Eaux et de Le Quesnoy, la première se rapproche du profil de l'espace urbain intermédiaire

(évolution de population négative), la seconde du profil de l'espace périurbain (évolution de population positive).

	Valenciennes			Espace urbain intermédiaire			Espace périurbain		
	Nombre	Pop. 1999, 2006, évolution (part en 2006)	RP 1999, 2006, évolution (part en 2006)	Nombre	Pop. 1999, 2006, évolution (part en 2006)	RP 1999, 2006, évolution (part en 2006)	Nombre	Pop. 1999, 2006, évolution (part en 2006)	RP 1999, 2006, évolution (part en 2006)
SCOT	1 (1%)	41 278 42 426 +2,78% (12%)	18 403 20 049 +8,94% (15%)	34 (42%)	224 821 221 454 -1,50% (64%)	81 285 84 161 +3,54% (62%)	45 (56%)	64 799 66 501 +2,63% (19%)	23 165 25 060 +8,18% (18%)
Aire d'étude	1 (1%)	41 278 42 426 +2,78% (10%)	18 403 20 049 +8,94% (12%)	41 (30%)	262 024 259 284 -1,05% (61%)	94 970 98 630 +3,85% (60%)	91 (67%)	95 702 98 514 +2,94% (23%)	34 377 37 119 +7,98% (23%)
Saint-Amand-les-Eaux				Le Quesnoy					
Pop. 1999, 2006, évolution		RP 1999, 2006, évolution		Pop. 1999, 2006, évolution		RP 1999, 2006, évolution			
17 175		6584		4 917		2 014			
16 590		6878		5 112		2 203			
-3,41%		+4,47%		+3,97%		+9,38%			

Tableau 27: Évolution de la population et du nombre de résidences principales entre 1999 et 2006 (INSEE 1999 et 2006)

3.1.2 Le contexte de la construction de logement (SITADEL)

Pour mémoire, en 2002, le Schéma Directeur pointait comme enjeu la relance de la construction neuve, pour accompagner la croissance démographique qu'il prédisait pour les 10 prochaines années, avec une diffusion plus large sur l'arrondissement de Valenciennes. Ainsi, dans le volet habitat résidentiel du parti d'aménagement (p. 67), une des trois lignes d'action était : « relancer la construction neuve pour offrir un habitat apte à attirer les nouvelles populations correspondant aux nouveaux emplois créés ».

3.1.2.1 Point méthodologique

3.1.2.1.1 Données utilisées

Les exploitations qui suivent s'appuient sur l'ensemble des permis à destination de logements ou de locaux d'activités portant sur des constructions neuves commencées entre 1990 et 2008³⁶ sur les communes de l'aire d'étude.

Pour ce qui concerne le logement, on s'intéresse aux logements ordinaires, quel que soit leur type (individuel pur, individuel groupé ou collectif).

³⁶ En date de prise en compte.

3.1.2.1.2 Définition de formes de développement résidentiel à partir de SITADEL

Pour caractériser les communes de l'aire d'étude au regard de leur production de logements neufs, on a travaillé à partir de la définition de 4 formes urbaines élaborée par le CETE de Lyon³⁷. Ces formes, identifiables dans SITADEL et corrélées avec un ordre de grandeur de densité, sont définies comme suit :

- **individuel libre** (maisons individuelles sans procédure d'ensemble) : forme la moins dense (5 logements/hectare³⁸) et la plus présente sur le territoire, correspondant à un espace pavillonnaire produit individuellement, par additions successives de maisons individuelles ;
- **individuel avec procédure** (maisons individuelles dans un lotissement ou une ZAC) : 10 logements/hectare ; caractérisé par la production d'un nouveau parcellaire rationalisé ;
- **individuel groupé** (maisons individuelles produites dans le cadre d'une procédure d'ensemble) : 20 à 30 logements/hectare ; caractérisé par un parcellaire, des voiries et un bâti conçus et produits ensemble par un acteur unique (le promoteur) ;
- **collectif** : 50 à 150 logements/hectare.

3.1.2.1.3 Limites de l'analyse

La base SITADEL ne permet pas de distinguer si une construction neuve intervient en renouvellement urbain (c'est-à-dire en zone déjà urbanisée) ou en extension urbaine. De ce fait, il est plus approprié, lorsqu'on évoque les surfaces de terrain associées aux constructions neuves, de parler de **foncier ou d'espace mobilisé pour le logement** plutôt que de foncier ou d'espace *consommé* par le logement³⁹.

Cependant, les superficies de terrain sont plutôt bien renseignées. Dans notre exploitation, seuls 94 permis sur 8992 (1%) n'étaient pas renseignés pour cette variable (cf. 2.1.1.1.4).

3.1.2.1.4 Travaux effectués sur la base

La base de départ, telle que définie au 2.1.2.1.1, comprenait 9030 permis (correspondant à 13502 maisons individuelles et 4299 logements collectifs) dont 38 concernaient des résidences secondaires (représentant 40 maisons individuelles et 4 logements

37 Cf. *La densité des formes du développement résidentiel, Mise en évidence de 5 formes urbaines-densité et de 4 formes de développement des communes de Haute-Savoie*, CERTU, avril 2004, 46 p. ; *Méthode de caractérisation du développement résidentiel d'un territoire et de calcul de la densité et de la surface occupée*, Dominique Déléaz, CETE de Lyon, 14 juin 2007, 2 p. ; *Analyse nationale du développement résidentiel des territoires de SCOT, Note de synthèse*, Dominique Déléaz, CETE de Lyon, 9 février 2007, 6 p.

38 Les densités annoncées ici sont brutes, c'est-à-dire qu'elles incluent notamment les voiries et espaces publics liés aux opérations, ce qui n'est pas le cas pour les densités calculées à partir des données SITADEL où l'on ne dispose que des superficies de terrain.

39 On reprend ici la terminologie définie par Emmanuel Dupland (CETE de l'Ouest). Cf. *La consommation foncière récente pour l'habitat dans les Côtes d'Armor – SCOT de Lannion et de Paimpol*, CETE de l'Ouest, octobre 2009, 23 p. On peut ajouter à cela que, même si l'on pouvait caractériser les constructions neuves réalisées en extension urbaine, les surfaces annexes aux terrains accueillant les nouvelles constructions de logements (voirie de desserte, espaces publics,...) ne sont pas prises en compte dans SITADEL. Nous ne disposerions alors dans ce cas que d'une estimation de la surface de terrain consommée.

collectifs). On n'a donc travaillé par la suite que sur les **résidences principales**, la production de résidences secondaires étant marginale sur l'aire d'étude.

Parmi les 8992 permis portant sur des résidences principales, 2, bien que de superficie de terrain non nulle (en tout, 48 005 m²), affichaient un nombre de logements et une SHON nuls. Ils ont été exclus de l'étude. Enfin, 1 même permis apparaissait deux fois avec les mêmes caractéristiques ; le doublon a également été exclu.

Au final, les exploitations portant sur les nombres de logements commencés ont porté sur **8989 permis**, représentant 20934 logements dont 13417 maisons individuelles et 7517 logements collectifs.

3.1.2.1.5 Le traitement de la variable « superficie de terrain »

Pour le travail sur les surfaces (SHON et superficie de terrain), un traitement supplémentaire a dû être effectué car on trouve davantage de champs non renseignés.

En tout, 94 permis ne sont pas renseignés quant à la superficie du terrain. Cela concerne 203 logements, dont 167 individuels et 36 collectifs. La distribution de ces permis non renseignés est inégale et concentrée sur la période 2000-2008. L'année 2008 est tout particulièrement concernée (8,7% du total des logements individuels commencés en 2008 sur l'aire d'étude et 5,0% du total des logements collectifs – voir tableau ci-dessous). Cela est dû au fait que depuis le 1er octobre 2007, la variable superficie n'est plus bloquante à l'instruction. Pour l'étude du rythme de la mobilisation de foncier, nous avons par conséquent **exclu l'année 2008**. On a donc travaillé sur 8201 permis représentant 18820 logements dont 12038 individuels et 6782 collectifs.

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Permis	10	5	9	3	9	11	10	10	27
Logt ind.	10	5	9	3	9	11	10	10	100
Logt coll.	0	0	0	0	0	0	0	0	36

Tableau 28: Distribution des surfaces non renseignées dans SITADEL sur l'aire d'étude (1990-2008)

Par ailleurs, nous avons redressé les valeurs de surface aberrantes ou extrêmes⁴⁰ qui étaient susceptibles de fausser les résultats. Pour ce faire, nous avons travaillé à partir du rapport superficie du terrain/nombre de logements. Nous avons redressé les 8 valeurs de superficie pour lesquelles ce rapport était le plus élevé (de 50761 à 243959 m² par logement). Ces valeurs paraissaient particulièrement anormales et faussaient les résultats (par exemple, un permis représentait 40% de la surface totale mobilisée en 2005). Nous les avons remplacées par le produit du nombre de logements du permis par la superficie moyenne par logement de l'ensemble des autres permis pour la même année, le même type de territoire (urbain ou rural), la même localisation (commune de Valenciennes ou hors commune de Valenciennes) et la même forme (individuel libre, individuel avec procédure, individuel groupé ou collectif). Nous avons procédé de même pour la valeur la plus basse (10 m² pour une maison individuelle). Même si l'impact de cette valeur est négligeable sur l'étude de

40 Il s'agit des valeurs issues, soit d'une erreur de saisie (par exemple un chiffre en trop), soit d'une situation réelle mais exceptionnelle et non représentative (par exemple la construction d'une maison sur un terrain de 10 ha voire plus).

l'ensemble du territoire d'étude, il devient important pour une étude de densité résidentielle à la commune (en l'occurrence Fenain).

On a choisi par ailleurs de travailler uniquement sur des surfaces totales, sans distinction quant aux formes associées (individuel libre, individuel avec procédure, individuel groupé, collectif), car les permis mixtes, regroupant à la fois individuel et collectif, ne sont pas négligeables en terme de nombre de logements⁴¹ et nous ne voulions pas nous lancer dans un redressement hasardeux en affectant telle part de la superficie aux logements individuels du permis et telle part aux logements collectifs selon des moyennes déterminées par rapport à des critères qu'il aurait fallu définir (critères de la forme commune rurale/urbaine, nombre d'habitants, type de construction, SHON, etc. – qui déterminent la densité moyenne des logements, pour pouvoir affecter les moyennes propres à ne pas influencer les résultats, ce qui est un travail à part entière).

3.1.2.2 Valenciennes : un cas à part qui représente plus de 20% de la construction de logements dans le SCOT et produit très majoritairement du logement collectif

L'étude de la contribution de chaque commune à la production totale de logements sur l'aire d'étude montre la place prépondérante de Valenciennes (cf. 2.1.2.5.2). En effet, si l'on considère par exemple la période 1990-2007, la commune a produit près de 24% de l'ensemble des logements neufs de l'aire d'étude⁴², la seconde commune étant Saint-Saulve avec 4,4% des logements.

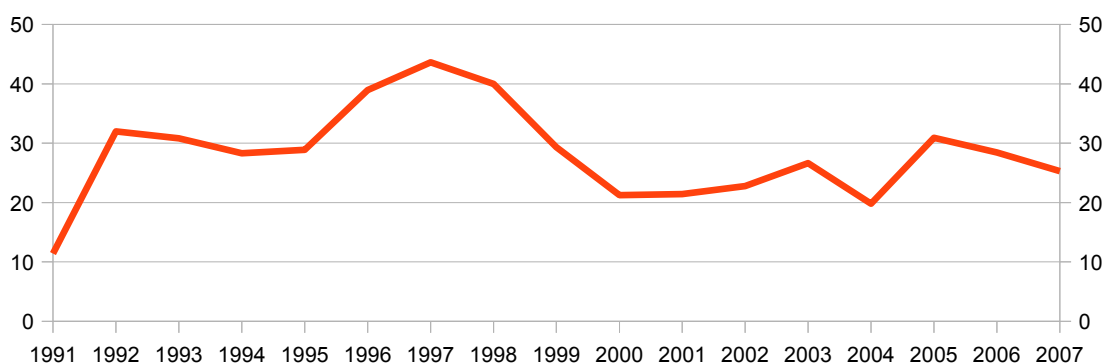


Illustration 1: Part du nombre de logements construits à Valenciennes par rapport à la construction totale de logements sur le SCOT sur la période 1990-2008, moyenne glissante sur 3 ans (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

L'analyse de la production du nombre de logements doit donc réserver un cas particulier à Valenciennes, au risque sinon de fausser l'appréciation de la situation d'ensemble, tant le poids de Valenciennes est important avec, de surcroît, une production atypique. Sur la période 1990-2008, Valenciennes a en effet produit 85% de logements collectifs (représentant 55% de la production totale de logements collectifs sur le SCOT) lorsque l'ensemble des autres communes urbaines du SCOT en produisait 27% (pour 30% d'individuel libre).

41 Au nombre de 38, les permis mixtes représentent 1174 logements dont 485 maisons individuelles et 689 logements collectifs.

42 La part de Valenciennes dans la production totale de logements sur le SCOT (voir graphique) a connu un pic dans les années 1996-1998 (44% en 1997), puis est restée à peu près constante sur la période 2000-2007 (entre 21 et 31%).

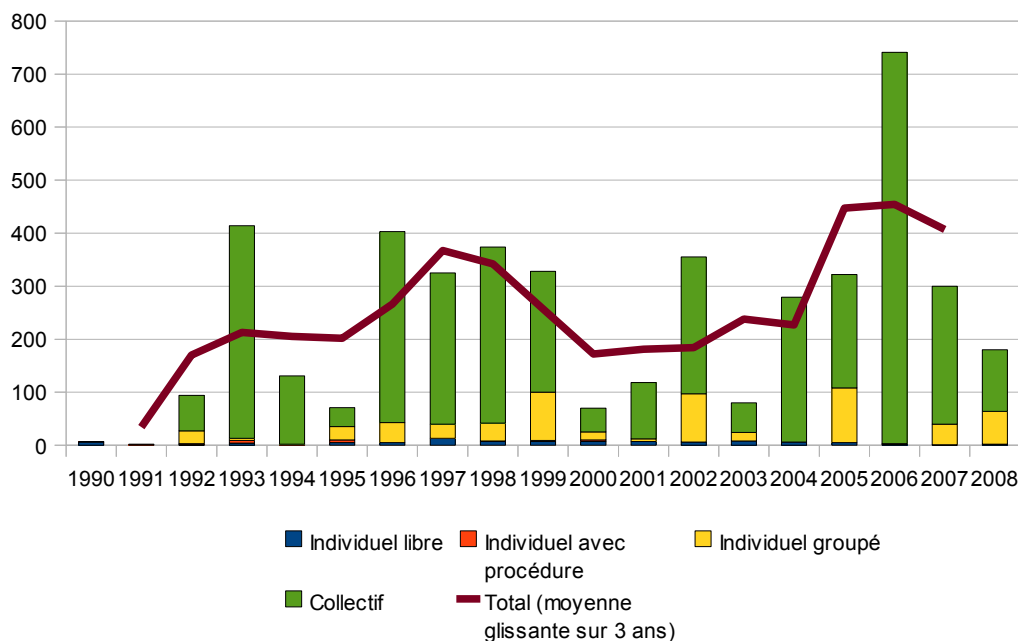


Illustration 2: Rythme de la construction de logements sur la commune de Valenciennes, 1990-2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

	Part de chaque forme dans la construction à Valenciennes	Part de chaque forme dans la construction de l'ensemble des autres communes urbaines du SCOT (comparaison)	Part de la construction à Valenciennes dans la construction totale sur le SCOT
Individuel libre	2%	30%	2%
Individuel avec procédure	0,5%	12%	1%
Individuel groupé	12,5%	31%	13%
Collectif	85%	27%	55%
Total	100%	100%	27%

Tableau 29: Période 1990-2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

3.1.2.3 Un rythme de construction de logements qui s'est accéléré à partir de 2003-2004

L'analyse de l'évolution des volumes de construction de logements met en évidence deux périodes, quel que soit le territoire considéré (SCOT avec ou sans Valenciennes, aire d'étude) :

- 1993-2003 : augmentation continue avec un léger déclin autour de l'année 1996,
- 2004-2008 : forte augmentation, due visiblement à une reprise de la production de logements collectifs, notamment en-dehors de Valenciennes (cf. graphique ci-dessous).

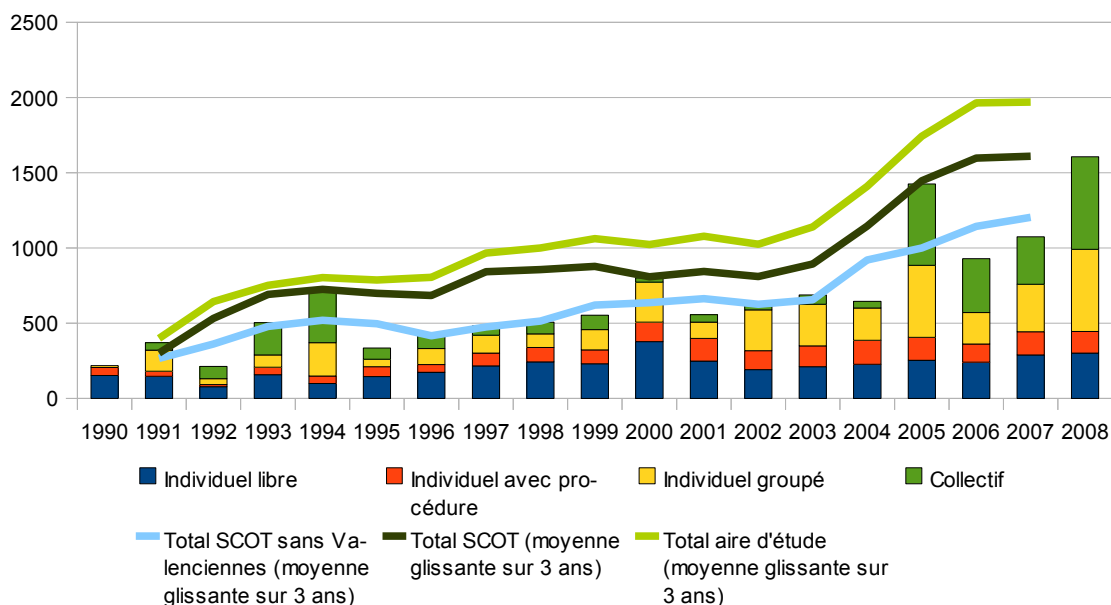


Illustration 3: Rythme de construction par forme de logements sur le territoire du SCOT (hors Valenciennes) entre 1990 et 2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

Sur le territoire du SCOT (hors Valenciennes), le nombre moyen de constructions par an sur la période 2004-2008 est le double de celui sur la période 1993-2003 (cf. tableau ci-dessous). L'augmentation du nombre de logements produits concerne toutes les formes, mais davantage les formes les plus denses (+125% d'individuel groupé par an et +254% de collectif, cette forme représentant en 2004-2008 le tiers des constructions).

Forme	Période 1993-2003			Période 2004-2008		
	Logements commencés	Pourcentage par forme	Moyenne annuelle de logements	Logements commencés	Pourcentage par forme	Moyenne annuelle de logements
Individuel libre	2296	37%	209	1311	23% (-14)	262 (+25%)
Individuel avec procédure	1034	16,5%	94	730	13% (-3,5)	146 (+55%)
Individuel groupé	1722	28%	157	1764	31% (+3)	353 (+125%)
Collectif	1162	18,5%	106	1874	33% (+14,5)	375 (+254%)
Total	6214	100%	565	5679	100%	1136 (+101%)

Tableau 30: Logements construits sur le territoire du SCOT (hors Valenciennes) sur les périodes 1993-2003 et 2004-2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

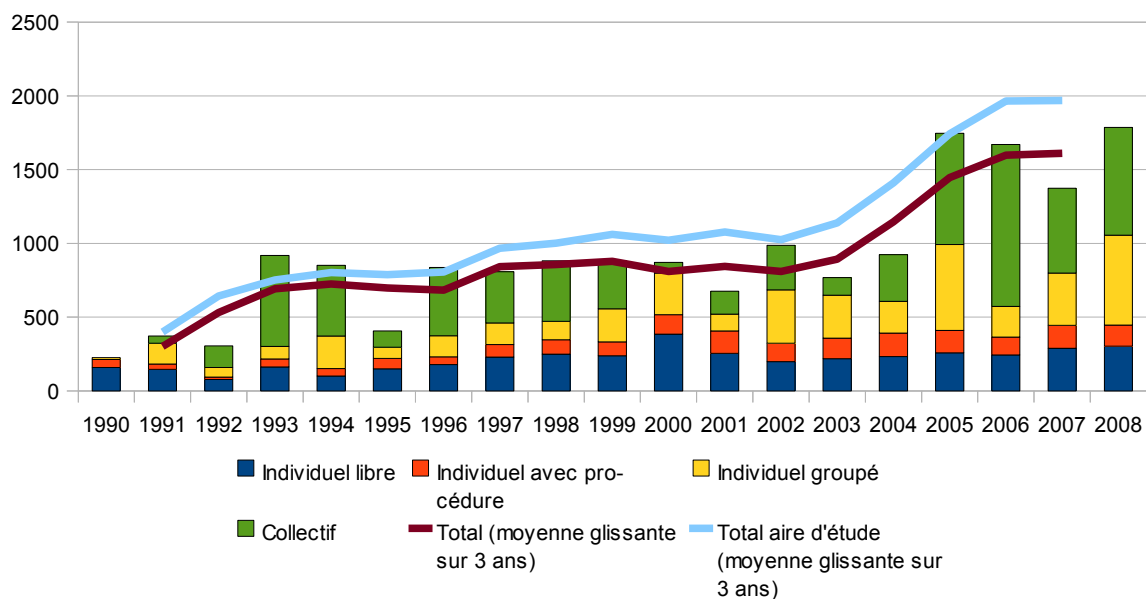


Illustration 4: Rythme de construction de logements sur le territoire du SCOT, période 1990-2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

Sur l'ensemble du SCOT, on observe une stabilité de la construction sur la période 1993-2003 (autour de 800 logements commencés par an), puis une hausse très sensible sur la période 2004-2008 (la moyenne annuelle de constructions commencées augmente de 86% entre la période 1993-2003 et la période 2004-2008), due à toutes les formes : individuel libre (+23%), individuel avec procédure (+52%) et surtout individuel groupé (+110%) et collectif (+125%). Pour le collectif, on évalue dans la suite la part qui peut être attribuée aux opérations de rénovation urbaine menées dans le cadre du PNRU.

Forme	Période 1993-2003			Période 2004-2008		
	Logements commencés	Pourcentage par forme	Moyenne annuelle de logements	Logements commencés	Pourcentage par forme	Moyenne annuelle de logements
Individuel libre	2365	27%	215	1327	18% (-9)	265 (+23%)
Individuel avec procédure	1052	12%	96	731	10% (-2)	146 (+52%)
Individuel groupé	2068	23%	188	1968	26% (+3)	394 (+110%)
Collectif	3398	38%	309	3475	46% (+8)	695 (+125%)
Total	8883	100%	808	7501	100%	1500 (+86%)

Tableau 31: Logements construits sur le territoire du SCOT sur les périodes 1993-2003 et 2004-2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

On observe les mêmes variations sur l'aire d'étude que sur le SCOT. Les constructions commencées dans les communes hors SCOT ne représentent que 17% de l'ensemble des constructions commencées sur l'aire d'étude entre 1990 et 2008. Les formes de logements produites sur la période 2004-2008 sont différentes, avec une plus large part d'individuel libre (21% contre 18%), de l'individuel avec procédure (13% contre 10%) et une moindre part du collectif (41% contre 46%).

3.1.2.4 Quelques pistes d'explication à l'accélération de la production de logements

Après avoir localisé les communes où s'est jouée l'augmentation de la production de logements sur le SCOT, nous examinerons plusieurs pistes d'explication : conjoncture, politiques locales de l'habitat, Programme National de Rénovation Urbaine.

3.1.2.4.1 Quelles communes ont le plus contribué à l'augmentation de la production de logements ?

Pour répondre à cette question, nous avons construit une **mesure de la contribution** de chaque commune à l'augmentation de la production de logements. Cette mesure a été établie de la façon suivante :

Soit $n1_i$ le nombre de logements commencés sur la commune i pendant la période 1993-2003 ;

Soit $n2_i$ le nombre de logements commencés sur la commune i pendant la période 2004-2008 ;

Les rythmes de construction annuels d'une commune i sur les périodes 1993-2003, noté $r1_i$, et 2004-2008, noté $r2_i$, sont respectivement égaux à $n1_i/11$ et $n2_i/5$.

Soit e_i l'évolution du nombre annuel de logements commencés sur la commune i entre les périodes 1993-2003 et 2004-2008, $e_i = 100 \times \left(\frac{r2_i - r1_i}{r1_i} \right)$.

Par ailleurs, soit $N1$ le nombre total de logements commencés sur le SCOT pendant la période 1993-2003, $N1 = \sum n1_i = 8883$;

De même, soit $N2$ le nombre total de logements commencés sur le SCOT pendant la période 2004-2008, $N2 = \sum n2_i = 7501$;

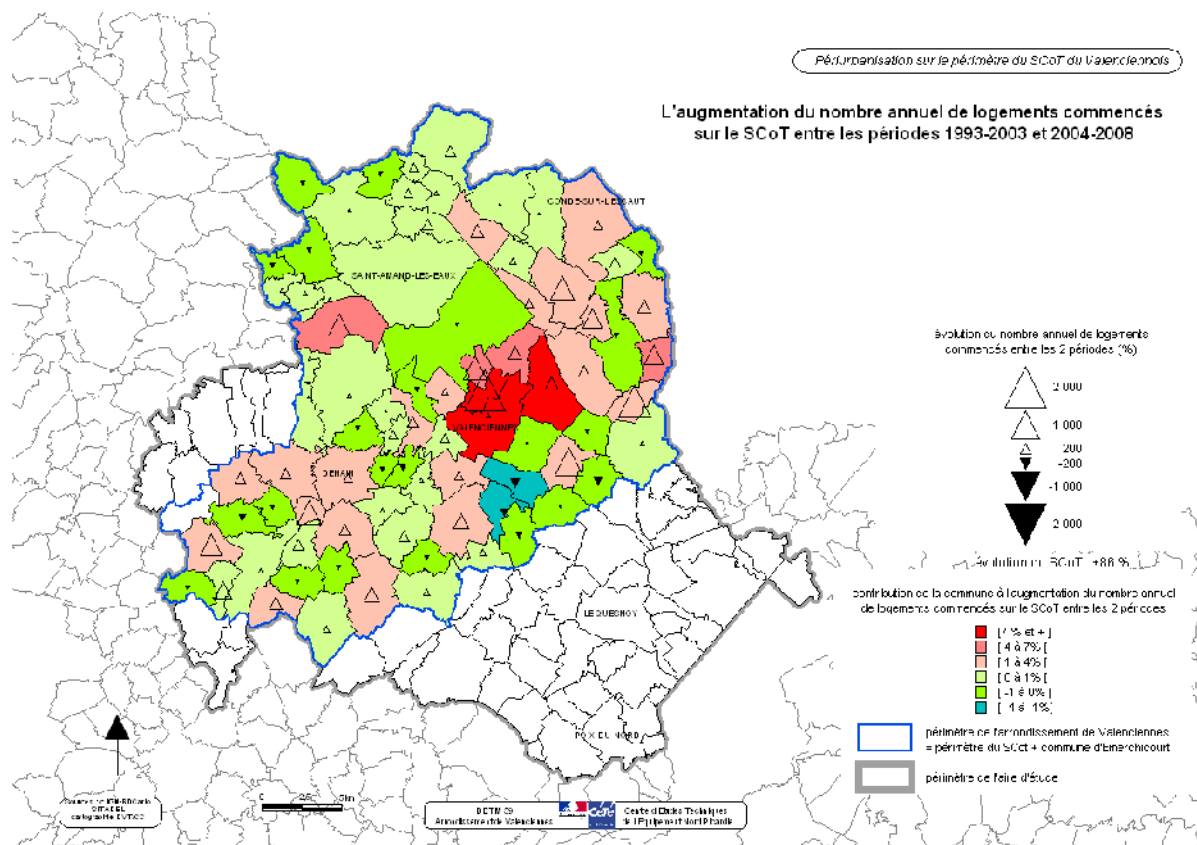
Les rythmes de construction annuels sur le SCOT pendant les périodes 1993-2003, noté $R1$, et 2004-2008, noté $R2$, sont respectivement égaux à $N1/11$ et $N2/5$.

Soit maintenant c_i la contribution de la commune i à l'augmentation du nombre annuel de logements commencés sur le SCOT entre les périodes 1993-2003 et 2004-2008,

$$c_i = 100 \times \left(\frac{r2_i - r1_i}{R2 - R1} \right) .$$

Il découle notamment de ces définitions que la somme des contributions communales est égale à 100% et que la contribution est négative si et seulement si l'évolution est négative.

Exemple de Valenciennes : $n1 = 2669$, $n2 = 1822$; $r1 = 242,6$, $r2 = 364,4$; $e = 50,2\%$; $c = 17,5\%$.



Carte 20: L'augmentation du nombre annuel de logements commencés sur le SCOT entre les périodes 1993-2003 et 2004-2008

24 communes sur les 81 du SCOT ont vu leur rythme de construction annuel diminuer entre les deux périodes. Cependant, seules 2 de ces communes ont contribué de manière sensible à diminuer le rythme de construction annuel du SCOT (contribution inférieure à -1%), à savoir Aulnoy-lez-Valenciennes (-4,1%) et Famars (-3,6%).

Valenciennes, Anzin, Saint-Saulve et Beuvrages contribuent à elles quatre à 44% de l'augmentation de la construction de logements sur le SCOT. De manière générale, l'augmentation est due aux communes urbaines selon un corridor allant de Condé-sur-l'Escaut à Denain en passant par Valenciennes. Cela apparaît naturel puisque ce sont ces communes qui construisent majoritairement des logements collectifs (cf. 2.1.2.6.4) et que l'augmentation générale constatée est la plus forte pour ce type de logements (+125% sur le SCOT). Ces communes enregistrent en outre les plus fortes évolutions. On notera le cas particulier de la commune de Hasnon (de 6,5 logements par an en 1993-2003 à 47 logements par an en 2004-2008, soit une forte évolution et une contribution à hauteur de +5,8%).

Par ailleurs, les franges du territoire, au nord sous influence lilloise et au sud-est sous influence valenciennaise, enregistrent de faibles taux d'évolution (à la hausse ou à la baisse), hormis sur les communes autour de l'unité urbaine de Mortagne-du-Nord, qui voient leur rythme de production de logements plus que doubler⁴³.

43 Mortagne-du-Nord : de 30 logements sur la période 1993-2003 à 32 sur la période 2004-2008 (évolution de +120%) ; Thun-Saint-Amand : de 43 à 44 (+125%) ; Flines-lès-Mortagne : de 36 à 40 (+144%) ; Nivelles : de 33 à 46 (+207%) ; Bruille-Saint-Amand : de 38 à 68 (+294%).

L'ensemble de ces observations s'explique en très grande partie par l'analyse de la production de logements collectifs (qui représentent 56%⁴⁴ de l'augmentation de la production totale de logements observée entre les périodes 1993-2003 et 2004-2008 sur le SCOT, contre 30% pour l'individuel groupé, 7% pour l'individuel avec procédure et 7% pour l'individuel libre). En réalité, le corridor formé par les communes ayant le plus contribué à l'augmentation de la production de logements correspond presque parfaitement aux communes où est apparue, ou s'est développée, une production de logements collectifs sur la période 2004-2008. Ainsi, les plus fortes évolutions communales s'expliquent par une apparition ou une forte augmentation du collectif là où l'on n'en produisait pas ou presque pas en 1993-2003. On peut donner l'exemple d'Anzin (de 2 logements collectifs en 1993-2003 à 325 en 2004-2008), de Hasnon (de 0 à 48 logements collectifs) ou de Quiévrechain (de 6 à 144 logements collectifs). *A contrario*, les diminutions significatives de production de logements constatées à Aulnoy-lez-Valenciennes et Famars s'expliquent par le passage, respectivement, de 291 et 201 logements collectifs sur 1993-2003, à 0 en 2004-2008.

Il reste cependant quelques exceptions communales (voir tableau ci-dessous), qui doivent leur forte augmentation de production de logements (sensible au niveau du SCOT) au logement individuel. On peut citer : Rombies-et-Marchipont, Crespin, Hordain, Hérin, Petite-Forêt et Vicq, qui chacune a contribué pour 1 à 4% à l'augmentation de la production totale de logements.

Commune	Individuel 1993-2003	Individuel 2004-2008	Évolution de la moyenne annuelle	Collectif 1993-2003	Collectif 2004-2008
Crespin	40	65	261%	0	0
Hérin	54	89	263%	13	0
Hordain	45	81	295%	0	0
Petite-Forêt	111	99	96%	0	0
Rombies-et-Marchipont	11	69	1280%	0	0
Vicq	27	82	556%	0	0

Tableau 32: Communes ayant contribué à plus de 1% à l'augmentation totale de logements sur le SCOT entre 1993-2003 et 2004-2008 par la production de logements individuels (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

3.1.2.4.2 Un effet de conjoncture ?

Si on regarde l'évolution de la construction de logements à l'échelle de la France métropolitaine ou du département du Nord (voir graphique ci-dessous), on remarque que, comme pour le SCOT, l'année 2003 constitue un point d'inflexion. L'augmentation est cependant moins marquée que pour le SCOT, où la **production de logements est multipliée par 2 entre 1999 et 2008**, contre respectivement 1,3 et 1,25 pour le Nord et la France métropolitaine. On peut alors se poser la question du poids des politiques locales de l'habitat menées au niveau des EPCI.

⁴⁴ Cette contribution est calculée comme étant le rapport entre l'augmentation du nombre moyen de logements collectifs entre les deux périodes (386) et cette même augmentation pour l'ensemble des logements (692).

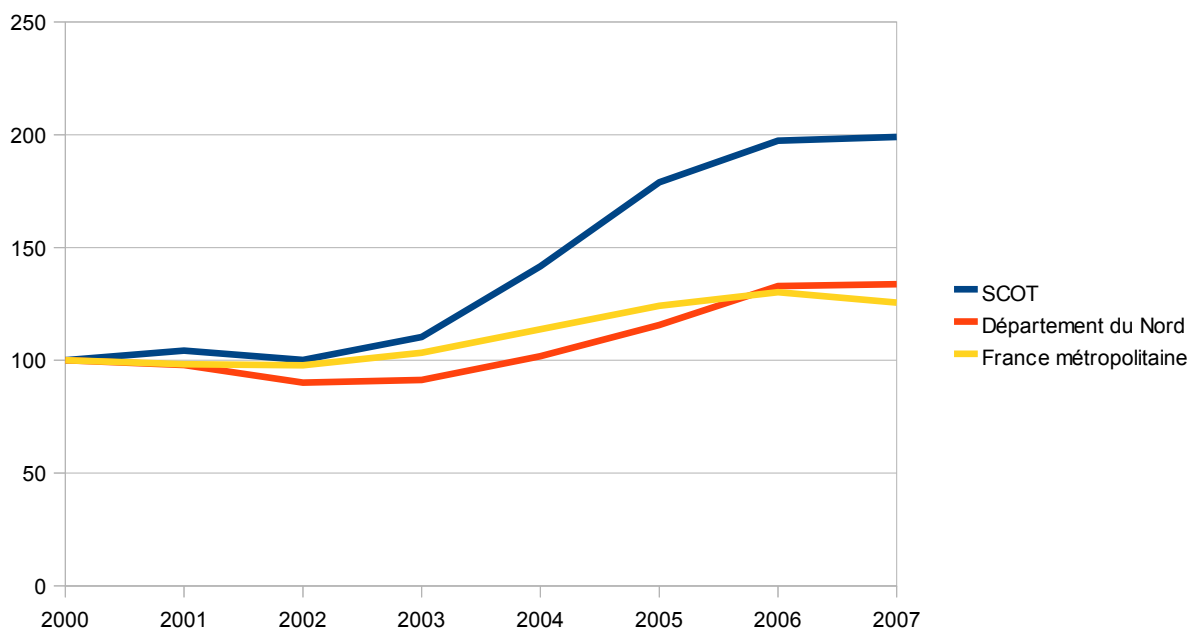


Illustration 5: Évolution du nombre de logements commencés entre 1999 et 2008, moyenne glissante sur 3 ans, base 100 en 2000 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

Par ailleurs, il y a bien, sur les 10 dernières années, une tendance générale à la hausse, pour toutes les formes (à l'exception de l'individuel groupé dans le département du Nord), et cette hausse concerne davantage les formes les plus denses (individuel groupé et collectif). Cette tendance est accentuée sur le SCOT de Valenciennes, avec une influence non négligeable des constructions liées au PNRU (voir tableau ci-dessous).

	Forme	1999-2003		2004-2008		
		Pourcentage par forme	Moyenne annuelle de logements	Pourcentage par forme		Moyenne annuelle de logements
				Avec PNRU	Sans PNRU	
SCOT	Individuel libre	31%	259	18% (-13)	19% (-12)	265 (+2%)
	Individuel avec procédure	15%	129	10% (-5)	10% (-5)	146 (+13%)
	Individuel groupé	31%	254	26% (-5)	28% (-3)	394 (+55%)
	Collectif	23%	195	46% (+23)	43% (+20)	695 (dont 12% PNRU) (+256%/+212% sans PNRU)
	Total	100%	836	100%		1500 (+79%/+69% sans PNRU)
Département du Nord	Individuel libre	22%	1761	18,5% (-3,5)		1907 (+8%)
	Individuel avec procédure	16%	1282	11,5% (-4,5)		1181 (-8%)
	Individuel groupé	25%	1966	26% (+1)		2701 (+37%)
	Collectif	37%	2927	44% (+7)		4494 (+54%)
	Total	100%	7937	100%		10282 (+30%)
France métropolitaine	Individuel libre	35%	110904	30% (-5)		120895 (+9%)
	Individuel avec procédure	17%	54446	15% (-2)		59296 (+9%)
	Individuel groupé	11%	36330	12% (+1)		49083 (+35%)
	Collectif	37%	120261	43% (+6)		172177 (+43%)
	Total	100%	321940	100%		401451 (+25%)

Tableau 33: Formes de logements produites sur le SCOT, le département et la France métropolitaine sur les périodes 1999-2003 et 2004-2008

3.1.2.4.3 Le poids des politiques locales de l'habitat

Les deux communautés d'agglomération du SCOT suivent la tendance conjoncturelle à la hausse depuis 2003. Cependant, si la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut (CAPH) suit de façon quasi-similaire la tendance départementale, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) présente une production largement accentuée qui explique la tendance plus marquée sur le SCOT que sur le département ou la France métropolitaine. Enfin, la Communauté de Communes Rurales de la Vallée de la Scarpe (CCRVS) suit une tendance de diminution sur l'ensemble de la période 1999-2008 (-6,5% de logements entre les deux périodes 1999-2003 et 2004-2008).

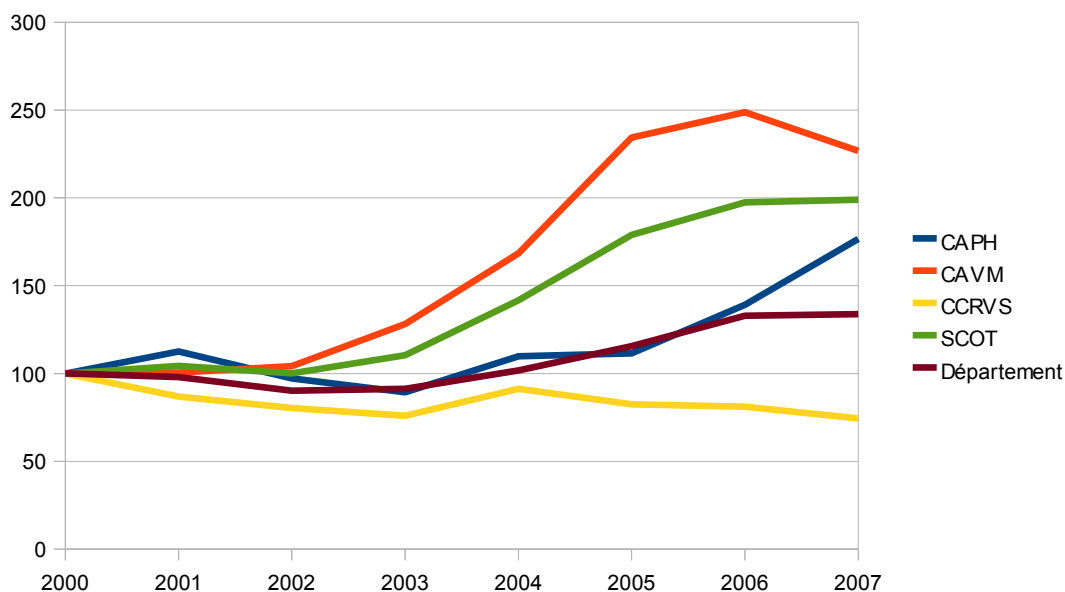


Illustration 6: Dynamique de la construction de logements sur le SCOT par EPCI entre 1999 et 2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

Si l'on regarde la contribution de chacun des EPCI à l'augmentation constatée entre 1999-2003 et 2004-2008, la CAVM vient largement en tête avec 74,2% (Valenciennes contribuant à elle seule à 26,2% de l'augmentation de la production de logements sur le SCOT, avec un quasi-doublement de sa production de logements collectifs entre les deux périodes : de 693 à 1601), suivie par la CAPH (26,2%) et la CCRVS (-0,4%).

	1999-2003	2004-2008
CAPH	1532 36,6%	2400 32,0%
CAVM	2450 58,6%	4914 65,5%
<i>Dont Valenciennes</i>	951 22,7%	1822 24,3%
CCRVS	200 4,8%	187 2,5%
SCOT	4182 100%	7501 100%

Tableau 34: Répartition des constructions de logements sur le SCOT selon les EPCI (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

3.1.2.4.4 Le poids du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU)

Nous avons vu que l'augmentation de la production globale de logements constatée sur la période 2004-2008 par rapport à la période 1993-2003 était majoritairement due à l'augmentation de la production de logements collectifs. Ce constat invite assez naturellement à s'interroger sur le poids des opérations de rénovation urbaine engagées depuis la mise en place du PNRU en 2003.

En tout, les mises en chantier du PNRU représentent, entre 2004 et 2008, 429 logements (tous situés sur le territoire du SCOT) dont 154 (36%) à Valenciennes⁴⁵.

Par rapport à la densification des formes constatée :

Sur la période 2004-2008, sur l'ensemble du territoire du SCOT, 3475 logements collectifs ont été produits. 429 sont attribuables au PNRU, soit 12%. Sans le PNRU, l'augmentation de la moyenne annuelle de logements collectifs (+125%) serait de 97% et l'augmentation de la moyenne annuelle de logements (+86%) de 75%⁴⁶. Le PNRU n'explique donc pas l'ensemble du phénomène, même s'il représente une part non négligeable de la production de logements collectifs.

Si l'on se livre au même exercice sur le territoire du SCOT sans Valenciennes, 275 logements collectifs ont été produits dans le cadre du PNRU. L'augmentation de logements collectifs (254%) passerait alors à 202% et celle de l'ensemble des logements (101%) à 91%.

Commune	Contribution	Évolution du nombre moyen de logements entre les 2 périodes	Nombre de logements commencés entre 1993 et 2003	Nombre de logements commencés entre 2004 et 2008	Nombre de logements PNRU mis en chantier entre 2004 et 2008
Valenciennes	17,5%	+50%	2669	1822	154
Anzin	11,2%	+1940%	44	408	127
Saint-Saulve	9,2%	+219%	320	464	
Beuvrages	6,4%	+672%	73	256	119
Hasnon	5,8%	+618%	72	235	
Bruay-sur-l'Escaut	4,6%	+267%	154	257	15 maxi. (avec Escaupont)
Quiévrechain	3,6%	+537%	66	191	
Denain	3,4%	+127%	215	222	0
Douchy-les-Mines	3,1%	+216%	119	171	6
Maing	2,8%	367%	65	138	

Tableau 35: Communes ayant le plus contribué à l'augmentation du rythme de construction sur le SCOT sur la période 2004-2008 (DDTM 59 - SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

3.1.2.4.5 Et dans les communes périurbaines ?

On a vu que l'accélération de la construction de logements à partir de 2003 a été fortement portée par la production de logements collectifs dans les communes urbaines⁴⁷. On peut alors se demander si les territoires périurbains ont connu la même dynamique que l'ensemble du territoire où les communes urbaines sont sur-représentées et font, en pratique, la tendance globale. On utilise pour cela le découpage défini en 2.1.1 qui se révèle plus adapté que la typologie INSEE urbain/rural.

45 Source : DDTM 59, Délégation Territoriale du Valenciennois.

46 Il faudrait, pour être justes, prendre en compte le fait qu'une part des logements réalisés dans le cadre du PNRU l'auraient été sans le PNRU, le programme ayant repris sous son « label » certains projets déjà mûrs.

47 Cf. 2.1.2.4.1.

Précisions sur les terminologies employées pour caractériser les territoires

Pour qu'il n'y ait pas de confusion entre les termes employés selon que l'on se réfère à la terminologie de l'INSEE ou à celle définie spécifiquement pour cette étude (cf. 2.1.1), dans la suite du rapport :

- les termes *urbain*, *rural*, *communes urbaines* et *communes rurales* font exclusivement référence à la définition de l'INSEE (cf. 1.2.1.1) ; pour mémoire, Valenciennes est incluse dans la catégorie "urbain" et "communes urbaines".
- les termes *espace urbain intermédiaire* et *espace périurbain* font exclusivement référence à la typologie définie avec la DDTM ; pour mémoire, les communes de Valenciennes, Saint-Amand-les-Eaux et Le Quesnoy ne sont pas intégrées dans ces 2 types. Les *communes périurbaines* sont les communes de l'espace périurbain.

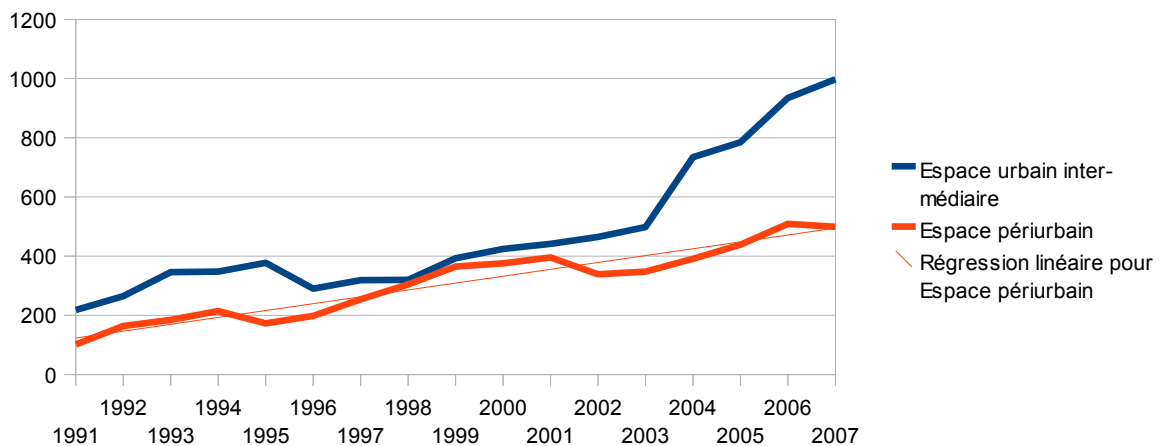


Illustration 7: Nombre total de logements commencés sur l'aire d'étude entre 1990 et 2008, moyenne glissante sur 3 ans (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

Sur l'ensemble de la période 1990-2008, l'espace périurbain a produit 5895 logements, contre 9545 pour l'espace urbain intermédiaire. Les dynamiques observées sont différentes. **Dans l'espace périurbain**, la production de logements a crû de façon quasi-linéaire sur la période⁴⁸ et a quintuplé entre 1990 et 2008⁴⁹. **Dans l'espace urbain intermédiaire**, la production a fortement augmenté à partir de 2003⁵⁰. Ainsi, si on obtient, pour l'ensemble de la période, un taux de croissance annuel moyen sensiblement identique sur les deux espaces (autour de 10%), dans l'espace urbain intermédiaire, on est passé d'un taux de 7,13% entre 1991 et 2003, à un taux de 18,95% entre 2003 et 2007.

Les deux espaces se distinguent par ailleurs fortement par la typologie des logements produits (voir tableau ci-dessous). **L'espace périurbain a produit, en proportion, 2 fois plus d'individuel libre et 3 fois moins de collectif que l'espace urbain intermédiaire entre 1990 et 2008.**

48 Pour la droite de régression linéaire de la courbe du graphe précédent, on obtient un coefficient de corrélation de 0,92.

49 En travaillant sur les moyennes glissantes sur 3 ans, on passe de 101 logements en 1991 à 499 en 2007, soit un taux de croissance annuel moyen de 10,5%.

50 Toujours en travaillant sur les moyennes glissantes, on avait 218 logements en 1991, 498 en 2003 et 997 en 2007. Entre 1991 et 2003, le taux de croissance annuel moyen était de 7,13% ; entre 2003 et 2007, il a atteint 18,95%. Sur l'ensemble de la période 1991-2007, il était de 9,97%.

Forme résidentielle	Individuel libre	Individuel avec procédure	Individuel groupé	Collectif
Espace urbain intermédiaire	24,5%	12%	34,5%	29%
Espace périurbain	53%	23%	15%	9%

Tableau 36: Part des formes résidentielles produites sur la période 1990-2008 par type d'espace (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

La typologie des logements produits dans chaque espace a également connu des évolutions notables sur la période :

- **Dans l'espace urbain intermédiaire** : forte augmentation de l'individuel groupé à partir du début des années 2000, suivie d'un décollage du collectif à partir de 2003 ;
- **Dans l'espace périurbain** : forte augmentation de l'individuel libre entre 1995 et 2000, avec un maintien à un niveau élevé depuis lors, tandis que l'individuel avec procédure a augmenté de manière quasi-linéaire⁵¹.

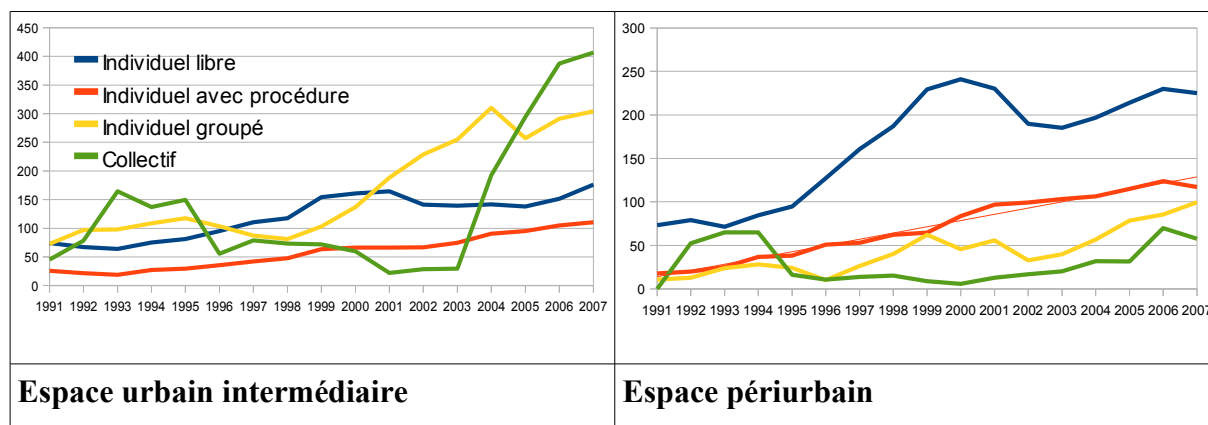


Illustration 8: Nombre de logements produits par forme résidentielle sur la période 1990-2008, moyennes glissantes sur 3 ans (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

L'étude des volumes de logements produits montre le poids tout particulier de la commune de Valenciennes qui, selon les périodes considérées, représente de 20 à 25% de la totalité des logements produits. Les logements produits par Valenciennes sont en grande majorité des logements collectifs (85% sur la période 1990-2008) qui, sur la période 1990-2008, représentaient 55% de la production totale de logements collectifs sur le SCOT.

Valenciennes ne fait cependant pas la tendance globale de la production de logements sur le SCOT et l'aire d'étude. Cette tendance est marquée par une accélération très nette du rythme de construction à partir de 2003, si bien qu'on passe sur le SCOT d'un rythme annuel de 808 nouveaux logements en 1993-2003 à un rythme de 1500 nouveaux logements en 2004-2008.

51 Pour la droite de régression linéaire de la courbe du graphe précédent, on obtient un coefficient de corrélation de 0,98.

Cette augmentation de la production de logements concerne toutes les formes (individuel libre, individuel avec procédure, individuel groupé, collectif) et notamment les plus denses. Ainsi, 56% de l'augmentation de logements entre 1993-2003 et 2004-2008 s'explique par l'augmentation du logement collectif, qui s'est notamment développé dans des communes où on n'en construisait pas ou peu auparavant.

Si cette tendance à la hausse à partir de 2003 se retrouve à d'autres échelles (Nord et France métropolitaine), elle est bien plus marquée sur le SCOT (production de logements multipliée par 2 entre 1999 et 2008, contre 1,3 dans le Nord et 1,25 en France métropolitaine), en raison d'une production soutenue de la CAVM qui a contribué à elle seule aux $\frac{3}{4}$ de l'augmentation du nombre de logements produits. Dans le même temps, la production de logements de la CCRVS stagnait avec plus de 98%⁵² de logements individuels.

La dynamique enregistrée sur l'aire d'étude n'est pas homogène selon les types de territoires. D'un côté, dans l'espace urbain intermédiaire, on note une forte augmentation de l'individuel groupé à partir du début des années 2000, suivi d'un décollage du collectif à partir de 2003 (c'est ce dernier phénomène que l'on retrouve nettement dans la tendance globale). De l'autre, dans l'espace périurbain, la production globale a crû de manière linéaire depuis 1990, avec une forte augmentation du volume d'individuel libre produit entre 1995 et 2000 et un relatif maintien à ce niveau (autour de 50%) depuis lors.

Sur la période 2004-2008, les opérations de rénovation urbaine ont représenté 12% de l'ensemble des logements collectifs produits.

3.1.2.5 Le foncier mobilisé pour le logement⁵³

3.1.2.5.1 Une surface mobilisée en constante augmentation

Contrairement à l'étude des volumes de logements construits, Valenciennes est intégrée (comme commune urbaine selon la typologie de l'INSEE) à l'analyse du foncier mobilisé, la valeur enregistrée par la commune n'étant pas aussi prépondérante (4,6% du foncier mobilisé sur l'aire d'étude sur la période 1990-2007, devant Saint-Amand-les-Eaux à 2,7%).

52 La CCRVS enregistre, sur la période 1999-2008, une seule opération de logement collectif, avec la production de 5 logements en 2008 à Lecelles (soit 1,3% de la production totale de logements sur la période).

53 On a travaillé sur la base des 8201 permis retenus pour l'étude des surfaces mobilisées (cf. 2.1.2.1.4), ce qui retire 67 logements pour la période 1990-2007 par rapport aux permis utilisés pour la seule étude de la production de logements.

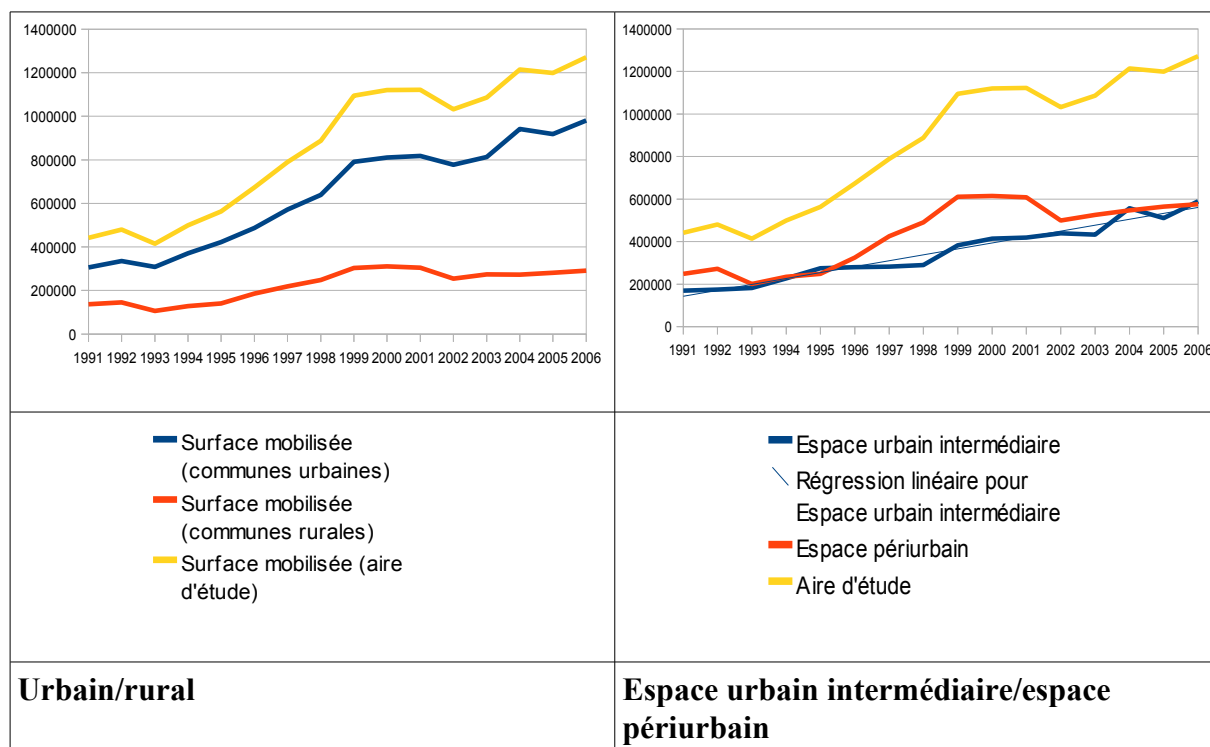


Illustration 9: Surfaces mobilisées (en m²) sur le territoire de l'aire d'étude pour la production de logements entre 1990 et 2007, moyennes glissantes sur 3 ans (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

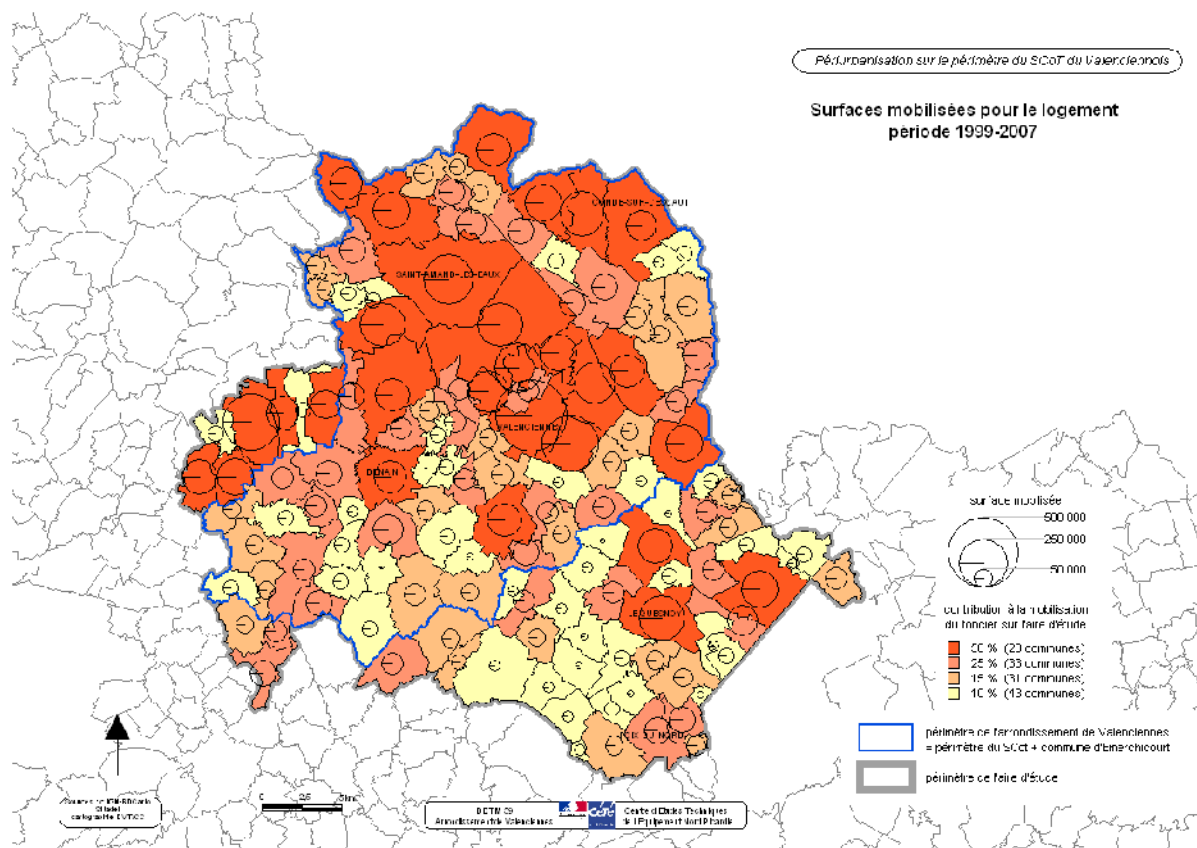
Si l'on se réfère au découpage urbain/rural de l'INSEE, les surfaces mobilisées sont en constante augmentation sur la période 1990-2007, mais il y a sans doute une part importante de recyclage foncier car la plus grande partie est mobilisée en urbain (83% des surfaces mobilisées sur le territoire du SCOT sont mobilisées en urbain, 74% sur le territoire de l'aire d'étude). En revanche, on peut supposer que la courbe de la surface mobilisée en rural représente une majorité de consommation foncière, en tout cas une part plus importante que pour la courbe de la surface mobilisée en urbain. En ce sens, il y a lieu de regarder avec attention la hausse continue de la surface mobilisée en rural sur l'aire d'étude, de 136 769 m² en 1991 à 290 640 m² en 2006, soit une augmentation de 113% !

Si l'on se réfère maintenant au découpage défini en 2.1.1, on observe, que ce soit en urbain intermédiaire ou en périurbain⁵⁴, une dynamique globale de croissance. Celle-ci est quasi-linéaire en urbain intermédiaire avec un taux de croissance annuel de 8,66%⁵⁵ ; en périurbain, on observe une hausse importante de la surface mobilisée à partir de 1995 et jusqu'en 1999, date à partir de laquelle la surface mobilisée se maintient. Ce phénomène correspond parfaitement à la croissance importante de la production d'individuel libre observée précédemment⁵⁶.

54 Notons ici que ces 2 catégories n'intègrent pas les communes de Valenciennes, Saint-Amand-les-Eaux et Le Quesnoy.

55 À la courbe est associée une droite de régression linéaire avec un coefficient de corrélation de 0,96.

56 Cf. 2.1.2.4.5.



Carte 21: Surfaces mobilisées pour le logement période 1999-2007

Sur la période 1999-2007, 20% des communes de l'aire d'étude (28 sur 135) ont mobilisé 50% du foncier. Ces communes sont majoritairement situées autour de Valenciennes et sur le quart nord-ouest du SCOT, autour de Saint-Amand-les-Eaux, là où l'influence lilloise est importante.

Communes (moyenne de plus de 5 logements commencés entre 1990 et 2007)	Contribution au foncier mobilisé
1. Valenciennes	4,6%
2. Saint-Amand-les-Eaux	2,7%
3. Somain	2,6%
4. Saint-Saulve	2,6%
5. Marly	2,5%
...	...
7. Sebourg (commune périurbaine)	2,1%
...	...
14. Gommegnies (commune périurbaine)	1,6%
...	...

Tableau 37: Communes les plus contributives à la mobilisation de foncier pour le logement à l'échelle de l'aire d'étude entre 1990 et 2007 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

3.1.2.5.2 Contribution comparée à la production de logements et à la mobilisation de foncier ; étude de la densité résidentielle

Sans surprise, le logement en rural (définition INSEE) est moins dense⁵⁷ qu'en urbain, ce qui est plus marqué sur l'aire d'étude que sur le SCOT. On remarque que la densité moyenne pour l'ensemble du SCOT est comparable à la densité moyenne pour l'ensemble des communes urbaines de l'aire d'étude, ce qui confirme son caractère très urbain.

On notera le **rapport de 1 à 2** entre contribution à la construction de logements et contribution à la surface mobilisée pour les communes rurales d'une part (9% contre 17% pour les communes rurales du SCOT entre 1990 et 2007), et les communes produisant moins de 5 logements par an d'autre part (13% contre 26% pour les communes de l'aire d'étude entre 1999 et 2007). Même si la production de logements se fait très majoritairement dans les communes urbaines du SCOT (notamment avec la production de logements collectifs), il y a donc un véritable enjeu relatif aux communes rurales et, plus globalement, aux communes qui produisent peu de logements, au regard de la consommation foncière.

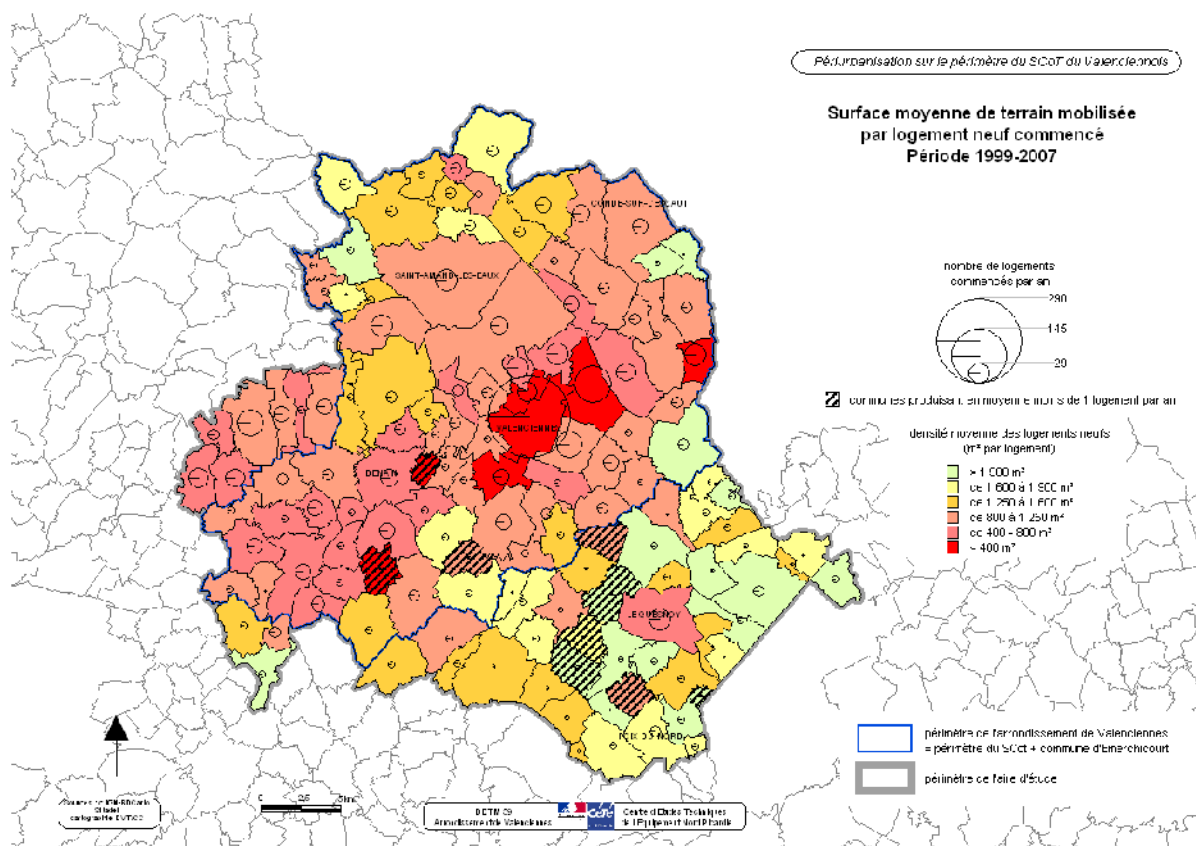
Par ailleurs, les surfaces totales mobilisées en urbain intermédiaire et en périurbain sont du même ordre de grandeur, pour une production de logements bien plus importante en urbain intermédiaire. Ainsi, l'urbain intermédiaire a quasiment autant contribué à la mobilisation de foncier qu'à la production de logement (44% des logements construits pour 41% de la surface mobilisée sur l'aire d'étude entre 1990 et 2007) ; dans le même temps, **le périurbain a mobilisé 50% du foncier pour produire 30% des logements.**

	Contribution à la construction à l'échelle de l'aire d'étude		Contribution au foncier mobilisé à l'échelle de l'aire d'étude		Densité résidentielle (m ² .logement ⁻¹)	
Communes urbaines (INSEE)	87%	16 371	74%	11 554 794	706 (14 logts/ha)	
Communes rurales (INSEE)	13%	2 449	26%	4 071 390	1662 (6 logts/ha)	
Espace urbain intermédiaire	44%	8202	41%	6 348 987	774 (13 logts/ha)	
Espace périurbain	29%	5366	50%	7 872 803	1467 (7 logts/ha)	
SCOT	82%	15 444	72%	11 189 541	725 (14 logts/ha)	
dont communes urbaines		91%	14 129	83%	9 327 928	660 (15 logts/ha)
dont communes rurales		9%	1 315	17%	1 861 613	1416 (7 logts/ha)
Aire d'étude	100%	18 820	100%	15 626 184	830 (12 logts/ha)	

Tableau 38: Contributions comparées à la construction de logements et à la mobilisation foncière à l'échelle de l'aire d'étude pour la période 1990-2007 (SITADEL DREAL Nord-Pas-de-Calais)1

57 La densité résidentielle d'une commune a été calculée comme étant le rapport entre la somme totale des surfaces de terrain mobilisées sur la commune et la somme totale des logements produits correspondants. Il s'agit donc de la densité moyenne et non de la moyenne des densités associées à chaque permis.

Pour établir la carte de la densité résidentielle des nouvelles constructions par commune entre 1999 et 2007 sur l'aire d'étude, on a procédé au calcul de densités réduites, c'est-à-dire que, pour chaque commune, on a ôté du calcul le permis présentant la superficie de terrain maximale et le permis présentant la superficie minimale. Ce redressement a pour but d'écarter les permis extrêmes qui, bien que pouvant correspondre à une situation réelle, ne sont pas représentatifs (valeurs aberrantes au sens statistique).



Carte 22: Surface moyenne de terrain mobilisée par logement neuf commencé - période 1999-2007

On trouve une répartition de densités qui répond en grande partie à la typologie des logements produits (cf. 2.1.2.6). Les densités résidentielles les plus fortes se retrouvent ainsi autour de Valenciennes, là où la production de logements collectifs est importante. On retrouve ensuite une diagonale de forte densité qui part d'Onnaing et descend jusqu'à Bouchain au sud-ouest de l'arrondissement, en passant par Valenciennes et Denain, avec une césure au niveau du plateau d'Hérin. Le territoire de l'aire d'étude situé en-dehors du SCOT se distingue par de faibles densités (à l'exception du pôle secondaire de Le Quesnoy). On remarquera cependant, sur le territoire du SCOT, quelques communes avec une densité résidentielle moyenne supérieure à 1900 m² par logement, à savoir Sebourg, Rosult, Thivencelle et Saint-Aybert, même si l'interprétation des données à la commune, en dépit des redressements effectués, doit rester sujette à caution.

	Contribution à la construction	Contribution au foncier mobilisé
Communes (moyenne de plus de 5 logements commencés entre 1999 et 2007)		
1. Valenciennes	21,1%	4,8%
2. Saint-Saulve	4,9%	1,9%
3. Somain	2,8%	3,1%
4. Marly	2,5%	3,1%
5. Bruay-sur-l'Escaut	2,3%	1,5%
6. Beuvrages	2,3%	2,4%
7. Le Quesnoy	2,2%	2,2%
8. Saint-Amand-les-Eaux	2,0%	2,4%
...
25. Hordain (commune rurale)	0,9%	0,7%
26. Marquette-en-Ostrevant (commune rurale)	0,9%	0,4%
...
39. Gommegnies (commune rurale)	0,7%	1,6%
...
Total (65 communes dont 53 urbaines et 12 rurales⁵⁸)	87,0%	74,4%
Communes (moyenne de moins de 5 logements commencés entre 1999 et 2007)		
Total (86 communes, dont 30 urbaines et 56 rurales)	13,0%	25,6%

Tableau 39: Communes les plus contributives à la production de logements à l'échelle de l'aire d'étude entre 1999 et 2007 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

Malgré les redressements effectués, il convient de rester prudent sur l'analyse des densités résidentielles à la commune. Les densités les plus faibles sont données à titre indicatif dans le tableau ci-dessous mais il est sans doute plus prudent d'en rester aux valeurs de référence sur des territoires supra-communales ainsi qu'aux ensembles cohérents révélés par la cartographie.

58 Les 12 communes rurales présentant une moyenne supérieure à 5 logements par an sur la période sont : Hordain, Marquette-en-Ostrevant, Gommegnies, Sebourg, Rombies-et-Marchipont, Estrun, Préseau, Quérénaing, Saulzoir, Artres, Mastaing et Sars-et-Rosières.

Communes (moyenne de plus de 5 logements commencés entre 1990 et 2007)	Densité résidentielle (m ² /logement)	Nombre moyen de logements construits par an (période 1990-2007)
1. Gommegnies (commune rurale)	2460	5,7
2. Sebourg (commune rurale)	2355	7,6
3. Rosult	1977	5,8
4. Lecelles	1869	9,5
5. Rumegies	1790	6,2
6. Wallers	1675	7,4
Ensemble des 61 communes rurales de l'aire d'étude (= somme totale des surfaces/somme totale des logements)	1662	2,2
Ensemble des 86 communes présentant moins de 5 logements par an (= somme totale des surfaces/somme totale des logements)	1573	2,3
7. Hergnies	1417	9,1
8. Petite-Forêt	1342	10,9
9. Hérin	1272	5,8
10. Escaudain	1138	8,4
11. Préseau (commune rurale)	1112	5,7
12. Aubry-du-Hainaut	1109	6,2
...
Moyenne (49 communes)	958	17,3
...
Ensemble des 74 communes urbaines de l'aire d'étude sans Valenciennes (= somme totale des surfaces/somme totale des logements)	906	9,1

Tableau 40: Communes présentant les densités de construction neuve les plus faibles à l'échelle de l'aire d'étude entre 1990 et 2007 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

3.1.2.6 Les formes du développement résidentiel⁵⁹

3.1.2.6.1 La part de l'individuel libre (hors procédure)

On observe les mêmes tendances sur les espaces urbain intermédiaire et périurbain : hausse de la part de l'individuel libre entre 1995 et 2000, suivie d'une baisse. Comme cette baisse ne se retrouve pas en volume, c'est qu'elle est due à une **augmentation du volume total de logements produits couplée à une diversification des formes produites**. En

⁵⁹ Pour la définition de ces formes (reprise d'une typologie développée par le CETE de Lyon à partir de SITADEL), cf. 2.1.2.1.2.

moyenne, la part de l'individuel libre dans l'espace périurbain est supérieure de 26 points à cette même part dans l'espace urbain intermédiaire.

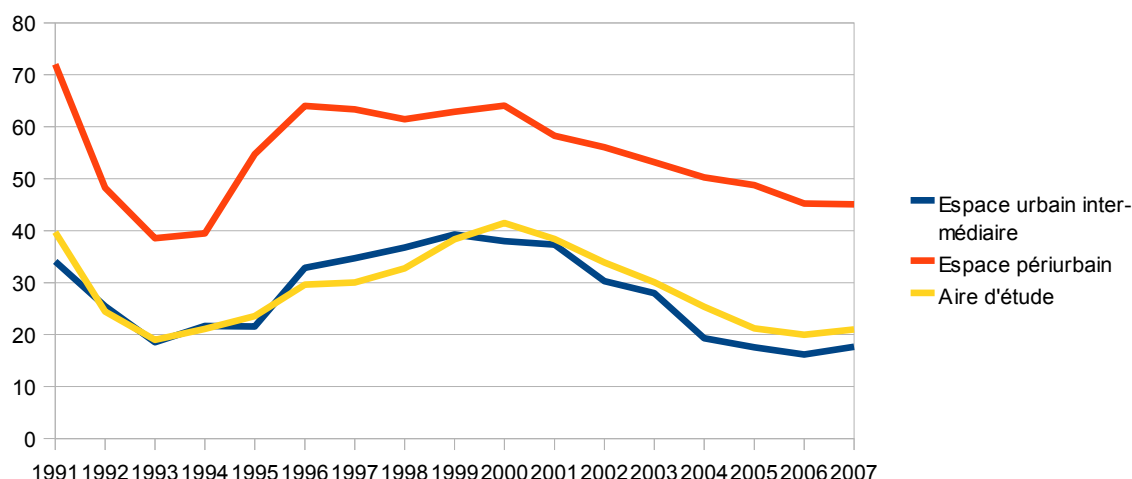


Illustration 10: Part de l'individuel libre dans la construction totale de logements sur le territoire de l'aire d'étude, 1990-2008, à partir des moyennes glissantes sur 3 ans (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

3.1.2.6.2 Vérification de la relation entre forme résidentielle et densité

L'un des apports de la méthode établie par le CETE de Lyon est d'établir un lien entre forme résidentielle et densité résidentielle. Nous nous proposons ici de vérifier cette relation à l'échelle de notre aire d'étude.

Pour le calcul des densités moyennes par forme, nous n'avons pas pris en compte les permis mixtes (comprenant à la fois des logements individuels et collectifs), c'est-à-dire 32 permis représentant 374 logements individuels (3% de l'ensemble des logements individuels) et 542 logements collectifs (8% du total des logements collectifs).

	Nombre de logements	Surface mobilisée (m ²)	Densité (logements/ha)
Individuel libre	5289	9 530 931	5,6
Individuel avec procédure	2371	2 334 401	10,2
Individuel groupé	4004	2 646 585	15,1
Collectif	6240	899 348	69,4

Tableau 41: Densité moyenne par forme de logements neufs sur la période 1990-2007 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

Sur la période 1990-2007, on vérifie bien une gradation de la densité entre individuel libre et collectif. De plus, les valeurs obtenues sont très proches de celles avancées par le CETE de Lyon (même si les ordres de grandeur, avancés par le CETE de Lyon, sont des densités brutes incluant notamment les voiries et espaces publics, alors que notre calcul ne prend en compte que la superficie du terrain correspondant à l'emprise du permis), à l'exception notable de l'individuel groupé (15 logts/ha contre 25 logts/ha).

Il reste cependant à vérifier la constance de la relation dans le temps, ce que nous avons fait sur la période 1990-2007.

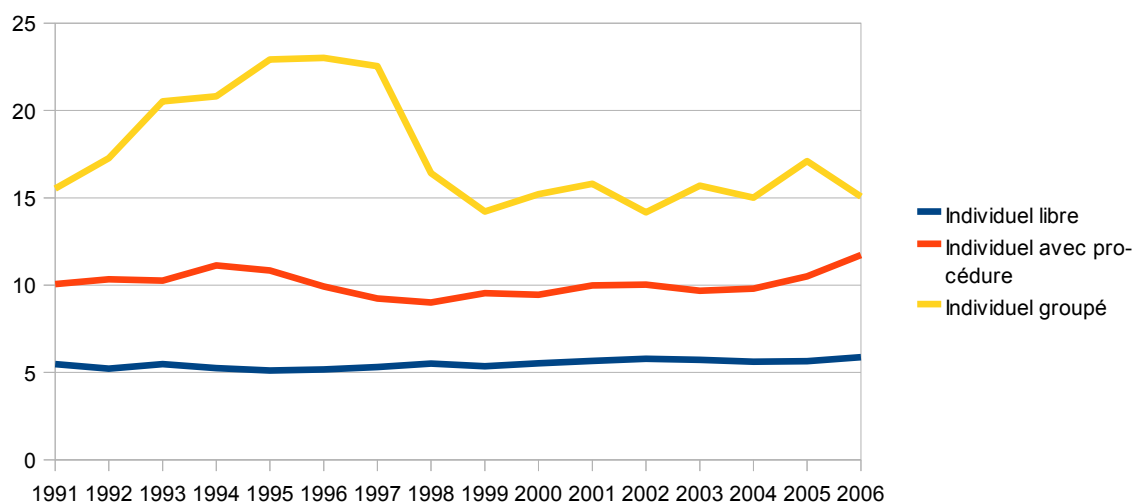


Illustration 11: Densité par an et par forme de logement individuel (logements/ha) sur la période 1990-2007 sur l'aire d'étude, moyenne glissante sur 3 ans (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

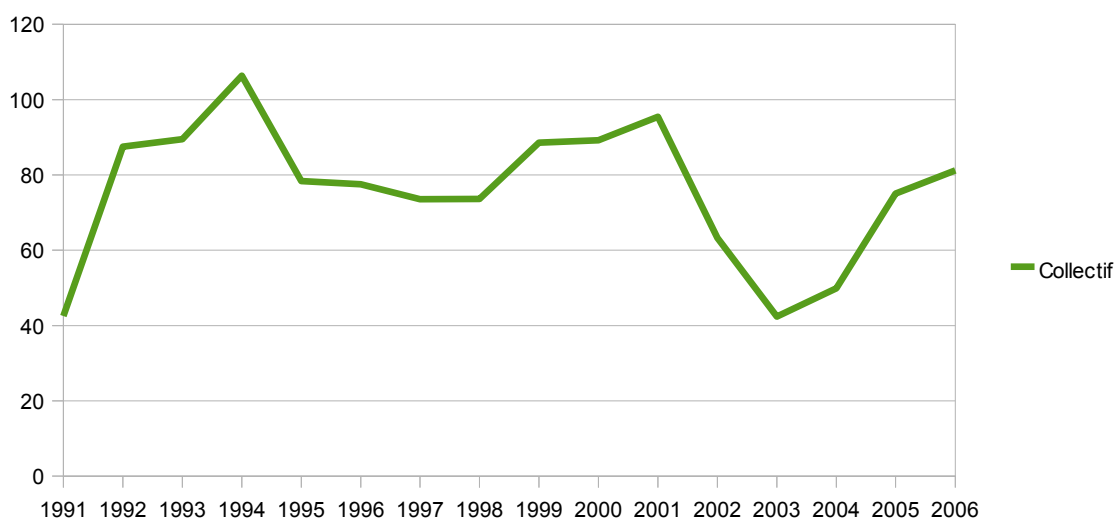


Illustration 12: Densité par an des logements collectifs commencés (logements/ha) sur la période 1990-2007 sur l'aire d'étude, moyenne glissante sur 3 ans (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

La densité moyenne obtenue est remarquablement constante dans le temps pour le logement individuel libre (autour de 5 logements par ha) et le logement individuel avec procédure (autour de 10 logements par ha). En ce qui concerne le logement individuel groupé, la densité moyenne se stabilise autour de 15 logements par ha à partir de 1998. Rappelons cependant que nous avons exclu les permis mixtes qui représentent 369 logements individuels groupés (les 5 autres logements individuels exclus relevant de l'individuel libre) sur un total de 4373, soit 9%. La densité moyenne des logements collectifs est beaucoup plus chaotique et reflète la diversité de ces opérations (rappelons également qu'en excluant les permis mixtes,

nous avons exclu 8% des logements collectifs). Il pourrait être intéressant de distinguer par exemple petit et grand collectif, mais cela apporterait peu dans le cadre de notre étude qui se concentre sur la consommation d'espace, majoritairement due au logement individuel.

Les résultats montrent que la densité par forme urbaine pour le logement individuel est quasi-constante dans le temps ; c'est donc, à l'échelle du territoire (des disparités entre communes pouvant apparaître), le volume de construction et la part respective de chaque forme dans la construction totale qui font la consommation foncière. Or, on a montré que, même si les parts de l'individuel libre et de l'individuel avec procédure ont diminué dans la production totale de logements sur le SCOT entre les périodes 1993-2003 et 2004-2008, la moyenne annuelle de logements construits pour ces 2 formes a augmenté, respectivement de 23 et 52%.

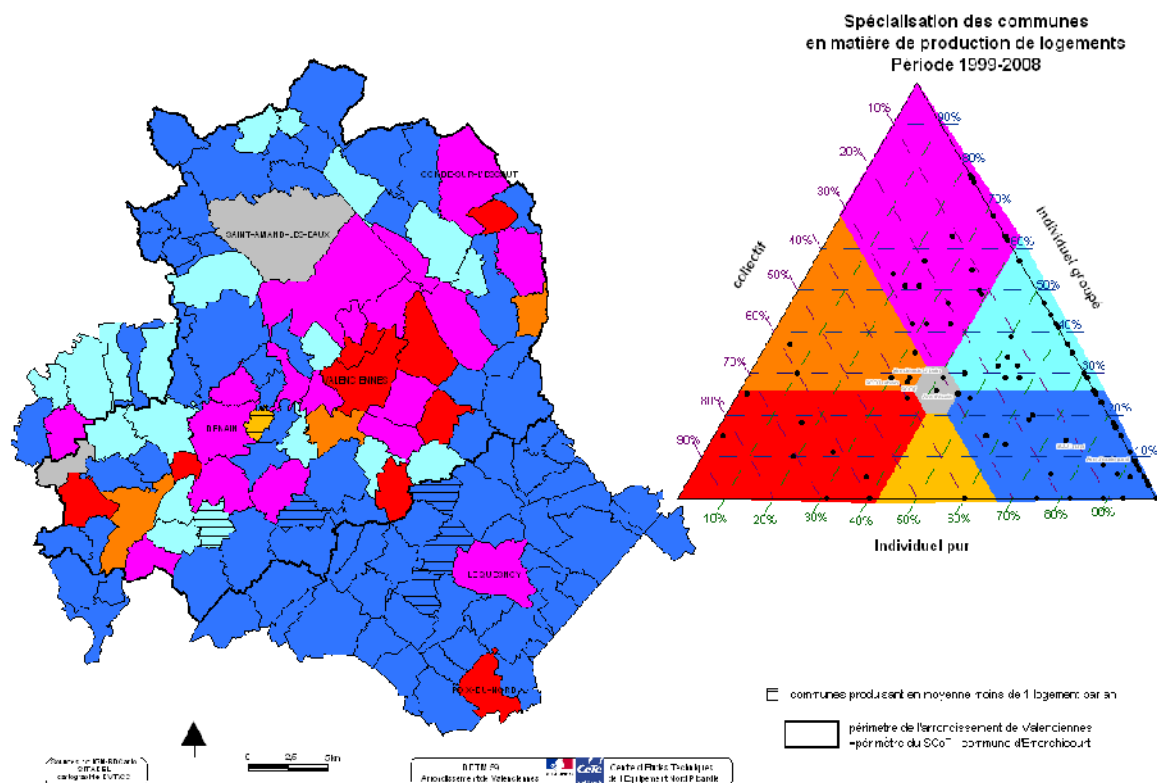
3.1.2.6.3 Typologie de communes au regard de la production de logements neufs

Pour construire notre typologie, nous avons utilisé un **diagramme triangulaire**.

Un diagramme triangulaire est un outil graphique permettant une représentation synthétique de phénomènes sur 3 axes⁶⁰. Cet outil est destiné à la représentation de variables à 3 modalités (la somme des 3 modalités étant égale à 100%), chaque point représentant généralement les coordonnées d'une entité géographique (région, commune, quartier...). Une proximité sur le graphique reflète ainsi une proximité de structure.

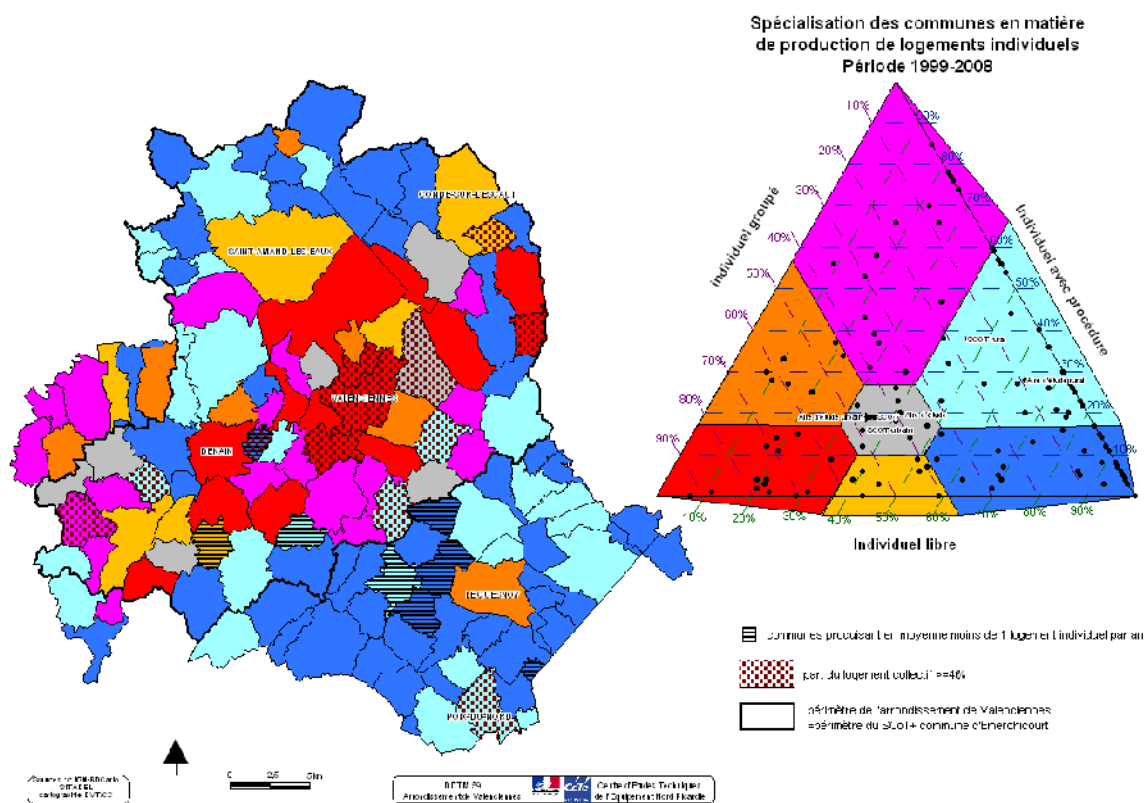
Dans notre cas, chaque point représente une commune (ou un territoire de référence : aire d'étude, ensemble des communes rurales ou urbaines,...). Le territoire de référence sur lequel est centré l'hexagone de non-spécialisation (en gris), est l'aire d'étude. La variable étudiée est la forme de logement produit sur la période 1999-2008. Dans la première exploitation, nous nous intéressons à l'ensemble des logements produits. Les 3 modalités sont donc : individuel pur (1 permis = 1 logement individuel ; l'individuel pur regroupe l'individuel libre et l'individuel avec procédure), individuel groupé et collectif. La seconde exploitation se limite à l'ensemble des logements individuels et les 3 modalités sont : individuel libre, individuel avec procédure et individuel groupé.

60 Cf. *Le diagramme triangulaire : une représentation graphique des spécialisations sociales – Bilan méthodologique*, CETE Nord-Picardie, décembre 2005, 18 p.



Carte 23: Spécialisation des communes en matière de production de logements - période 1999-2008

Les communes spécialisées dans la production de logements collectifs figurent en rouge sur la carte. Elles regroupent Valenciennes ainsi que des communes voisines (Anzin et Saint-Saulve). On retrouve également les communes rurales de Marquette-en-Ostrevant, Artres et Thivencelle qui ont vu l'émergence d'opérations de construction de logements collectifs à partir de 2002. Ensuite, un couloir de communes (en violet) spécialisées dans la production d'individuel groupé se dessine, de Condé-sur-l'Escaut à Denain. Ailleurs, l'individuel libre prédomine, notamment dans l'Amandinois, la frange sud-est de l'arrondissement et dans l'Avesnois où seuls les pôles secondaires de Poix-du-Nord (spécialisation dans le collectif) et de Le Quesnoy (spécialisation dans l'individuel groupé) se détachent. On retrouve ainsi sensiblement la même géographie que lors de l'étude de la densité résidentielle des nouveaux logements (cf. 2.1.2.5.2).



Carte 24: Spécialisation des communes en matière de production de logements individuels - Période 1999-2008

Le fait de restreindre l'analyse au logement individuel permet notamment de distinguer les communes produisant très majoritairement de l'individuel libre (bleu) des communes mêlant individuel libre et individuel avec procédure (bleu clair), sans toutefois que cela corresponde à une distinction observable dans l'étude des densités résidentielles (cf. 2.1.2.5.2) ni ne puisse être rapproché de l'état d'avancement des documents d'urbanisme (cf. 2.1.1).

	Individuel libre	Individuel avec procédure	Individuel groupé	Collectif	Total
SCOT	2 621 (22%)	1 374 (12%)	3 240 (28%)	4 448 (38%)	11 683 (100%)
<i>Urbain</i>	2 201 (21%)	1 029 (10%)	3 097 (29%)	4 326 (40%)	10 653 (100%)
<i>Rural</i>	420 (41%)	345 (33%)	143 (14%)	122 (12%)	1 030 (100%)
Aire d'étude	3 903 (27%)	1 964 (14%)	3 795 (26%)	4 766 (33%)	14 428 (100%)
<i>Urbain</i>	2 748 (22%)	1 441 (12%)	3 630 (29%)	4 637 (37%)	12 456 (100%)
<i>Rural</i>	1 155 (59%)	523 (26%)	165 (8%)	129 (7%)	1 713 (100%)
<i>Espace urbain intermédiaire</i>	1 563 (23%)	850 (12%)	2 494 (36%)	1 984 (29%)	6 891 (100%)
<i>Espace périurbain</i>	2 165 (52%)	1 024 (24%)	677 (16%)	321 (8%)	4 187 (100%)

Tableau 42: Nombre de logements commencés par forme sur la période 1999-2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

3.1.2.6.4 Une pression résidentielle dans l'ensemble relativement modeste mais qui s'exerce fortement sur certains territoires

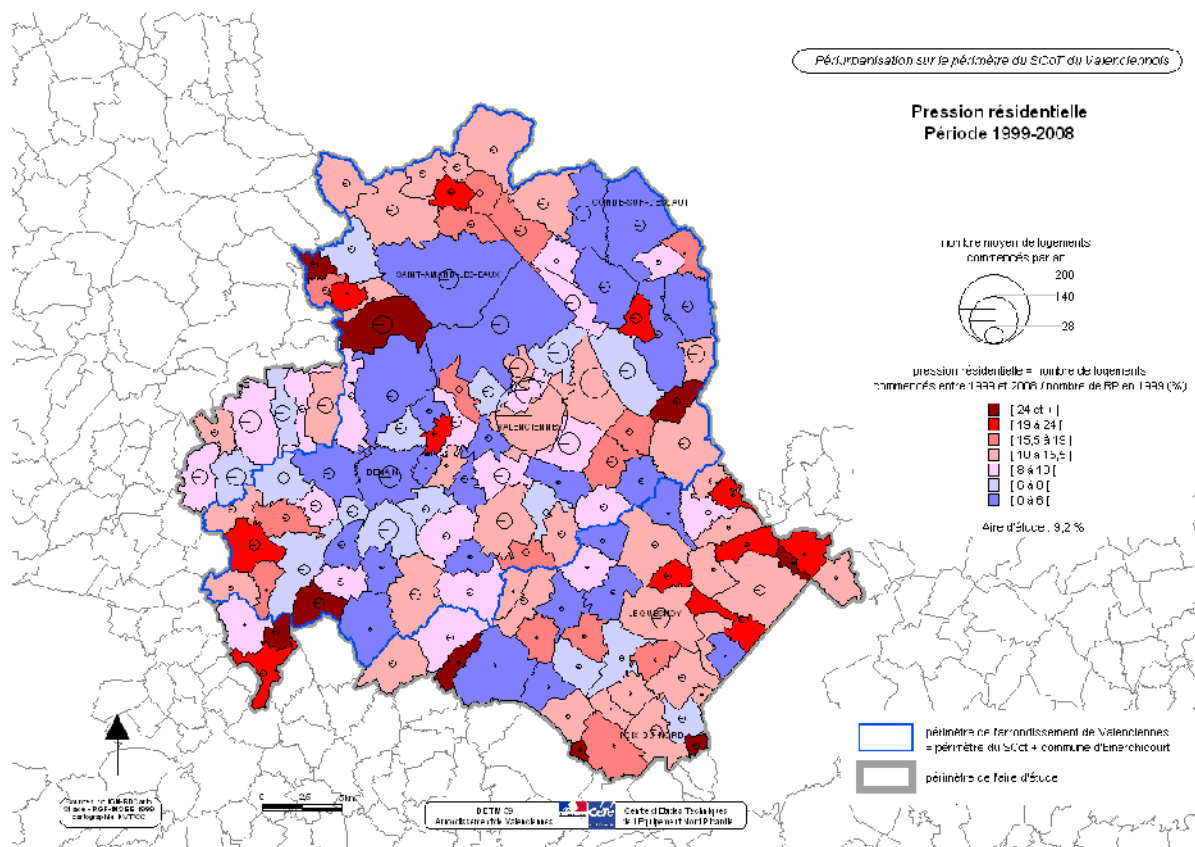
Nous avons défini la pression résidentielle comme étant le rapport entre le volume de logements neufs sur une période et le nombre de logements existants en début de période.

Dans le cadre de notre exploitation, la pression résidentielle est égale à $100 \times (\text{Total logements résidences principales commencés entre 1999 et 2008}) / (\text{Total résidences principales en 1999})$. Les données sont issues de SITADEL (pour le flux) et du RGP 1999 de l'INSEE (pour le stock).

Dans l'ensemble, les pressions résidentielles mesurées sur le SCOT (9,0%) et sur l'aire d'étude (9,2%) restent proches de celle du département du Nord et très inférieures à l'ensemble de la France métropolitaine (15,2%). Cela n'empêche pas une disparité marquée entre les communes.

	Communes urbaines	Communes rurales	Ensemble
Valenciennes	-	-	15,1%
SCOT	8,7%	14,7%	9,0%
Aire d'étude	8,9%	12,5%	9,2%
Département du Nord	9,0%	14,4%	9,5%
France métropolitaine	13,2%	21,7%	15,2%
Espace urbain intermédiaire			7,26%
Espace périurbain			12,2%

Tableau 43: Valeurs de pressions résidentielles pour la période 1999-2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)



Carte 25: Pression résidentielle - Période 1999-2008

Quelques zones à forte pression résidentielle se détachent : Hasnon, Sars-et-Rosières (influence de Lille), les communes autour de Mortagne-du-Nord (influence de Lille), le sud-ouest (influence de Douai-Cambrai), les franges sud de l'arrondissement de Valenciennes et le sud-est dans l'Avesnois (sous influence de l'agglomération valenciennoise), séparées par un espace de transition. Tous ces espaces sont également ceux où les constructions neuves sont les moins denses (cf. 2.1.2.5.2), à l'exception de la frange sud de l'arrondissement de Valenciennes, où les modes de construction sont plus diversifiés (cf. 2.1.2.6.4).

Commune	Pression résidentielle 1999-2008	Nombre moyen de logements neufs par an
Estrun (rural)	51%	8
Montrécourt (rural)	41%	2,5
Rombies-et-Marchipont (rural)	41%	7,8
Hecq (urbain)	36%	3,3
Sars-et-Rosières (rural)	35%	4,7
Amfroipret (rural)	30%	1,6
Beaurain (rural)	28%	1,7
Hordain (rural)	26%	12,1
Hasnon (urbain)	25%	28,8

Tableau 44: Les 9 plus fortes pressions résidentielles de l'aire d'étude pour la période 1999-2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

Étant donné le caractère très urbain du SCOT, on peut supposer qu'une partie importante du foncier mobilisé pour le logement se fait en renouvellement urbain et ne correspond pas à une extension des surfaces urbanisées. Cependant, quelques chiffres doivent attirer l'attention et montrent que le territoire présente un enjeu en terme de consommation d'espace :

- Sur l'aire d'étude, entre 1990 et 2007, la surface mobilisée en rural a plus que doublé ;
- Sur l'aire d'étude, sur la période 1999-2007, les communes produisant en moyenne moins de 5 logements par an ont représenté 13% des logements en mobilisant 26% du foncier ;
- La pression résidentielle sur le SCOT sur la période 1999-2008 est comparable à celle constatée sur l'ensemble du département (9% en global, 15% en rural) ;
- Sur le SCOT, entre les périodes 1993-2003 et 2004-2008, la moyenne annuelle de construction de logements individuels libres a augmenté de 23%, celle de logements individuels avec procédure de 52% ; sachant que, globalement, l'ordre de grandeur de la densité de ces formes urbaines sur l'aire d'étude est respectivement de 5 et 10 logements par ha.

3.1.3 Le contexte de la construction de locaux d'activités (SITADEL)

3.1.3.1 Données exploitées

Le travail a été effectué sur les permis à destination de locaux d'activité issus de la base SITADEL. Sur la période 1990-2008, cela concerne 2070 permis, dont 4 pour lesquels la SHON n'était pas renseignée, soit au final 2066 permis exploités.

L'analyse concerne les SHON et non les superficies de terrain car, si plusieurs permis sont déposés sur un même terrain, la même superficie de terrain apparaît autant de fois qu'il y a de permis déposés : on compte donc plusieurs fois la même surface. Si ce biais existe également pour les logements, on considère ici qu'il n'est pas négligeable pour les locaux d'activité, pour lesquels le cas de figure est plus fréquent et où les surfaces en jeu peuvent être très importantes.

3.1.3.2 Une construction irrégulière concentrée sur quelques communes urbaines du SCOT

3.1.3.2.1 Évolution et répartition de la construction de locaux d'activités entre 1990 et 2008 sur le SCOT et l'aire d'étude

De manière globale, sur la période 1999-2008, la SHON construite sur le SCOT représente 88% de l'ensemble de la SHON construite sur l'aire d'étude. Sur la même période, la SHON construite en urbain représente 85% de l'ensemble de la SHON construite sur l'aire

d'étude, tandis que la SHON construite en urbain intermédiaire représente 57% de la SHON construite sur l'aire d'étude, pour une part de 23% en périurbain.

On constate deux pics de construction, l'un en 1999 (dû à la construction d'un bâtiment industriel (Toyota) à Onnaing, de 128 686 m²) et l'autre en 2007 (dû principalement à deux bâtiments industriels à Rouvignies – Michelin, de 75 185 m² – et Saint-Amand-les-Eaux – laboratoire Sterylo, de 73 609 m²).

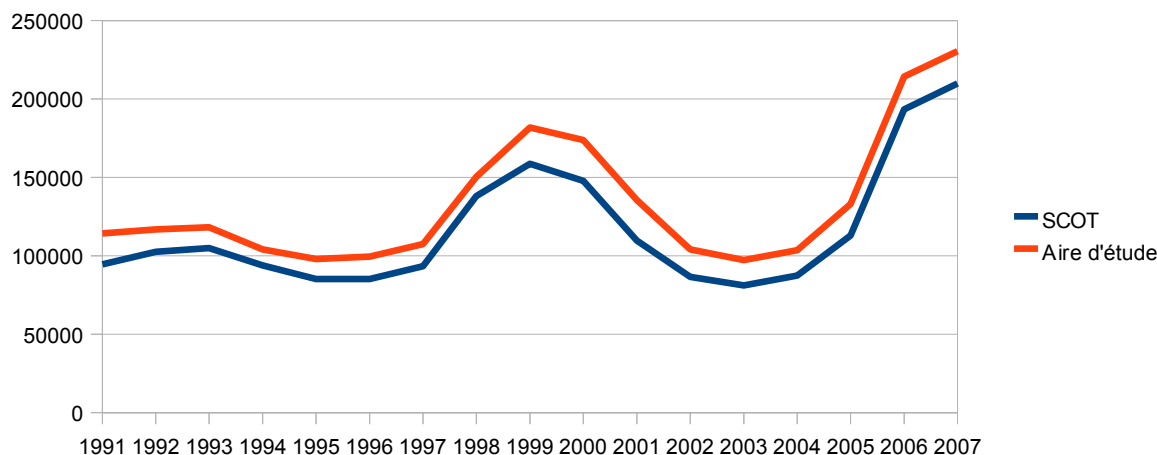


Illustration 13: Évolution de la construction de SHON pour des locaux d'activité sur le SCOT et l'aire d'étude sur la période 1990-2008, moyenne glissante sur 3 ans (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

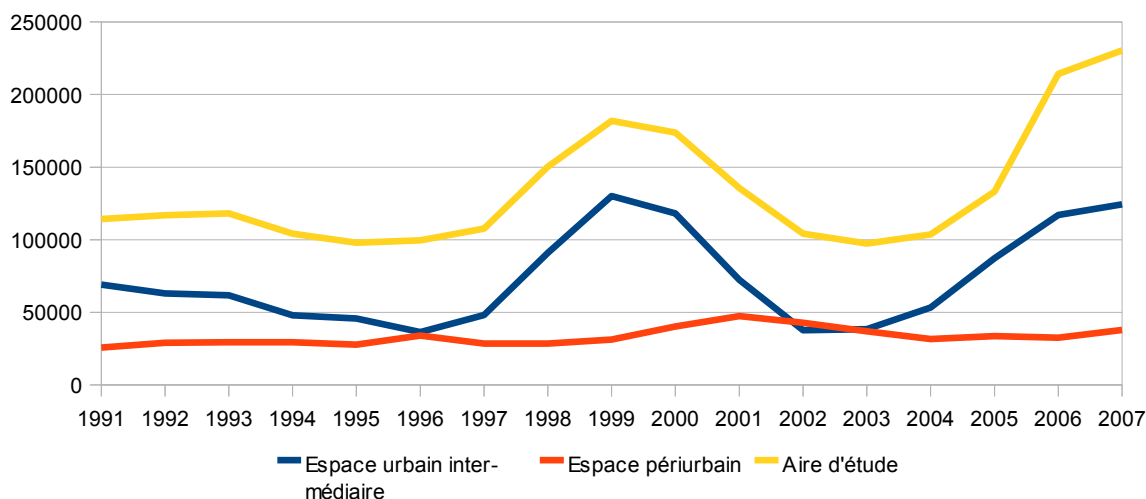


Illustration 14: Évolution de la construction de SHON pour des locaux d'activité sur l'aire d'étude sur la période 1990-2008, moyenne glissante sur 3 ans (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

	Communes urbaines	Communes rurales	Total
SCOT	1 252 057 88%	170 375 12%	1 422 432 100%
Aire d'étude	1 370 862 85%	250 166 15%	1 621 028 100%
Département	84%	16%	100%
France métropolitaine	63%	37%	100%
	SHON		Part (aire d'étude)
Espace urbain intermédiaire	917 349		57%
Espace périurbain	374 356		23%
Aire d'étude	1 621 028		100%

Tableau 45: Répartition de la SHON de locaux d'activité, construite sur la période 1999-2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

À l'inverse de ce qui s'observe sur le SCOT, la production de SHON de locaux d'activité, par un effet de lissage, est relativement stable sur la période 1999-2008 à l'échelle du département du Nord et de la France métropolitaine (voir graphique ci-dessous). Les variations importantes observées sur le SCOT sont la conséquence de l'accueil ponctuel d'importants bâtiments industriels, le secteur industriel restant, de manière générale, le principal destinataire de la construction de locaux d'activités sur le SCOT.

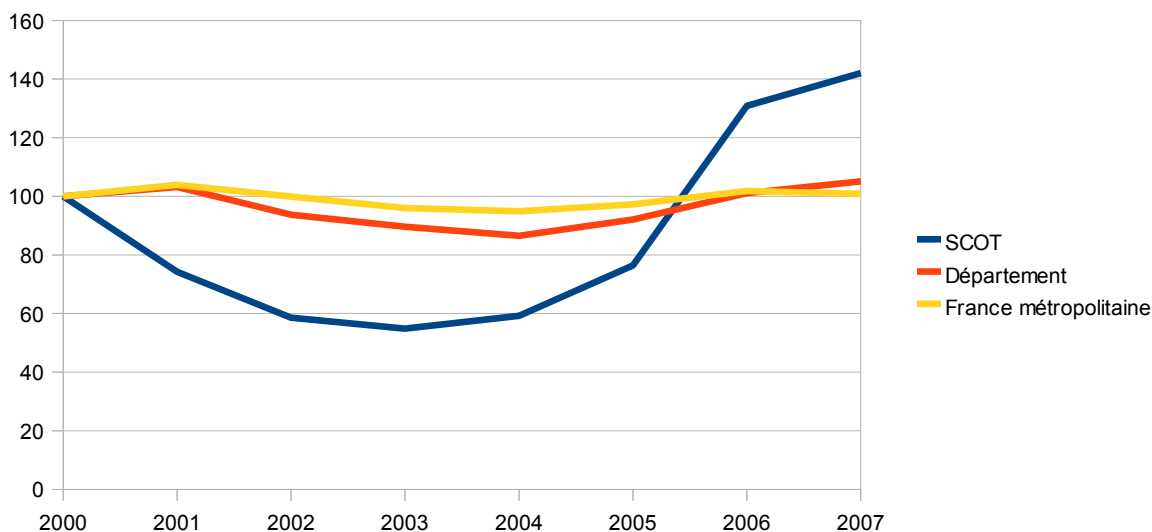
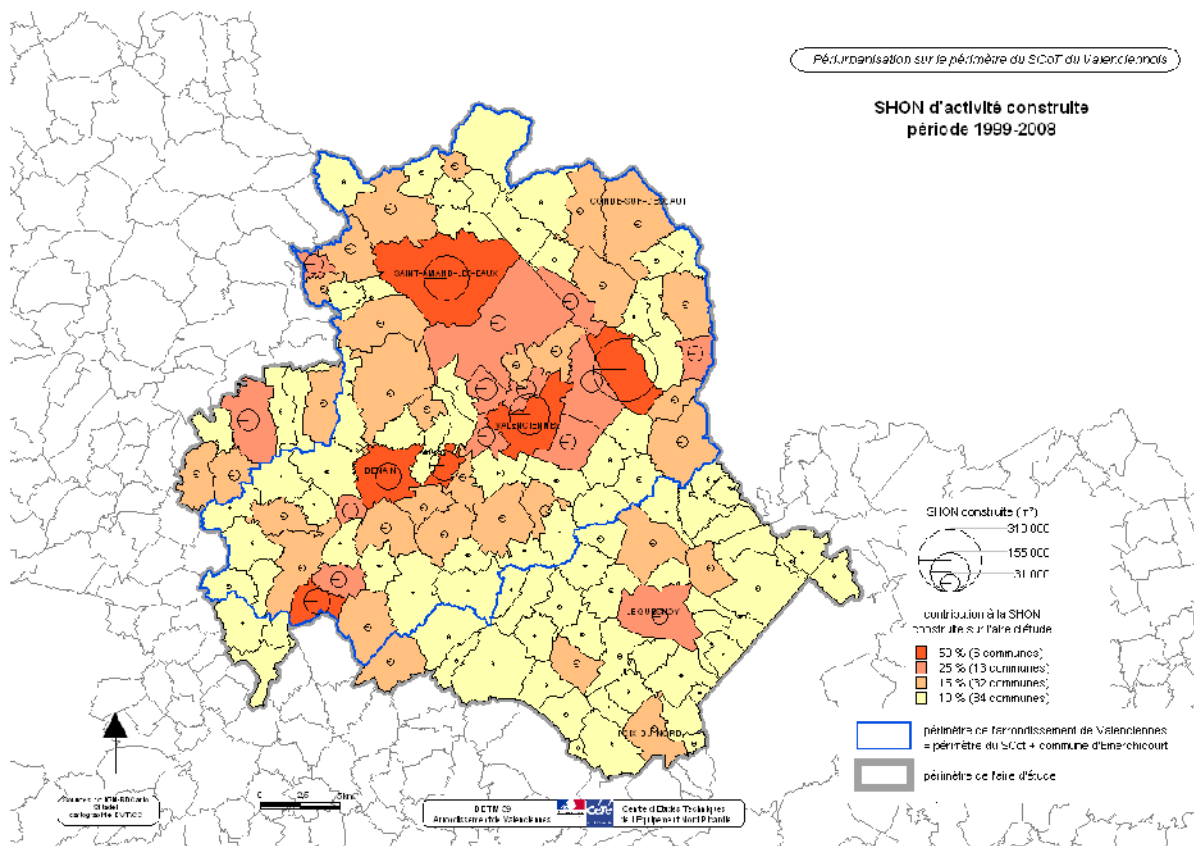


Illustration 15: Évolution de la construction de SHON pour des locaux d'activité sur le SCOT, le département et la France métropolitaine sur la période 1999-2008, moyenne glissante sur 3 ans, base 100 en 2000 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

3.1.3.2 Répartition communale des constructions de locaux d'activité entre 1999 et 2008

Si on compare la carte des SHON construites par commune à celle des surfaces mobilisées pour le résidentiel sur la période 1999-2008 (cf. 2.1.2.5.1), on constate une **discordance entre une concentration de la construction des locaux d'activités et un éparpillement de la construction de logements.**



Carte 26: SHON d'activité construite - Période 1999-2008

À elles seules, **6 communes représentent 50% de la SHON construite en 10 ans**, même si le cas d'Onnaing est un peu exceptionnel⁶¹ (en enlevant le permis Toyota de 1999, cela donnerait une contribution d'Onnaing à la SHON totale à hauteur de 11,7%). On retrouve les pôles principaux : Saint-Amand-les-Eaux (9,9%), Valenciennes (8,9%) et Denain (3,7%); puis des communes périphériques ou proches de Valenciennes : Onnaing (18,7%), Rouvignies (5,2%), Petite-Forêt (3,4%), Saint-Saulve (2,7%), Anzin (2,5%), La Sentinelle (1,9%), Escautpont (1,5%), Marly (1,4%) et Raismes (1,4%). Dans l'Avesnois, les deux villes-centres d'unités urbaines se détachent : Le Quesnoy (1,6%) et Poix-du-Nord (0,3%).

61 Le permis ayant donné lieu en 1999 à la construction d'un bâtiment industriel (entreprise Toyota) de 128 686 m² de SHON représente 42% de la SHON totale d'activité construite à Onnaing sur la période 1999-2008.

Commune	Contribution (%)	SHON construite (en m ²)
1 Onnaing	18,7	302 840
2 Saint-Amand-les-Eaux	9,9	160 457
3 Valenciennes	8,9	143 538
4 Rouvignies	5,2	84 949
5 Denain	3,7	60 201
6 Hordain (rural)	3,6	58 952
7 Petite-Forêt	3,4	54 495
8 Somain (hors SCOT)	2,9	47 582
9 Saint- Saulve	2,7	43 377
10 Anzin	2,5	39 814
11 Sars-et-Rosières (rural)	2,3	38 018
Total	63,8	1 034 223

Tableau 46: Communes les plus contributives à la construction de SHON d'activité sur la période 1999-2008 sur l'aire d'étude (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

3.1.3.3 Une dynamique de construction emmenée par le secteur industriel

Sur le SCOT, le secteur industriel prédomine (52% de la SHON construite entre 1999 et 2008), ce qui le distingue du département et de la France métropolitaine (respectivement 34% et 23% de la SHON construite). Sur la période 1999-2008, il s'est construit sur le SCOT 16% de la SHON industrielle du département pour seulement 10% de la SHON totale de locaux d'activité.

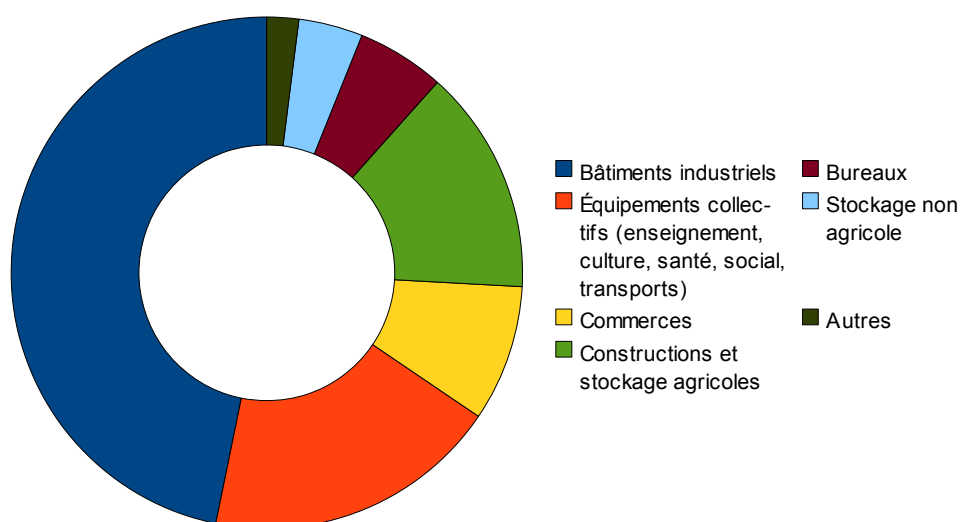


Illustration 16: Répartition des SHON totales par type d'activité sur la période 1999-2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

Type d'ouvrage	SCOT	Aire d'étude	Département	France métropolitaine
Bâtiments industriels	52% 737 574 m ²	47% 758 546 m ²	34% 4 698 805 m ²	23%
Équipements collectifs (enseignement, culture, santé, social, transports)	18% 249 187 m ²	19% 303 580 m ²	21%	19%
Commerces	8% 120 246 m ²	9% 139 791 m ²	11%	12%
Constructions et stockage agricoles	9% 135 018 m ²	14% 230 604 m ²	15%	26%
Bureaux	6% 86 076 m ²	5% 90 360 m ²	10%	11%
Stockage non agricole	5% 63 535 m ²	4% 65 532 m ²	8%	8%
Autres	2% 30 796 m ²	2% 32 615 m ²	1%	1%
Total	100% 1 422 432 m²	100% 1 621 028 m²	100% 13 659 834 m²	100%

Tableau 47: SHON de locaux d'activités commencés entre 1999 et 2008 par type d'ouvrage (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

Si l'on étudie l'évolution de la construction de SHON pour l'activité industrielle sur le SCOT (voir graphique ci-dessous), on retrouve la forme de la courbe obtenue pour l'ensemble de la SHON d'activité construite. De manière globale, sur la période 1990-2008, la SHON construite pour des bâtiments industriels représente en effet 42% de l'ensemble de la SHON construite sur le SCOT.

Le pic de construction observé en 2001-2003 en rural est dû à la construction de 3 bâtiments industriels à Hordain (15 629 m² en 2002 et 18 039 m² – plateforme logistique Transnord – en 2003) et Sars-et-Rosières (13 428 m² – Sundis production – en 2001).

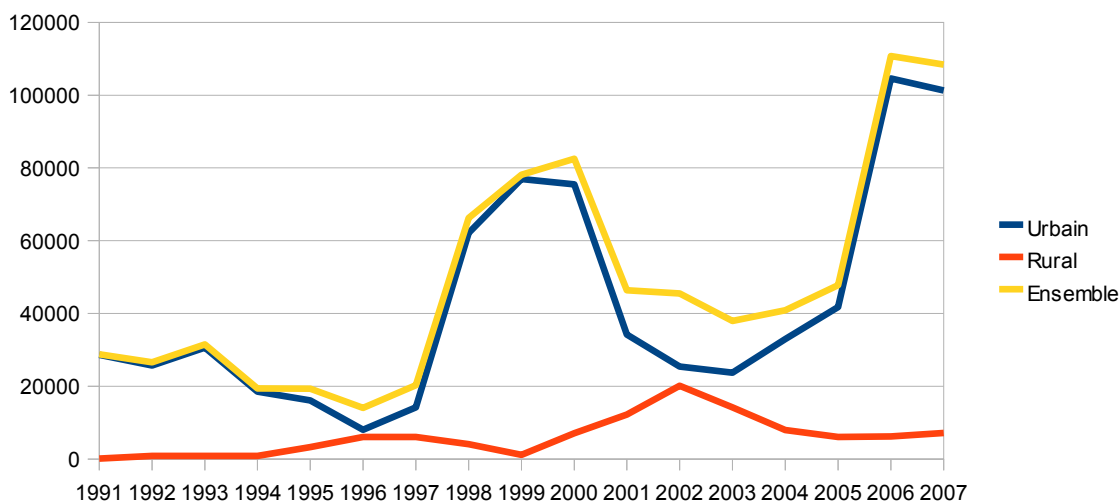


Illustration 17: Évolution de la construction de SHON pour des bâtiments industriels sur le SCOT sur la période 1990-2008 (moyenne glissante sur 3 ans)

On a vu précédemment que, pour la période 1999-2008, 50% de la SHON construite pour des locaux d'activité sur l'aire d'étude se concentrait dans 6 communes. Pour le secteur industriel, cette concentration est encore plus marquée, puisque 2 communes (Onnaing et Saint-Amand-les-Eaux) concentrent à elles seules 50% de la SHON construite pour des bâtiments industriels.

Par ailleurs, la SHON industrielle construite sur le SCOT entre 1999 et 2008 (737 574 m²) représente 97% de la SHON industrielle construite sur l'aire d'étude (758 546 m²). Pour l'ensemble des locaux d'activité, la part est de 88%.

Commune	SHON construite (m ²)	Contribution à la SHON totale construite sur le SCOT
1. Onnaing	262 277	35,6%
2. Saint-Amand-les-Eaux	105 851	14,4%
3. Rouvignies	78 127	10,6%
4. Hordain	52 678	7,1%
5. Petite-Forêt	43 701	5,9%
6. Denain	33 089	4,5%
7. Sars-et-Rosières	28 684	3,9%
8. La Sentinelle	17 623	2,4%
9. Valenciennes	17 438	2,4%
10. Lieu-Saint-Amand	15 284	2,1%
Total 10 communes	654 752	88,8%

Tableau 48: Les communes les plus contributives à la construction de SHON industrielle entre 1999 et 2008 sur le SCOT (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

La concentration de la majorité de la SHON construite sur un nombre restreint de communes n'est cependant pas une particularité du secteur industriel. Pour preuve, plus de 50% de la SHON commerciale a été construite sur 3 communes de l'aire d'étude (Saint-Amand-les-Eaux, Escautpont, Valenciennes) sur la période 1999-2008. La SHON commerciale construite sur le SCOT entre 1999 et 2008 (120 246 m²) représente 86% de la SHON commerciale construite sur l'aire d'étude (139 791 m²).

Commune	SHON construite (m ²)	Contribution à la SHON totale construite sur le SCOT
1. Saint-Amand-les-Eaux	27 799	23,1%
2. Escautpont	21 684	18,0%
3. Valenciennes	12 855	10,7%
4. La Sentinelle	9 109	7,6%
5. Petite-Forêt	9 022	7,5%
6. Marly	6 955	5,8%
7. Denain	5 127	4,3%
Total 7 communes	92 551	77,0%

Tableau 49: Les communes les plus contributives à la construction de SHON commerciale entre 1999 et 2008 sur le SCOT (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

3.1.3.4 Différents profils de communes

Il ne faudrait cependant pas croire, au vu de ce qui précède, que la situation est homogène pour les communes qui reçoivent le plus de locaux d'activité. Si l'on analyse la répartition des secteurs d'activité des 6 communes qui représentent 50% de la SHON construite entre 1999 et 2008, on retrouve un secteur industriel largement dominant (87% à Onnaing, 92% à Rouvignies, 89% à Hordain), sauf dans les pôles que sont Valenciennes (équipements collectifs dominants - 55%, suivis des bureaux – 23% et seulement 12% de bâtiments industriels : c'est le profil le plus atypique), Saint-Amand-les-Eaux et Denain (part sensible des commerces et des équipements : respectivement 17% et 10% à Saint-Amand-les-Eaux et 9% et 26% à Denain ; le secteur industriel représentant respectivement 66% et 55% de la SHON construite).

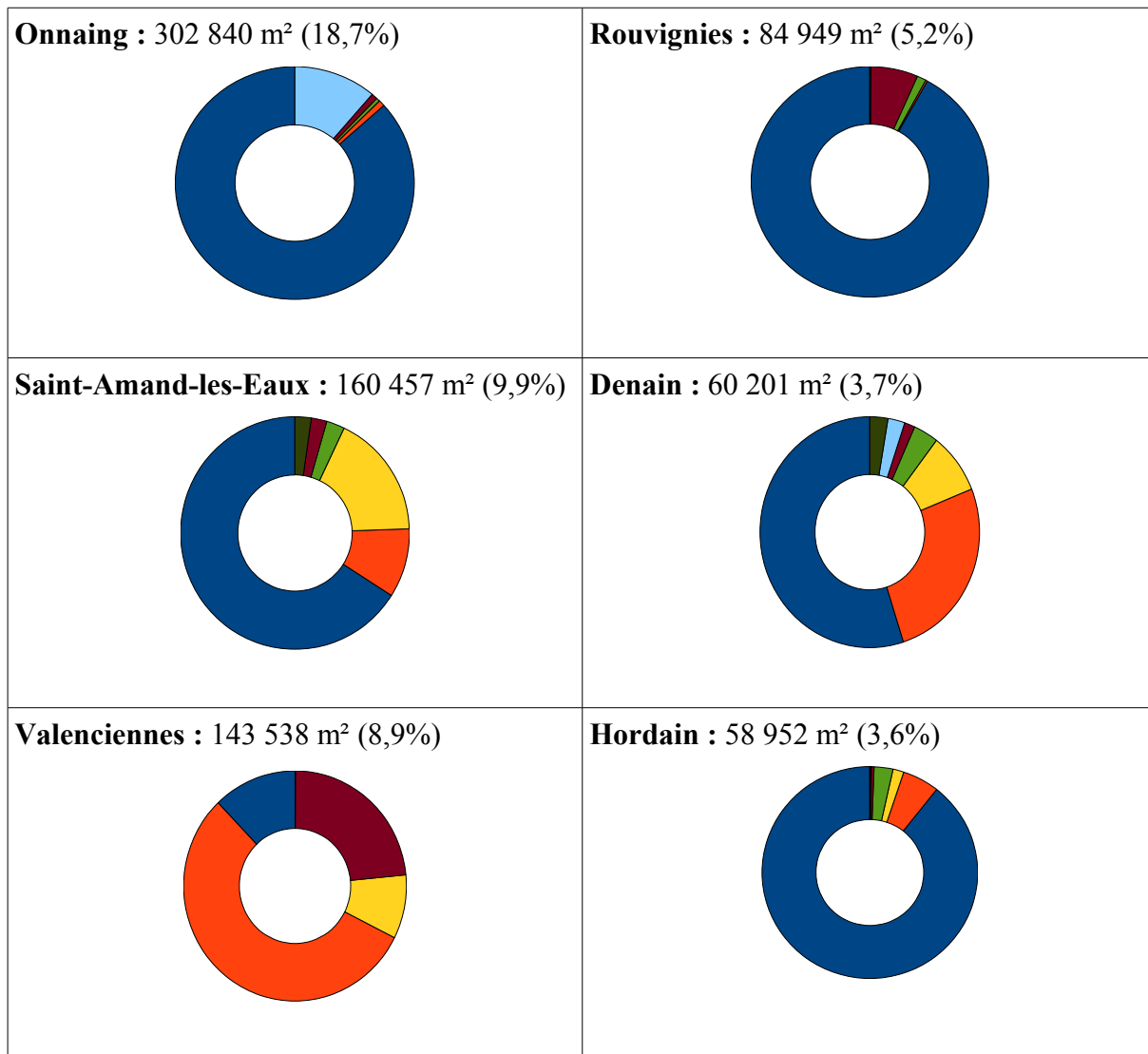
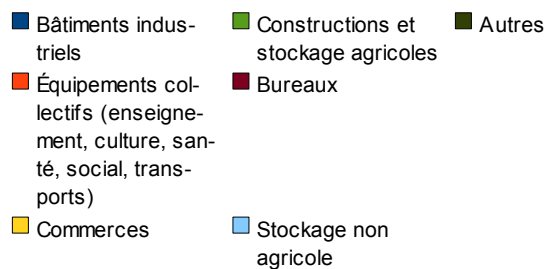


Illustration 18: Répartition de la SHON construite par type d'activité pour les 6 communes représentant 50% de la SHON construite sur l'aire d'étude entre 1999 et 2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)

Là où la construction de logement s'éparpille, la construction de locaux d'activité se concentre. Sur la période 1999-2008, 6 communes regroupaient 50% de la SHON d'activité construite, alors qu'il en fallait 28 sur la période 1999-2007 pour atteindre le même taux pour la surface mobilisée pour le logement.

La spécificité du SCOT tient dans la place du secteur industriel (52% de la SHON d'activité construite entre 1999 et 2008) avec ponctuellement l'accueil de bâtiments d'emprise importante. Les pics de construction observés en 1999 et 2007 s'expliquent ainsi par la venue de Toyota à Onnaing (1999) et celle de Michelin à Rouvignies et du laboratoire Sterylo à Saint-Amand-les-Eaux (2007).

3.2 Enjeux de la maîtrise de l'artificialisation des espaces naturels et agricoles

3.2.1 L'arrondissement de Valenciennes : Un territoire contrasté, marqué par une forte proportion d'espaces artificialisés

Le territoire du SCOT du Valenciennois se caractérise par une forte artificialisation⁶², avec 26 % d'espace urbanisé. Cette valeur est bien supérieure à la moyenne de la région Nord-Pas-de-Calais (16%), pourtant une des plus urbanisées de France, et presque 3 fois plus élevée que la moyenne nationale (9,4% - données Terruti-Lucas).

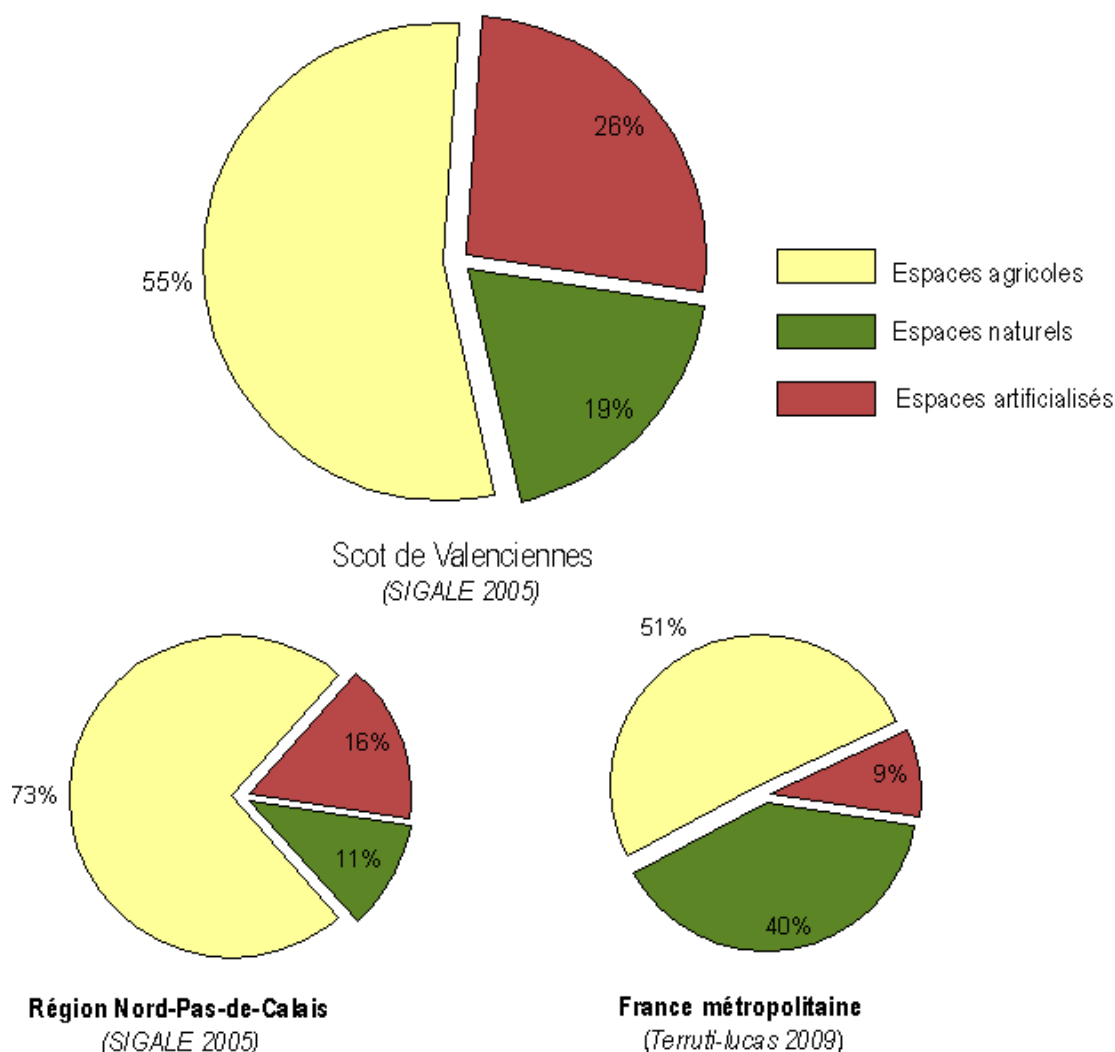


Illustration 19: Occupation du sol sur le territoire du SCOT du Valenciennois - comparaison régionale et nationale

62 Dans le cadre de l'étude :

- Les territoires artificialisés correspondent aux surfaces construites, aux zones industrielles et commerciales, aux infrastructures de transport, aux chantiers,..et aux espaces verts artificialisés ;
- Les espaces agricoles représentent l'ensemble des espaces exploités par l'agriculture y compris les prairies et les friches agricoles ;
- Les espaces naturels incluent les forêts, zones humides, et espaces ouverts autres qu'agricoles.

Deuxième particularité, la proportion d'espaces naturels y est élevée pour la région (19 % contre 11% au niveau régional) même si elle reste modeste par rapport aux 39,6% du niveau national (données Terruti-Lucas - 2008). Ces espaces étant reconnus pour leur forte valeur patrimoniale, le Valenciennois présente des enjeux forts de préservation de ses milieux naturels.

Le reste du territoire (soit 55%) est occupé par l'agriculture, une place relativement modeste pour la région qui compte 73% d'espace agricole, mais dans la moyenne nationale (51% – données Terruti-Lucas).

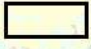

Cependant, comme le montre la carte d'occupation du sol et la carte de typologie des communes selon l'occupation du sol ci-après, ces chiffres sont des moyennes et cachent des variations très importantes d'un secteur à l'autre de l'arrondissement :

- Autour de la ville de Valenciennes et s'étirant le long de l'Escaut, un corridor très urbanisé partage le territoire en deux.
- Les espaces naturels sont concentrés autour de la forêt de Saint-Amand, de Mortagne-du-Nord et Condé-sur-l'Escaut. Dans ces secteurs, urbanisation et forêt laissent peu de place à l'agriculture.
- Au nord de la forêt de Saint-Amand, les villages s'allongent autour des axes de transport. L'agriculture y est dominante, avec une présence forte des prairies dont le maintien est favorisé par le caractère humide du secteur.
- Le sud du corridor urbanisé est lui aussi largement dominé par l'agriculture qui y occupe 80% de l'espace, les espaces naturels sont très peu représentés et l'urbanisation concentrée dans des bourgs logés en fond de vallées où perdurent des ceintures bocagères.

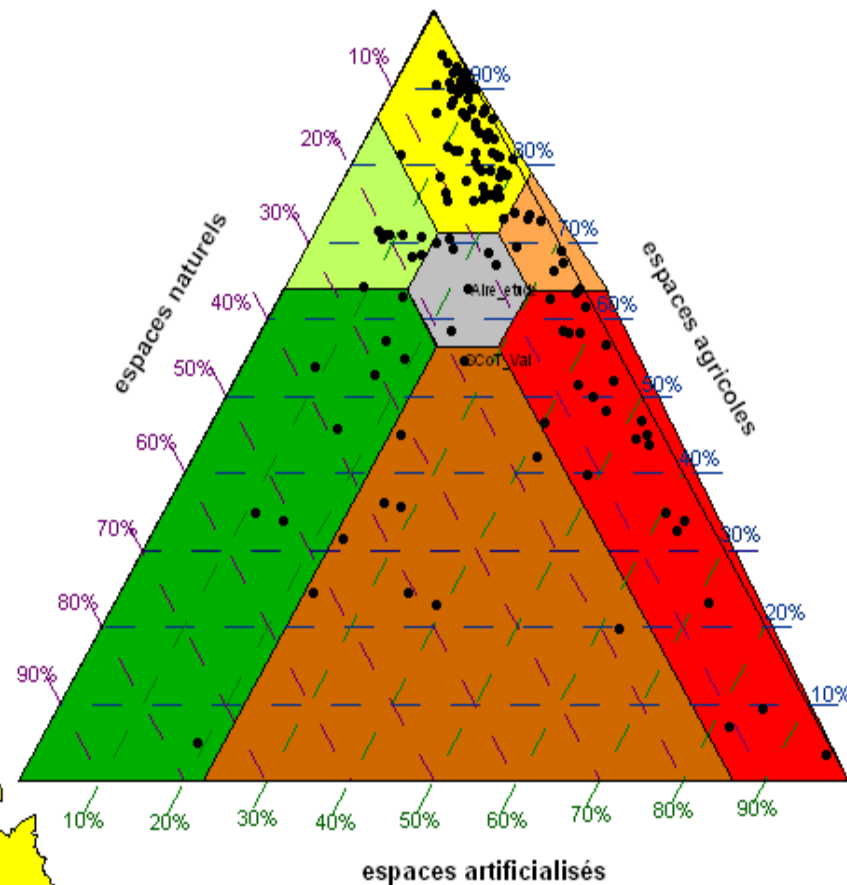
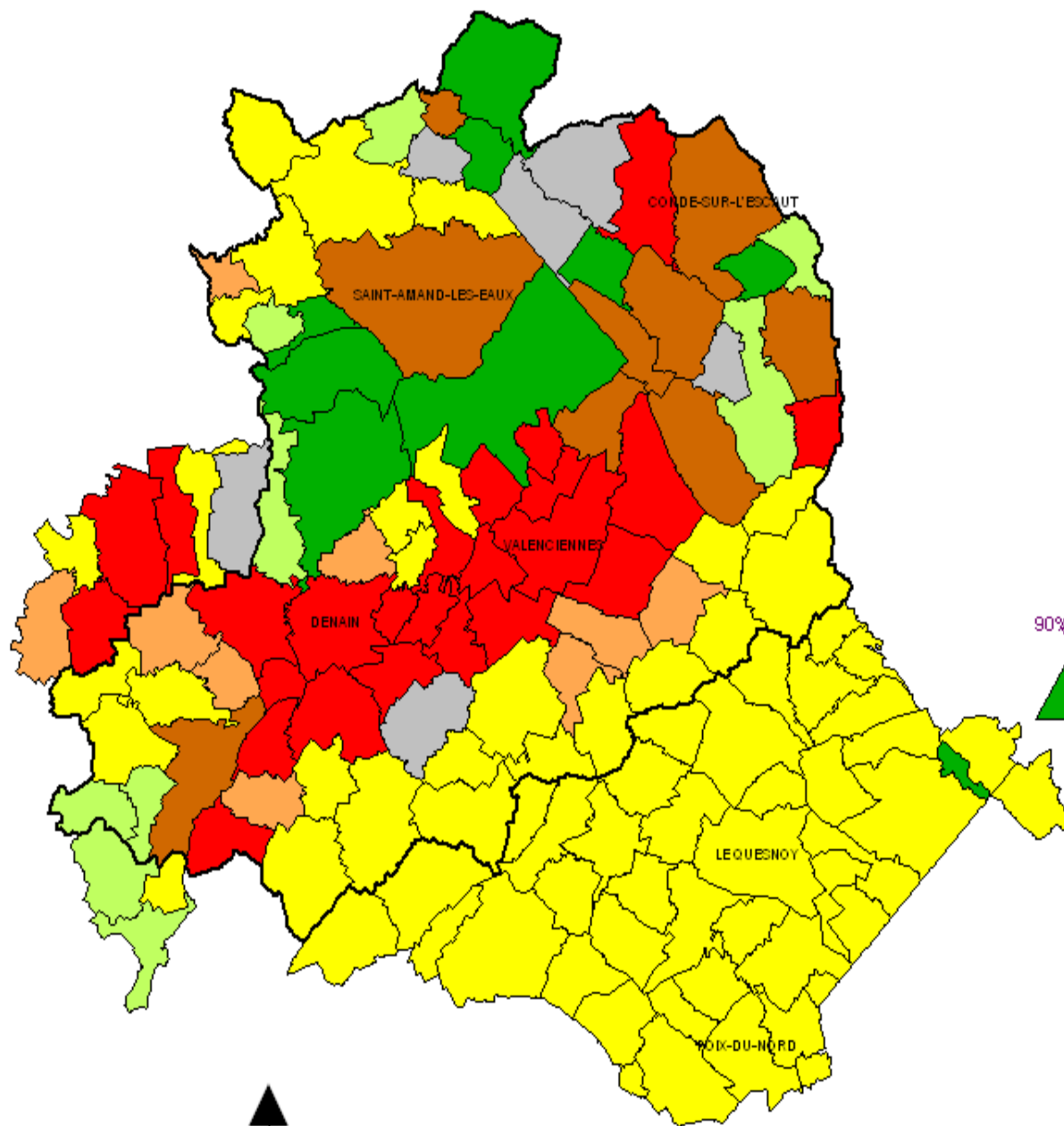
Les enjeux de maîtrise de l'artificialisation des sols agricoles et naturels s'exprimeront différemment en fonction des secteurs étudiés.

Occupation du sol 2005

Autres systèmes culturaux	(242)
Chantiers	(83)
Culture	(666)
Eau et zones humides	(527)
Espaces verts artificialisés	(431)
Forêts	(1871)
Friches	(238)
Habitat et espaces associés	(1777)
Infrastructures de transport	(41)
Milieus naturels ouverts	(4)
Prairies	(1550)
Zones industrielles, commerciales, carrières, friches industrielles, décharges	(566)

 Périmètre du SCOT de Valenciennes
 Aire d'étude

Typologie des communes de l'aire d'étude selon l'occupation du sol



périmètre de l'arrondissement de Valenciennes

 =périmètre du SCoT+ commune d'Emerchicourt



3.2.2 La structure de l'espace artificialisé et son évolution

L'espace artificialisé du SCOT du Valenciennois est dominé par l'habitat et les zones urbaines denses qui représentent 63% de la tache urbaine. Les activités économiques, représentées par les zones industrielles et commerciales, les carrières et les friches occupent 21% de l'espace artificialisé, avec de grandes disparités géographiques puisque ces zones sont situées principalement dans le corridor urbanisé de l'Escaut et autour des centres secondaires importants comme Saint-Amand-les-Eaux.

Les espaces artificialisés fragmentent fortement les espaces agricoles et naturels, notamment du fait de la présence de nombreuses infrastructures de transport.

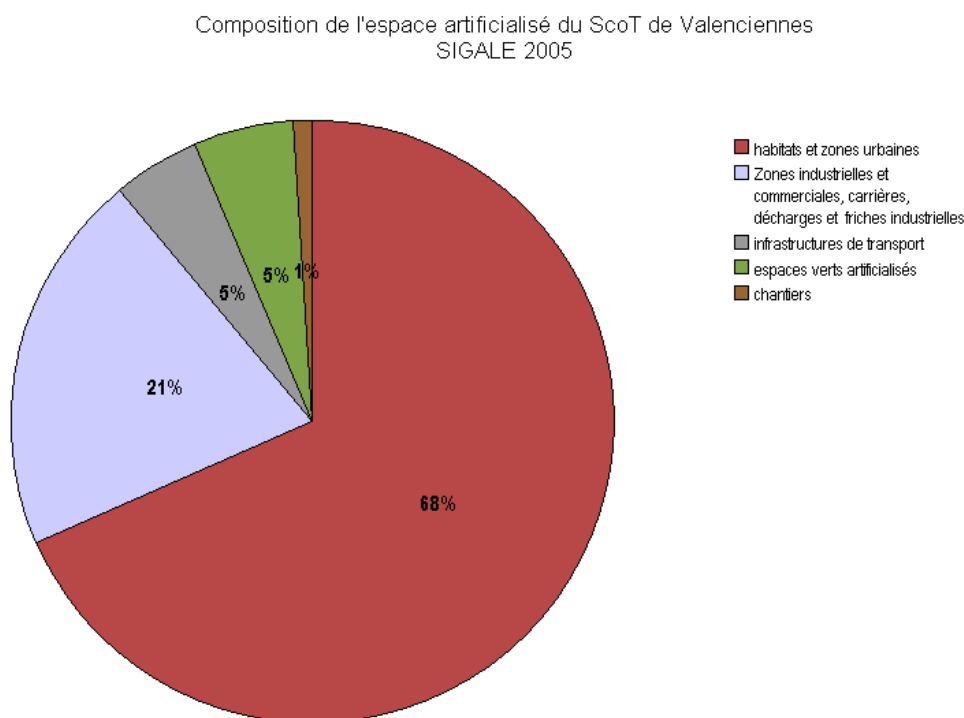


Illustration 20: Composition de l'espace artificialisé du SCOT du Valenciennois (SIGALE 2005)

3.2.2.1 Les friches :

Le Valenciennois est très marqué par son passé minier et industriel, notamment par la présence de nombreuses friches industrielles. Elles occupent 820 ha en 2005, ce qui représente 1,3 % du territoire et presque 5 % du territoire artificialisé.

En plus de ces friches industrielles, on compte 226 ha de terrils et 1010 ha de friches « agricoles » sur le territoire. Au total, cela représente 12% de l'espace artificialisé.

Il s'agit de terrains qui n'ont aujourd'hui pas de vocation spécifique et représentent des réserves foncières à exploiter pour le développement du territoire.

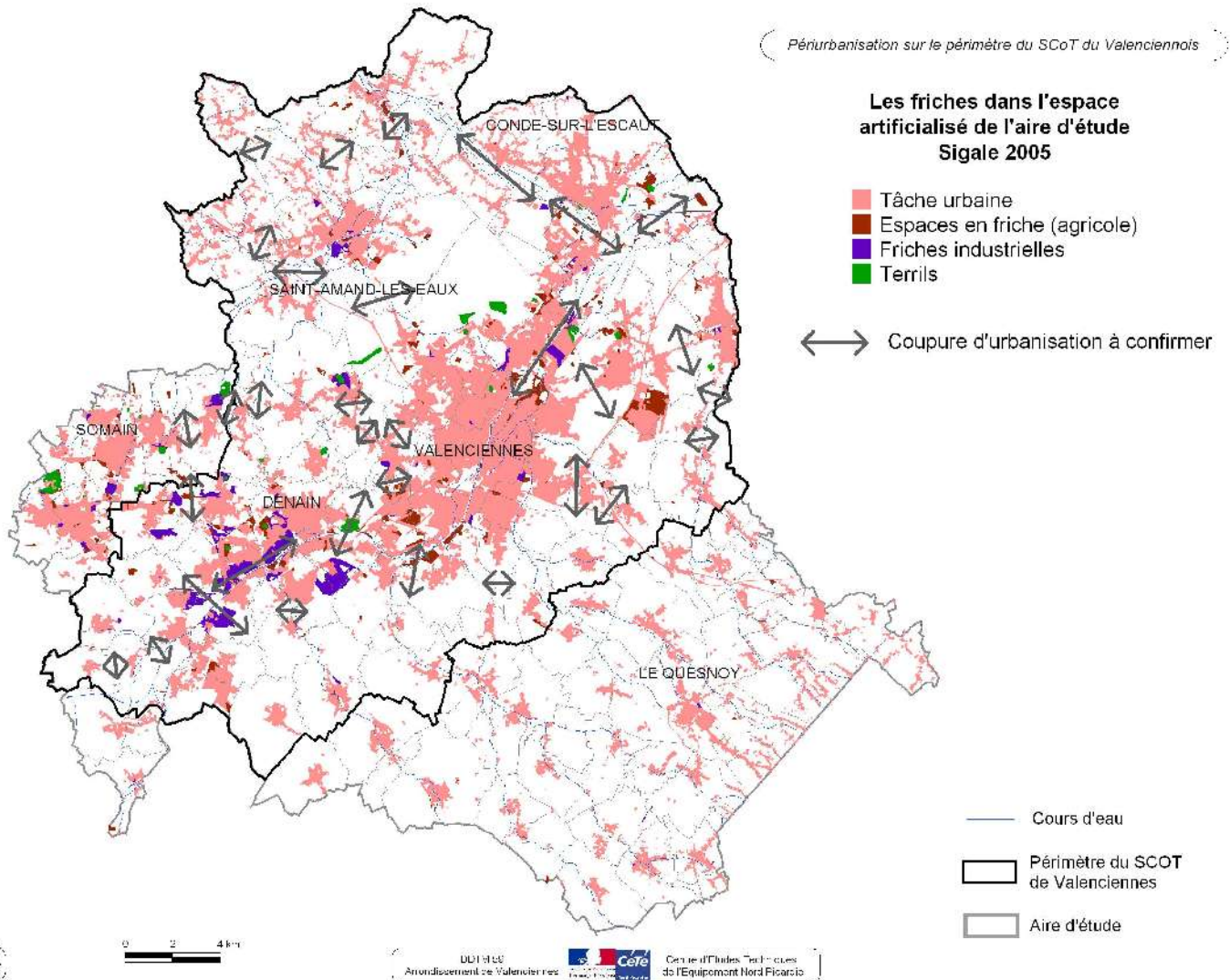
Ces terrains sont situés principalement dans le secteur de Denain et autour de Valenciennes (voir carte ci-dessous) mais également à Saint-Amand-les-Eaux.

3.2.2.2 Les coupures d'urbanisation :

D'intérêt paysager, pour le cadre de vie et ayant un rôle majeur dans la constitution d'une trame verte et bleue fonctionnelle sur le territoire, les coupures d'urbanisation sont à préserver, conforter ou reconquérir.

Nous avons localisé (à partir de la carte d'occupation des sols, ces données sont à confronter à des études de terrains) les secteurs suivants :

- Au niveau du corridor urbanisé le long de l'Escaut : Celui-ci tend à devenir un continuum d'urbanisation. Des coupures urbaines peuvent toujours être identifiées, ou bien la présence de friches industrielles permettent une restauration de ces coupures. En particulier, entre Valenciennes et Denain, au niveau de l'Escaut à Denain, au nord-est de Valenciennes et entre Fresnes-sur-Escaut et Condé. A l'est entre Saint-Saulve et Onnaing puis Onnaing et Quiévrechain, où l'urbanisation s'étend le long de la route.
- Au nord, les villages-rues traditionnels, même s'il semble que la linéarisation tend à s'estomper, doivent veiller à limiter cet étirement urbain.



Carte 29: Les friches et les coupures d'urbanisation dans l'espace artificialisé de l'aire d'étude

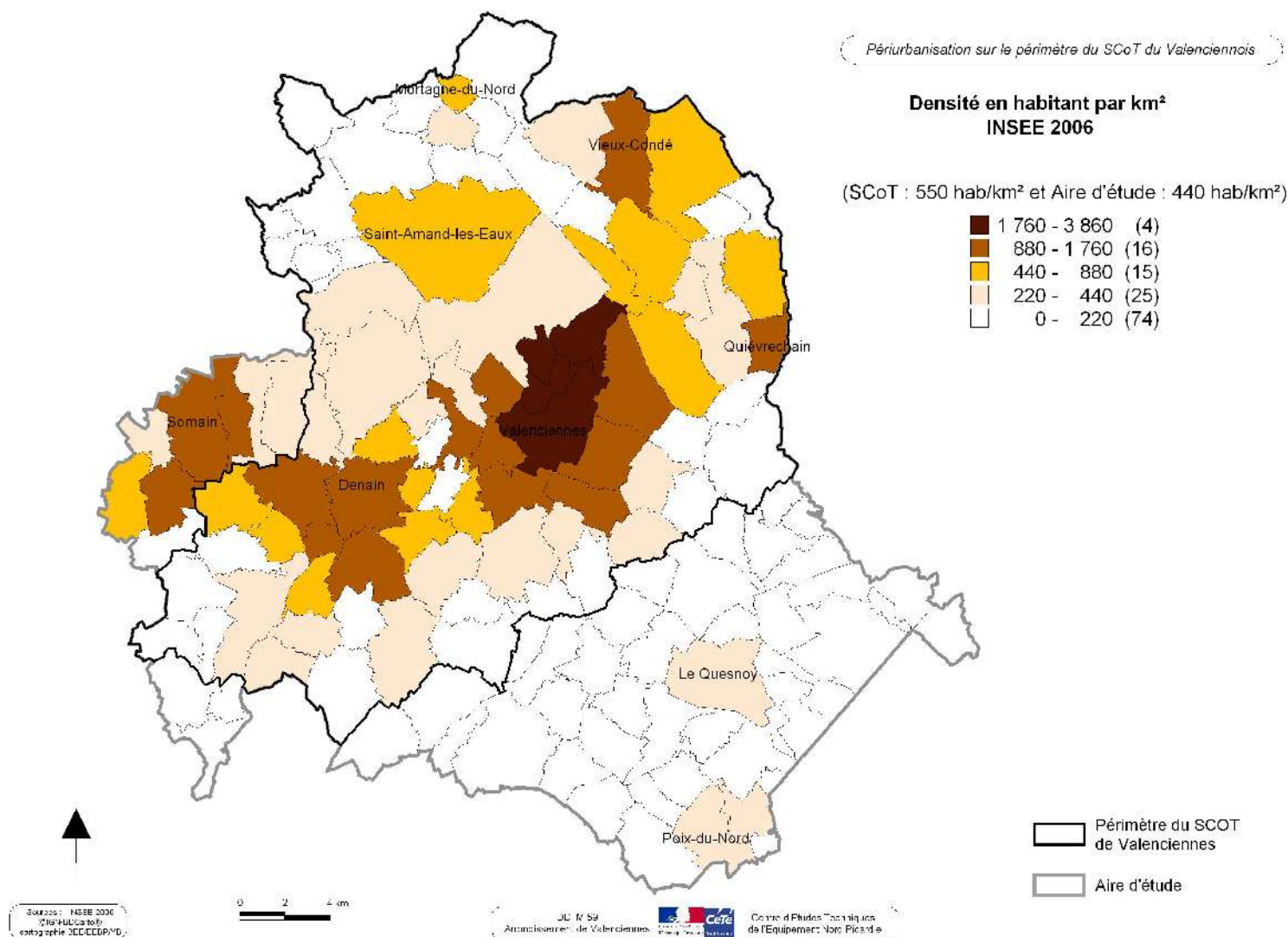
3.2.2.3 Un territoire très densément peuplé dont la population stagne

Le territoire du SCOT du Valenciennois est très dense : il supporte presque 5 fois plus de population au km² que la moyenne nationale et 1,5 fois plus que la moyenne régionale.

Cependant, rapporté à la superficie de surface artificialisée, on trouve des chiffres similaires à la moyenne régionale. Les superficies artificialisées par habitant sont similaires entre le SCOT du Valenciennois et la région et bien inférieures à la moyenne nationale, reflétant une densité réelle élevée.

	SCOT	Région NPC	France Métropolitaine (SoeS)
Densité (en habitant / km ²)	550 hab/km ²	321 hab/km ²	113 hab/km ²
Densité par surface artificialisée (ha / km ² artificialisé)	2080 ha / km ²	2025 ha / km ²	1228 ha/km ²
Surface artificialisée par habitant (en m ²)	480 m ²	493 m ²	814 m ²
Tendance (entre 1998 et 2005)	Population en légère baisse Surface artificialisée par habitant en hausse (+18m ²)	Population en hausse Surface artificialisée par habitant en hausse (+35m ²)	Population en hausse Surface artificialisée par habitant en hausse (7m ² par an depuis 2006)

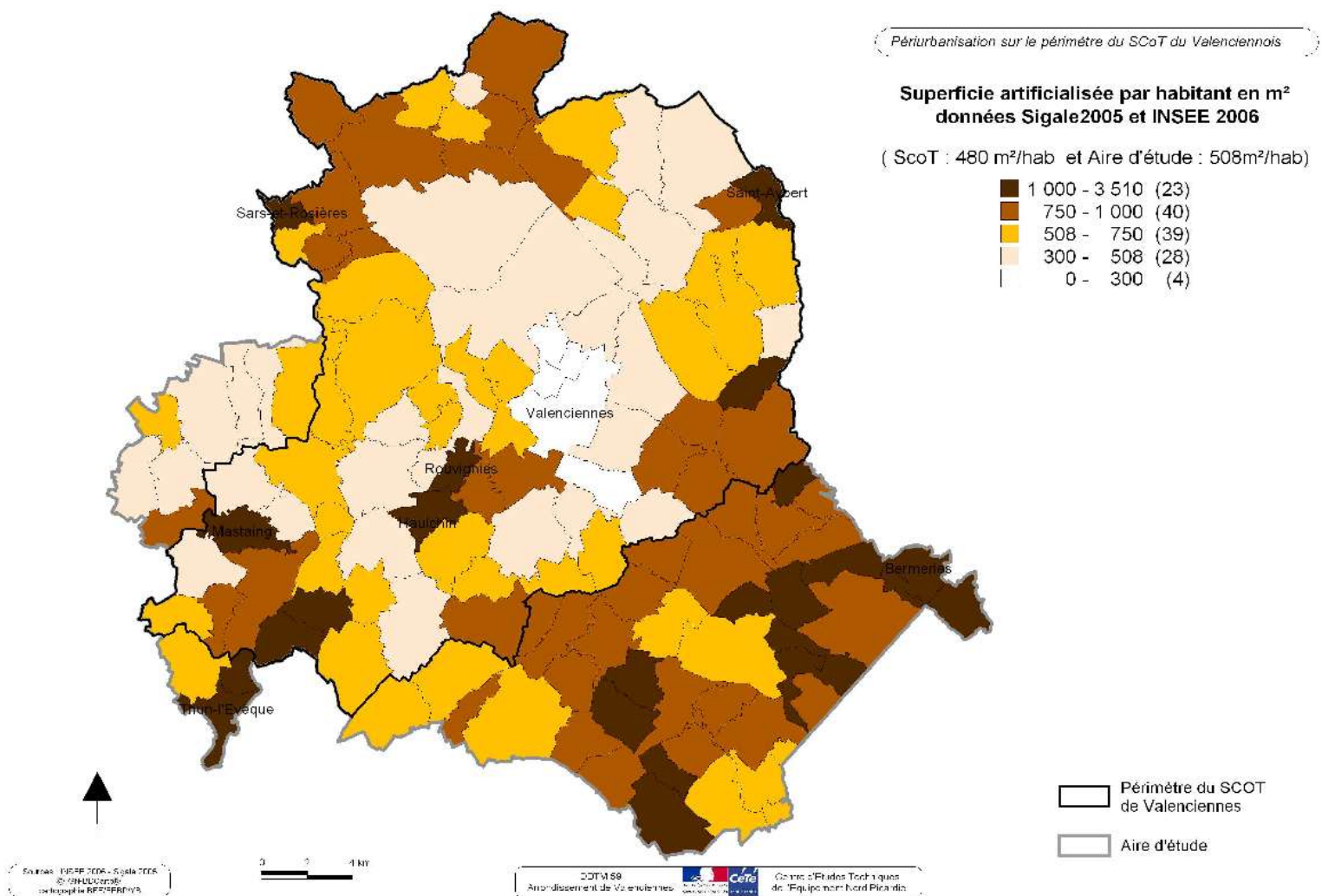
Tableau 50: Densités sur le territoire du SCOT et comparaison régionale et nationale



Carte 30: Densité sur l'aire d'étude

La situation est cependant très contrastée d'un secteur à l'autre (Cartes 30 et 31). Le corridor urbanisé présente des densités extrêmement élevées, notamment autour des pôles de Valenciennes, Denain et Vieux-Condé. Les secteurs ruraux du nord et du sud du territoire étant relativement beaucoup moins denses.

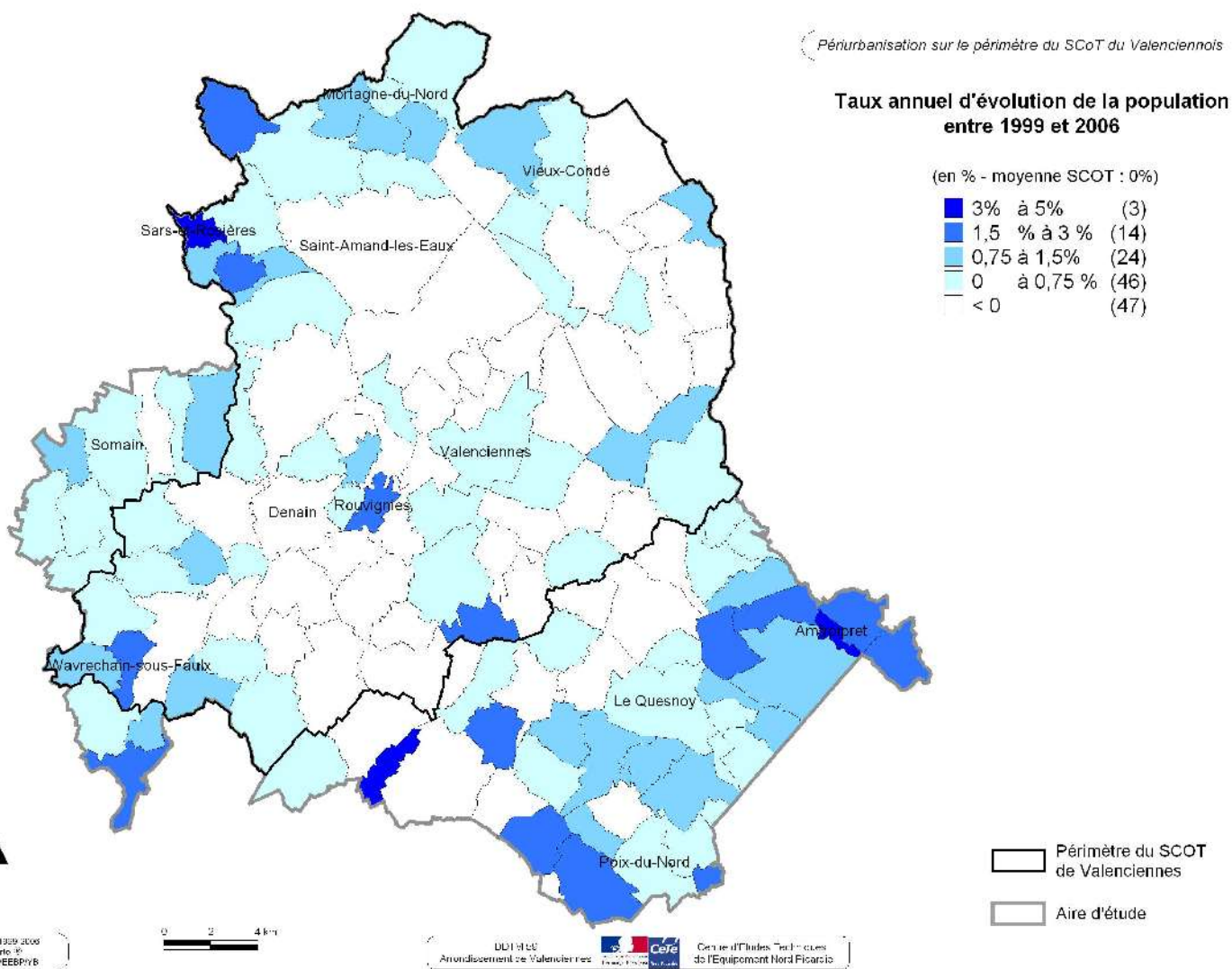
Logiquement, ces secteurs les plus denses sont ceux pour lesquels la superficie artificialisée par habitant est la moins élevée. Les secteurs ruraux, en revanche, présentent une artificialisation des sols importante rapportée au nombre d'habitant, à rapporter à un type d'urbanisation et d'habitat peu dense dans ces secteurs.



Carte 31: Superficie artificialisée par habitant (en m²)

La tendance :

Le territoire du SCOT perd globalement de la population (-0,3% entre 1999 et 2005), avec des disparités fortes entre les communes. Les communes les plus proches de la métropole lilloise (autour de Sars-et-Rosières) gagnent des habitants ainsi que le secteur de Rouvignies et les territoires du sud, hors SCOT (voir cartes ci-dessous).



Carte 32: Taux annuel d'évolution de la population entre 1999 et 2006

Commune	Population 2006	Population 1999	évolution population entre 99 et 2006 en %	Commune	Population 2006	Population 1999	évolution population entre 99 et 2006 en %
Monchaux-sur-Ecaillon	574	623	-7,94%	Valenciennes	42426	41251	2,85%
Beuvrages	7071	7678	-7,91%			
Haulchin	2377	2566	-7,37%	Millonfosse	669	607	10,21%
Aulnoy-lez-Valenciennes	7417	7998	-7,26%	Hordain	1315	1189	10,60%
....				Château-l'Abbaye	840	759	10,67%
Condé-sur-l'Escaut	10121	10527	-3,85%	Wavrechain-sous-Faulx	410	368	11,41%
....				Quérvaing	911	814	11,92%
Saint-Amand-les-Eaux	16590	17172	-3,39%	Bousignies	303	268	13,06%
....				Rumegies	1600	1402	14,09%
Denain	20339	20354	-0,07%	Rouvignies	701	589	19,10%
....				Sars-et-Rosières	503	378	32,96%

Tableau 51: Évolution de la population entre 1999 et 2006 sur les communes du SCOT

L'arrondissement de Valenciennes est marqué par une forte proportion d'espaces artificialisés, principalement concentrés dans une ceinture urbanisée allant de Denain à Condé-sur-l'Escaut en passant par Valenciennes et correspondant aux secteurs de développement industriel « historiques » du territoire. Ce passé industriel et minier a fortement marqué le territoire et laissé dans ce secteur de nombreuses friches industrielles. Elles occupent aujourd'hui 5% des espaces artificialisés de l'arrondissement.

Parallèlement; l'arrondissement abrite, principalement au nord, des secteurs à haute valeur environnementale, humides et forestiers, reconnus par la présence du Parc Naturel Régional de Scarpe-Escaut, tandis que le sud du territoire est marqué par une agriculture intensive.

La densité de l'habitat et la multiplication des zones commerciales et industrielles ainsi que des infrastructures de transport laissent peu de place aux coupures d'urbanisation dans les secteurs les plus urbains du territoire. De même, au nord de Saint-Amand-les-Eaux, la structuration des villages, linéaires, forme des coupures au sein de la trame verte de ce secteur.

Le territoire du SCOT est très densément peuplé : 550 habitants au km² contre 321 ha/km² au niveau régional. Cependant, il a tendance aujourd'hui à perdre des habitants (-0,3% entre 1999 et 2005). Ces chiffres cachent néanmoins de grandes disparités. La population est concentrée autour de Valenciennes et Denain, secteur

(hors Valenciennes) qui perd nettement de la population, tandis que les secteurs plus ruraux (autours de Sars-et-Rosières, au niveau du plateau d'Hérin ou encore au sud et sud-ouest du territoire) gagnent de la population. Il s'agit des secteurs de périurbanisation.

Cette première description du territoire permet de dégager les enjeux suivants:

- **Maîtriser l'étalement urbain, notamment en proportion de la stagnation de la population sur le territoire**
- **Exploiter les friches industrielles et agricoles pour le projet de territoire**
- **Veiller au maintien des coupures d'urbanisation**

3.2.2.4 L'expansion de l'artificialisation des sols

La comparaison des bases de données SIGALE de 1998 et 2005, nous a permis d'évaluer l'expansion de la tache urbaine entre ces deux dates.

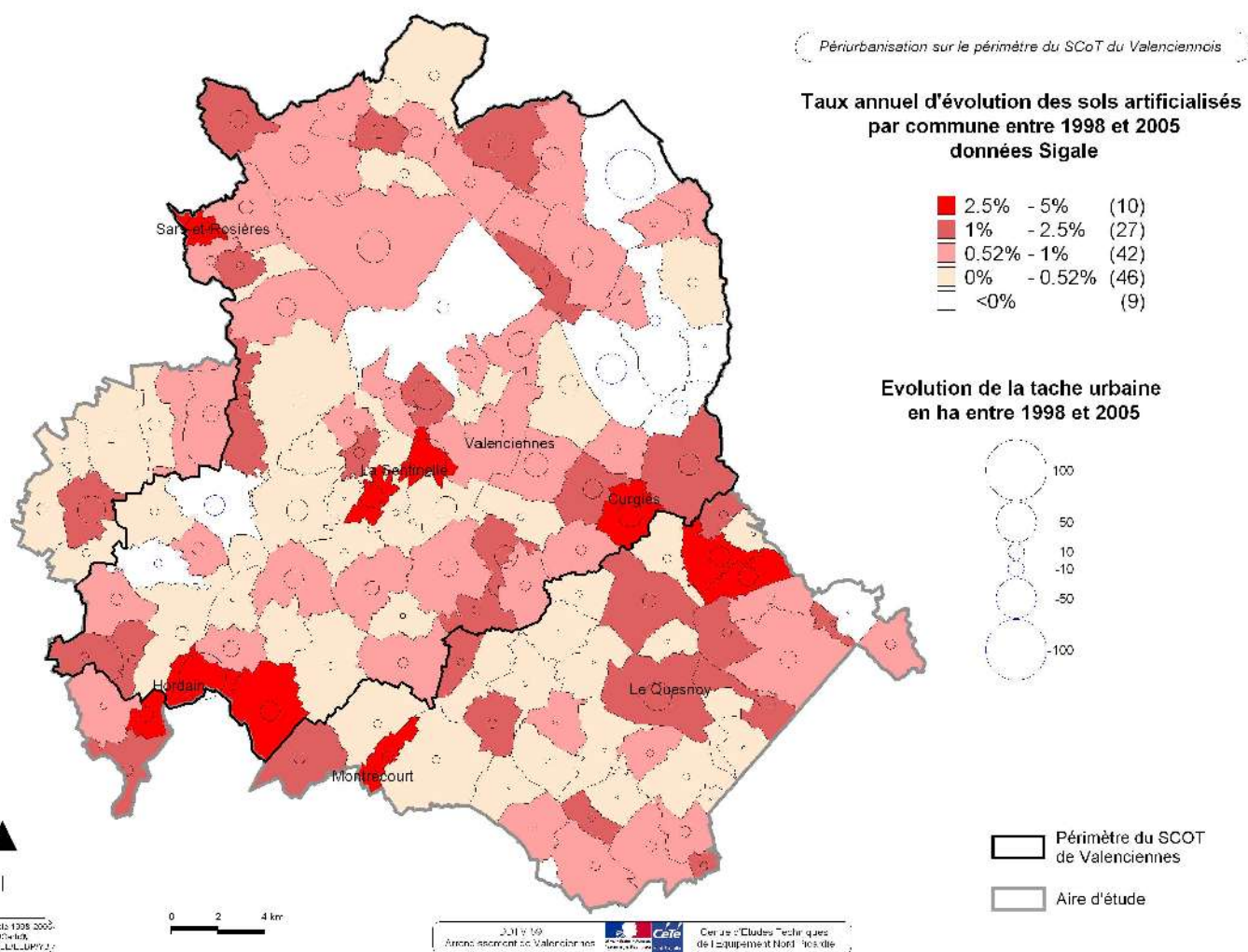
L'espace occupé par les territoires artificialisés en 2005 compte 500 ha de plus qu'en 1998, soit une progression de la « tache urbaine » de 3,6%.

Évolution 98-05	Espaces artificialisés	Espaces agricoles	Espaces naturels
en ha	589,45	-950,82	362,54
En %	3,66%	-2,69%	3,13%
en taux annuel	0,52%	-0,39%	0,44%
En % du territoire total	0,93%	-1,51%	0,58%

Tableau 52: Évolution de l'occupation du sol entre 1998 et 2005

A titre de comparaison, sur la même période, les espaces artificialisés ont progressé de 5,42% au niveau régional, soit un taux annuel de 0,76% correspondant à l'artificialisation de 0,93% du territoire.

Sur l'ensemble du SCOT, la tache urbaine progresse donc moins rapidement que la moyenne régionale. En revanche, une proportion plus importante du territoire est nouvellement artificialisée.



Carte 33: Taux annuel d'évolution des sols artificialisés par commune entre 1998 et 2005

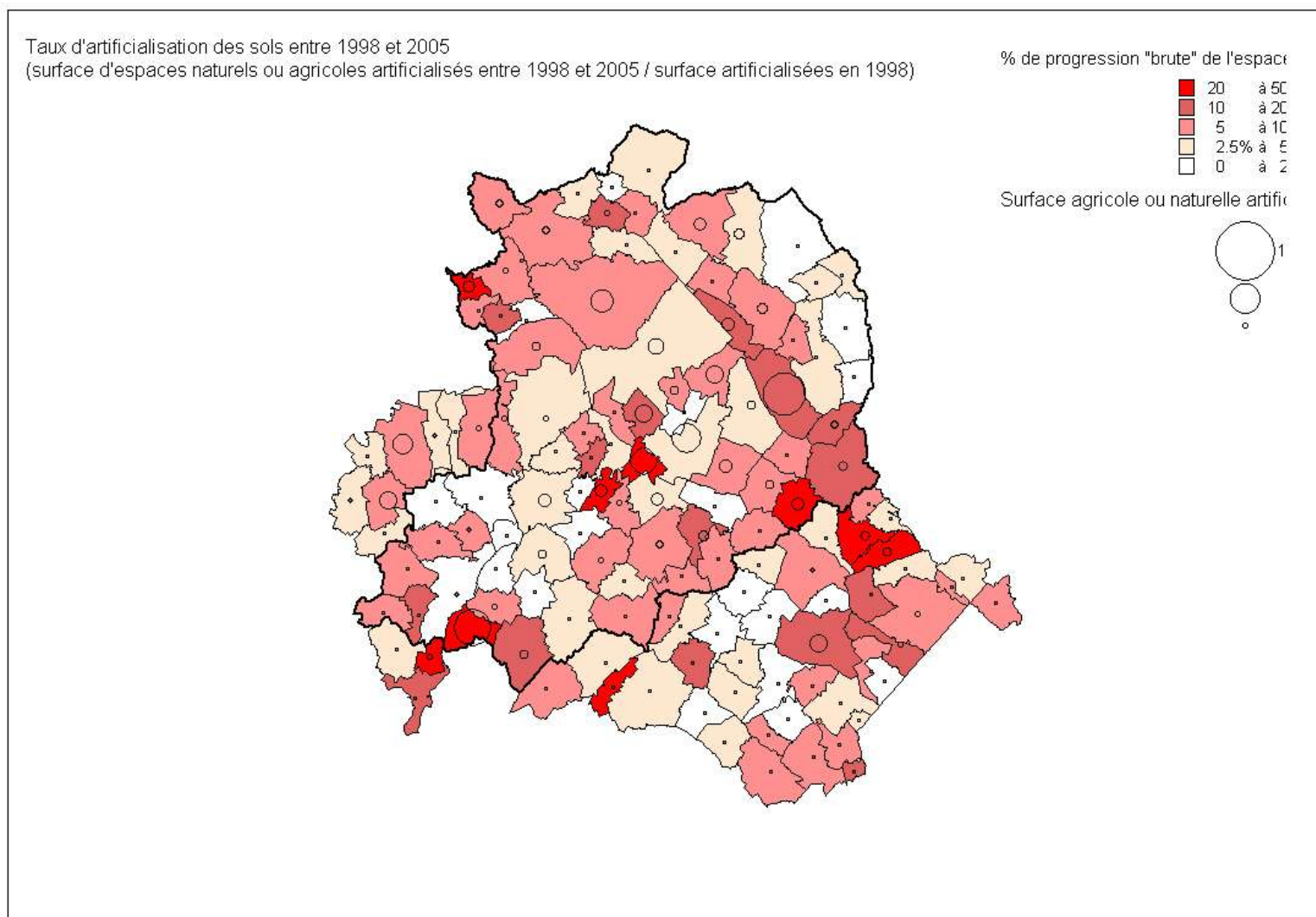
Encore une fois, l'évolution de la tache urbaine est très variable sur le territoire avec des progressions très fortes, jusqu'à cinq fois plus rapide dans certains secteurs. La carte n°33 permet de visualiser ces disparités.

Les secteurs pour lesquels la tache urbaine progresse le plus sont :

- le secteur nord du SCOT autour de Sars-et-Rosières, Rumegies, Hergnies
- Le sud autour de Curgies
- Le sud-ouest autour de Hordain
- A l'ouest de Valenciennes : sur les communes de La Sentinelle et Rouvignies

On retrouve globalement les secteurs identifiés comme « périurbains », accueillant des habitants et privilégiant les formes d'habitat individuel. Cependant, l'expansion de la tache urbaine est également forte en volume dans les secteurs les plus urbanisés, en raison principalement du développement des zones industrielles et commerciales.

Sur la carte, on note certaines communes dont la progression de la tache urbaine est négative. Cela s'explique en partie par la reconversion de friches industrielles en secteurs de nature mais également en raison de différence d'interprétation d'une année à l'autre entre friches agricoles et secteurs en chantier.



Carte 34: Taux d'artificialisation des sols entre 1998 et 2005

La carte 33 montre l'évolution « brute » de la tache urbaine, c'est-à-dire qu'elle ne prend en compte que les espaces ayant été nouvellement artificialisés et ne retranche pas les espaces artificialisés réhabilités en espaces naturels ou agricoles. Cette carte reflète probablement mieux la réalité de la situation.

On retrouve les mêmes secteurs de progression de la tache urbaine, avec, se détachant également, les communes de Rombies-et-Marchipont, Onnaing et Escautpont (notamment en raison de l'installation de Toyota).

En volume, les communes ayant artificialisé les plus grandes surfaces sont celles accueillant des zones industrielles comme Onnaing avec Toyota ou Hordain avec SevelNord.

Communes	Superficie artificialisée entre 1998 et 2005 (ha)	Communes	Superficie artificialisée entre 1998 et 2005 (ha)
Onnaing	70,84	Famars	16,77
Hordain	62,02	Vieux-Condé	16,6
Valenciennes	47,7	Fresnes-sur-Escaut	15,86
La Sentinelle	42,54	Sebourg	15,77
Saint-Amand-les-Eaux	38,12	Douchy-les-Mines	13,98
Bruay-sur-l'Escaut	28,58	Saint-Saulve	13,96
Petite-Forêt	27,87	Avesnes-le-Sec	13,2
Raismes	27,38	Hasnon	13,03
Denain	22,11	Saultain	13
Marly	21,61	Beuvrages	12,6
Escautpont	21,32	Lecelles	11,95
Hergnies	20,76	Maing	11,87
Rouvignies	20,53	Rombies-et-Marchipont	11,33
Curgies	20,52	Rumegies	11,2
Trith-Saint-Léger	20,1	Lieu-Saint-Amand	10,32
Sars-et-Rosières	19,08	Prouvy	10,21

Tableau 53: Commune du SCOT du Valenciennois ayant artificialisé plus de 10 ha d'espaces naturels et agricoles entre 1998 et 2005

3.2.2.5 Indicateur d'étalement urbain

En référence au travail de la DREAL Limousin⁶³, nous avons comparé le **taux d'évolution annuel de la tache urbaine, lié à l'habitat uniquement**, et le taux d'évolution annuel de la population entre 1998 et 2005 (1999 et 2006 pour la population).

En comparant ces deux taux, nous caractérisons la situation d'étalement urbain des communes. Ainsi; si la tache urbaine due à l'habitat progresse plus rapidement que la population, nous considérons être en situation d'étalement urbain. Celui-ci est plus ou moins marqué en fonction de la typologie suivante :

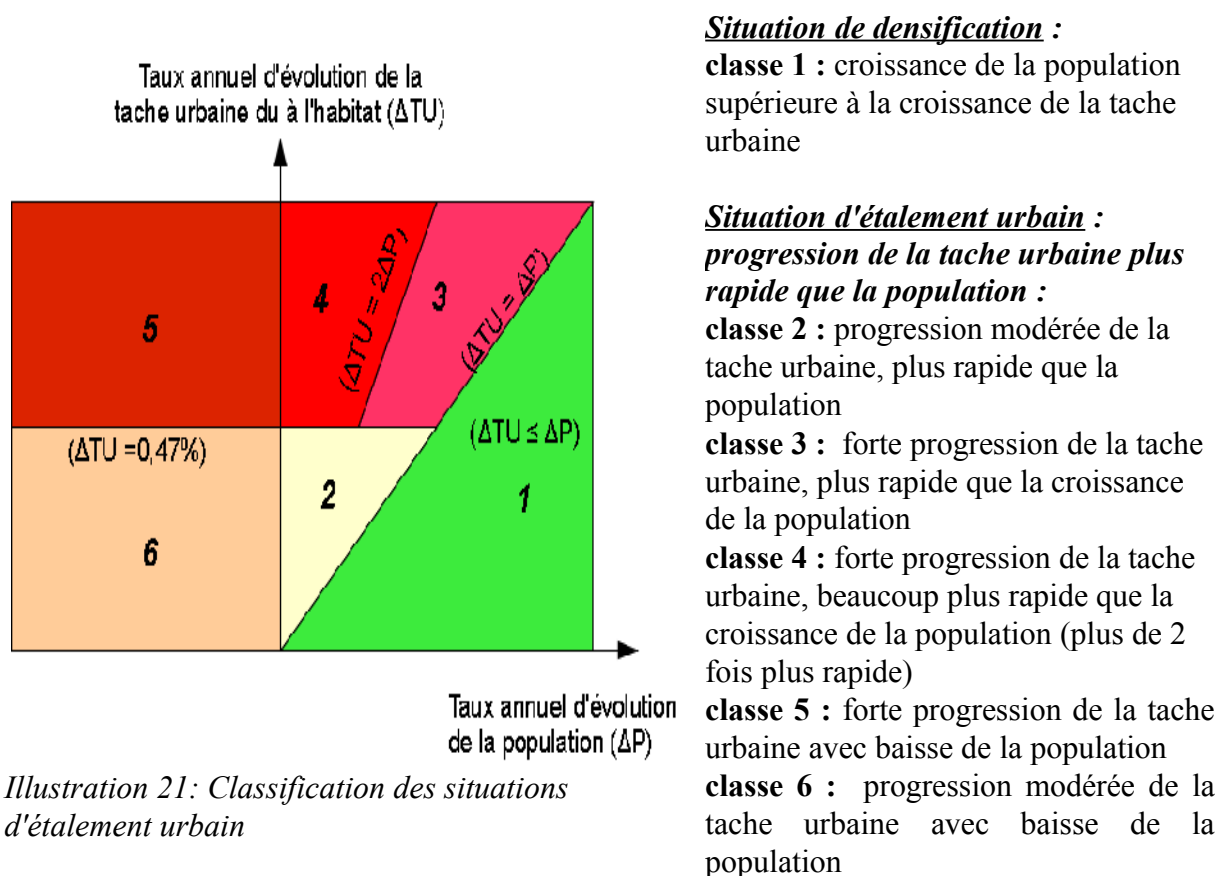


Illustration 21: Classification des situations d'étalement urbain

On considère que la croissance de la tache urbaine due à l'habitat est modérée quand elle est inférieure à la moyenne du SCOT (0,47% = taux annuel de progression de l'habitat entre 1998 et 2005 sur le SCOT du Valenciennois).

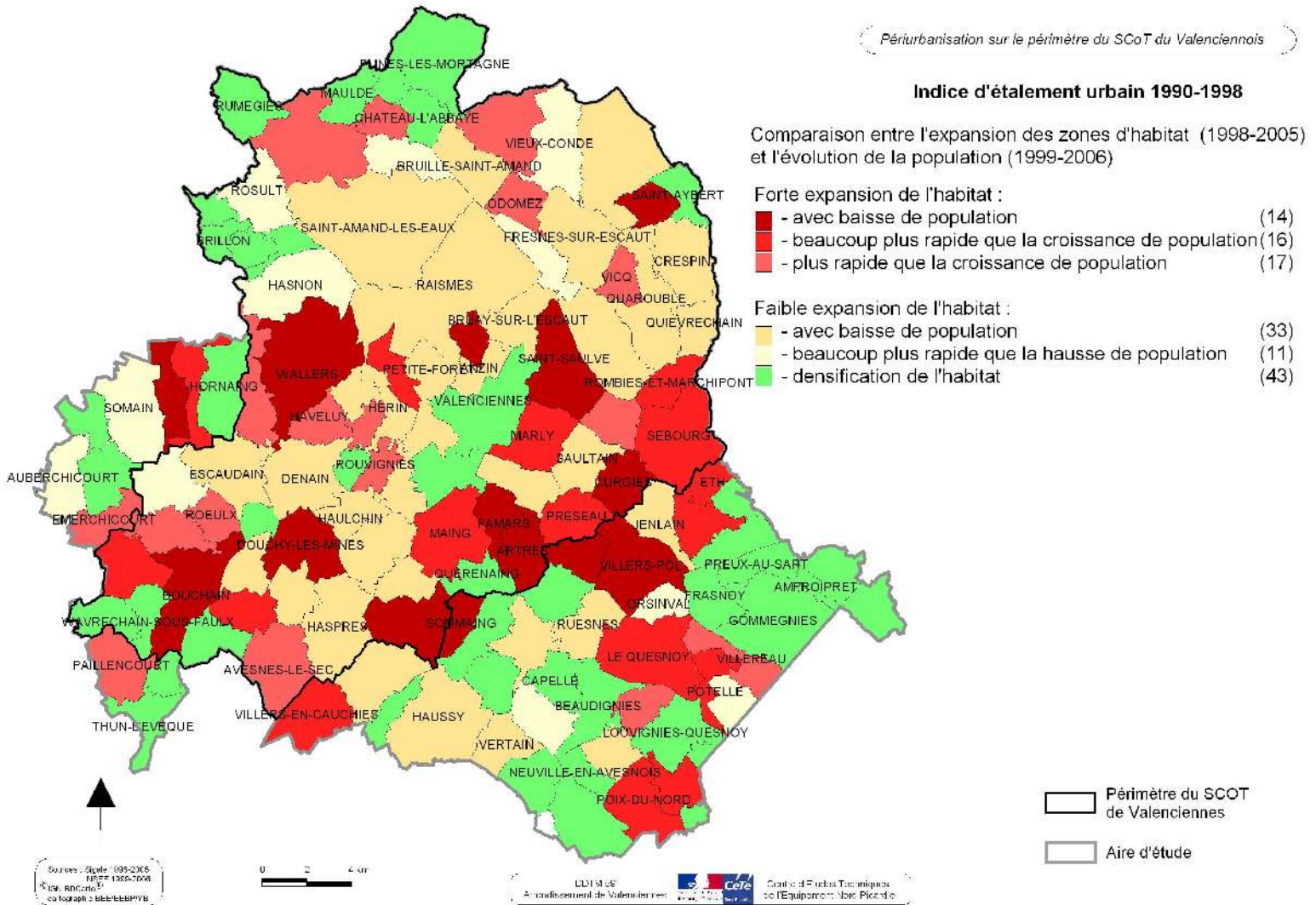
Dans cette typologie, le SCOT du Valenciennois se trouve entre les classes 5 et 6 : progression moyenne de la tache urbaine avec baisse de la population.

La carte suivante propose une classification des communes suivant cet indicateur. Cette carte permet de mettre en évidence les secteurs de fort étalement urbain lié à l'habitat, c'est-à-dire les secteurs où l'espace occupé par l'habitat progresse de manière déconnectée avec la progression de la population. Il s'agit :

63 DREAL Limousin, *Gestion économe de l'espace en Limousin, Évolution de l'occupation du sol et de la consommation d'espace par l'urbanisation, Test de méthodologies et premières analyses*, mars 2010, 47 p.

- du sud Est du SCOT (autour de Sebourg, jusqu'à Thiant)
- Autour de la commune de Wallers
- L'Ostrevant

Le secteur sous influence lilloise au nord (Sars-et-Rosières, Rumegies), Valenciennes et l'Avesnois ont plutôt tendance à se densifier malgré des consommations d'espaces assez marquées.



Carte 35: Carte de l'étalement urbain entre 1998 et 2005

3.2.2.6 Les mutations d'occupation du sol

Dans un deuxième temps, nous nous sommes intéressés aux espaces qui avaient changé de nature d'occupation du sol entre 1998 et 2005, afin d'identifier les impacts de l'artificialisation du sol sur les espaces naturels et agricoles.

Entre 1998 et 2005, les mutations observées sur le territoire du SCOT du Valenciennois suivent le schéma suivant :

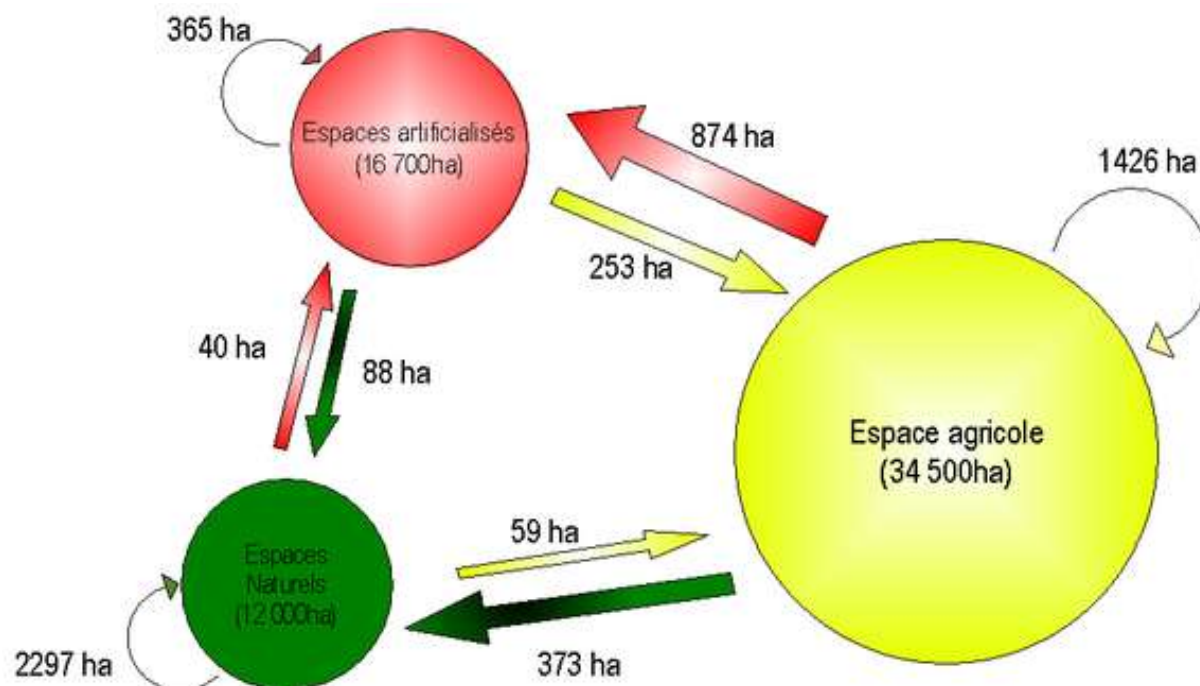


Illustration 22: Matrice des mutations sur le territoire du SCOT du Valenciennois entre 1998 et 2005 (données SIGALE)

L'artificialisation des sols se fait très majoritairement aux dépens des espaces agricoles et plus marginalement des espaces naturels.

Au total, entre 1998 et 2005, 914 ha de terres agricoles et naturelles ont été artificialisées, une valeur bien supérieure à la progression de la tache urbaine (+ 589 ha) car de grandes superficies de secteur en chantier ou en friche (considérées comme « artificialisées » en 1998) ont été requalifiées en espaces agricoles entre 1998 et 2005.

Nous avons analysé en détail la nature en 1998 et en 2005 des espaces agricoles ou naturels ayant muté vers une nature artificialisée. Cette analyse est détaillée dans les tableaux suivants et représentée dans la cartographie page suivante :

Nature en 2005 des espaces artificialisés entre 1998 et 2005		hors ScoT	SCOT du Valenciennois
habitat et espaces urbains associés	en ha	160,96	332,13
	En %	56,91%	36,37%
espaces verts artificialisés	en ha	29,87	117,18
	En %	10,56%	12,83%
chantier	en ha	35,07	153,82
	En %	12,40%	16,84%
industrie et commerce, décharge	en ha	34,86	289,6
	En %	12,33%	31,71%
infrastructure	en ha	22,07	20,53
	En %	7,80%	2,25%
total		282,84	913,26

Tableau 54: Nature en 2005 des espaces artificialisés entre 1998 et 2005

Nature en 2005 des espaces ayant été artificialisés entre 1998 et 2005 Périmètre du ScoT de Valenciennes

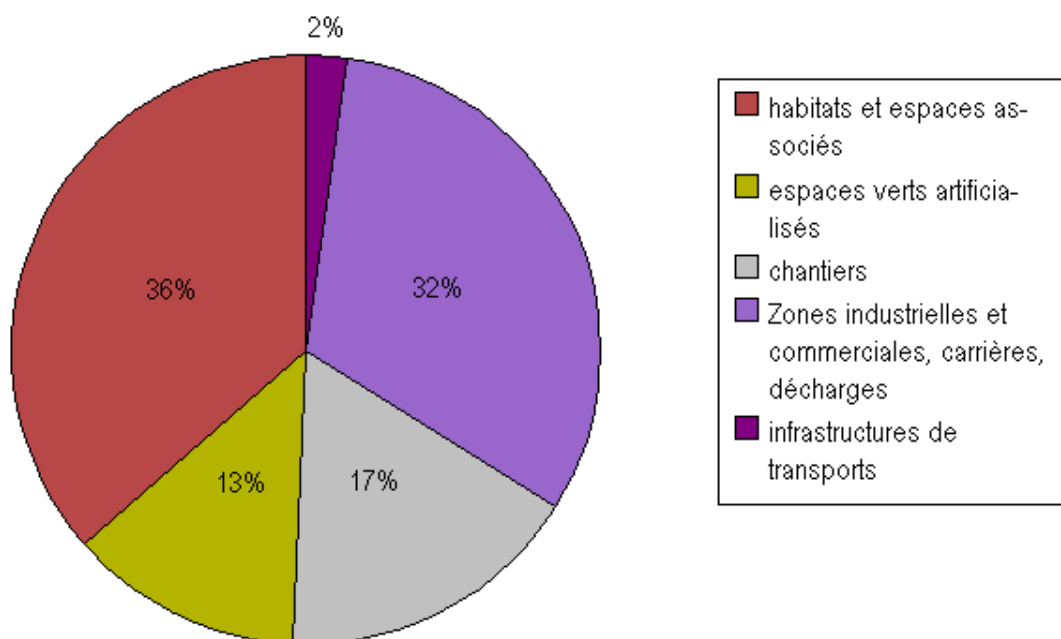
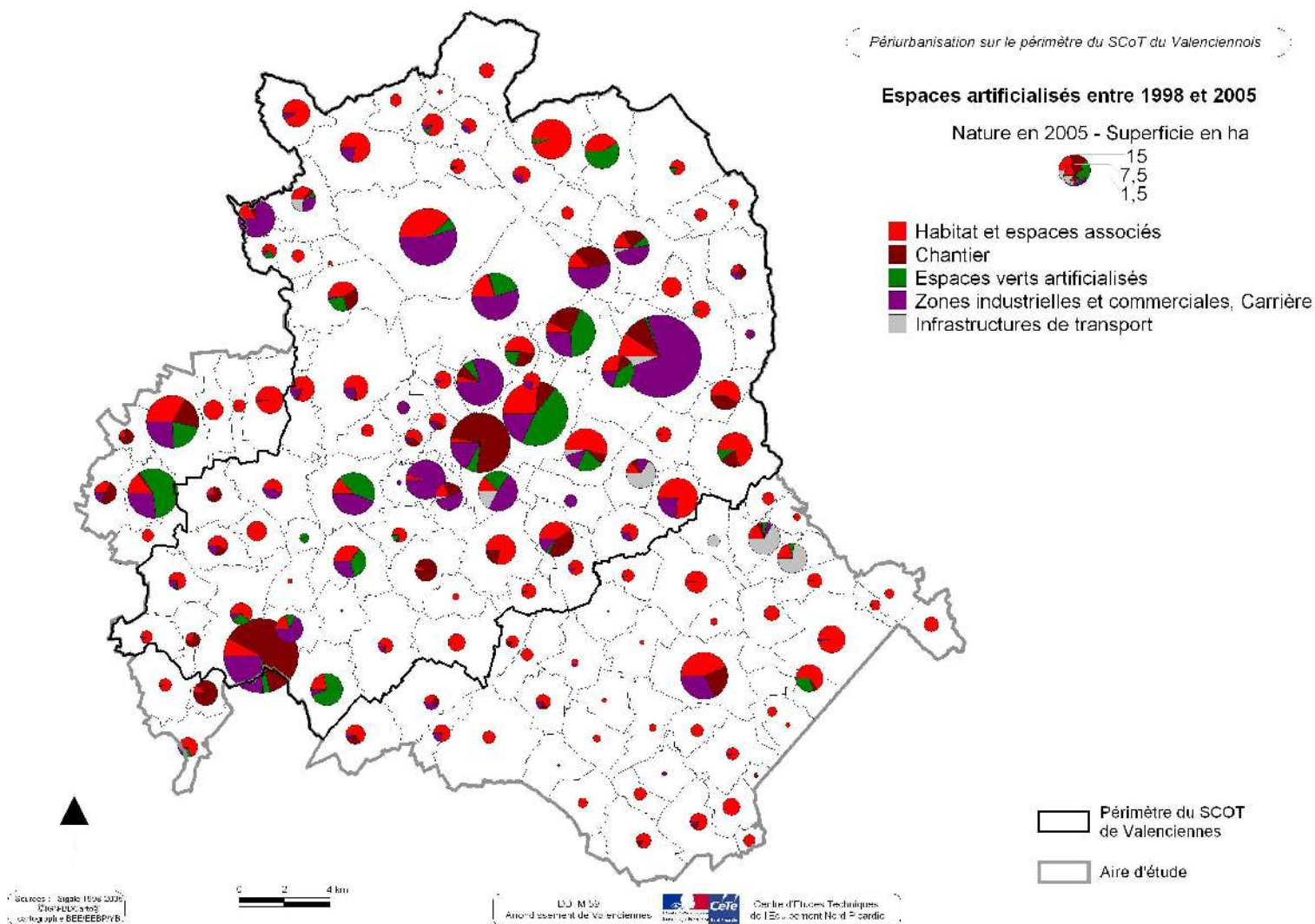


Illustration 23: Nature en 2005 des espaces artificialisés entre 1998 et 2005

Dans le SCOT du Valenciennois, l'extension de la tache urbaine est due pour un tiers à l'habitat et pour un autre tiers aux zones industrielles et commerciales qui, si les opérations sont moins nombreuses, représentent à chaque fois des superficies très importantes. Le reste de l'extension est dû à des mises en chantier dont la finalité n'est pas identifiable et à la création de nouveaux espaces verts artificialisés. En dehors du SCOT, l'extension de la tache urbaine est majoritairement du fait de l'habitat (57%).

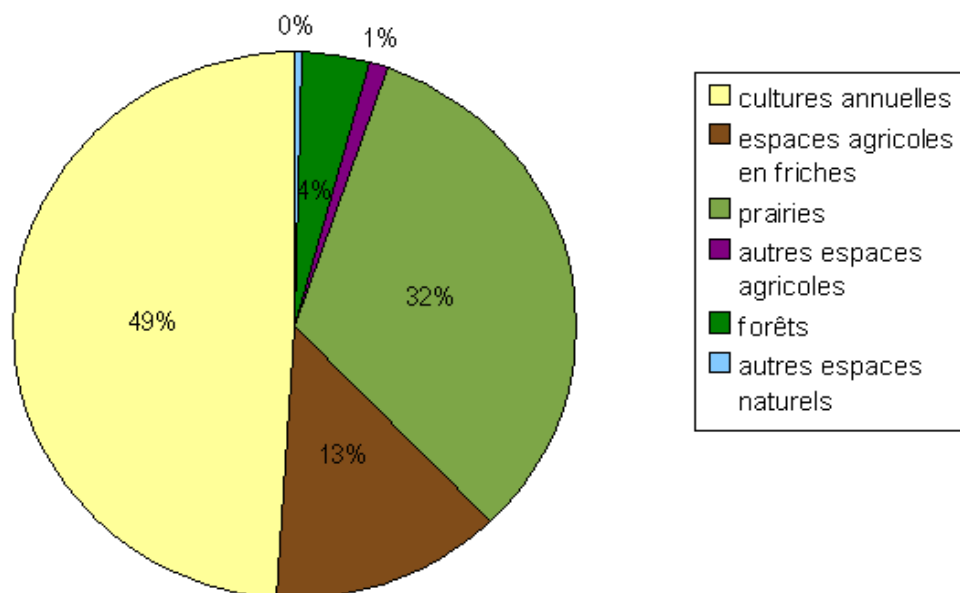


Carte 36: Espaces artificialisés entre 1998 et 2005 : nature et superficie en 2005

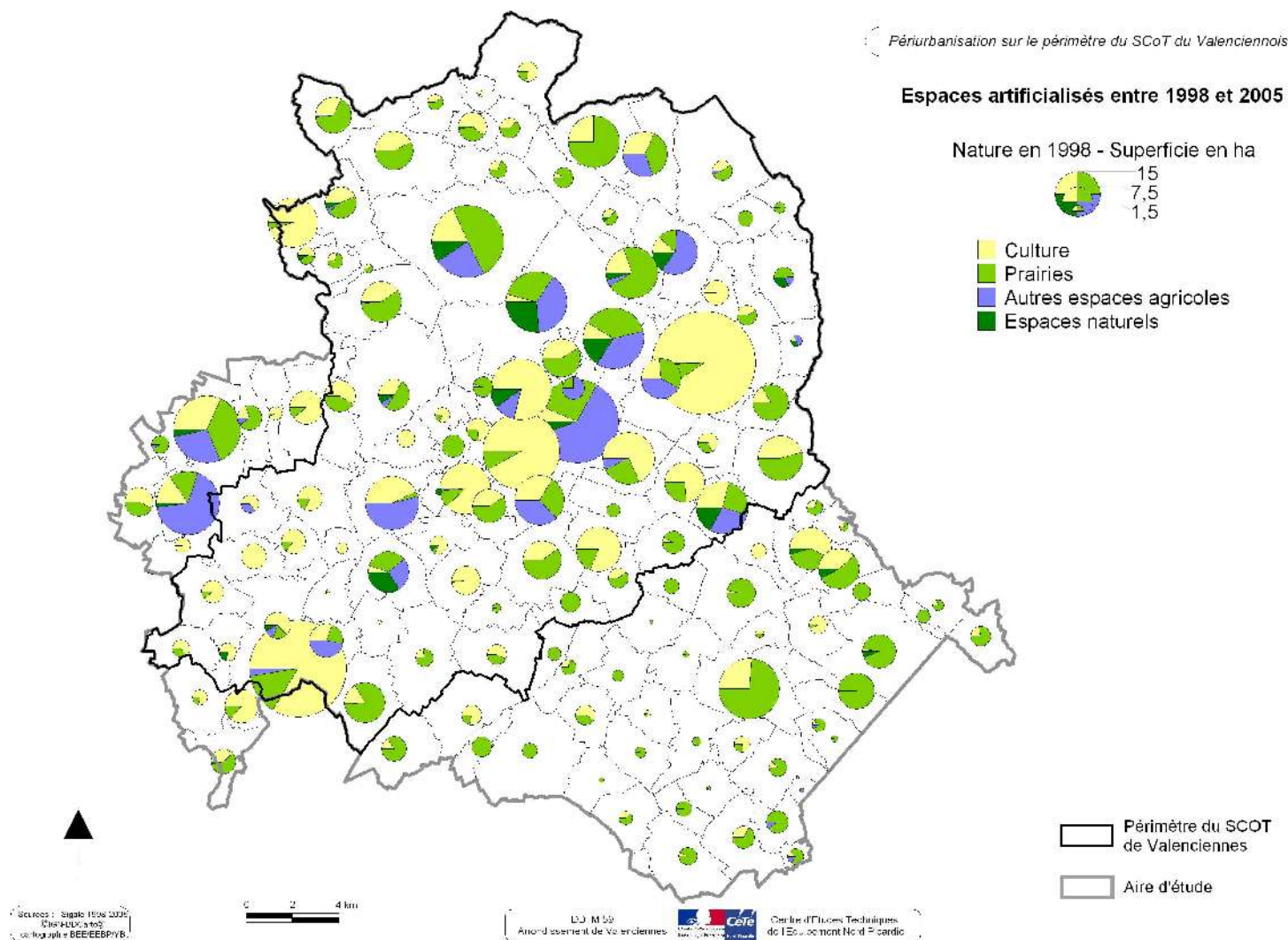
Nature en 1998 des espaces artificialisés entre 1998 et 2005		hors arrondissement	arrondissement de Valenciennes	% de leur surface de 1998 (SCOT)
Cultures annuelles	en ha	90,1	447,84	1,80%
	En %	31,85%	49,04%	
espaces agricoles en friches	en ha	30,8	120,85	13,23%
	En %	10,89%	13,23%	
prairies	en ha	155,99	295,73	3,08%
	En %	55,15%	32,38%	
autres espaces agricoles	en ha	1,41	9,07	1,68%
	En %	0,50%	0,99%	
forêts et boisements	en ha	4,55	36,03	0,37%
	En %	1,61%	3,95%	
autres espaces naturels	en ha	0	3,75	0,20%
	En %	0,00%	0,41%	
total		282,84	913,26	

Tableau 55: Nature en 1998 des espaces artificialisés entre 1998 et 2005

Nature en 1998 des espaces ayant été artificialisés entre 1998 et 2005 Périmètre du ScoT de Valenciennes



L'artificialisation se fait principalement aux dépens des terres agricoles, cultures et prairies. La partie suivante analyse en détail ces résultats.



Carte 37: Espaces artificialisés entre 1998 et 2005 : nature et superficie en 1998

Le territoire d'étude est affecté par une tendance à l'artificialisation de ses sols. Sur le territoire du SCOT, 500 ha d'espaces naturels et agricoles ont été urbanisés entre 1998 et 2005, soit une progression de la tache urbaine de 3,6%. Cette valeur est plus modérée que la moyenne régionale (+5,42% sur la même période) mais reste importante dans un territoire déjà largement urbanisé.

Là-encore, le territoire n'est pas homogène. Les secteurs où les taux d'artificialisation sont le plus important, sont le nord du SCOT autour de Sars-et-Rosières, Rumengies, Hergnies, le sud-ouest autour de Hordain, le « plateau d'Hérin » et le sud autour de Curgies. Il s'agit des secteurs de périurbanisation et des communes ayant accueilli des zones industrielles (Onnaing avec Toyota, Hordain avec SevelNord).

Globalement, l'expansion de la tache urbaine est due pour 1/3 à l'habitat et pour 1/3 aux zones industrielles et commerciales sur la SCOT.

En comparant ces taux d'artificialisation des sols due à l'habitat uniquement et

l'évolution de la population sur la même période, on obtient un indicateur d'étalement urbain. Il met en évidence des secteurs où l'espace occupé par l'habitat progresse de façon plus rapide que la population : cela est particulièrement marqué pour les communes du sud-est du SCOT (autour de Sebourg, jusqu'à Thiant).

Cette artificialisation des sols se fait principalement aux dépens des terres agricoles et notamment des prairies, beaucoup plus marginalement des espaces naturels.

Cette analyse permet de dégager les enjeux suivants :

- Réfléchir à des formes de développement de l'habitat plus denses et moins consommatrices d'espaces agricoles et naturels**
- Réfléchir à des formes de développement économique moins consommatrices d'espaces non artificialisés**

3.3 Impact de l'artificialisation des sols sur les ressources environnementales du territoire

Dans le cadre de l'étude sur la périurbanisation dans le territoire du Valenciennois, nous nous sommes attachés à comprendre quelles sont les conséquences environnementales du phénomène d'étalement urbain, en particulier sur les thématiques suivantes :

- **Le patrimoine naturel du territoire** : La périurbanisation et l'étalement urbain peuvent avoir des impacts forts sur les espaces naturels et la biodiversité d'un territoire en « consommant » des espaces de nature remarquable, mais aussi en déstructurant les réseaux écologiques ou « trame verte et bleue » par la fragmentation du territoire.
- **Les sols et l'agriculture** : L'étalement urbain se fait principalement aux dépens des surfaces agricoles avec pour conséquences, outre la perte de surfaces agricoles productives, la perturbation des conditions d'exercices de l'activité (problème d'accès aux parcelles, problème de voisinage, limitation dans l'extension des exploitations). L'agriculture périurbaine et certaines agricultures plus fragiles économiquement (élevage en particulier) sont particulièrement vulnérables.
- **L'eau** : Le phénomène d'artificialisation des sols peut accentuer les risques d'inondation en perturbant les phénomènes d'infiltration, ou exposer des biens et personnes à ce risque en cas d'artificialisation de zones inondables. Il peut également représenter un risque pour la qualité de la ressource en eau, notamment dans les secteurs de protection des captages.
- **Les paysages** : Ils constituent l'identité du territoire et sont les premiers éléments modifiés par l'urbanisation. L'impact de l'étalement urbain peut prendre différentes formes : modification identitaire, dégradation et banalisation des paysages, disparition des coupures d'urbanisation, impact sur le cadre de vie.

Les risques technologiques, les risques naturels autres que ceux liés à l'eau, les émissions de GES et la qualité de l'air ne sont pas traités dans cette partie. **L'étalement urbain engendre, par nature, de nouveaux besoins de mobilité. L'augmentation du nombre de véhicules et de la portée des déplacements motorisés** occasionnée par l'étalement urbain participe directement à la croissance des consommations d'énergie fossile et des émissions contribuant à l'effet de serre (CO₂) ou aux émissions de gaz acides ou générateurs de pics d'ozone (Nox).

3.3.1 L'agriculture

Nous avons vu que l'agriculture est fortement impactée par le phénomène d'étalement urbain qui a prélevé 913 ha de terre productrice entre 1998 et 2005, soit 2,6 % de la superficie agricole du SCOT de 1998.

Outre l'impact sur l'activité agricole elle-même (prélèvement de surface, fragmentation des exploitations, problèmes d'accès aux parcelles, de voisinage....), l'impact se révèle significatif en terme de :

- paysage : les paysages agricoles traditionnels sont reconnus pour leur attractivité et une des raisons de l'attrait des secteurs périurbains ;
- biodiversité : les espaces agricoles peuvent être supports d'écosystèmes de grande valeur et sont une composante essentielle des réseaux écologiques ou « trame verte ».

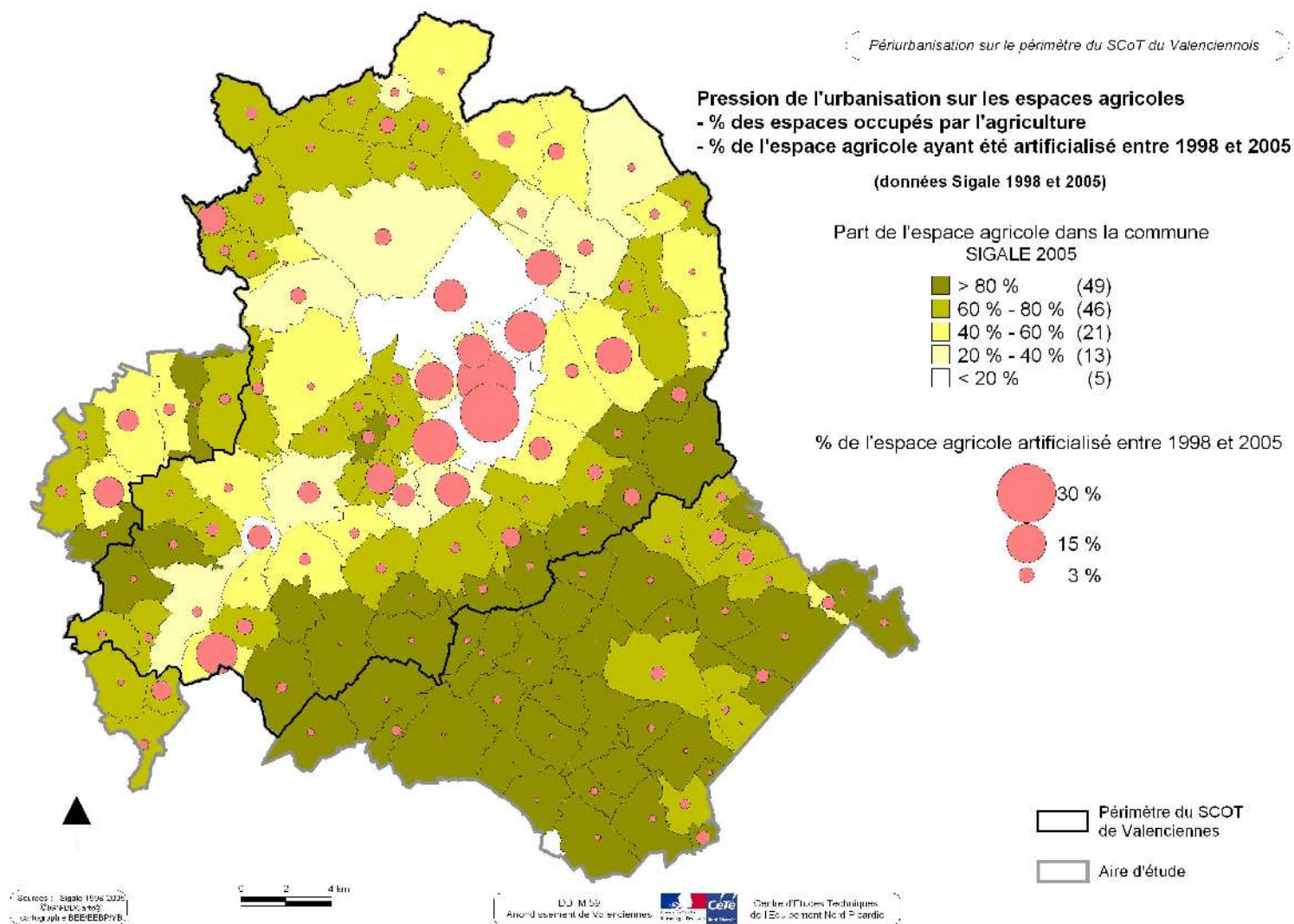
3.3.1.1 Éléments de contexte

Dans le Valenciennois, les terres agricoles occupent 54,6 % du territoire, soit bien moins que la moyenne régionale, notamment en raison de la plus forte proportion de milieux naturels. Cependant, le Valenciennois reste une grande région agricole. On distingue deux grandes zones agricoles :

- *les vallées de la Scarpe et de l'Escaut*, vaste zone humide d'intérêt national, considérée comme l'une des plus menacées de France. Ces vallées sont le berceau d'une agriculture mixte où domine l'élevage de bovins dans un paysage de prairies et de cultures fourragères. Cette agriculture, et notamment l'activité d'élevage, connaît une forte récession caractérisée par la diminution rapide des prairies humides, généralement remplacées par des cultures ou des peupleraies, qui constituent aujourd'hui un élément majeur du paysage ;
- *Le Hainaut* (sud-est) et *le Cambrésis* (sud-ouest), régions de grandes cultures céréalières et industrielles (betterave en particulier) dessinent un paysage ouvert. Les sols, plutôt de nature limoneuse, sont relativement fertiles mais fragiles. Leur sensibilité à la battance et l'érosion est élevée. Le sud de l'arrondissement se caractérise par un paysage ouvert, de grandes cultures céréalières.

Au niveau régional, les pressions urbaines (habitat, industries, infrastructures routières...) amènent à une régression de l'espace agricole (sous leur effet, la région a perdu 12% de son territoire agricole entre 1988 et 2000). En 2006, les ventes de terres agricoles en vue d'une artificialisation représentent 7 % du marché total en surfaces, pour une valeur monétaire représentant 22 % du montant total des transactions, ce qui témoigne du prix élevé des terres agricoles en attente d'être artificialisées (SCAFR, 2007). Le nombre de transactions recensées par la SAFER concernant ce marché est aussi en constante progression (+ 12 % entre 2005 et 2006).

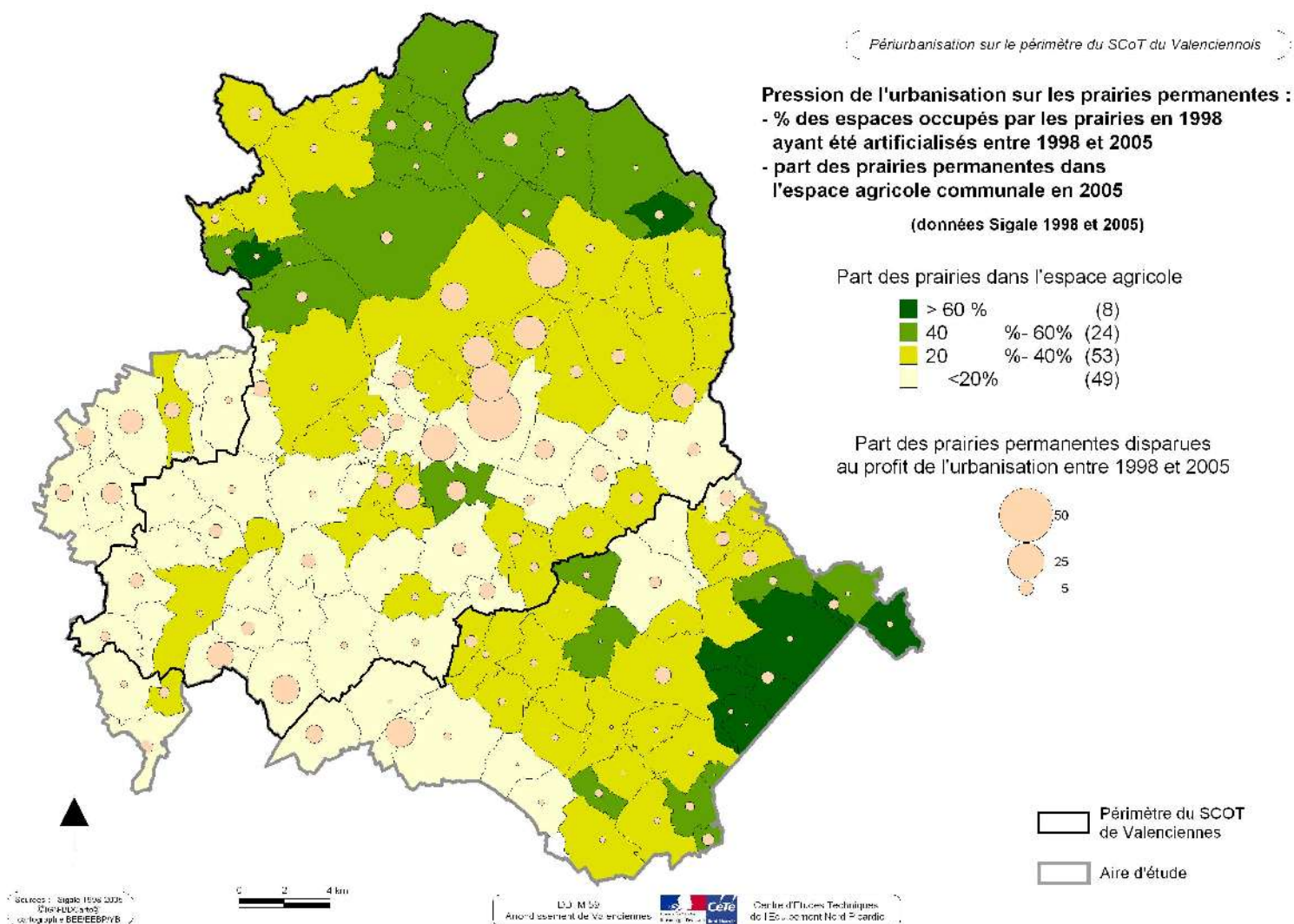
3.3.1.2 Une forte pression sur les terres agricoles et les prairies plus vulnérables



Carte 38: Pression de l'urbanisation sur les espaces agricoles

L'artificialisation des sols se fait essentiellement aux dépens des terres agricoles : les surfaces perdues sont importantes (913 ha entre 1998 et 2005). De plus, on constate que les espaces agricoles régressent le plus dans les secteurs ou à proximité des secteurs les plus urbanisés, menaçant de fait l'agriculture périurbaine.

De plus, on constate que les prairies permanentes régressent plus rapidement que les secteurs de culture : 3 % des prairies sont artificialisées entre 1998 et 2005 contre 1,8 % des surfaces en culture.



Carte 39: Pression de l'urbanisation sur les prairies permanentes

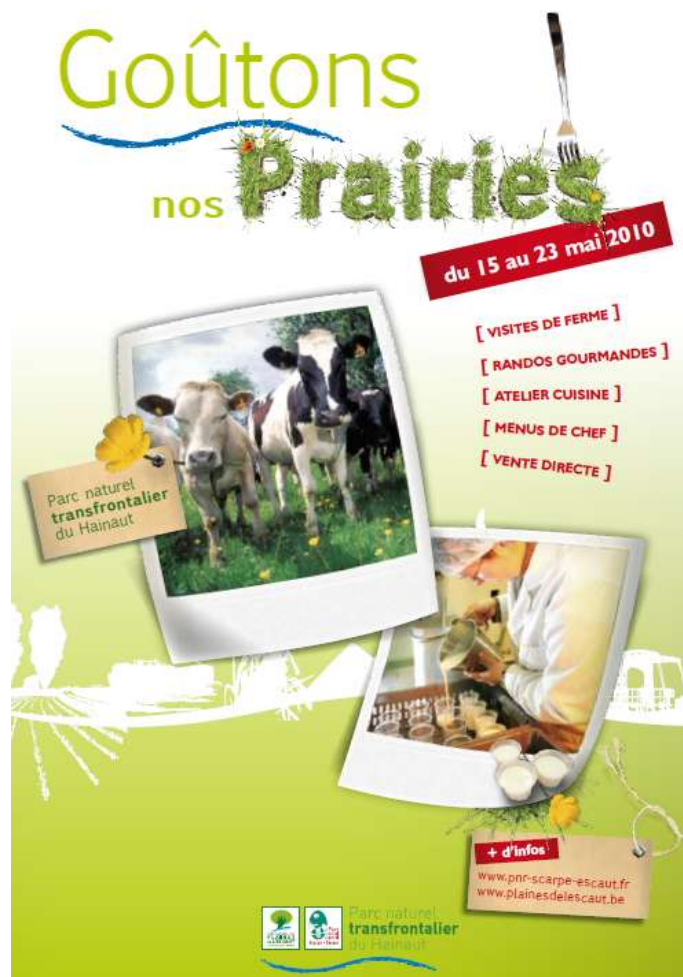
Les secteurs où les prairies résistent le mieux face à l'urbanisation sont les vallées de la Scarpe et de l'Escaut et l'Avesnois où l'activité d'élevage perdure. Ailleurs, la part des prairies permanentes qui disparaissent face à l'artificialisation est très importante.

Rappelons que les prairies permanentes jouent un rôle essentiel pour la qualité paysagère et écologique des milieux. Au-delà de leur caractère identitaire et patrimonial important, les systèmes de prairies et bocages ont une fonction multiple de protection des sols contre l'érosion, de rétention des eaux de ruissellement, de préservation contre les pollutions diffuses et d'habitat propice à la diversité de la faune et de la flore.

On peut évoquer 2 raisons principales à ce phénomène de vulnérabilité des prairies :

- les prairies sont liées à l'élevage, une forme d'agriculture plus fragile économiquement que les grandes cultures et donc plus vulnérable face à l'augmentation du prix du foncier. Les agriculteurs sont plus facilement tentés de vendre leurs parcelles.

- les prairies sont situées en bordure des zones déjà urbanisées, à proximité des sièges d'exploitation. Il s'agit des zones urbanisées en priorité. La pression foncière induit une spéculation incitant les propriétaires terriens à vendre des terrains agricoles. Le mitage aboutit à une imbrication progressive de l'urbain dans le rural. Aux marges des villes, le territoire, devenu moins homogène, favorise le développement des conflits d'usage notamment entre les espaces résidentiels, agricoles, publics et naturels. L'urbanisation autour des sièges d'exploitation peut fragiliser encore plus une activité d'élevage en rendant difficilement accessibles les secteurs de pâturage.



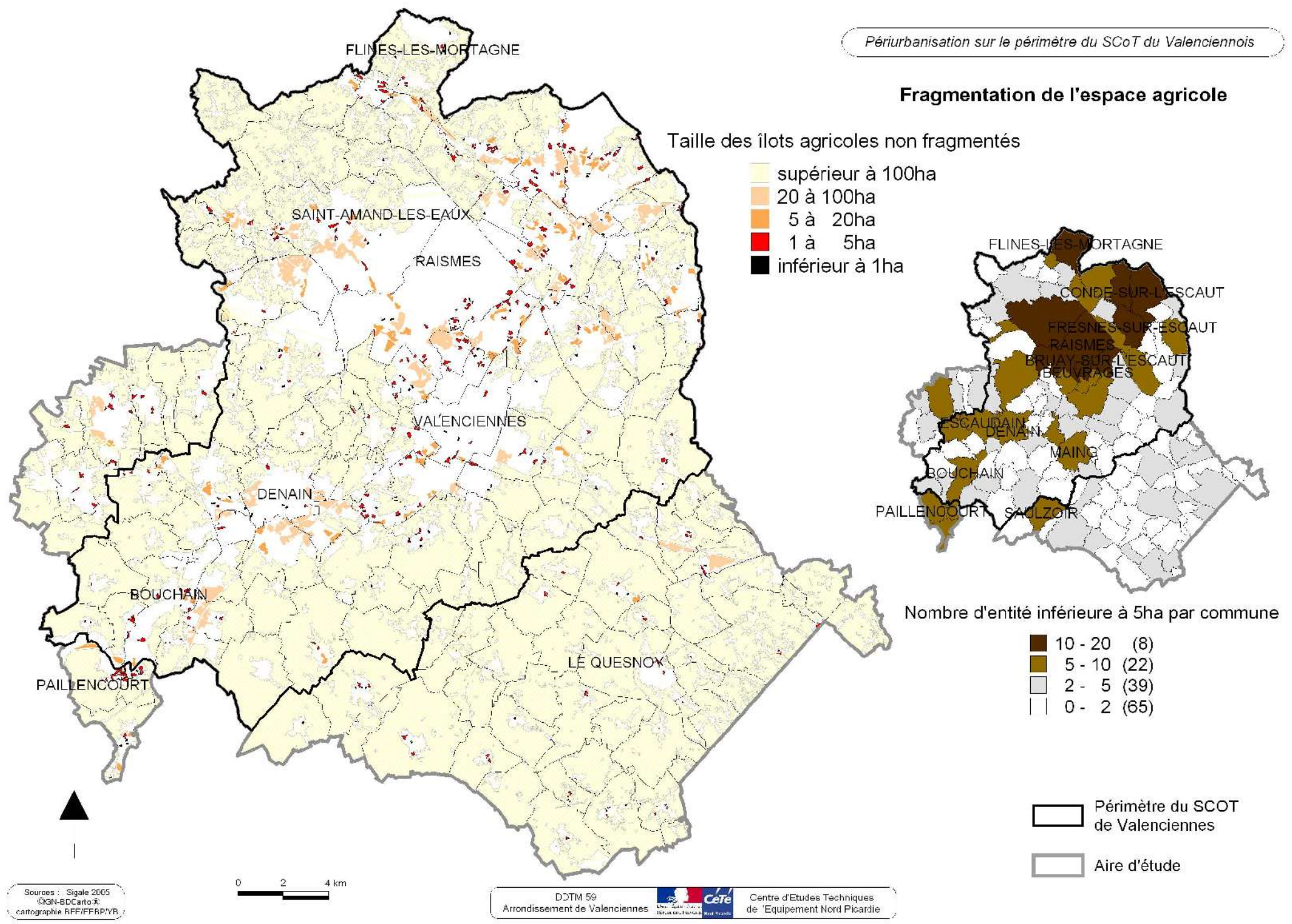
3.3.1.3 Un morcellement extrême de certains secteurs d'agriculture périurbaine

Sous l'effet de la progression de l'urbanisation mais aussi de l'abandon de l'activité agricole, certains secteurs agricoles deviennent très fortement morcelés comme le montre la carte de la page suivante.

C'est le cas du secteur localisé entre la forêt de Saint-Amand-les-Eaux et l'agglomération de Valenciennes et se poursuivant jusqu'à Condé-sur-l'Escaut où ne subsistent que des îlots de terres agricoles inférieurs à 20ha, rarement jusqu'à 100 ha et plus souvent inférieurs à 5 voir 1 ha.

Il est à craindre que le maintien d'une activité agricole soit de plus en plus difficile dans ces secteurs, notamment si la fragmentation s'accroît sous l'effet de l'urbanisation.

Fragmentation de l'espace agricole



Carte 40: Fragmentation de l'espace agricole

L'agriculture est fortement impactée par le phénomène d'étalement urbain qui a prélevé 913 ha de terre productrice entre 1998 et 2005, soit 2,6 % de la superficie agricole du SCOT de 1998.

Les secteurs les plus touchés par ce phénomène sont les territoires les moins ruraux. C'est à dire la ceinture urbanisée entre Denain, Valenciennes et Condé-sur-l'Escaut. Ici, les quelques espaces encore occupés par l'agriculture cèdent rapidement du terrain sur l'urbanisation et l'agriculture périurbaine se trouve réellement menacée. C'est notamment le cas pour les terres situées entre ces zones urbanisées et la forêt de Saint-Amand qui sont de plus en plus morcelés, rendant le maintien d'une activité agricole plus difficile.

Ailleurs, ce sont les prairies qui cèdent significativement le plus de terrain face à l'artificialisation des sols. Elles sont associées à une activité d'élevage moins rentable et souvent situées en continuité des villages. Pourtant, il s'agit d'espaces agricoles également porteurs de biodiversité et de qualité des paysages et du cadre de vie.

Les enjeux qui se dégagent de cette analyse sont :

- Limiter le morcellement du parcellaire agricole et préserver les conditions nécessaires à l'activité agricole : sièges d'exploitation, accès et possibilités de déplacement....**
- Préserver les secteurs à haute valeur environnementale ou paysagère, notamment les secteurs de prairies et bocage, en particulier à proximité des villages.**
- Proposer un projet pour le maintien ou non d'une agriculture périurbaine dans les secteurs les plus morcelés où l'activité agricole est aujourd'hui fragilisée.**

3.3.2 Les milieux naturels ne sont pas directement impactés mais menacés par les risques sur la trame verte

Les milieux naturels sont assez peu impactés « directement » par l'évolution de l'urbanisation. En effet, entre 1998 et 2005, seuls 40 ha d'espaces naturels étaient détruits au profit d'espaces artificialisés, soit 0,36% de leur superficie.

Cependant, la biodiversité ne se réduit pas à ces seuls « espaces naturels ». De plus, en rendant plus difficiles toutes les interconnexions, la fragmentation des espaces liée à l'artificialisation des sols, peut mettre en péril la survie de certains végétaux et animaux, en perturbant le fonctionnement et l'adaptabilité des écosystèmes.

3.3.2.1 *Éléments de contexte*

L'arrondissement de Valenciennes abrite un patrimoine naturel exceptionnel, localisé pour l'essentiel au nord du territoire, au niveau du complexe humide de Scarpe-Escaut. Ce patrimoine est caractérisé par la présence de milieux humides de grande valeur floristique et

faunistique : tourbières de Vred et Marchiennes, systèmes prairiaux humides diversifiés (Tilloy-lez-Marchiennes, pré des Nonnettes), des zones de marais, des bassins d'effondrement minier (mare à Goriaux, Chabaud Latour, étang d'Amaury); ainsi que des milieux forestiers importants (forêts domaniales de Marchiennes, Saint-Amand-les-Eaux, et bois de Bouvignies, Flines-lès-Mortagne et Faux).

Cette richesse écologique se traduit par une importante couverture du territoire en zones d'inventaires et mesures de protection réglementaire : plus de 50 % du territoire en ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique), deux réserves naturelles régionales, cinq réserves biologiques domaniales, deux sites d'intérêt communautaire Natura 2000 directive « Habitat » (pelouses métallicoles de Mortagne-du-Nord et Château-l'Abbaye, forêts de Raismes, Saint-Amand-les-Eaux, Wallers et Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe) et une vaste zone de protection spéciale (ZPS) désignée pour les espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire caractéristiques des zones humides.

Cependant, le territoire est également fortement contrasté et ne présente pas partout les mêmes richesses. Il est traversé d'Est en Ouest par le bassin minier urbanisé et industrialisé, très peu pourvu en espace de nature. Les friches industrielles qui ponctuent le territoire (terrils entre autres) présentent des potentialités intéressantes pour développer la nature en ville et assurer des liaisons avec le sud du territoire. Une partie de ces espaces a déjà été requalifiée en espaces de nature et de loisir sous l'impulsion de la mission bassin minier et de l'EPF.

Au sud, le plateau du Quercitain se caractérise par une dominance des cultures céréalières, entrecoupées par des fonds de vallées bocagères, humides où se concentrent les espaces remarquables pour la biodiversité.

La trame verte et bleue :

La trame verte et bleue est un « outil d'aménagement du territoire visant à créer des continuités territoriales, constituées des espaces protégés et des territoires nécessaires pour assurer la connectivité et le fonctionnement « harmonieux et global » de la biodiversité. (Grenelle 1, articles 20 & 21)

4 schémas de Trame Verte et Bleue co-existent sur le territoire : celle de la Région Nord-Pas-de-Calais, du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut, de la mission Bassin Minier, et de la communauté d'agglomération de Valenciennes. L'analyse du bureau d'étude Airele, responsable de l'état initial du SCOT pour le SIPES, a abouti à la conclusion que les 4 trames étaient cohérentes entre elles et identifiaient sensiblement les mêmes espaces pour la trame.

Il a donc été choisi pour cette étude de prendre comme référence la trame régionale, seul schéma couvrant l'ensemble du territoire d'étude.

La fragmentation des territoires et des milieux naturels est aujourd'hui une des causes majeures de la perte de biodiversité au niveau mondial. Un des enjeux de préservation de la biodiversité des prochaines années est la constitution d'une trame écologique garantissant la circulation et la dispersion des espèces, mais aussi la préservation des paysages, du cadre de vie de qualité et des ressources naturelles.

La Région Nord-Pas-de-Calais a été novatrice dans ce domaine et fait de la trame verte et bleue un axe prioritaire de sa politique environnementale. Elle définit les enjeux suivants :

- Protéger et développer les espaces naturels,

- Restaurer la biodiversité en favorisant la circulation des espèces,
- Offrir aux habitants du Nord-Pas-de-Calais des lieux de détente et un cadre de vie de qualité.

Une première ébauche de trame verte et bleue a été élaborée pour l'ensemble de la Région Nord-Pas-de-Calais et déclinée sur le territoire du Valenciennois. Les espaces suivants ont été distingués :

- Les cœurs de nature : il s'agit des noyaux de biodiversité, espaces exceptionnels du point de vue des caractéristiques écologiques ou de la diversité biologique. On y retrouve les ZNIEFF de type I et les sites Natura 2000. Ces territoires intègrent des espaces dont la richesse biologique est parfois limitée mais qui sont des espaces utilisés par la faune ou dont les fonctions écologiques sont nécessaires à l'intégrité de l'écosystème avec lequel ils sont en contact. La seule protection de ces espaces ne permet pas de garantir la conservation des espèces qui y vivent : des connexions permettant le déplacement et les échanges entre individus des populations animales et végétales sont indispensables.
- Les cœurs de nature à confirmer : il s'agit d'espaces abritant des espèces patrimoniales mais pour lesquels un travail d'affinage des connaissances est nécessaire pour affiner le statut.
- Les espaces à renaturer : Ils sont localisés dans les secteurs fortement anthropisés et artificialisés présentant une rareté de milieux naturels et une absence ou rareté de corridors écologiques. Ces espaces connaissent fréquemment des problèmes de pérennité des ressources naturelles, que ce soit l'eau ou le sol.
- Les corridors biologiques : Il s'agit des voies de communication biologique, empruntées par la faune et la flore qui relient les noyaux de biodiversité. Ils prennent des formes très variables suivant l'espèce considérée. N'ont été retenus pour l'instant que les axes constituant des corridors majeurs pour des biotopes cibles (fluviaux, zones humides, forestiers, pelouses, dunes...). A noter qu'il n'est pas toujours nécessaire d'avoir une continuité parfaite pour assurer la fonctionnalité du corridor.
- Les espaces relais sont constitutifs des corridors biologiques. Dans cette catégorie, on retrouve : l'ensemble des zones humides non référencées en tant que cœur de nature, tous les boisements de feuillus, hors peupleraies d'une superficie de plus de 5 ha, et tous les groupes de prairies de plus de 15 ha contigus.

Le Schéma régional trame verte et bleue, élaboré par le Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, dont les éléments principaux sont reproduits sur la carte suivante, met en évidence la densité de la trame et notamment de cœur de nature dans les plaines de la Scarpe et de l'Escaut (non canalisé), sa presque rupture au niveau de l'agglomération de Valenciennes et du corridor urbanisé, puis au sud, une concentration des réseaux écologiques dans les vallées.

3.3.2.2 L'étalement urbain fragilise la trame verte et bleue du territoire

L'analyse menée est basée sur la comparaison du Schéma Régional de Trame verte et bleue, proposition élaborée par le conseil Régional sur la base, notamment, de l'occupation du sol SIGALE 1998. Ce schéma demande à être affiné par une analyse plus fine du terrain, mais dessine les éléments essentiels d'une trame verte et bleue du territoire.

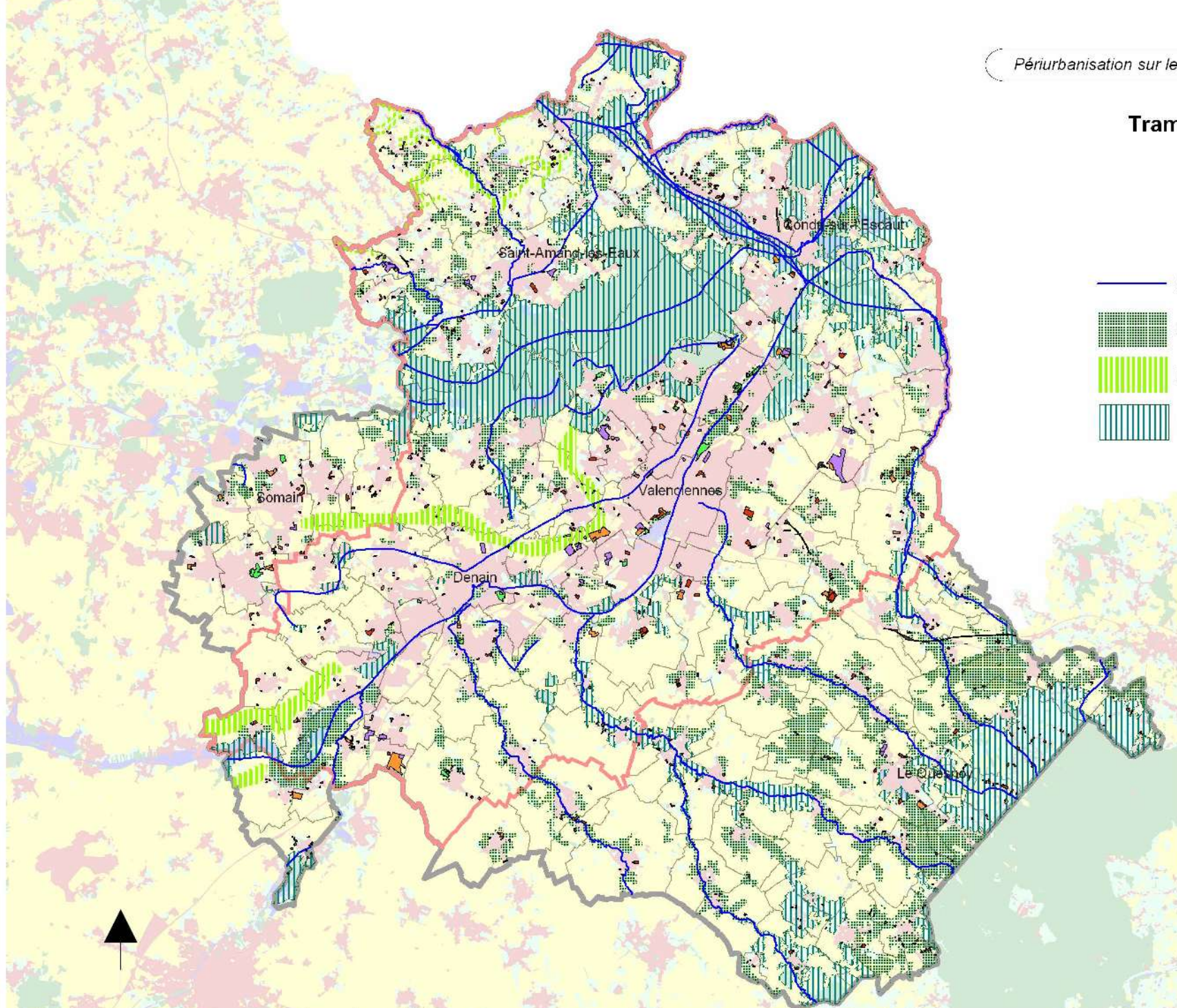
Nous avons confronté ce schéma à l'évolution de l'artificialisation des sols entre 1998 et 2005 et nous avons ainsi mis en évidence des tendances et identifié des conflits entre évolution de la tache urbaine et trame verte et bleue.

Ainsi, il apparaît que :

- Les cœurs de nature ont été relativement moins touchés par l'artificialisation des sols que le reste du territoire⁶⁴ : 100 ha artificialisés entre 1998 et 2005, soit 0,8% de leur surface de 1998. Il s'agit cependant d'une superficie non négligeable, sachant que ces cœurs de nature sont définis comme des « noyaux de biodiversité, espaces exceptionnels du point de vue des caractéristiques écologiques ou de la diversité biologique »
- Les espaces relais, constitutifs des corridors écologiques et indispensables pour la circulation des espèces et leur préservation paient un lourd tribut face à l'artificialisation des sols : 190 ha sont artificialisés entre 1998 et 2005, représentant 5% de leur surface de 1998. Ces espaces sont donc préférentiellement touchés par l'expansion de la tache urbaine. Il s'agit fréquemment de secteurs prairiaux de fond de vallée, à proximité des espaces urbanisés.

64 Référence sur le territoire du SCOT du Valenciennois : 913 ha d'espaces naturels et agricoles artificialisés entre 1998 et 2005 sur le SCOT soit 1,94% de leur surface de 1998 (46 957ha).

Trame verte et bleue



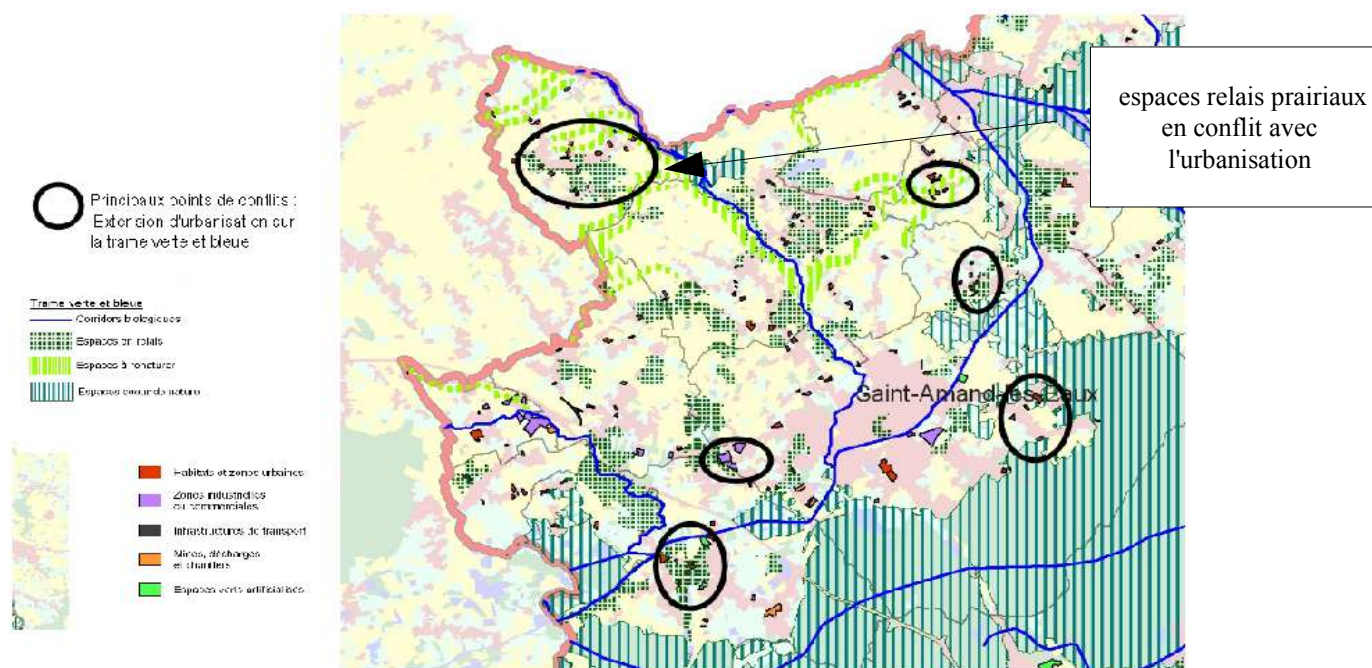
- Corridors biologiques
- Espaces en relais
- Espaces à renaturer
- Espaces coeur de nature

- Habitats et zones urbaines
- Zones industrielles ou commerciales
- Infrastructures de transport
- Mines, décharges et chantiers
- Espaces verts artificialisés
- Périmètre du SCOT de Valenciennes
- Aire d'étude

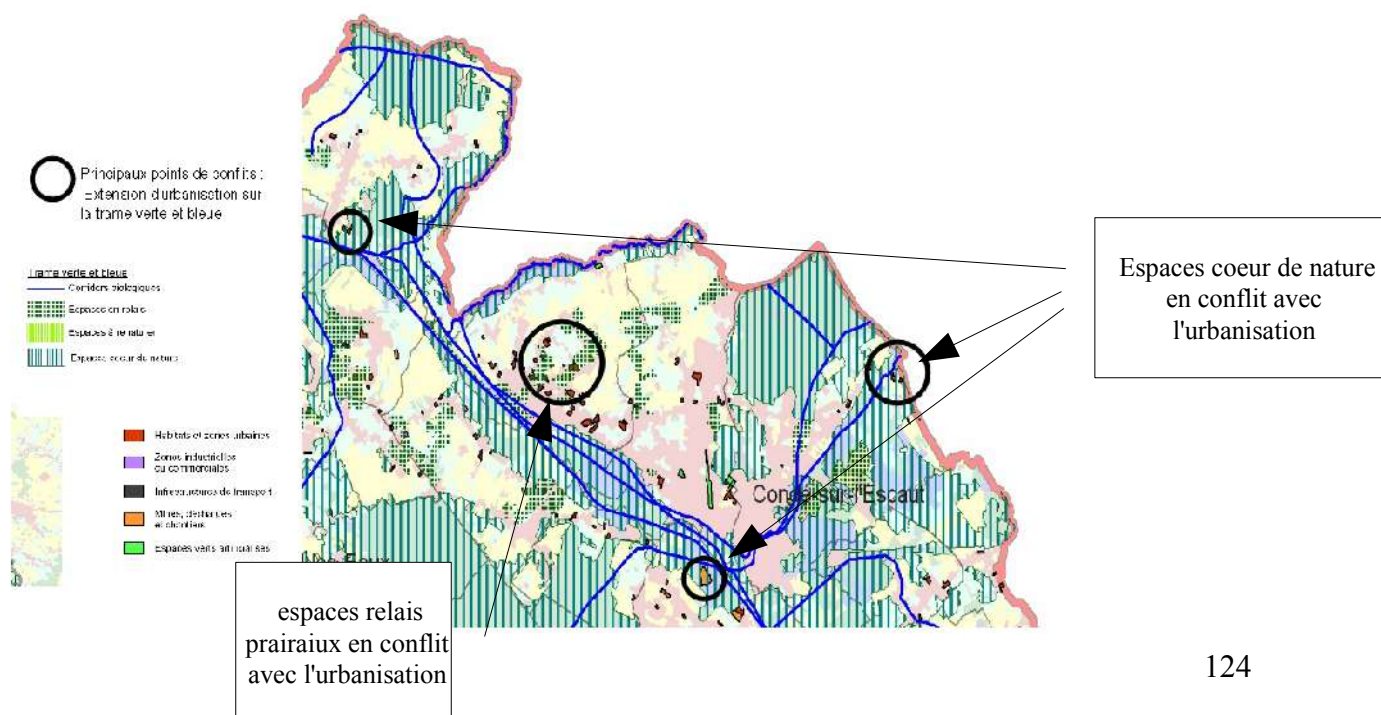
3.3.2.3 Identification des principaux points de conflits urbanisation – TVB

Les cartes suivantes sont des zooms de la carte générale permettant de mettre en évidence certains secteurs de conflits entre expansion de l'urbanisation et préservation d'une trame verte et bleue

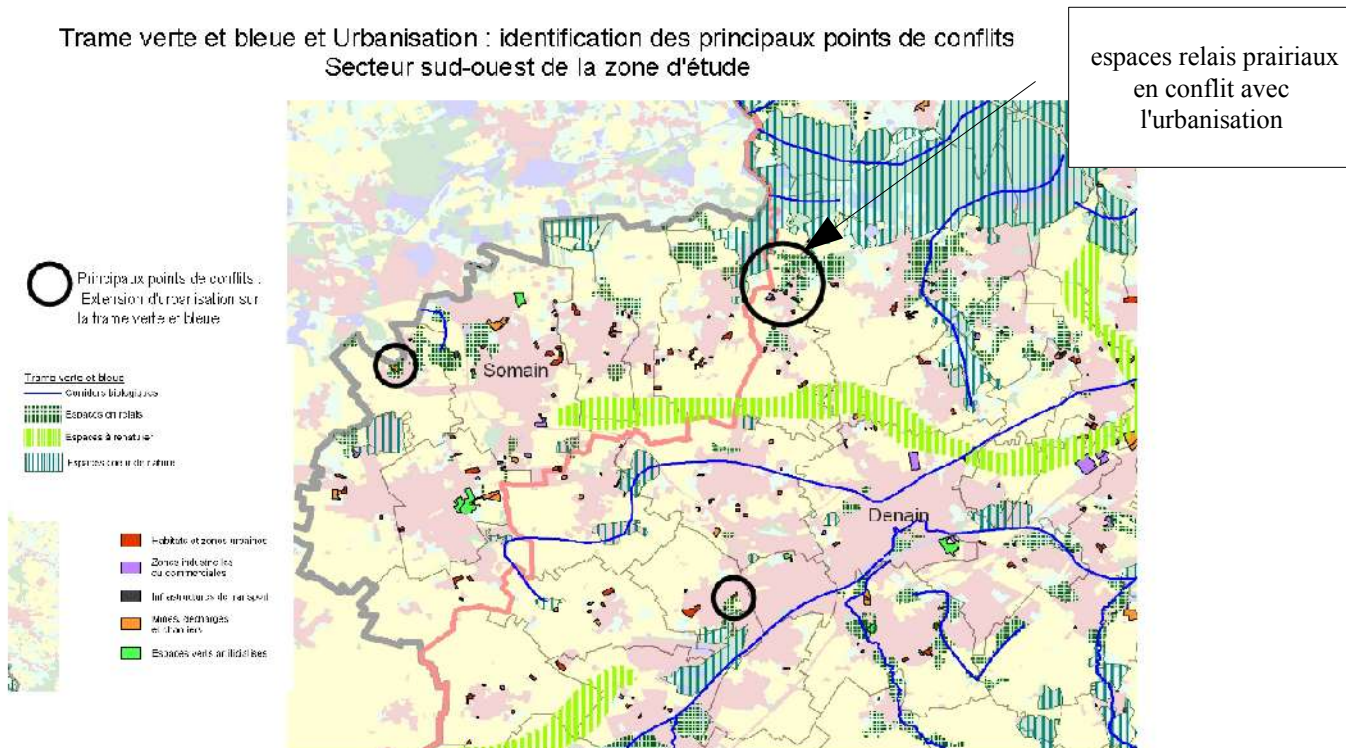
Trame verte et bleue et Urbanisation : identification des principaux points de conflits
Secteur Nord-Ouest de la zone d'étude



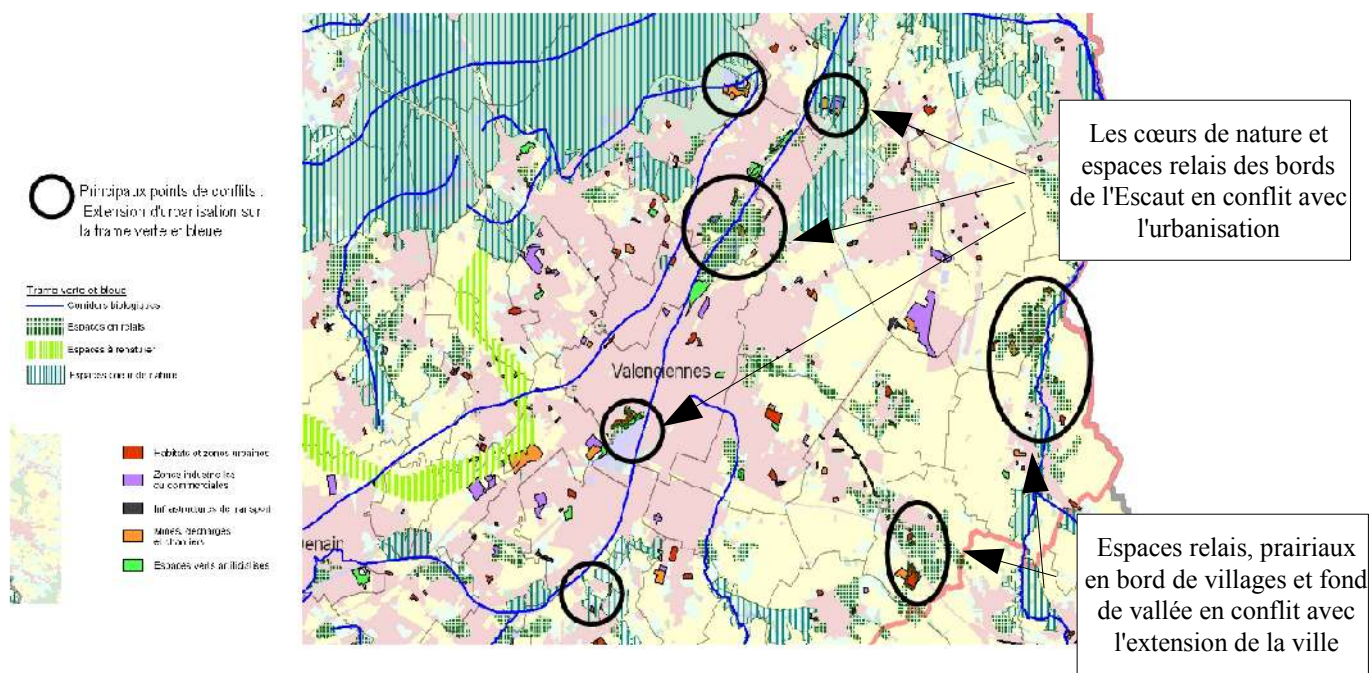
Trame verte et bleue et Urbanisation : identification des principaux points de conflits
Secteur Est de la zone d'étude



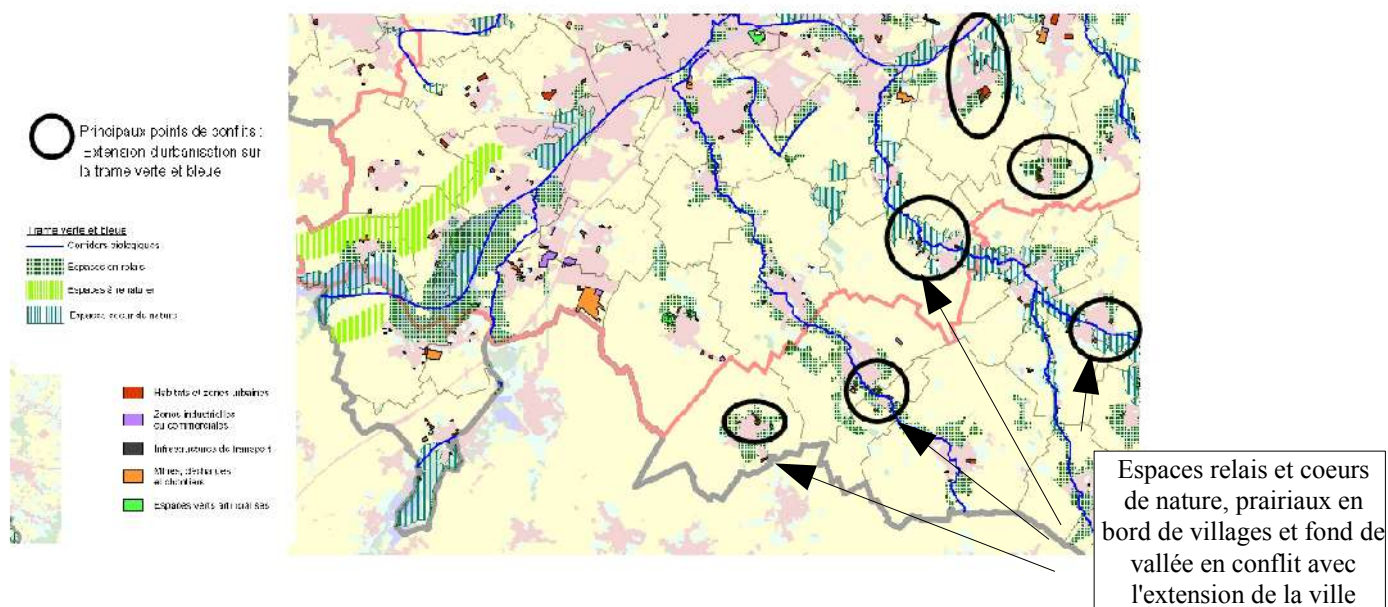
Trame verte et bleue et Urbanisation : identification des principaux points de conflits
Secteur sud-ouest de la zone d'étude



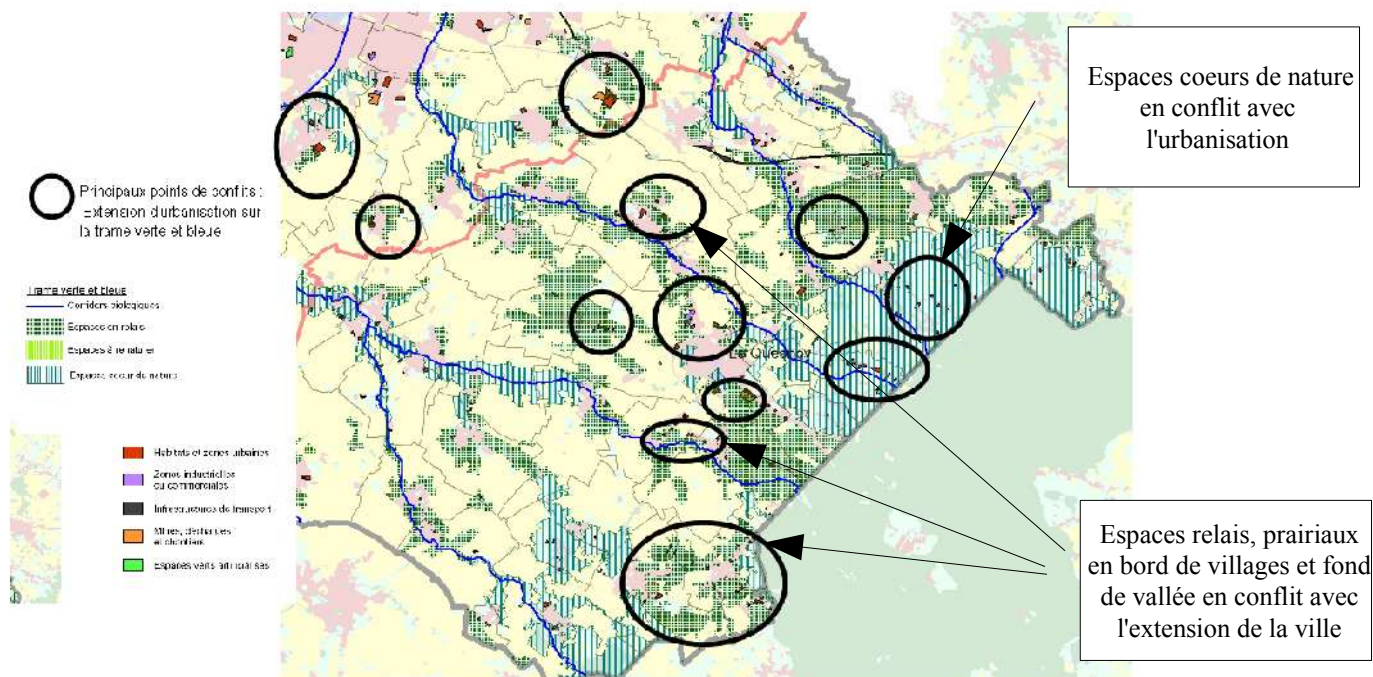
Trame verte et bleue et Urbanisation : identification des principaux points de conflits
Secteur Centre de la zone d'étude



Trame verte et bleue et Urbanisation : identification des principaux points de conflits
Secteur sud-ouest de la zone d'étude



Trame verte et bleue et Urbanisation : identification des principaux points de conflits
Secteur Sud de la zone d'étude



Les espaces naturels sont assez peu touchés par l'artificialisation des sols. En revanche, la trame verte du territoire est fortement impactée par ce phénomène. De manière générale, la progression des espaces artificialisés et des infrastructures crée de nouvelles barrières à la circulation des espèces animales ou végétales.

De plus, nous avons observé que les espaces relais, constitutifs des corridors écologiques et indispensables pour la circulation des espèces et leur préservation paient un lourd tribut face à l'artificialisation des sols : 190 ha sont artificialisés entre 1998 et 2005, représentant 5% de leur surface de 1998. Ces espaces sont donc préférentiellement touchés par l'expansion de la tache urbaine. Il s'agit fréquemment de secteurs prairiaux de fond de vallée, à proximité des espaces urbanisés.

Ce phénomène s'observe particulièrement le long de l'Escaut qui représente un corridor écologique potentiel important qui mériterait d'être valorisé ; au niveau des vallées du sud du territoire (Rhonelle, Aunelle, Hogueau, Ecaillon et Selle), en bordure de la forêt de Saint-Amand.

Cette analyse nous permet de dégager les enjeux suivant :

- Protéger les espaces de nature remarquable et ordinaire ;**
- Limiter l'extension de l'urbanisation sur la trame verte et bleue, cœurs de nature et espaces naturels relais ;**
- Valoriser l'Escaut et ses abords en temps que corridor vert.**

3.3.3 L'eau et les risques d'inondations

L'extension de la tache urbaine et l'imperméabilisation des sols qui en découle peut avoir des conséquences importantes sur la ressource en eau, que ce soit de manière qualitative ou quantitative.

3.3.3.1 La protection de la ressource en eau

Le Valenciennois possède des ressources en eau importantes et de nombreux captages (voir carte ci-dessous) devant faire l'objet d'une protection.

Leur protection est assurée à travers des périmètres de protection déterminés par Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Il en existe de 3 types : le périmètre de protection immédiat et le périmètre de protection rapproché, les deux consistant à assurer une protection de proximité ; et de manière facultative, le périmètre de protection éloignée : ce périmètre est créé si certaines activités sont susceptibles d'être à l'origine de pollutions importantes. Ce secteur correspond généralement à la zone d'alimentation du point de captage, voire à l'ensemble du bassin versant.

L'urbanisation dans les zones d'alimentation du point de captage comporte des risques pour la préservation de la qualité de la ressource qui conviennent d'être maîtrisés, voire limités.

Tous les captages ne font pas encore l'objet d'une protection par DUP.

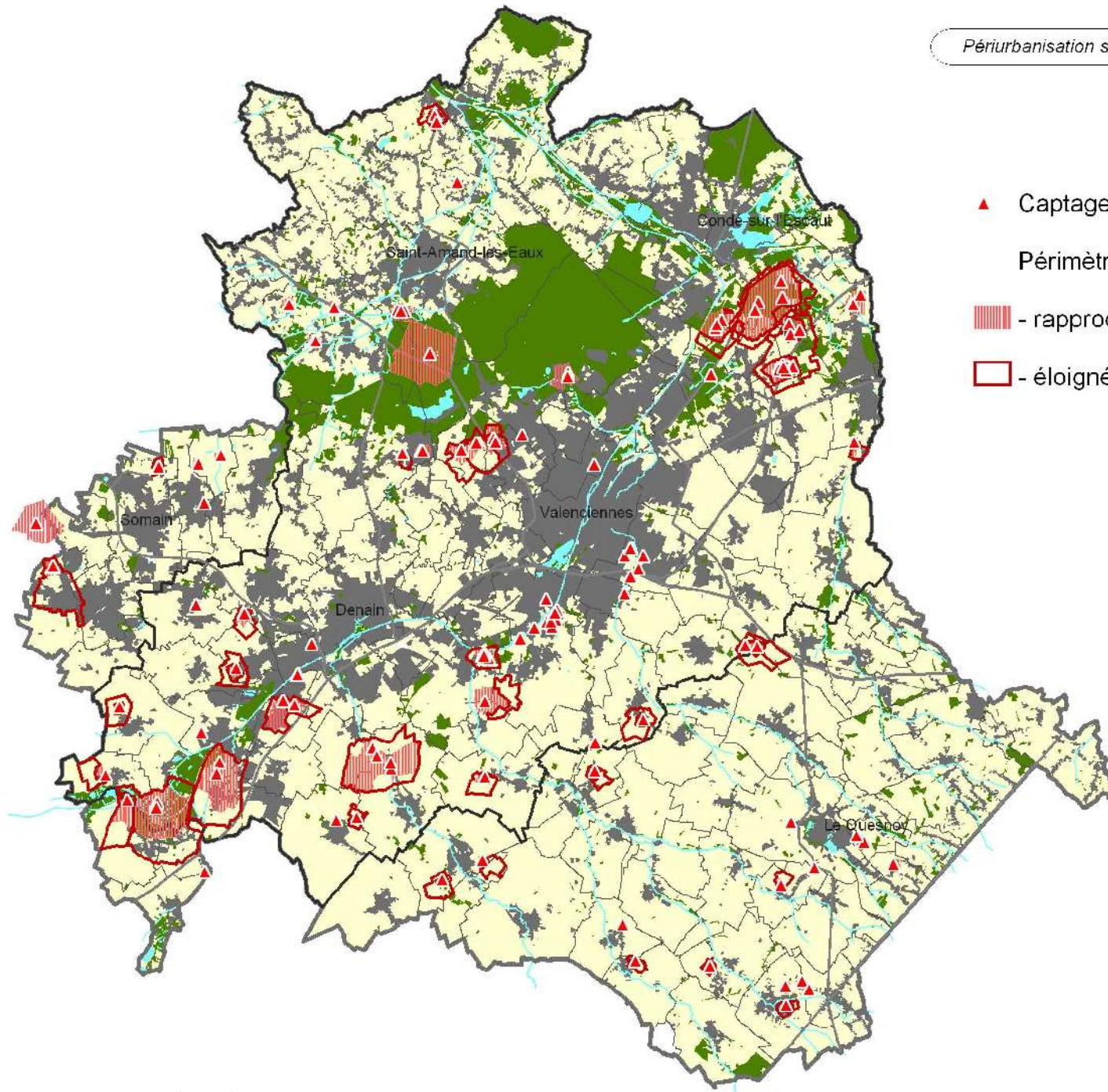
Captages AEP

▲ Captages

Périmètres de protection des captages :

▨ - rapproché

□ - éloigné



— Cours d'eau

□ Périmètre du SCOT de Valenciennes

□ Aire d'étude

Sources : Agence de l'eau
IGN-3DCarto
cartographie RDTJGS/RK

0 2 4 km

DDTM 59
Arrondissement de Valenciennes



Centre d'Etudes Techniques
de l'Équipement Nord Picardie

3.3.3.2 Les risques d'inondation

Le sud du SCOT du Valenciennois, et plus largement de l'aire d'étude, est concerné par le risque d'inondation dans plusieurs secteurs : les vallées de l'Hogneau, l'Aunelle, L'Ecaillon, la Selle et la Rhonelle (voir carte des zones inondables ci-après⁶⁵). Les plans de prévention des risques (PPR) qui ont pour but de maîtriser l'urbanisation dans les zones exposées à un aléa, sont en cours d'élaboration. Ils redéfiniront plus précisément les zones d'incompatibilité avec l'extension de l'urbanisation.

Nous avons analysé l'évolution de la tache urbaine entre 1998 et 2005 dans les secteurs inondables de l'aire d'étude. Il apparaît que ce risque est plutôt bien pris en compte aujourd'hui puisque seuls 16 ha ont été artificialisés entre 1998 et 2005 sur des secteurs inondables (dont 11,23 ha en zone inondable de la Selle, mais pour la réalisation d'une décharge (4ha) et d'espaces verts périurbains (4ha) à Douchy-les-Mines).



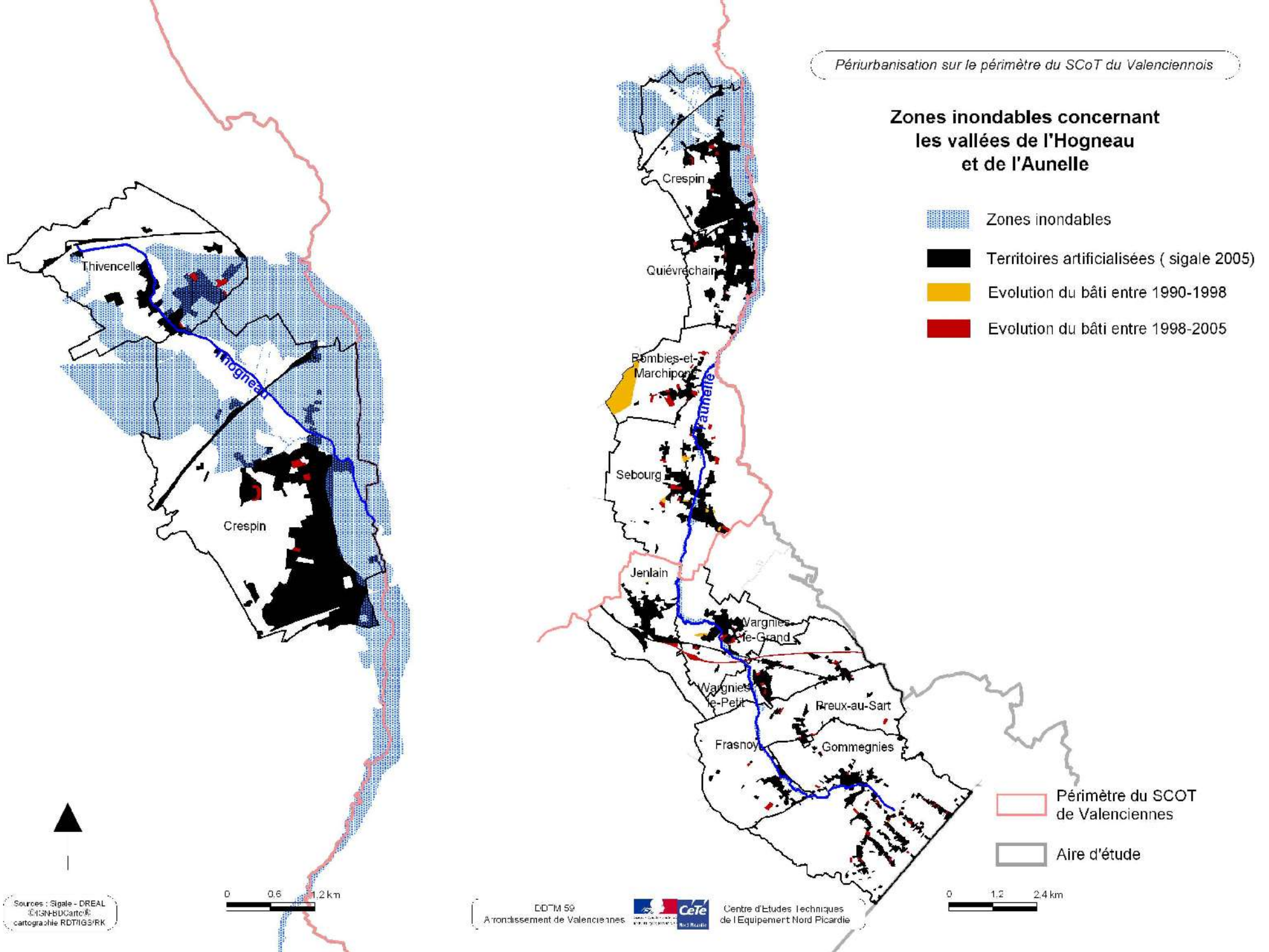
Illustration 24: Crue de la Rhonelle, impact sur les zones urbanisées – source : atlas de zones inondables

Concernant la ressource en eau et les risques d'inondations, il ressort de notre analyse que les secteurs à enjeux pour la ressource en eau sont situés à proximité des secteurs les plus urbains et en expansion urbaine, représentant un risque pour leur préservation. En revanche, les secteurs, nombreux, de risques d'inondation sont plutôt moins soumis à cette pression même s'ils ne sont pas exempts de nouvelles constructions.

Les enjeux sont les suivants :

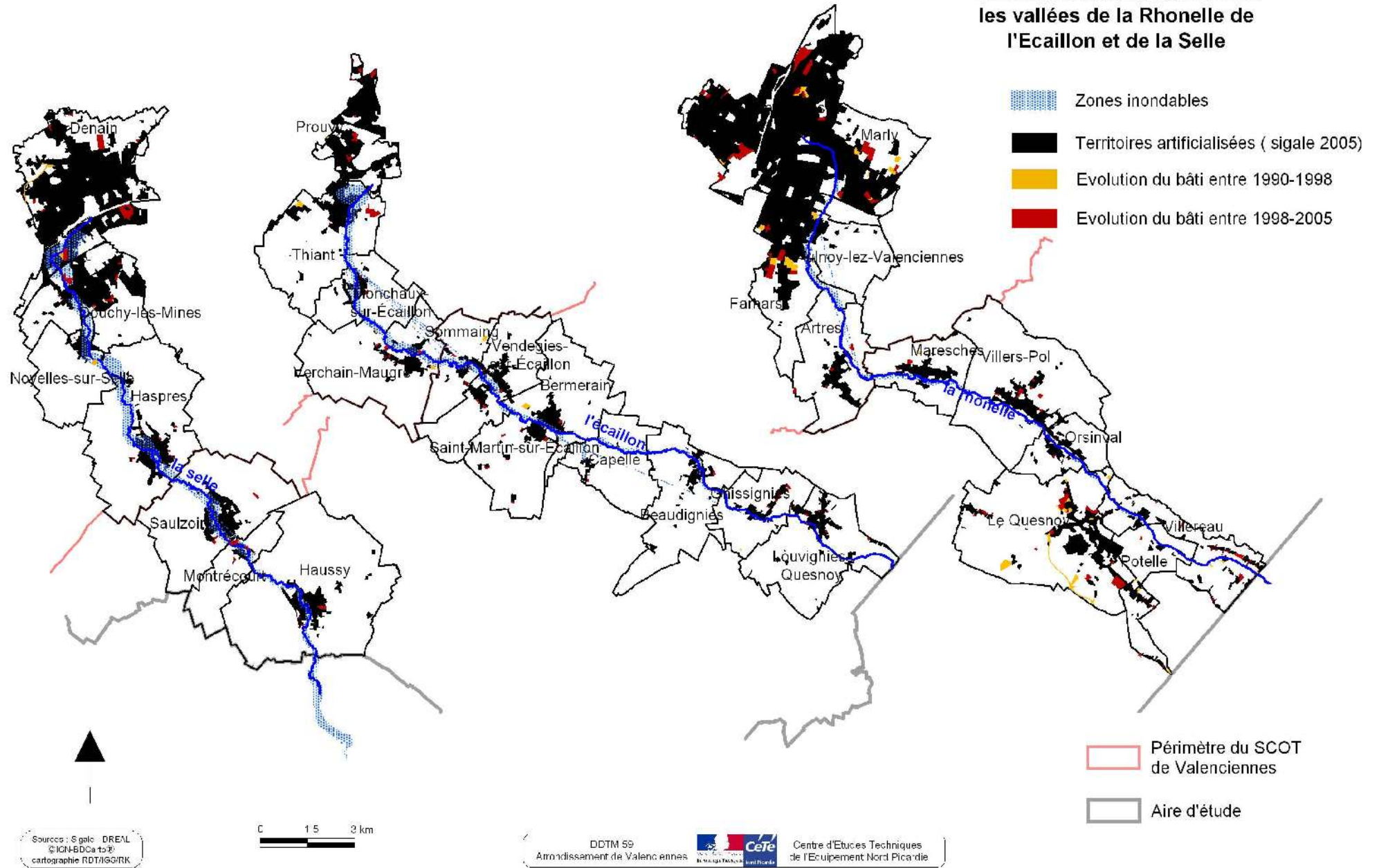
⁶⁵ Cette cartographie ne prétend pas représenter de manière exhaustive les plus hautes eaux connues sur tous les cours d'eau de la région Nord-Pas-de-Calais, les inondations du passé n'étant pas toutes connues ni parfaitement délimitées dans leurs extensions maximales. Elle rassemble l'information existante et disponible à un moment donné. Des inondations de plus grande ampleur peuvent toujours se produire. La cartographie des zones inondables est donc amenée à évoluer.

- **Limiter l'urbanisation et maîtriser les risques associés dans les secteurs d'alimentation des points de captages d'eau potable**
- **Maîtriser strictement l'urbanisation en zones inondables**



Carte 43: Zones inondables des vallées de l'Hogneau et de l'Aunelle

**Zones inondables concernant
les vallées de la Rhonelle de
l'Ecaillon et de la Selle**



Carte 44: Zones inondables des vallées de la Rhonelle, de l'Ecaillon et de la Selle

3.3.4 Les paysages

Il est difficile d'appréhender de façon mesurable les impacts de l'étalement urbain sur le paysage. Ce dernier étant une valeur éminemment culturelle, voire affective, la mesure des atteintes qu'il subit est particulièrement délicate. On parle de « mitage » pour qualifier certaines formes de l'étalement urbain, et cela d'autant plus que la majeure partie des maisons individuelles se construisent en diffus ; les entrées de ville, qui concentrent les aspects les plus dommageables de l'urbanisme commercial, sont souvent jugées sévèrement du fait de leur médiocrité et de leur impact visuel très fort.

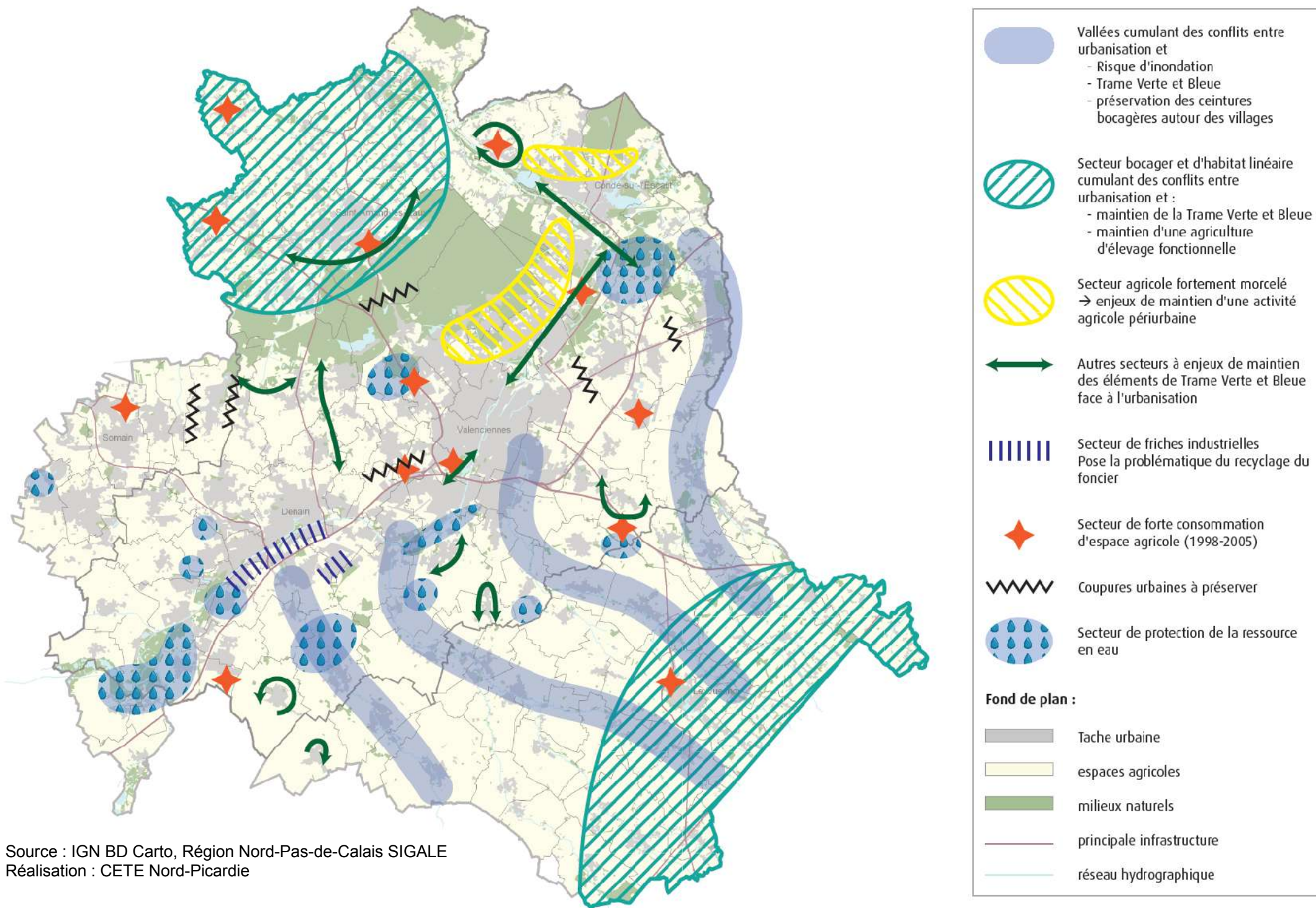
Nous avons proposé une première identification des coupures d'urbanisation à préserver sur la carte n° 29. Ce travail n'est qu'une interprétation des données d'occupation du sol.

Une approche paysagère demanderait une étude de terrain assez fine des conséquences de la périurbanisation sur le paysage du Valenciennois.

3.3.5 Synthèse des enjeux environnementaux

La carte suivante propose une synthèse spatialisée des enjeux environnementaux liés à la périurbanisation et l'étalement urbain

Synthèse des enjeux environnementaux liés à la périurbanisation (hors transport)



3.4 Organisation territoriale et impact sur les déplacements

3.4.1 Armature territoriale

3.4.1.1 Localisation des pôles de commerces et services

Pour identifier les pôles de commerces et services, on a utilisé la Base Permanente des Équipements (BPE) 2008 sur laquelle on a appliqué une méthode développée par l'INSEE Nord-Pas-de-Calais⁶⁶. Cette méthode, parmi les 87 types d'équipements présents dans la BPE, en retient 44 (dont 15 dits « de proximité », 19 « intermédiaires » et 10 « supérieurs »). À partir de l'analyse des équipements intermédiaires et supérieurs, on définit 3 types de pôles : supérieur, intermédiaire majeur et intermédiaire secondaire. Pour qu'une commune constitue un pôle, il faut qu'elle possède plus de la moitié des équipements de niveau intermédiaire (soit 10). La qualification du pôle (supérieur, intermédiaire majeur ou intermédiaire secondaire) est ensuite déterminée en fonction de l'importance du nombre d'équipements présents dans la commune. Pour l'aire d'étude, les pôles sont les suivants :

⁶⁶ Cf. INSEE Nord-Pas-de-Calais, « Les habitants du Nord et la proximité des commerces et services », *Pages de profils*, n° 42, juillet 2008, 8 p. Cette étude s'appuyait alors sur la BPE 2006.

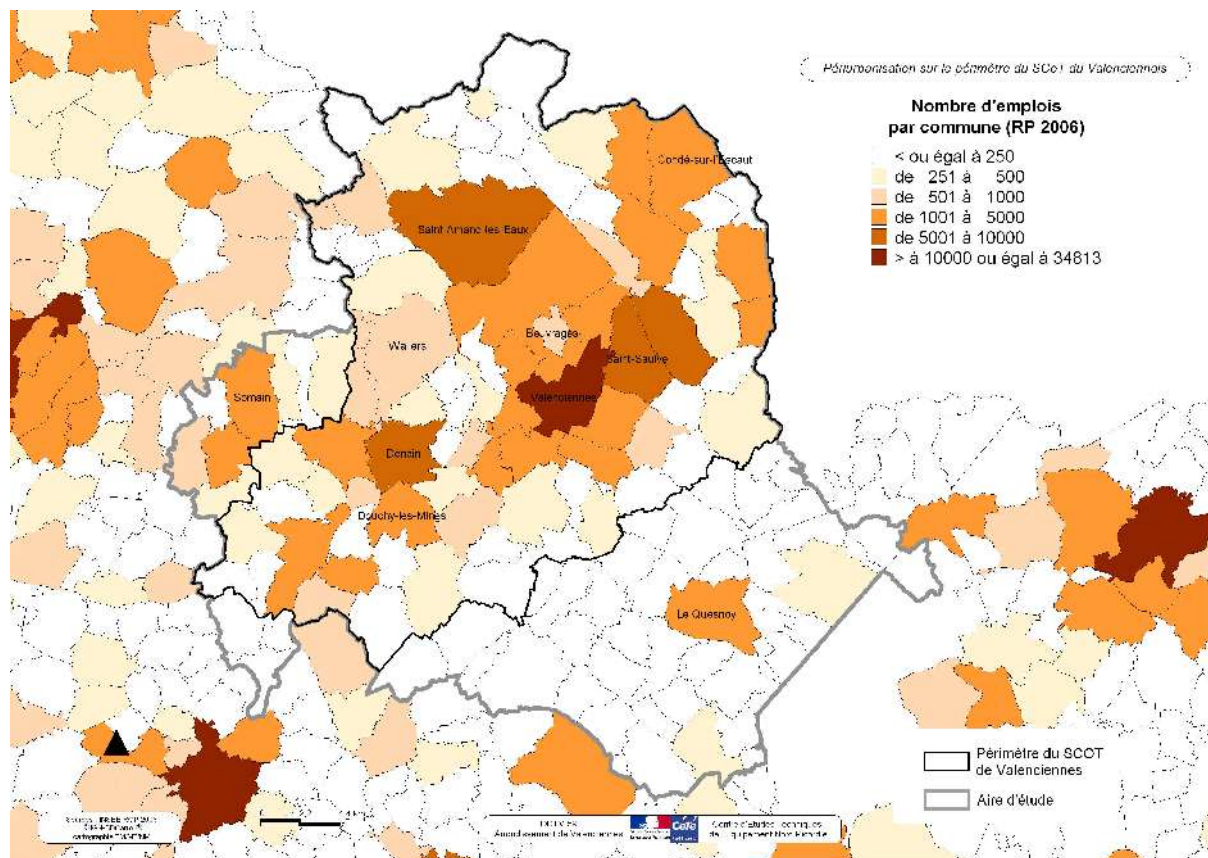
Commune	Types d'équipements de proximité (sur 15)	Types d'équipements intermédiaires (sur 19)	Types d'équipements supérieurs (sur 10)	Nombre d'équipements	Type de pôle
Valenciennes	15	19	9	944	Supérieur
Saint-Amand-les-Eaux	14	19	6	273	Supérieur
Denain	15	18	8	269	Supérieur
Anzin	14	16	5	222	Intermédiaire majeur
Somain	15	16	6	185	Intermédiaire majeur
Aniche	14	15	2	151	Intermédiaire majeur
Condé-sur-l'Escaut	15	16	5	150	Intermédiaire majeur
Le Quesnoy	14	17	2	146	Intermédiaire majeur
Marly	15	14	1	141	Intermédiaire secondaire
Petite-Forêt	13	13	5	118	Intermédiaire secondaire
Raismes	15	13	2	115	Intermédiaire secondaire
Vieux-Condé	14	12	2	112	Intermédiaire secondaire
Saint-Saulve	13	10	1	102	Intermédiaire secondaire
Onnaing	14	10	2	95	Intermédiaire secondaire
Douchy-les-Mines	12	11	2	91	Intermédiaire secondaire
Bouchain	12	13	1	87	Intermédiaire secondaire
Trith-Saint-Léger	12	10	2	86	Intermédiaire secondaire

Tableau 56: Typologie des pôles d'équipement

3.4.1.2 Localisation des pôles d'emplois

Les pôles d'emplois sont déterminés de façon relativement simple par le nombre d'emplois par commune. La source utilisée est le recensement de la population, qui permet de connaître le nombre d'emplois au lieu de travail pour l'ensemble de la population active occupée, qu'elle soit salariée ou de profession indépendante, du secteur public ou privé.

La carte suivante présente le nombre d'emplois par commune en 2006 :



Carte 46: Nombre d'emplois par commune (INSEE - RP 2006)

Valenciennes est de loin la principale commune pôle d'emplois, avec 25% des emplois de l'aire d'étude, soit 35 000 sur 140 000) alors que Valenciennes ne polarise que 10% de la population.

Saint-Amand-les-Eaux et Denain sont les deux pôles suivants, avec environ 8 000 emplois sur chacune de ces deux communes.

Les 3 pôles d'équipements supérieurs sont donc aussi les 3 principaux pôles d'emplois.

Le reste des pôles est localisé dans la zone urbanisée autour de l'Escaut, et correspond aussi à la localisation des pôles intermédiaires d'équipements.

A l'inverse, la moitié des communes de l'aire d'étude accueille moins de 200 emplois.

3.4.2 L'accessibilité des pôles d'équipements et d'emplois

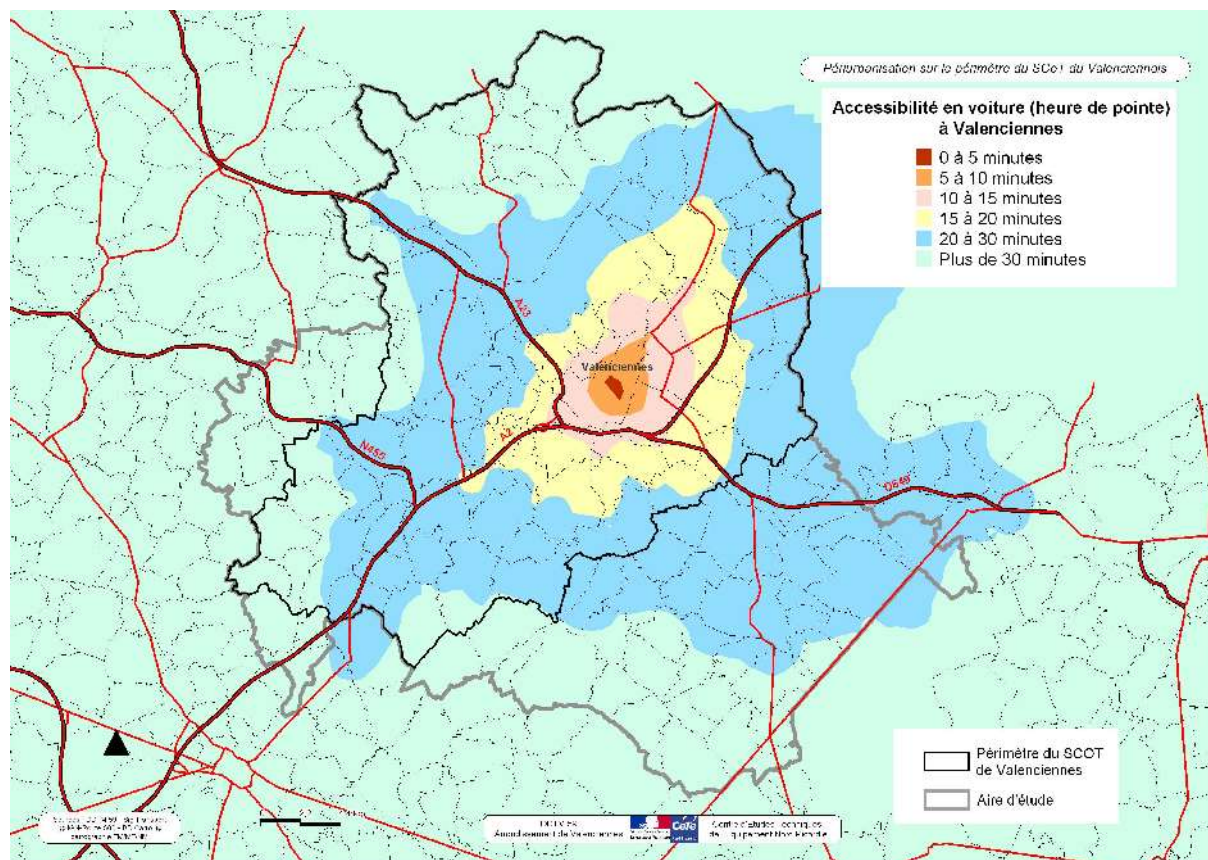
L'accès aux équipements et aux emplois depuis chaque commune du territoire est analysé ici du point de vue de la desserte routière et de la desserte en transports collectifs.

3.4.2.1 L'accessibilité routière

L'accessibilité routière est mesurée sur la base d'un réseau routier SIG dont chaque segment comporte une indication de vitesse réelle pratiquée aux heures creuses et aux heures de pointe. Les cartes présentées ici représentent les temps d'accès aux pôles aux heures de

pointe, dans des situations de trafic non perturbées (sans incident notable induisant une situation de forte congestion inhabituelle).

La première carte représente l'accessibilité routière à Valenciennes, principal pôle concentrant une part importante d'emplois et d'équipements :



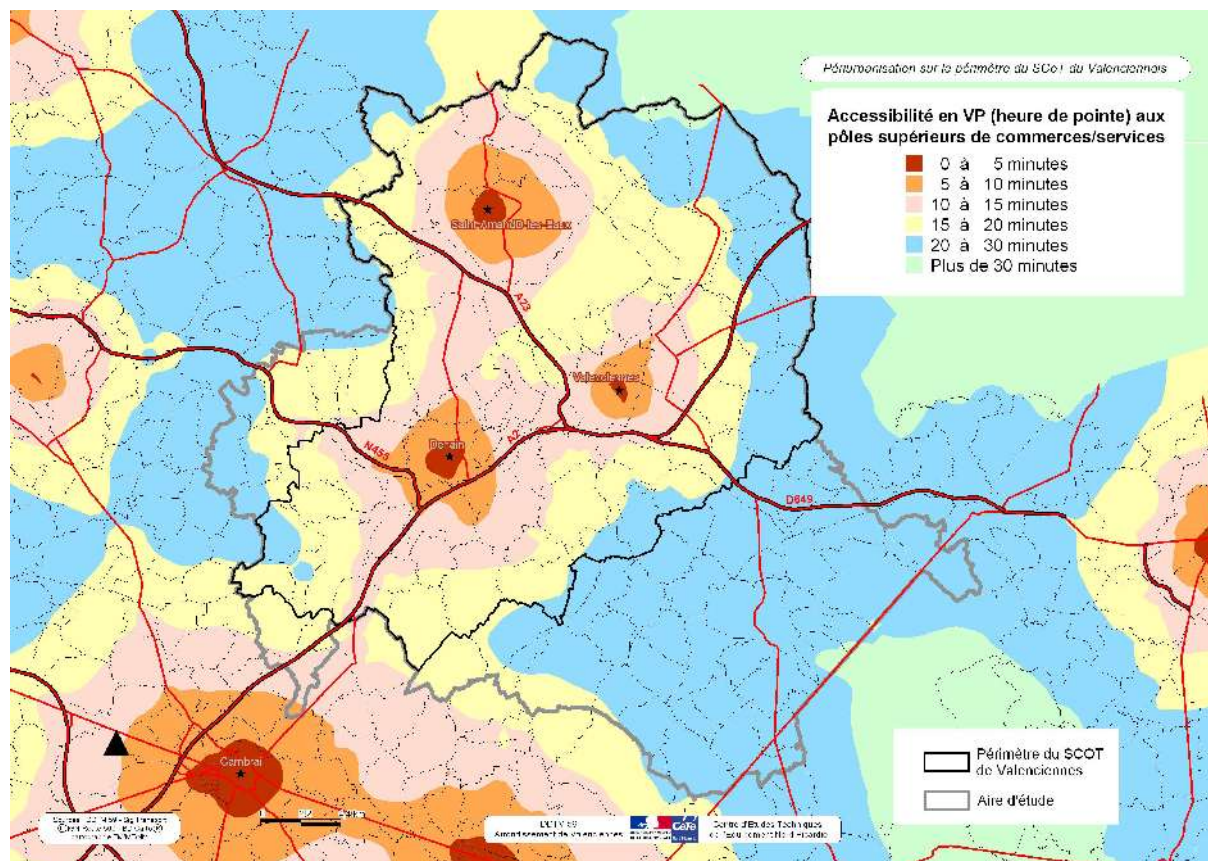
Carte 47: Accessibilité routière à Valenciennes

Cette carte met en avant le rôle structurant du réseau dénivelé à 2x2 voies qui permet un accès rapide à Valenciennes le long des axes de type autoroutier :

- Autoroute A23 : Lille – Valenciennes
- Autoroute A2 : Paris – Valenciennes – Mons (Belgique)
- Route Départementale RD649 : Maubeuge – Valenciennes

L'accès à Valenciennes est ainsi majoritairement réalisé en moins de 30 minutes, à l'exception de trois secteurs bénéficiant d'une desserte routière de moindre qualité :

- le nord du territoire autour de Mortagne-du-Nord
- le sud-ouest de l'aire d'étude, au centre d'un triangle Valenciennes, Douai, Cambrai
- le sud de Le Quesnoy

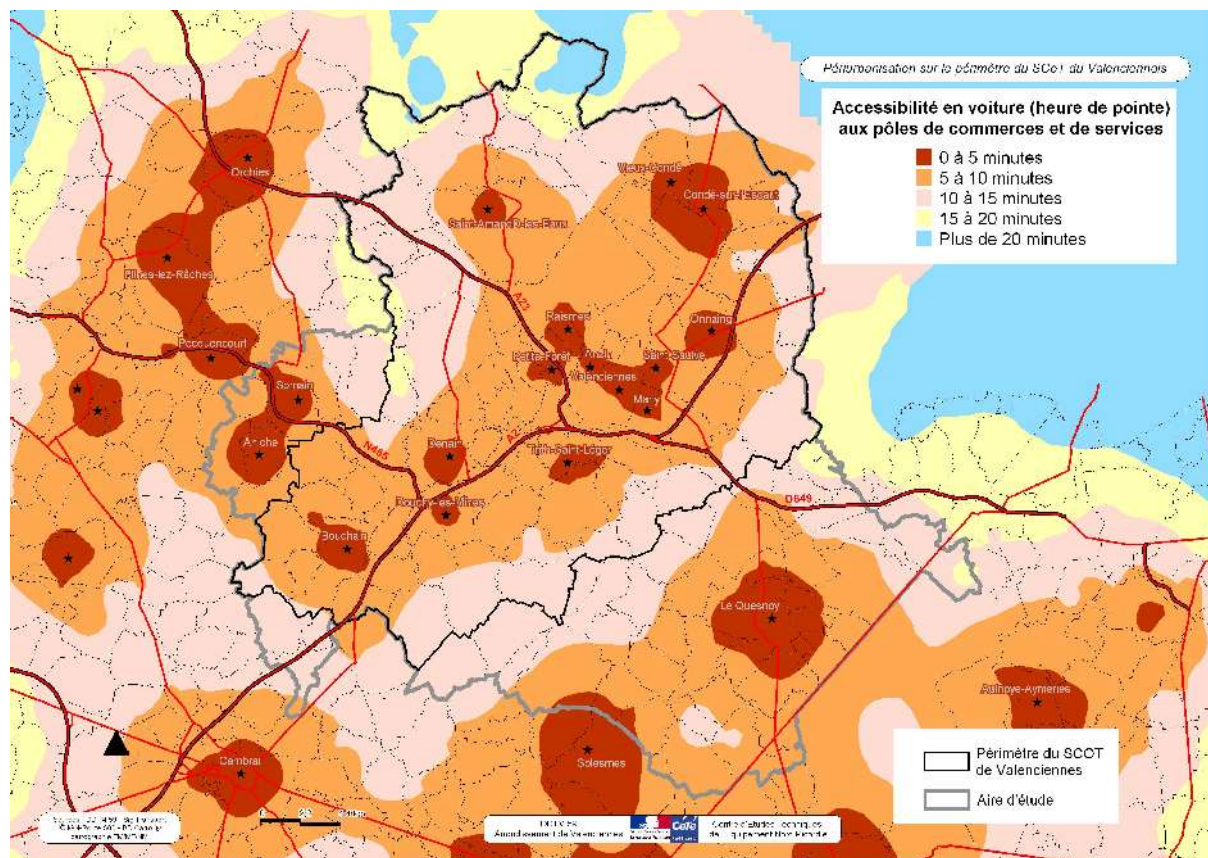


Cette carte représente les temps d'accès les plus courts pour atteindre l'un des trois pôles d'équipements de niveau supérieur, correspondant aussi aux trois principaux pôles d'emplois : La grande majorité des communes du SCOT ont un accès en moins de 20 minutes à l'un des trois pôles supérieurs d'équipements / pôles d'emplois du territoire.

Les communes de bord de périmètre ont un accès légèrement supérieur à 20 minutes, et notamment celles situées le long de la frontière belge.

Le sud de l'aire d'étude hors SCOT bénéficie de la moins bonne accessibilité, la quasi totalité des communes accédant à Denain ou Valenciennes dans des temps de 20 à 30 minutes.

Aux franges ouest et sud, se fait ressentir l'influence des pôles de Douai et Cambrai, qui peuvent être, pour un certain nombre de communes, plus proches que Denain notamment.



Carte 49: Accessibilité routière aux pôles intermédiaires d'équipements

Le territoire est très bien maillé par les pôles intermédiaires d'équipements, qui sont majoritairement concentrés autour de l'Escaut (de Bouchain au sud-ouest à Condé-sur-l'Escaut au nord-est).

Deux pôles locaux ont un rôle important et constituent autour d'eux des bassins d'attraction indépendants :

- Saint-Amand-les-Eaux
- Le Quesnoy

La frange sud du SCOT bénéficie de la moins bonne accessibilité aux pôles intermédiaires.

Enfin, seules quelques communes ne peuvent accéder à un pôle d'équipements intermédiaire en moins de 15 minutes. Il s'agit des communes situées au nord de Saint-Amand-les-Eaux, le long de la frontière belge (Rumegies et Flines-les-Mortagne).

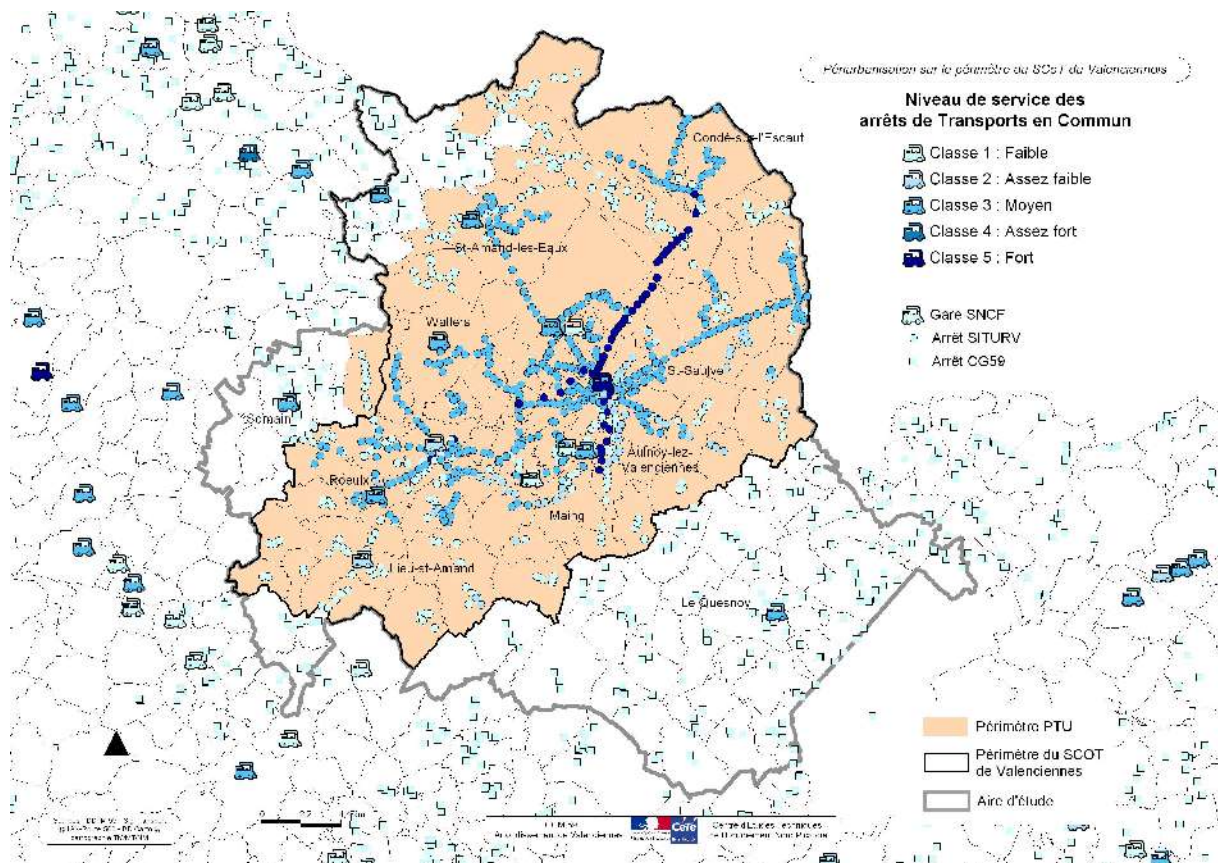
3.4.2.2 L'offre en transports collectifs

L'offre de transports collectifs est décrite notamment au travers de la localisation des arrêts, différenciés par type de réseau :

- Transports urbains dans le PTU de Valenciennes (Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole et de la Porte du Hainaut, Commune de Hornaing) – SITURV / Transvilles (Véolia)
- Transports routiers départementaux – Conseil Général du Nord / Arc-en-ciel
- Transport ferroviaire régional – Région Nord-Pas-de-Calais / SNCF

A chaque arrêt est affecté un niveau de service à 5 classes dépendant de l'amplitude horaire et de la fréquence de desserte.

La carte suivante présente cette analyse, en faisant figurer en saumon le Périmètre de Transports Urbains :



Carte 50: Offre et niveau de desserte de transports collectifs

source : SIG DDTM 59 – mai 2010

La meilleure desserte est constituée par :

- Les lignes structurantes du réseau urbain :
- tramway Famars-Valenciennes-Denain

- lignes du bus vers Saint-Amand-les-Eaux, le pays de Condé et Quiévrechain/Crespin. Ces lignes structurantes ont vocation à être converties en tramway

- Les gares de Saint-Amand et de Le Quesnoy

Les gares présentent des potentiels de desserte intéressants car elles permettent un accès rapide et direct au centre de Valenciennes et à celui de Lille pour la gare de Saint-Amand, avec des fréquences de passages relativement élevées.

Le reste du territoire est moins bien desservi, plus particulièrement les communes hors PTU du nord du SCOT et du sud du territoire d'étude.

Le territoire est fortement maillé en pôles d'emplois, de services et d'équipements. Les habitants de l'aire d'étude ont accès à au moins un pôle intermédiaire d'équipements en moins de 15 minutes en voiture.

La desserte en transports collectifs est très disparate : de bon niveau de service autour des gares principales (Valenciennes, Saint-Amand-les-Eaux ou Le Quesnoy) et des axes structurants du Périmètre de Transport Urbain (ligne de tram actuelle et en projet), elle est très limitée à l'extérieur du PTU notamment.

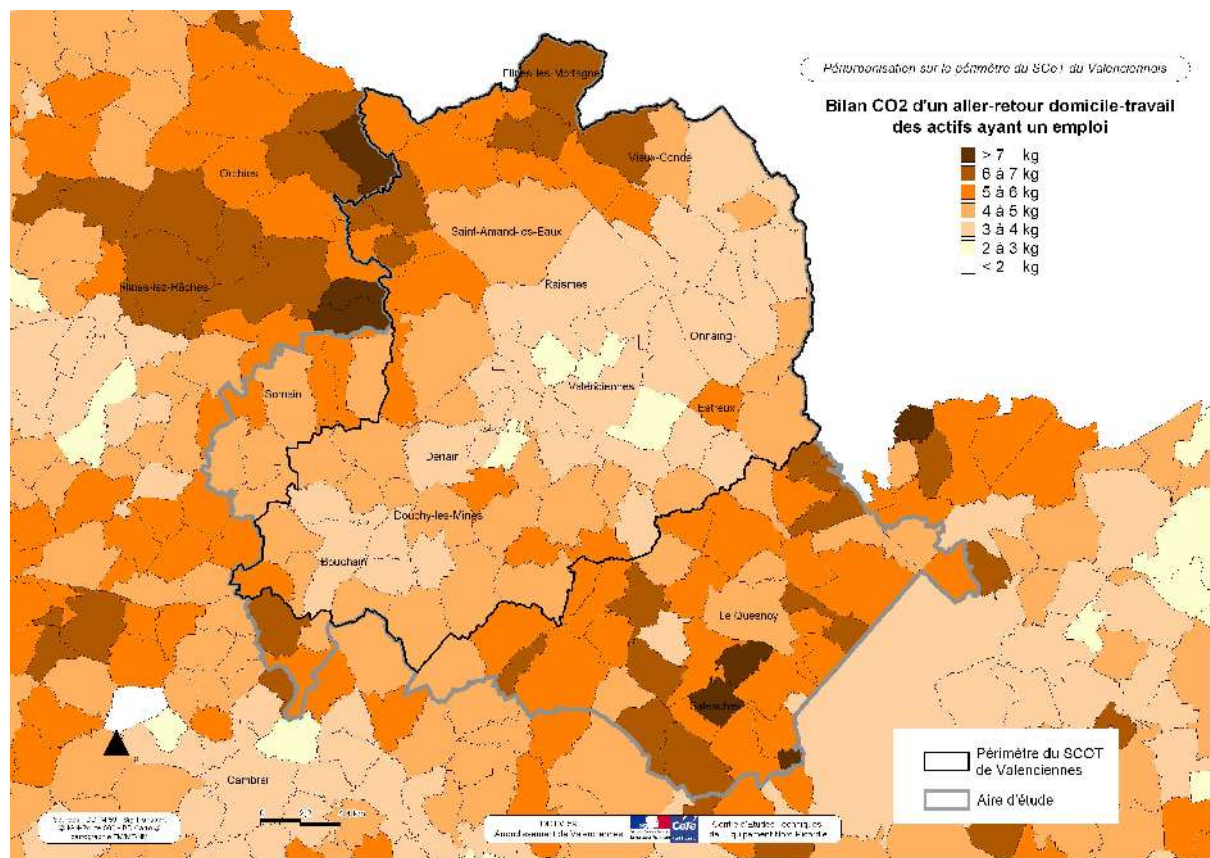
3.4.3 L'impact des déplacements vers le travail sur les émissions de gaz à effet de serre

Le recensement de la population permet de connaître la localisation respective des lieux d'habitat et de travail de l'ensemble de la population active occupée. Il fournit aussi le mode de transport principal le plus souvent utilisé.

Ces informations permettent ainsi de reconstituer, pour chaque actif la distance parcourue pour se rendre au travail, et de la convertir en émissions de gaz à effet de serre par l'utilisation de facteurs d'émissions (source : valeurs approchées du bilan carbone de l'ADEME) :

- pour la voiture : 180 g-éqCO₂/km
- pour les TC : 130 g-éqCO₂/km
- pour les 2-roues : 50g-éqCO₂/km

La carte suivante présente ainsi les émissions moyennes par commune d'un déplacement aller-retour vers le travail d'un actif :



Carte 51: Bilan GES d'un aller-retour domicile-travail des actifs occupés

En moyenne, un actif de l'aire d'étude émet 4,1 kg-éq CO2 pour effectuer un aller-retour domicile-travail, mais la variation des émissions moyennes par actif est très forte d'une commune à l'autre.

Ainsi, les émissions de CO2 sont les plus basses dans les centralités de l'agglomération et augmentent dans le périurbain. Le tableau suivant reprend les valeurs moyennes par typologie de commune :

	Bilan GES d'un A/R D-T	Écart à la moyenne
Ville-centre	3,2	-22%
Pôles urbains hors espace urbain intermédiaire	4,4	7%
Espace urbain intermédiaire	3,8	-8%
Espace périurbain	5,1	24%
Moyenne	4,1	/

Tableau 57: Bilan GES d'un aller-retour domicile-travail selon la typologie urbaine

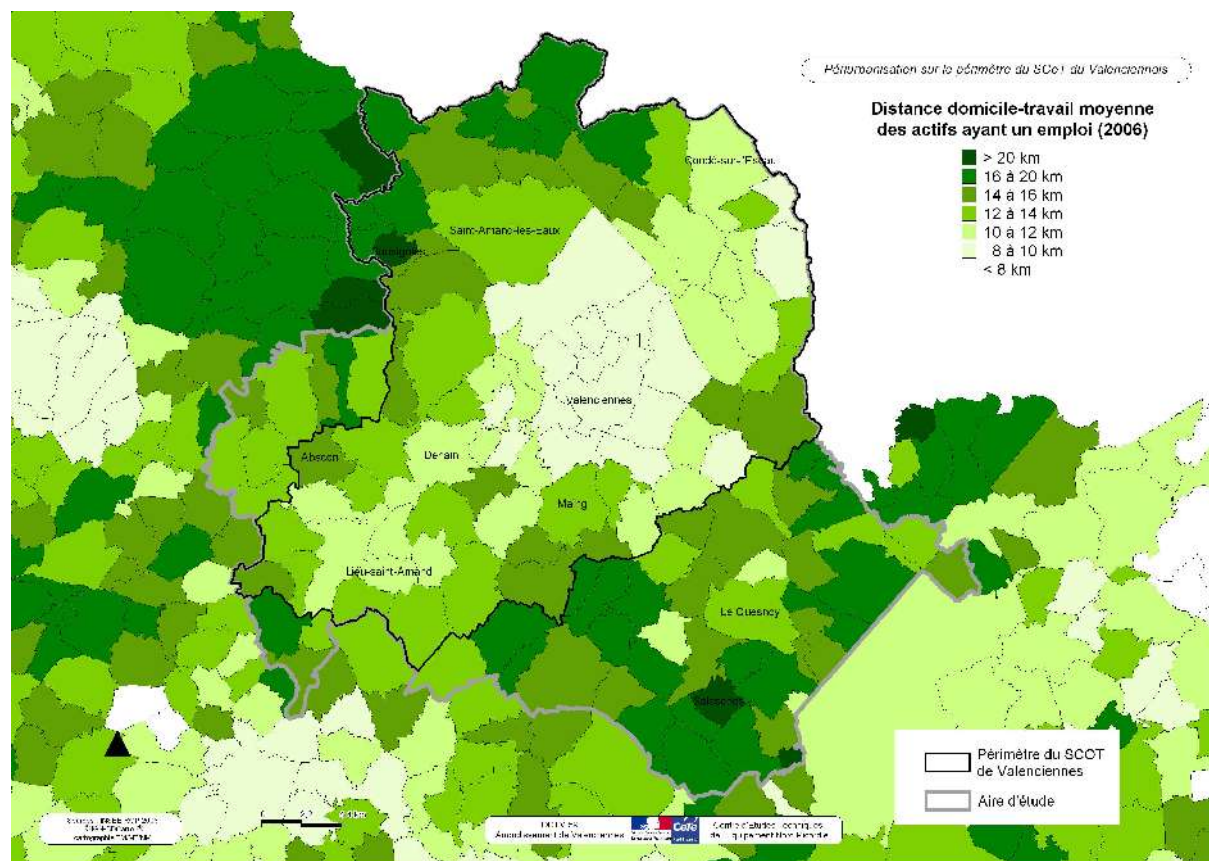
A Valenciennes, le bilan GES est de 22% inférieure à la moyenne, alors qu'à l'inverse, dans les espaces définis comme périurbains, il est de 24% supérieur à la moyenne.

Les autres espaces du territoire ont des comportements plus proches de la moyenne, l'espace urbain intermédiaire étant situé en dessous de la moyenne, les pôles urbains plutôt au-dessus.

Ces écarts résultent essentiellement de deux effets conjugués, le premier ayant une importance nettement supérieure comparé au second. Il s'agit :

1. De la distance moyenne à l'emploi
2. Des modes de transport utilisés

La carte suivante présente la distance domicile-travail moyenne des actifs occupés par commune :



Carte 52: Distance domicile-travail moyenne des actifs occupés par commune

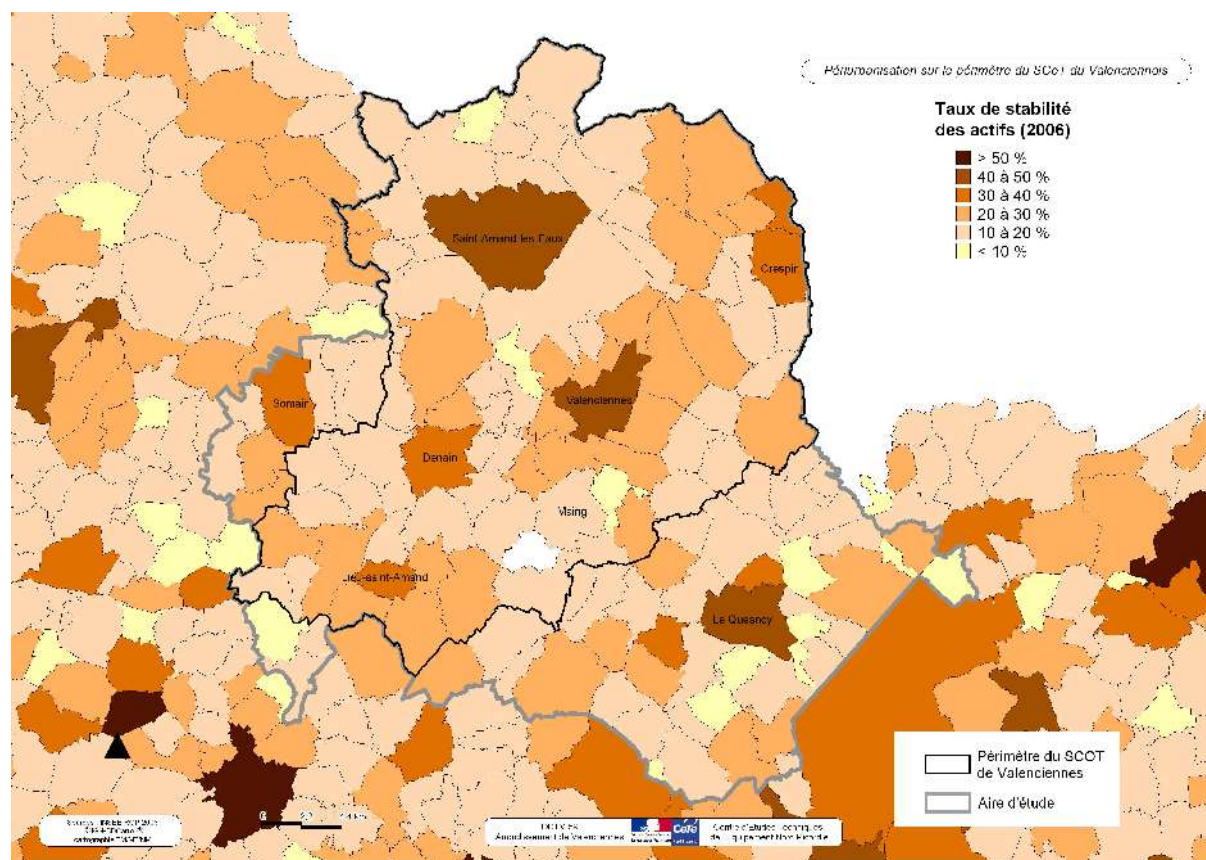
La distance domicile-travail moyenne dépend très nettement de la proximité de la commune considérée avec les principaux pôles d'emplois que sont Valenciennes et ses communes limitrophes. Ainsi, les actifs des communes du cœur d'agglomération travaillent en moyenne à moins de 10 km de leur domicile.

Cette distance moyenne dépasse les 16, voire les 20 km, dans les franges de l'aire d'étude, au nord (actifs travaillant à la fois dans le Valenciennois et l'agglomération lilloise) et au sud de Le Quesnoy notamment.

	Distance D-T moyenne	Écart à la moyenne
Ville-centre	9,7	-19%
Pôles urbains hors espace urbain intermédiaire	13,0	8%
Espace urbain intermédiaire	11,1	-8%
Espace périurbain	14,6	22%
Moyenne	12,0	/

Tableau 58: Distance domicile-travail moyenne des actifs occupés selon la typologie urbaine

Croisé avec la typologie urbaine, on constate que dans les espaces périurbains, la distance moyenne domicile-travail approche les 15 km, alors que dans les espaces urbains, elle avoisine les 10 à 11 km.



Carte 53: Part des actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence

La possibilité, pour un habitant d'une commune, de travailler dans cette même commune, influe beaucoup sur la distance domicile-travail. La carte ci-dessus présente ainsi la part des actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence. Elle varie fortement, de quelques pourcents pour les communes dotées d'un faible nombre d'emplois à plus de 40% pour les grands pôles d'emplois : Valenciennes (49%), Saint-Amand-les-Eaux (41%) et Denain (37%) mais aussi Le Quesnoy, pôle autonome du sud du territoire (43%).

En moyenne, ce taux de stabilité est de 25%, mais il varie beaucoup selon la typologie urbaine, comme le montre le tableau suivant : de 17% dans les espaces périurbains à 42% ou 49% pour les pôles de l'aire d'étude.

Ville-centre	49%
Pôles urbains hors espace urbain intermédiaire	42%
Espace urbain intermédiaire	23%
Espace périurbain	17%
Moyenne	25%

Tableau 59: Taux de stabilité des actifs selon la typologie urbaine

Le second facteur influant sur les émissions de gaz à effet de serre des déplacements domicile-travail est le mode de transport choisi :

Ainsi sur les déplacements infra-communaux, de courte distance, la marche et le vélo présentent une alternative totalement non émettrice à l'usage de la voiture individuelle.

Le tableau suivant présente la part d'usage des modes de transport selon la typologie urbaine :

	Part "travail à domicile"	Part "Marche"	Part "Voiture"	Part "2-roues"	Part "TC"	Total
Ville-centre	8%	32%	50%	4%	7%	7 534
Pôles urbains hors espace urbain intermédiaire	8%	26%	58%	6%	2%	3 329
Espace urbain intermédiaire	12%	24%	53%	9%	3%	19 818
Espace périurbain	26%	20%	46%	7%	1%	6 812
Moyenne	13%	25%	51%	7%	3%	37 493

Tableau 60: Part des modes de transport des déplacements domicile-travail des actifs stables

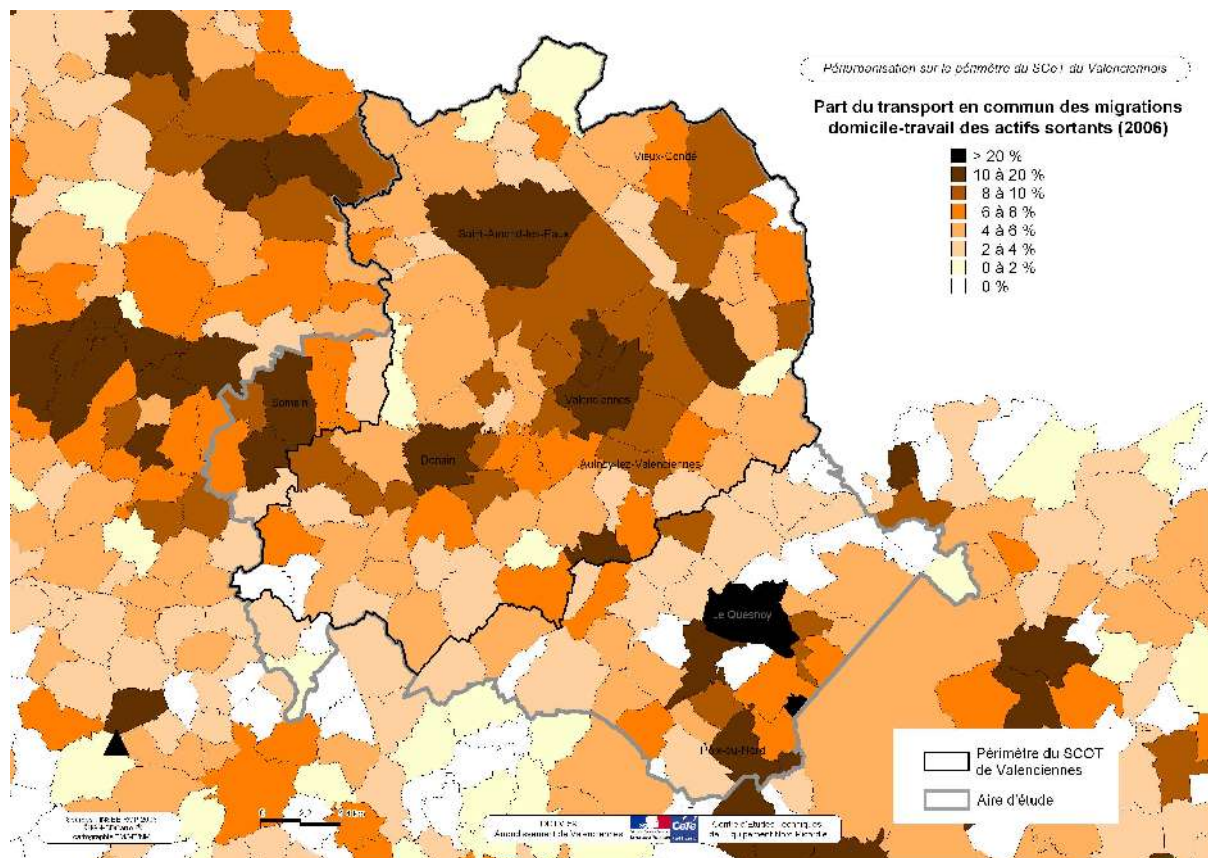
En moyenne, un actif sur deux travaillant dans sa commune utilise sa voiture pour se rendre à son lieu de travail. La marche à pied est seulement le second mode utilisé et concerne un actif sur quatre. Cette part est toutefois plus élevée dans les pôles de l'agglomération (32% à Valenciennes par exemple) que dans l'espace périurbain (10%).

Les transports en commun sont en moyenne faiblement utilisés (3%), mais la part monte à 7% à Valenciennes.

Un fort potentiel existe donc vers les modes doux, marche à pied et vélo (dont l'usage ne peut être mesuré ici, car non dissocié des deux-roues motorisés).

Sur les déplacements domicile-travail extra-communaux, qui concernent donc des distances plus longues, les transports collectifs peuvent présenter une alternative à la voiture, lorsque la desserte est suffisamment performante.

La carte suivante indique la part d'usage des transports collectifs pour les actifs travaillant à l'extérieur de leur commune de résidence :



Carte 54: Part des actifs occupés travaillant en dehors de leur commune de résidence et utilisant les transports collectifs pour se rendre au travail

Le taux d'usage des transports collectifs pour les actifs sortants – en moyenne de 8% dans l'aire d'étude – varie fortement d'une commune à l'autre, comme le montre la carte ci-dessus et le tableau ci-après.

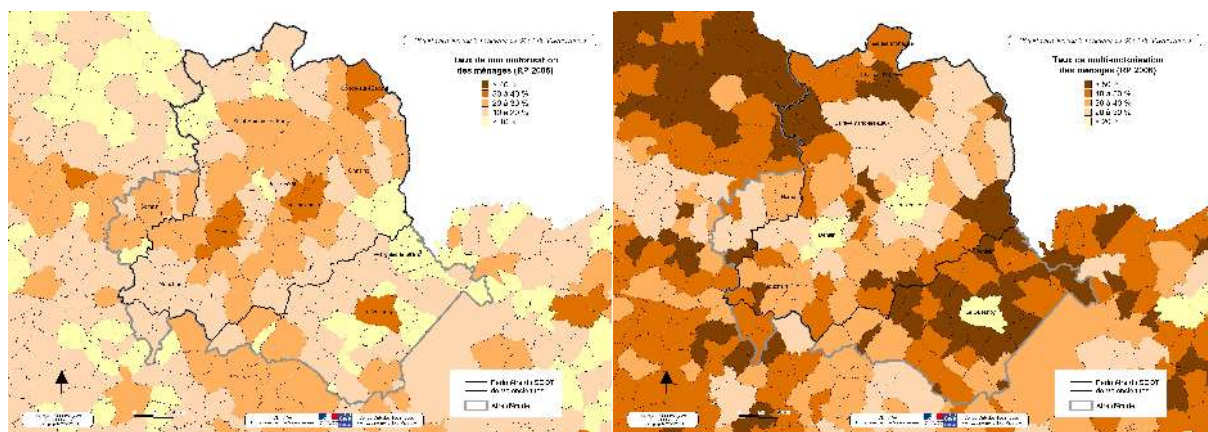
Ainsi dans les pôles de l'agglomération, bien desservis par les transports publics (urbains et interurbains dans les cas de Saint-Amand et Valenciennes, interurbains uniquement dans le cas de Le Quesnoy), la part monte à 12-13%, alors que dans l'espace périurbain, elle n'est que de 5%.

La part la plus élevée est constatée sur la commune de Le Quesnoy, où 21% des 900 actifs sortants utilisent les transports collectifs pour se rendre au travail. La gare semble donc y jouer un rôle très important pour la desserte de Valenciennes et dans une moindre mesure du Val de Sambre. Ce rôle est à renforcer, tout comme à Saint-Amand-les-Eaux qui bénéficie d'une très bonne desserte ferroviaire vers Lille et Valenciennes, et où la part d'usage des transports en commun n'est que de 10%.

	Part "travail à domicile"	Part "Marche à pied"	Part "Voiture particulière"	Part "deux-roues"	Part "Transports collectifs"	Total
Ville-centre	0%	2%	82%	4%	13%	7 184
Pôles urbains hors espace urbain intermédiaire	0%	0%	84%	3%	12%	4 357
Espace urbain intermédiaire	0%	1%	86%	4%	9%	61 094
Espace périurbain	0%	0%	92%	3%	5%	31 336
Moyenne	0%	1%	87%	4%	8%	103 971

Tableau 61: Part des modes de transport des déplacements domicile-travail des actifs sortants

Enfin ces deux dernières cartes indiquent la part de ménages n'ayant pas de voiture à disposition (carte de gauche) ou au contraire disposant de plusieurs voitures (droite) :



Carte 55: Taux de non-motorisation et de multi-motorisation des ménages

Le taux moyen de ménages non motorisés est de 24% dans l'aire d'étude. Ce taux est souvent élevé dans les communes bien équipées en service et concentrant emploi et population, ainsi que dans les communes bénéficiant d'une bonne desserte TC. Les ménages non équipés et ne bénéficiant que d'une desserte TC de faible niveau représentent souvent plus de 10%, voire 20% des ménages des communes périurbaines.

La multi-motorisation concerne majoritairement les communes sous « dépendance automobile » et éloignées des pôles de l'agglomération. Le taux moyen est de 29%, mais il dépasse les 50% dans 42 communes.

Les émissions de GES des déplacements domicile-travail sont fortement liées à l'éloignement entre lieux de résidence et de travail, et dans une moindre mesure à l'usage de modes alternatifs à la voiture. Trois secteurs de périurbanisation présentent les émissions individuelles les plus fortes :

- le nord-ouest, dont les actifs travaillent soit dans le pôle d'emploi de Valenciennes, soit dans celui de Lille ;

- le sud-est, sous forte domination de Valenciennes et caractérisé par un éloignement assez important ;

- enfin le sud-ouest, dont les actifs travaillent peu dans leur commune, plus fréquemment dans les pôles de Valenciennes, Douai ou Cambrai.

La prise en compte de la vulnérabilité des ménages fortement éloignés des pôles d'emplois et aux revenus modestes est essentielle. Au-delà des émissions de GES qui ont un impact global sur le changement climatique, la question de la précarité énergétique est déterminante, dans un contexte de hausse récente et à venir des prix des carburants.

3.5 Caractéristiques socio-économiques des emménagés récents

3.5.1 Méthodologie

L'analyse des caractéristiques socio-économiques des nouveaux arrivants s'est appuyée sur 2 sources de données :

- les données FILOCOM 2009,
- les données sur les migrations résidentielles 2001-2006 issues du recensement de la population de l'INSEE.

3.5.1.1 Les données FILOCOM

Pour l'étude des revenus des emménagés récents⁶⁷ et de l'ensemble des ménages fiscaux par FILOCOM, on a dressé une typologie par l'élaboration de diagrammes triangulaires⁶⁸ à partir de la variable « revenus selon le plafond HLM », avec les 3 modalités suivantes : revenus inférieurs à 60% du plafond HLM (« bas revenus »), revenus compris entre 60 et 100% du plafond HLM (« revenus intermédiaires ») et revenus supérieurs à 100% du plafond HLM (« hauts revenus »).

À partir des données FILOCOM, on s'est également intéressé aux revenus des propriétaires occupants en 2009 de logements individuels de moins de 6 ans⁶⁹. Pour cette exploitation, les effectifs de ménages sont beaucoup plus faibles. Ainsi, sur les 135 communes de l'aire d'étude, 35 communes ne comprenaient que 10 ou moins de 10 ménages concernés et étaient donc soumises au secret statistique. On a donc regroupé certaines de ces communes afin d'obtenir des ensembles supra-communaux satisfaisants. Par ailleurs, on a travaillé sur la moyenne des revenus selon les plafonds HLM et non, comme précédemment, sur la

67 Dans notre cas, un ménage est appelé emménagé récent lorsqu'il a changé de résidence principale au cours des deux dernières années précédant l'inventaire FILOCOM, quel que soit son statut d'occupation. L'ensemble des exploitations FILOCOM s'est limité aux résidences principales.

68 Pour la méthode du diagramme triangulaire, cf. 2.1.2.6.4.

69 Par « logements individuels de moins de 6 ans », on entend les logements nouvellement construits et soumis à taxe d'habitation, apparus après l'inventaire FILOCOM de 2003. Par ailleurs, on n'a pas appliqué de filtre par rapport à la durée d'occupation. Les propriétaires occupants étudiés ne sont donc pas nécessairement ceux qui ont fait construire la maison individuelle qu'ils occupent en 2009.

répartition des ménages selon leur revenu. Ceci pour conserver des résultats représentatifs : il semblait en effet risqué de couper un effectif déjà faible en 3 sous-effectifs.

3.5.1.2 Les données migrations résidentielles 2001-2006

Par rapport aux données FILOCOM, les données sur les migrations résidentielles issues de l'INSEE permettent de récupérer une information sur l'origine des ménages. En revanche, on perd l'information directe sur les revenus. Il est possible cependant d'obtenir une information indirecte par l'analyse d'un **indicateur construit à partir de la catégorie socio-professionnelle de la personne de référence du ménage** (l'exploitation porte sur un nombre de ménages et non sur un nombre d'individus). On a ainsi travaillé sur le rapport entre la part des employés (CSM=5) et ouvriers (CSM=6) et celle des artisans, commerçants et chefs d'entreprise (CSM=2), des cadres et professions intellectuelles supérieures (CSM=3) et des professions intermédiaires (CSM=4). On fait alors l'hypothèse, dans une perspective avant tout comparative (on s'intéressera aux sur- et sous-représentations par rapport à la valeur calculée pour l'ensemble de l'aire d'étude), que plus ce rapport est faible, plus la population étudiée est aisée et, inversement, que plus ce rapport est élevé, plus la population étudiée est modeste.

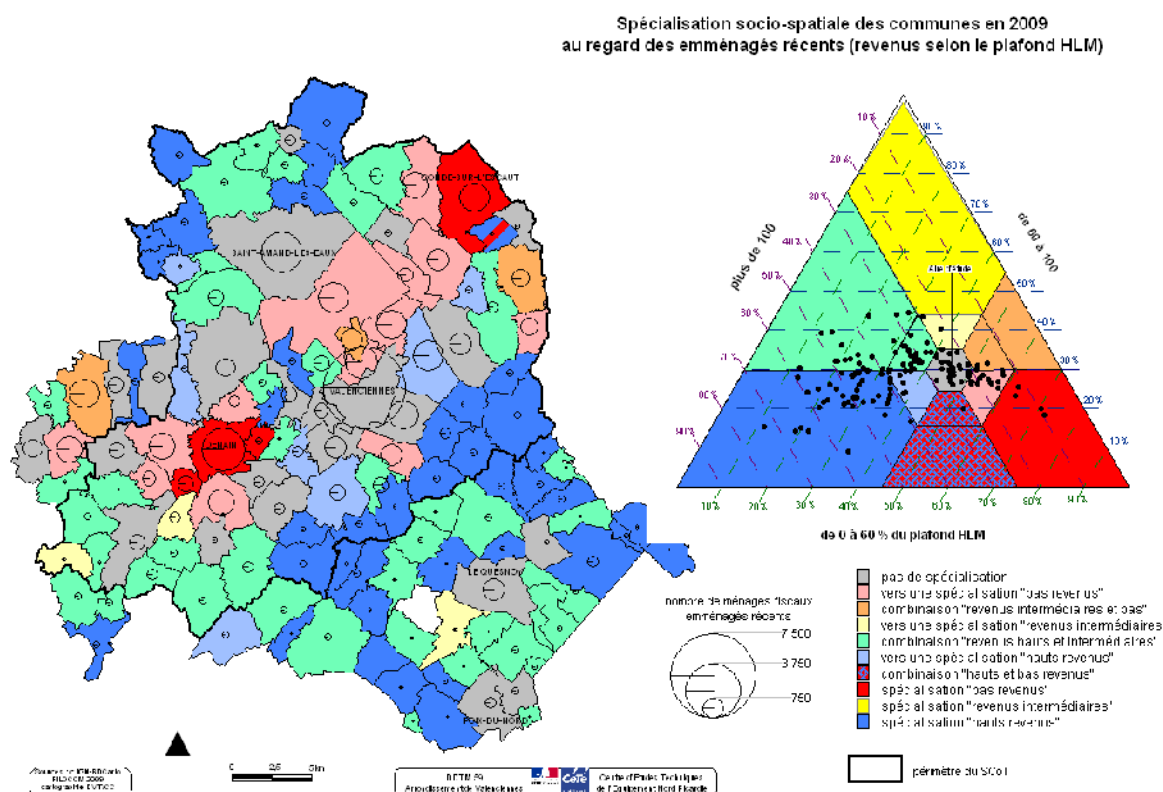
Par ailleurs, le nouveau mode de recensement n'étant plus exhaustif (résultats à partir d'échantillons selon la taille de la commune), il faut rester vigilant par rapport à l'importance des effectifs. L'INSEE recommande ainsi ne pas utiliser les données de l'exploitation complémentaire (dont sont issues les données sur les migrations résidentielles) pour des zones de moins de 2000 habitants⁷⁰. Pour les 87 communes de l'aire d'étude qui comprenaient moins de 2000 habitants en 2006, on a donc procédé à des regroupements afin de dépasser le seuil. On a procédé à ces regroupements en conservant au mieux les distinctions dans/hors arrondissement et communes rurales/communes urbaines. Au final, on a travaillé sur 71 groupements issus des 135 communes de l'aire d'étude.

L'INSEE signale également que les effectifs inférieurs à 200 doivent être maniés avec précaution. Pour l'analyse de la CSP des ménages issus de l'arrondissement de Lille, on a ainsi choisi de ne pas représenter les groupements avec moins de 30 logements, le calcul de l'indicateur ne paraissant pas pertinent dans ce cas. L'analyse sur la CSP des ménages issus de l'unité urbaine de Valenciennes porte sur davantage de ménages (le minimum étant 60 pour un groupement) et on a choisi de représenter l'ensemble des groupements. Dans tous les cas, il faut cependant rester prudent en confrontant les résultats avec l'exploitation des fichiers FILOCOM. On verra par la suite que nos choix sont validés *a posteriori* par cette confrontation car les observations sont cohérentes entre elles.

3.5.2 Distribution socio-spatiale des nouveaux emménagés en 2009

Les « nouveaux emménagés » sont ici les ménages qui occupent leur résidence principale en 2009 depuis moins de 2 ans, sans distinction de statut d'occupation.

⁷⁰ Fichiers détail : documentation - MIGCOM : Fichier Migrations résidentielles (localisation à la commune de résidence et à la commune de résidence antérieure), INSEE, mise à jour le 17 décembre 2009, 12 p.



Carte 56: Spécialisation socio-spatiale des communes en 2009 au regard des emménagés récents

On distingue nettement le corridor minier spécialisé dans les bas revenus, et en particulier les communes de Louches, Denain, Wavrechain-sous-Denain et Condé-sur-l'Escaut. Deux espaces intermédiaires (en gris sur la carte), correspondant à des communes proches des caractéristiques sociales de l'ensemble de l'aire d'étude, s'étendent de part et d'autre du corridor minier et font « tampon » avec les communes périurbaines du nord-ouest et du sud-est de l'arrondissement. Dans ces territoires, on trouve les communes spécialisées dans les emménagés récents à hauts revenus : d'une part les communes sous influence lilloise, autour de Sars-et-Rosières et Mortagne-du-Nord ; d'autre part les communes qui s'égrènent le long de la limite du SCOT avec l'Avesnois (de Verchain-Maugré à Sebourg) et s'étendent le long de la frontière belge et jusqu'à la forêt de Mormal (de Eth à Obies). Dans l'Avesnois, marqué par les deux pôles du Quesnoy et de Poix-du-Nord qui ne montrent pas de spécialisation en matière de revenu des nouveaux emménagés, une géométrie semble se dessiner qu'il n'est cependant pas facile d'interpréter : une sorte de couronne s'esquisse autour du Quesnoy (communes aux revenus combinés hauts et intermédiaires), complétée, un peu plus loin, par une seconde couronne de hauts revenus, qui englobe la frange sud-est du SCOT.

De manière générale (voir tableau ci-dessous), on constate une différenciation marquée entre urbain à bas revenus et rural à hauts revenus.

		Revenu selon le plafond HLM						
	Nombre de ménages fiscaux	[0;60[(%)	[60;100[(%)	≥100 (%)	Moyenne (%)	Médiane (%)	Revenu net moyen par UCM ⁷¹ (€)	Revenu médian par UCM (€)
SCOT	36 539	47,6	27,9	24,5	74,3	63,2	12 979	11 197
Urbain	34 876	48,4	27,9	23,7	73,0	61,9	12 761	11 030
Rural	1 663	30,4	27,7	41,9	102,4	87,6	17 536	15 101
Aire d'étude	43 533	46,7	28,2	25,1	75,3	64,4	13 113	11 364
Urbain	39 856	48,3	28,2	23,5	72,8	62,1	12 707	11 037
Rural	3 677	29,9	28,4	41,7	102,6	88,4	17 516	15 151
Espace urbain intermédiaire	25 046	52,3	27,7	20,0	65,8	-	11 423	-
Espace périurbain	8 156	32,9	29,5	37,6	96,1	-	16 448	-
Département	292 448	41,8	28,6	29,6	84,2	71,1	14 704	12 562
Urbain	270 178	48,4	27,9	23,7	73,0	61,9	12 761	11 030
Rural	22 270	30,4	27,7	41,9	102,4	87,6	17 536	15 101
Région	446 541	42,9	29,1	28,0	81,5	69,3	14 205	12 190
France métropolitaine	13 370 505	34,3	30,5	35,2	96,7	79,7	17 713	14 479

Tableau 62: Revenu des nouveaux emménagés étalonné selon le plafond HLM (FILOCOM 2009)

71 Unité de Consommation des Ménages : l'UCM est un indice de consommation défini par l'INSEE de la manière suivante :

$$UCM = 1 + 0,5(Na - 1) + 0,3 Ne + 0,2 \text{ (famille monoparentale)}$$

(avec Na le nombre d'adultes ou d'enfants de plus de quatorze ans et Ne le nombre d'enfants de quatorze ans et moins).

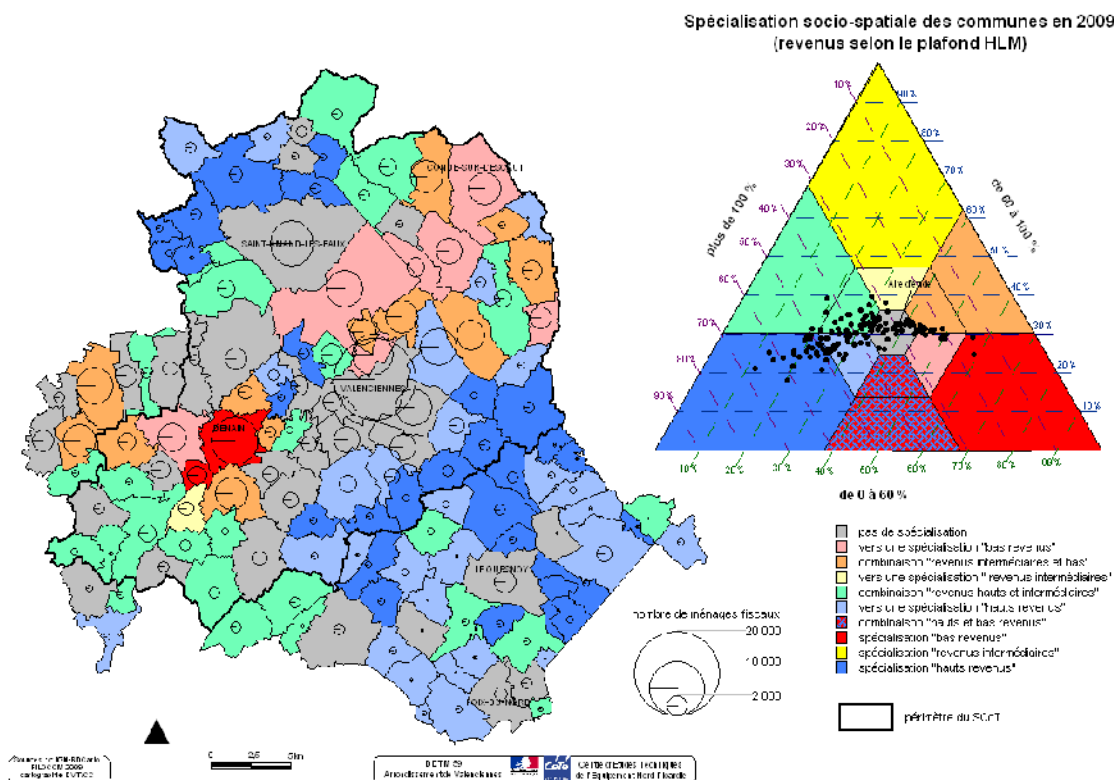
La demi médiane du revenu par unité de consommation donne le seuil de pauvreté.

Commune	Nombre de ménages fiscaux	Revenu selon le plafond HLM					Revenu net moyen par UCM (€)	Revenu médian par UCM (€)
		[0;60[(%)	[60;100[(%)	≥100 (%)	Moyenne (%)	Médiane (%)		
Lourches	335	71,9	18,5	9,6	44,6	38,0	7 716	6 730
Denain	2 335	70,3	20,1	9,6	44,9	37,7	7 850	6 699
Wavrechain-sous-Denain	137	62,8	25,5	11,7	53,7	47,9	9 482	8 380
Condé-sur-l'Escaut	1 102	63,0	23,3	13,6	55,7	46,1	9 689	8 048
Douchy-lès-Mines	931	57,1	29,6	13,2	56,3	50,3	9 790	9 102
...								
Millonfosse	33	12,1	39,4	48,5	139,6	92,5	23 191	15 996
Sebourg	146	21,9	14,4	63,7	147,1	116,2	24 952	19 833
Sars-et-Rosières	26	11,5	15,4	73,1	154,7	121,1	26 238	21 748
Estreux	42	19,0	14,3	66,7	158,2	119,8	27 432	20 983
Wagnies-le-Grand	88	28,4	22,7	48,9	171,1	98,2	28 696	17 786

Tableau 63: Revenus communaux extrêmes des nouveaux emménagés par rapport à la moyenne du revenu selon le plafond HLM (FILOCOM 2009)

3.5.3 Distribution socio-spatiale de l'ensemble des ménages en 2009

On s'intéresse ici à l'ensemble des ménages fiscaux en 2009 sur l'aire d'étude.



Carte 57: Spécialisation socio-spatiale des communes en 2009

Par rapport à l'analyse des emménagés récents, on retrouve le corridor minier caractérisé par une proportion importante de ménages à revenus bas ou intermédiaires (on notera au passage la situation à nouveau spécialisée dans les bas revenus des communes de Denain et Lourches). On distingue ensuite deux espaces non spécialisés, qui forment une transition entre les communes spécialisées dans les bas revenus du corridor minier et les communes spécialisées dans les hauts revenus qui se situent, d'une part, au nord-ouest, sur un secteur qui correspond quasiment au périmètre de la Communauté de Communes Rurales de la Vallée de la Scarpe et, d'autre part, sur un large territoire qui s'étale depuis la frange sud-est du SCOT vers l'Avesnois jusqu'à la limite de l'aire d'étude.

Dans l'Avesnois, les deux villes-centres que sont Le Quesnoy et Poix-du-Nord se distinguent par des niveaux de revenus relativement plus faibles que les communes qui les entourent. Surtout, on remarque que les communes les plus spécialisées dans les hauts revenus s'organisent en bande le long de la limite sud-est du SCOT, de Sebourg à Quérénaing, avec quelques incursions notables dans l'Avesnois, comme s'il y avait un « effet frontière » à l'échelle de l'arrondissement.

	Nombre de ménages fiscaux	Revenu selon le plafond HLM					Revenu net moyen par UCM (€)	Revenu médian par UCM (€)
		[0;60[(%)	[60;100[(%)	≥100 (%)	Moyenne (%)	Médiane (%)		
SCOT	136 318	39,7	29,8	30,5	86,9	72,6	14 750	12 425
Urbain	128 410	40,5	29,9	29,6	85,5	71,6	14 522	12 230
Rural	7 908	26,8	28,4	44,9	110,2	92,3	18 449	15 528
Aire d'étude	165 576	38,9	30,1	31,0	87,6	73,4	14 850	12 570
Urbain	147 950	40,3	30,2	29,5	85,1	71,6	14 455	12 227
Rural	17 626	27,1	28,9	44,0	108,5	91,3	18 164	15 348
Espace urbain intermédiaire	99 235	42 790	30 514	25 918	78,7	-	13 318	-
Espace périurbain	38 212	10 985	11 404	15 822	104,6	-	17 538	-
Département	1 011 382	33,8	29,6	36,5	97,6	80,6	16 601	13 905
Urbain	908 597	34,6	29,6	35,8	96,4	79,5	16 425	13 749
Rural	102 785	26,6	30,1	43,2	108,5	90,8	18 155	15 245
Région	1 590 125	34,9	30,3	34,8	94,7	78,5	16 078	13 496
France métropolitaine	26 324 101	29,6	29,8	40,5	106,2	86,8	19 103	15 507

Tableau 64: Revenu des ménages fiscaux étalonné selon le plafond HLM (FILOCOM 2009)

De manière générale, et à toutes les échelles considérées, les nouveaux emménagés présentent des revenus plus faibles que l'ensemble des ménages, ce qui est naturel. Sur le SCOT par exemple, le revenu moyen des nouveaux emménagés par rapport au plafond HLM se situe à 74,3% contre 86,9% pour l'ensemble des ménages.

Si l'on compare par ailleurs les diagrammes triangulaires concernant les emménagés récents et l'ensemble des ménages, le nuage de points est plus compact pour l'ensemble des ménages que pour les nouveaux emménagés. Cela traduit une moindre disparité de situations en terme de revenus, ce qui provient sans doute en partie du fait que les effectifs des nouveaux emménagés sont significativement moindres que les effectifs totaux (pour l'ensemble du SCOT, 26,8% des ménages fiscaux sont des nouveaux emménagés ; 27,2% en urbain ; 21,0% en rural), ce qui peut jouer notamment sur la dispersion dans les communes de petite taille démographique.

Enfin, dans l'ensemble, la distribution spatiale des nouveaux emménagés selon leur revenu s'accorde à la distribution spatiale des ménages déjà installés. Il y a donc à l'heure actuelle sur le SCOT une **reproduction des disparités socio-spatiales existantes**.

Commune	Nombre de ménages fiscaux	Revenu selon le plafond HLM					Revenu net moyen par UCM (€)	Revenu médian par UCM (€)
		[0;60[(%)	[60;100[(%)	≥100 (%)	Moyenne (%)	Médiane (%)		
Lourches	1 344	56,4	29,4	14,2	60,2	53,7	10 166	9 327
Denain	7 645	58,9	24,9	16,1	60,4	51,3	10 297	8 895
Haveluy	1 183	48,7	31,4	19,9	69,4	61,0	11 737	10 585
Escaudain	3 418	50,2	29,9	19,9	70,0	59,9	11 838	10 376
Anzin	5 440	49,8	29,3	20,9	70,3	60,2	12 054	10 457
...								
Bry	146	19,9	21,9	58,2	138,2	111,7	23 074	18 739
Sars-et-Rosières	182	16,5	24,2	59,3	147,2	111,8	24 339	18 824
Estreux	345	12,8	25,5	61,7	148,9	117,7	25 012	19 551
Sebourg	690	20,6	18,1	61,3	151,8	117,7	25 212	19 521
Eth	127	11,8	21,3	66,9	160,2	135,1	26 658	21 284

Tableau 65: Revenus communaux extrêmes des ménages fiscaux par rapport à la moyenne du revenu selon le plafond HLM (FILOCOM 2009)

3.5.4 Les propriétaires occupants de logements individuels de moins de 6 ans

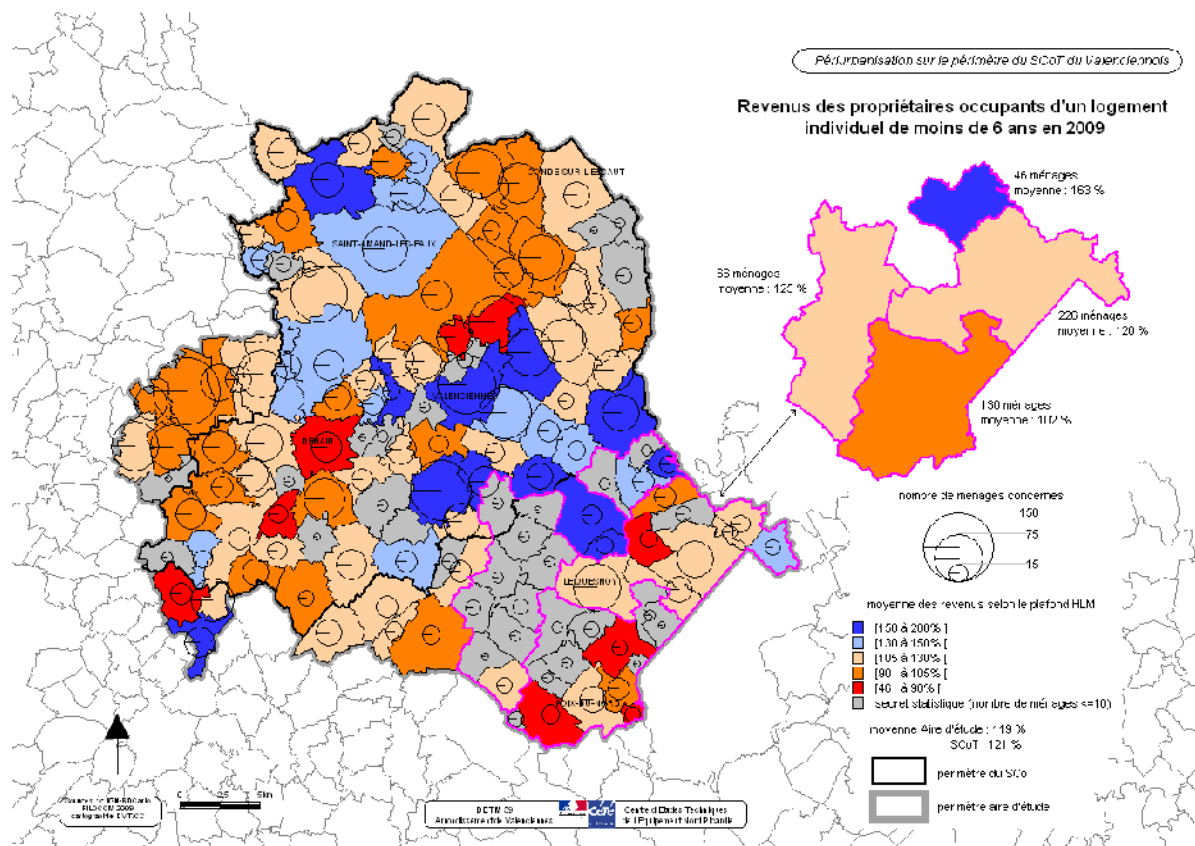
Les précédentes exploitations ne faisaient pas de distinction entre les statuts d'occupation. Nous avons voulu ici étudier plus spécifiquement les revenus des ménages propriétaires de logements individuels récents (moins de 6 ans) afin de mettre en évidence l'existence d'éventuelles spécialisations socio-spatiales liées à l'acquisition de maisons individuelles.

	Nombre de ménages fiscaux	Revenu selon le plafond HLM					Revenu net moyen par UCM (€)	Revenu médian par UCM (€)
		[0;60[(%)	[60;100[(%)	≥100 (%)	Moyenne (%)	Médiane (%)		
SCOT	2 579	13,9	30,7	55,4	120,9	105,3	20 331	17 673
Urbain	2 157	14,2	31,5	54,3	120,7	104,3	20 285	17 496
Rural	422	12,6	26,5	60,9	121,7	112,2	20 565	18 576
Aire d'étude	3 776	14,7	31,2	54,1	119,0	104,4	20 050	17 525
Urbain	2 832	15,3	32,1	52,6	117,8	102,6	19 824	17 314
Rural	944	12,8	28,7	58,5	122,6	110,0	20 726	18 511
Espace urbain intermédiaire	1 662	19,3%	33,5%	47,2%	107,3%	-	17 995	-
Espace périurbain	1 860	10,8%	30,2%	59,0%	126,4%	-	21311	-
Département	20 376	12,3	27,8	59,9	135,8	111,5	22 775	18 799
Urbain	14 552	12,0	27,4	60,6	136,8	112,5	22 917	18 934
Rural	5 824	12,8	28,9	58,3	133,4	109,4	22 419	18 472
Région	40 890	14,4	30,5	55,1	125,0	105,7	21 013	17 811
France métropolitaine	904 487	16,7	33,4	49,9	118,4	99,9	20 277	16 996

Tableau 66: Revenu des ménages propriétaires occupants de logements individuels de moins de 6 ans étalonné selon le plafond HLM (FILOCOM 2009)

Deux remarques préliminaires sont à formuler à la lecture du tableau ci-dessus :

- les revenus des propriétaires occupants de maisons individuelles de moins de 6 ans sont en moyenne beaucoup plus élevés que ceux des emménagés récents (pour le SCOT, 120,9% contre 74,3% du plafond HLM) et, plus globalement, que ceux de l'ensemble des ménages (86,9%),
- en ce qui concerne cette catégorie de ménages, la distinction marquée de revenus entre urbain et rural, constatée aussi bien pour les nouveaux emménagés que pour l'ensemble des ménages, s'estompe (pour le SCOT, la moyenne est à 120,7% du plafond HLM pour l'urbain et à 121,7% pour le rural).



Carte 58: Revenus des propriétaires occupants d'un logement individuel de moins de 6 ans en 2009

Si l'on compare aux exploitations précédentes, on retrouve le corridor des bas revenus, de Condé-sur-l'Escaut à Denain. On observe également des revenus élevés au nord-ouest (Saint-Amand-les-Eaux et plusieurs communes sous influence lilloise, notamment Lecelles). Surtout, il se dessine une spécialisation spatiale des propriétaires occupants de maisons individuelles, qui présentent une moyenne de revenus élevée en frange de l'Avesnois, sur un secteur qui vient déborder dans l'arrondissement voisin du côté de la frontière belge et jusqu'au nord de Le Quesnoy. *A contrario*, une zone à plus faibles revenus se dessine aux environs de Poix-du-Nord, ce qui est nouveau par rapport aux analyses qui portaient sur l'ensemble des emménagés récents et sur l'ensemble des ménages.

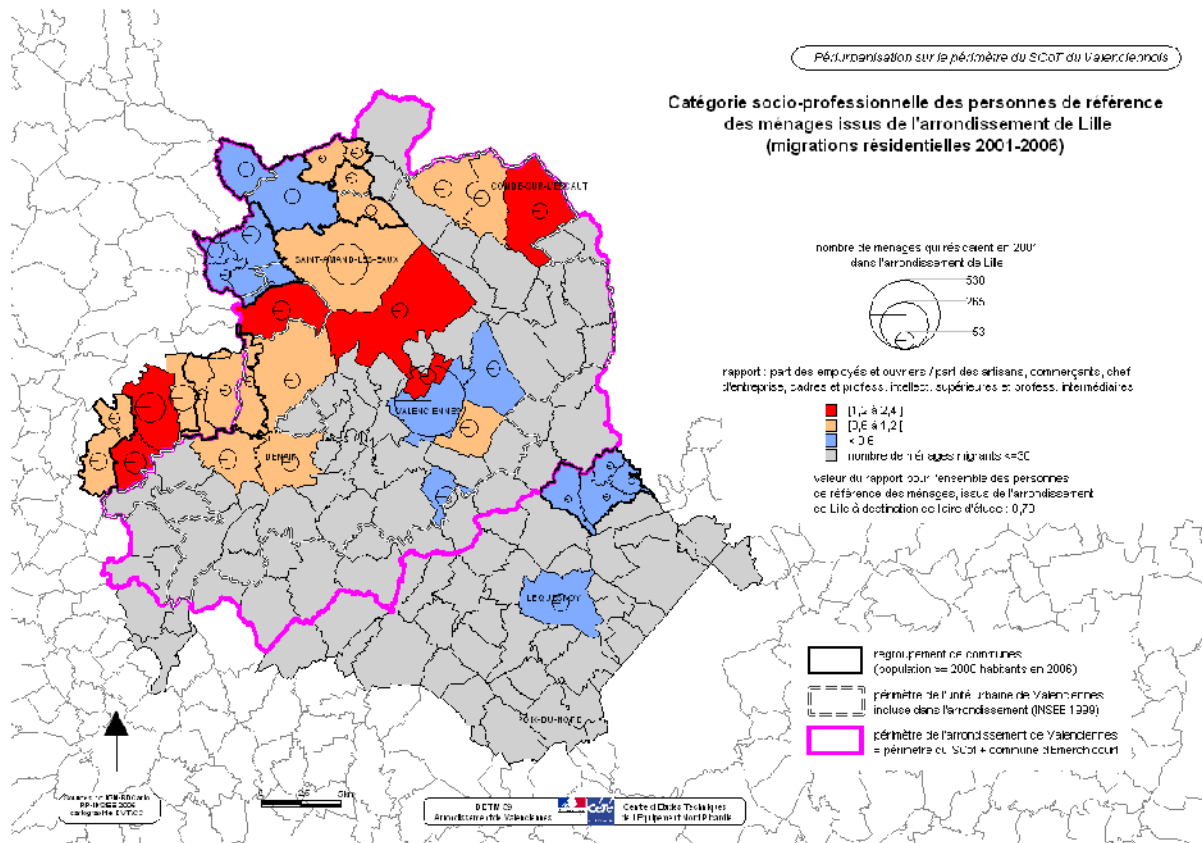
On peut supposer que l'on se trouve là dans une seconde couronne de la périurbanisation valenciennoise où, en raison du prix du foncier notamment⁷², les ménages les plus modestes sont repoussés s'ils veulent accéder à la propriété d'une maison individuelle, le secteur en frange à cheval entre l'Avesnois et le Valenciennois constituant une première couronne accaparée par les ménages aux revenus plus élevés⁷³. Il y a là un enjeu important pour les ménages propriétaires de maisons individuelles situés au sud de l'aire d'étude qui, repoussés en seconde couronne, doivent retrancher le coût de leurs trajets domicile-travail à leur revenu disponible déjà relativement faible. On peut faire craindre ainsi un effet « double-peine ».

72 Cf. 2.5.6 : carte des prix moyens des terrains à destination de maison individuelle pour la période 1994-2002.

73 On vérifiera en effet au 2.5.6 qu'au moins une part de ces ménages est bien issue de l'unité urbaine de Valenciennes.

3.5.5 CSP des migrants résidentiels 2001-2006 issus de l'arrondissement de Lille

La première partie de l'étude a permis d'identifier une influence extérieure importante de l'arrondissement de Lille (en terme de migrations résidentielles, et en particulier de construction de maisons individuelles neuves par des particuliers) sur la partie nord-ouest du Valenciennois. On se propose ici de mesurer les caractéristiques sociales (à partir des CSP et d'un indicateur présenté en 2.5.1, que l'on appellera par la suite « indicateur CSP ») des migrants 2001-2006 résidant en 2006 dans une commune de l'aire d'étude et qui résidaient en 2001 dans l'arrondissement de Lille.



Carte 59: Catégorie socio-professionnelle des personnes de références des ménages issus de l'arrondissement de Lille

En raison de la faiblesse des effectifs, il serait risqué de se livrer à une interprétation trop fine. Pour cette raison, nous nous sommes limités à 3 classes pour l'indicateur CSP.

De manière générale, l'indicateur CSP donne une valeur de $844/1207=0,70$ pour l'ensemble des migrants issus de l'arrondissement de Lille à destination de l'aire d'étude. On notera au passage que la valeur obtenue pour les communes urbaines de l'aire d'étude est de $796/1035=0,77$; celle pour les communes rurales de $48/172=0,28$: on retrouve la différenciation marquée entre urbain à plus faibles revenus et rural à plus hauts revenus, constatée par l'étude des revenus des nouveaux emménagés par FILOCOM.

Par ailleurs, la valeur de l'indicateur CSP calculée pour les migrants 2001-2006 issus de l'arrondissement de Lille à destination de l'aire d'étude (0,70) est comparable à celle obtenue pour l'ensemble des migrants 2001-2006 issus de l'arrondissement de Lille (0,68 ; voir tableau ci-dessous).

À l'échelle communale, on retrouve des ménages avec une sous-représentation des employés et ouvriers sur les communes du nord-ouest du SCOT, principalement incluses dans la CCRVS. Les pôles de Valenciennes et Le Quesnoy émergent également, sans doute en raison de la spécificité des emplois présents (présence du tertiaire notamment). On retrouve également une partie des communes identifiées précédemment comme accueillant des ménages à haut revenu, dans l'Avesnois le long de la frontière belge.

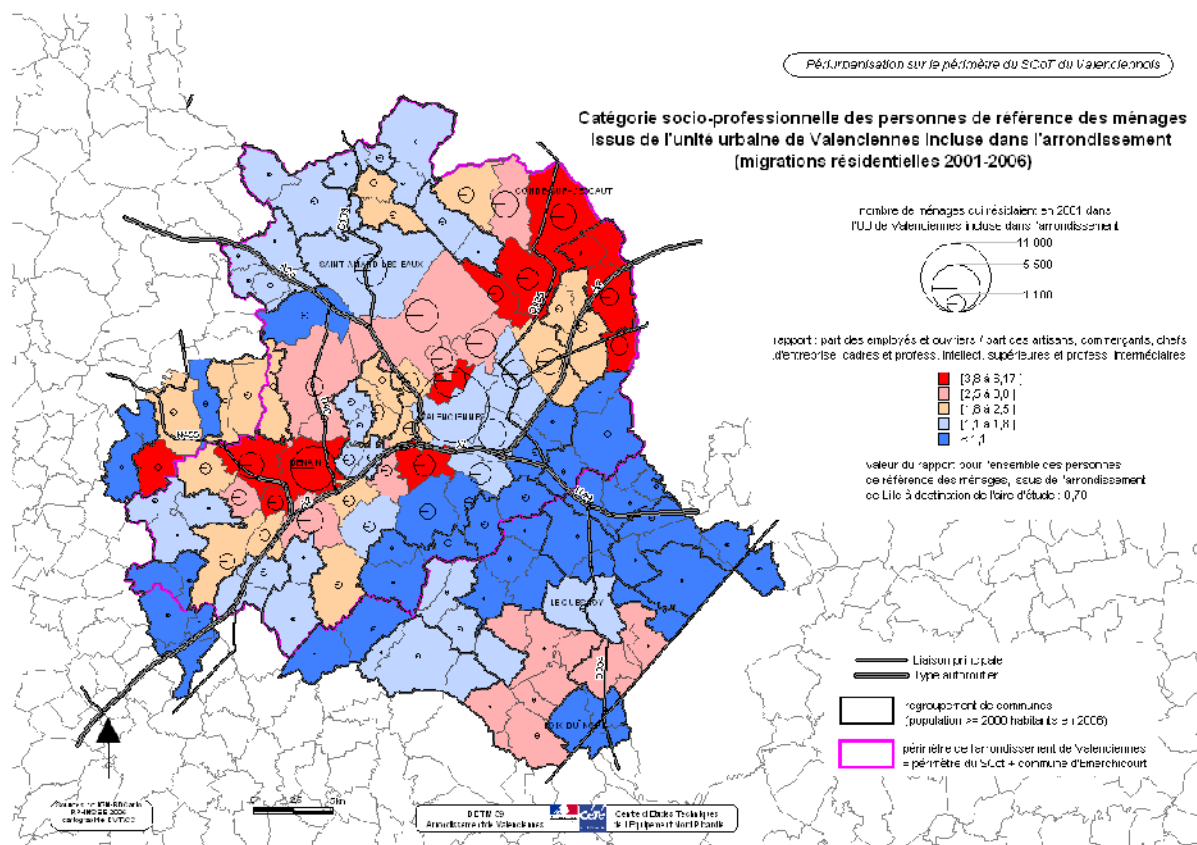
Un espace intermédiaire, sans sur-représentation marquée et incluant notamment Saint-Amand-les-Eaux, fait tampon entre, d'une part, les communes du nord-ouest où la part d'employés et d'ouvriers est sous-représentée et, d'autre part, quelques communes du corridor minier où la part d'employés et d'ouvriers est sur-représentée : Anzin, Raismes, Condé-sur-l'Escaut.

Catégorie socio-professionnelle	Nombre de ménages migrants 2001-2006	Part dans l'ensemble des migrants
1 Agriculteurs exploitants	188	0,1%
2 Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	5 087	4,0%
3 Cadres et professions intellectuelles supérieures	28 241	22,4%
4 Professions intermédiaires	29 914	23,7%
5 Employés	19 351	15,3%
6 Ouvriers	23 401	18,5%
7 Retraités	10 806	8,6%
8 Autres personnes sans activité professionnelle	9 341	7,4%
Total	126 329	100%

Tableau 67: Catégorie socio-professionnelle de la personne de référence des ménages migrants 2001-2006 issus de l'arrondissement de Lille (toutes destinations confondues) avec changement de logement et de commune (INSEE 2006)

3.5.6 CSP des migrants résidentiels 2001-2006 issus de l'unité urbaine de Valenciennes incluse dans l'arrondissement

Pour prolonger le travail développé dans la partie 1 sur l'aire d'influence du SCOT en matière de migrations résidentielles, nous nous intéressons ici à la CSP des migrants 2001-2006 issus de l'unité urbaine de Valenciennes incluse dans l'arrondissement (entité qui a constitué notre zone d'émission pour la détermination de l'aire d'étude), à destination de l'aire d'étude. Précisons que nous incluons dans l'analyse les migrants intra-communaux (ménages qui résidaient dans la même commune en 2001 et 2006 mais pas dans le même logement).



Carte 60: Catégorie socio-professionnelle des personnes de référence des ménages issus de l'unité urbaine de Valenciennes incluse dans l'arrondissement

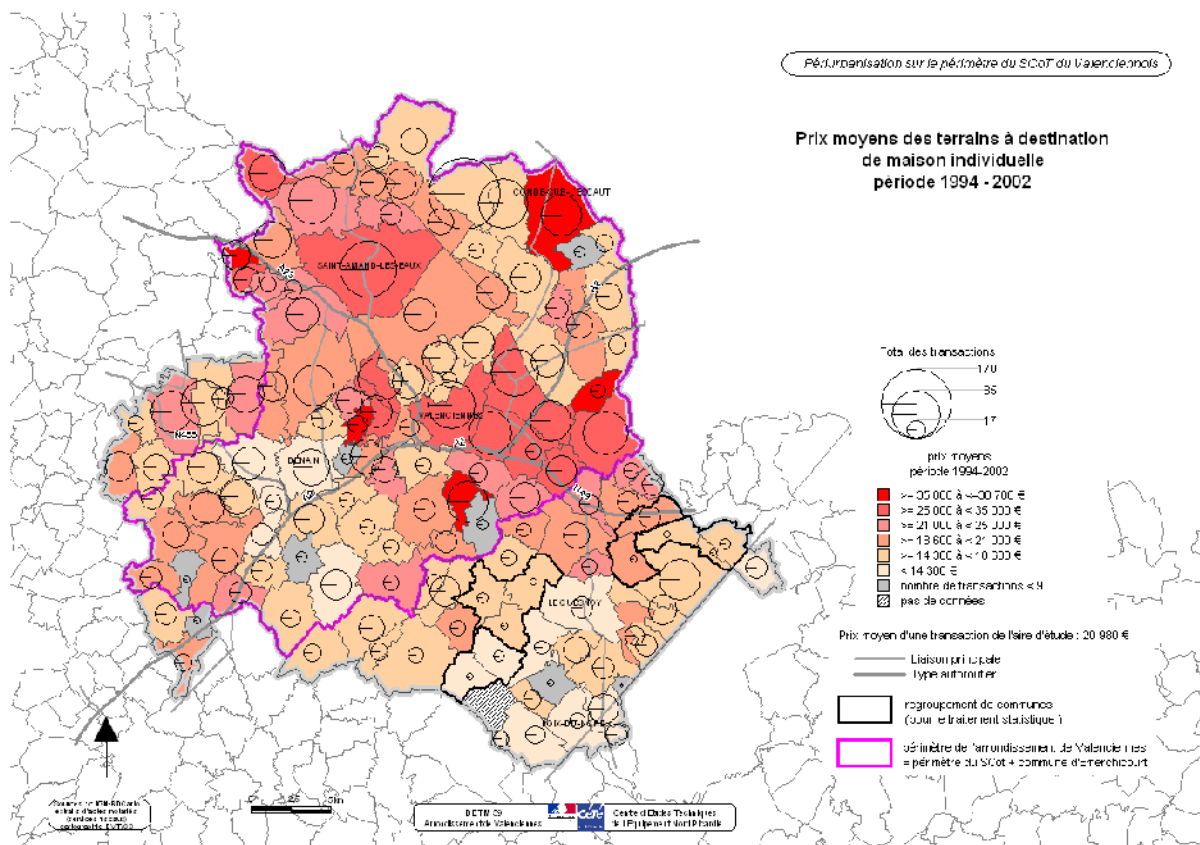
L'indicateur CSP pour l'ensemble des migrants 2001-2006 issus de l'unité urbaine de Valenciennes incluse dans l'arrondissement à destination de l'aire d'étude est de $36\,795 / 17\,550 = 2,10$, soit 3 fois plus que pour les migrants issus de l'arrondissement de Lille à destination de l'aire d'étude. Nous sommes cependant ici sur des volumes 30 fois supérieurs : on récupère les migrations de proximité qu'on n'avait pas dans le cas précédent.

En première approche, on constate que l'indicateur CSP révèle la même répartition socio-spatiale que les exploitations précédentes issues de FILOCOM, c'est-à-dire une opposition nette des caractéristiques sociales entre, d'un côté, le corridor minier et, de l'autre, les communes périurbaines au nord-ouest et au sud-est.

Par ailleurs, comme lors de l'analyse des revenus des propriétaires occupants d'un logement individuel de moins de 6 ans en 2009 à partir de FILOCOM, on distingue, dans la partie sud de l'aire d'étude (Avesnois), un secteur, si ce n'est à revenus relativement plus faibles, en tout cas où la part des employés et ouvriers est sur-représentée. L'élément supplémentaire est que nous savons ici que les ménages concernés sont issus de l'unité urbaine de Valenciennes (élément qui conduit également à penser que les migrations en question concernent au moins en partie l'acquisition d'une maison individuelle). Ce secteur de migrants à revenus plus faibles ne se dégageait pas dans l'analyse de l'ensemble des emménagés récents ou de l'ensemble des ménages à partir de FILOCOM. Il faut en effet garder à l'esprit que l'analyse des nouveaux emménagés par FILOCOM ne distinguait pas les ménages selon leur résidence d'origine. On peut donc faire l'hypothèse que, si le secteur ne se détachait pas en matière de revenus, c'est que les revenus relativement plus faibles des nouveaux emménagés issus de l'agglomération valenciennaise étaient contrebalancés par les revenus relativement

plus élevés des nouveaux emménagés issus d'autres secteurs (notamment de l'Avesnois et du Cambrésis). On observe donc peut-être là **un phénomène, en ce qui concerne l'acquisition de maisons individuelles neuves, de « refoulement » des ménages les plus modestes issus de l'agglomération valenciennoise au-delà de Le Quesnoy**, les ménages les plus aisés s'installant sur une zone comprise entre Valenciennes et Le Quesnoy.

Il faut cependant rester prudent eu égard aux volumes observés. Les 2 regroupements de communes mis en évidence totalisent respectivement 60 ménages migrants (communes autour de Louvignies-Quesnoy) et 142 (communes autour de Beaudignies). Malgré tout, si l'on rassemble ces 2 regroupements, on obtient une valeur de l'indicateur CSP de 2,93 (à comparer à 2,66 et 3,03 pour chacun des groupements) qui dénote bien une spécificité socio-spatiale sur un nombre de ménages significatif.



Carte 61: Prix moyens des terrains à destination de maison individuelle - période 1994-2002

Cette caractérisation spatiale se retrouve si l'on s'intéresse au prix moyen des terrains à destination de maison individuelle sur la période 1994-2002⁷⁴. On peut formuler plusieurs observations :

- on retrouve l'influence lilloise, avec une première couronne, englobant la CCRVS et Saint-Amand-les-Eaux, qui se prolonge en une seconde couronne ;

74 La donnée est donc relativement ancienne. Issue d'extraits d'actes notariés, elle s'est tarie après 2002 et, au moment de l'étude, aucune autre source suffisamment représentative ne nous a permis de l'actualiser. La prochaine mise à disposition de la base PATRIM pourra cependant être l'occasion de vérifier comment a évolué le phénomène.

- quelques niveaux de prix moyens élevés, dont certains s'expliquent aisément (Sars-et-Rosières, Rombies-et-Marchipont, Oisy), et dont d'autres surprennent (Famars et surtout Condé-sur-l'Escaut) ;
- une zone de prix foncier élevé qui s'étend depuis Valenciennes et se diffuse, le long de l'A2 et de la N49, vers l'Avesnois ;
- deux zones qui présentent les prix les plus faibles, pour des raisons différentes : d'une part autour de Denain, d'autre part au sud du Quesnoy.

La carte précédente est aussi l'occasion de remarquer le **cas particulier des communes du plateau d'Hérin** (Oisy, Bellaing, Hérin, Aubry-du-Hainaut), qui marque une coupure dans le corridor minier. Ces communes se démarquent en effet à la fois par rapport au prix moyen du foncier à destination de maison individuelle, à la catégorie socio-professionnelle des migrants 2001-2006, aux revenus de l'ensemble des ménages, des nouveaux emménagés et des propriétaires occupants d'un logement individuel de moins de 6 ans en 2009. Cette coupure, en terme de composition sociale et de prix du foncier, correspond également à une coupure de l'urbanisation. L'attractivité du cadre de vie est ainsi sans doute un facteur d'explication important. À noter que Hérin se place, en terme de revenus, davantage dans la moyenne de l'aire d'étude, mais elle se distingue aussi dans sa production de logements, présentant une spécialisation dans la production d'individuel groupé alors que les autres communes identifiées présentent plutôt une spécialisation dans l'individuel libre ou avec procédure.

Pour prolonger l'analyse, le rapprochement de la carte sur les prix moyens des terrains à destination de maison individuelle avec celle de l'accessibilité routière à Valenciennes (cf. 2.4.2.1) apparaît particulièrement intéressante. La limite observée concernant les CSP se retrouve en effet dans le temps de trajet à Valenciennes (en-deçà et au-delà de 30 minutes), ce qui permet de supposer que les ménages aux revenus aisés viennent rechercher l'accessibilité qui se traduit dans le prix du foncier, peut-être tout autant que la qualité paysagère ou l'environnement social.

Lieu de résidence en 2001	Indicateur CSP	
	Lieu de résidence 2006 = département	Lieu de résidence 2006 = France métropolitaine
Autre logement de la même commune (migrations intra-communales)	1,88	1,26
Autre commune du département	1,07	-
Département (y compris migrations intra-communales)	1,34	-
Toutes origines (y compris Étranger mais hors migrations intra-communales)	0,96	0,89
Toutes origines (y compris migrations intra-communales)	1,21	1,00

Tableau 68: Quelques valeurs de référence de l'indicateur CSP pour les migrants 2001-2006 qui résidaient en 2006 dans le département du Nord ou en France métropolitaine en fonction du lieu de résidence en 2001 (INSEE 2006)

Pour ce qui est de l'**espace soumis à l'influence lilloise** (on le délimite ainsi pour cette exploitation : Lecelles, Rumegies, Rosult, Bousignies, Brillon, Sars-et-Rosières, Millonfosse), constitué principalement des communes de la CCRVS, nous nous sommes intéressés aux caractéristiques sociales des migrants selon qu'ils résidaient en 2001 dans l'arrondissement de Lille ou dans l'unité urbaine de Valenciennes incluse dans l'arrondissement (voir tableau ci-dessous). On constate principalement 2 choses :

- parmi les migrants 2001-2006 issus de l'arrondissement de Lille, ceux qui résidaient en 2006 sur le secteur concerné présentent une sous-représentation marquée d'employés et ouvriers (indicateur CSP de 0,34 contre 0,7 pour les migrants issus de l'arrondissement de Lille à destination de l'ensemble de l'aire d'étude et 0,68 pour l'ensemble des migrants issus de l'arrondissement de Lille) ;
- comparés aux migrants issus de l'unité urbaine de Valenciennes incluse dans l'arrondissement, les migrants issus de l'arrondissement de Lille présentent une sous-représentation marquée d'employés et ouvriers (indicateur CSP de 0,34 contre 1,52).

Origine	Arrondissement de Lille		Unité urbaine de Valenciennes incluse dans l'arrondissement	
	Nombre de ménages	Indicateur CSP	Nombre de ménages	Indicateur CSP
Lecelles-Rumegies	82	0,14	316	1,51
Rosult-Bousignies-Brillon-Sars-et-Rosières-Millonfosse	113	0,50	204	1,54
Total	195	0,34	520	1,52

Tableau 69: Valeur de l'indicateur CSP pour les ménages résidant en 2006 dans les communes sous influence lilloise selon leur lieu de résidence en 2001 (INSEE 2006)

Un territoire aux fortes disparités socio-spatiales où l'on identifie nettement plusieurs espaces :

- le corridor minier où l'on trouve les communes présentant les revenus les plus faibles ;
- une coupure dans ce corridor, correspondant à la coupure de l'urbanisation au niveau du plateau d'Hérin (Oisy, Bellaing, Hérin, Aubry-du-Hainaut), aux revenus plus élevés ;
- un espace sous influence lilloise, correspondant *grosso modo* à la CCRVS, à hauts revenus,
- l'espace périurbain du sud du SCOT, qui se prolonge vers l'Avesnois, avec une spécialisation nette dans les hauts revenus d'une frange s'étendant le long de l'Avesnois et jusqu'à la forêt de Mormal,
- des espaces de transition non spécialisés, auxquels il faut ajouter les pôles secondaires de Le Quesnoy et de Poix-du-Nord.

Un constat inquiétant : les disparités socio-spatiales se reproduisent. On retrouve les mêmes disparités de revenus, que l'on observe l'ensemble des ménages ou uniquement les nouveaux emménagés.

Un espace sous influence lilloise (CCRVS essentiellement) qui accueille des ménages issus de l'arrondissement de Lille plus aisés que ceux issus de l'agglomération valenciennoise.

Concernant l'acquisition de maisons individuelles neuves, un probable « refoulement » des ménages les plus modestes issus de l'agglomération valenciennoise au-delà de Le Quesnoy, au profit des ménages plus aisés qui font construire en frange sud du SCOT et dans l'Avesnois au nord du Quesnoy, s'accaparant le bénéfice de l'accessibilité routière (cf. 2.4.2.1, carte de l'accessibilité routière à Valenciennes). On retrouvait par ailleurs cette disparité spatiale dans le prix moyen des terrains à destination de maison individuelle sur la période 1994-2002, que ce prix du foncier fût dû à l'accessibilité routière à Valenciennes, à l'environnement social ou aux aménités du cadre de vie et du paysage.

Un enjeu : développer une offre de logement individuel répondant à la demande des accédants les plus modestes contraints aujourd'hui à quitter le territoire du SCOT pour aller habiter au-delà de Le Quesnoy. Cette offre pourrait être localisée dans des secteurs proches des pôles de services et d'équipements et mieux desservis en transports en commun. Les capacités d'extension au sein de communes de l'espace urbain intermédiaire pourraient être mobilisées dans ce cadre, ce qui serait cohérent avec l'enjeu de limitation des émissions de gaz à effet de serre.

4 Croisement des enjeux pour le SCOT

L'analyse a permis de dégager 5 secteurs au sein de notre aire d'étude où la périurbanisation se développe (secteurs de développement résidentiel). Il s'agit :

- d'un périurbain sous influence lilloise au nord du territoire du SCOT ;
- d'un périurbain "de proximité" autour du plateau d'Hérin ;
- d'un périurbain aisé au sud-est du territoire du SCOT et s'étendant dans l'Avesnois ;
- d'un périurbain lointain au sud de Le Quesnoy ;
- d'un périurbain sous influence du Douaisis.

4.1 Récapitulatif des principales caractéristiques des 5 secteurs périurbains identifiés

Les 5 espaces périurbains définis précédemment présentent des caractéristiques communes :

- Il s'agit de **secteurs dynamiques en terme de population et de construction de logement** : on y observe une évolution de la population positive entre 1999 et 2006 (entre +2,0% et +6,8% contre une stagnation à +0,20% sur l'ensemble de l'aire d'étude) et une croissance résidentielle soutenue (de 10,1% à 18,2% contre 9,2% pour l'ensemble de l'aire d'étude) ;
- **La moyenne de revenus y est plus élevée** que sur l'ensemble de l'aire d'étude, avec des disparités cependant ;
- **La place de la voiture y est prépondérante** : un taux de non motorisation autour de 12% (soit deux fois plus faible que sur l'aire d'étude) et de multimotorisation autour de 50% (contre 30% sur l'aire d'étude), quel que soit l'espace périurbain considéré ;
- **L'étalement urbain y est marqué** : l'évolution des espaces artificialisés est au-dessus de celle mesurée pour l'ensemble de l'aire d'étude, si l'on ne prend pas en compte le périurbain lointain (la faible valeur s'expliquant par la très faible artificialisation due aux activités - 4% contre 27% sur l'aire d'étude - et quasi exclusivement due à l'habitat - 90% contre 41% sur l'aire d'étude).

Les 5 secteurs périurbains se distinguent cependant par :

- **Des modes de production du logement variable** : L'individuel y est prédominant de manière générale (de 88 à 100% entre 1999 et 2008), mais on peut distinguer des secteurs où l'individuel libre (ou diffus), est largement prédominant (c'est le cas du périurbain sous influence lilloise, du périurbain qui s'étend vers l'Avesnois et du

périurbain lointain) et des secteurs où des formes d'individuel plus denses, généralement le lotissement ou la ZAC et plus marginalement l'opération groupée, occupent une place importante (c'est le cas du périurbain "de proximité" - 72% d'individuel avec procédure entre 1999 et 2008 - et du périurbain sous influence du Douaisis, ces deux espaces ayant pour point commun de se situer dans le prolongement de la conurbation qui s'appuie sur le corridor minier) ;

- **Des disparités sociales** : il existe des périurbains aisés (le périurbain sous influence lilloise, le périurbain "de proximité" et le périurbain qui s'étend vers l'Avesnois), où les revenus des nouveaux emménagés sont proches de ceux de l'ensemble des ménages, et un périurbain plus modeste, au sud de Le Quesnoy, qui accueille les nouveaux emménagés les plus modestes (relativement aux autres espaces périurbains) et où la différence de revenus entre nouveaux emménagés et ensemble des ménages est très sensible (moyenne de 15 672 € contre 17 528 € en 2009). Le périurbain sous influence du Douaisis se situe quant à lui entre ces deux extrêmes, avec une moyenne de revenus plus faible qu'en périurbain aisé, mais avec une homogénéité de revenus entre nouveaux emménagés et ensemble des ménages ;
- **Un impact variable en terme de distance domicile-travail** et, en conséquence, de budget CO2 : ainsi, le périurbain "de proximité" présente des caractéristiques de budget CO2 et de distance domicile-travail inférieures à la moyenne de l'aire d'étude, de l'ordre de 10%. À l'inverse, dans tous les autres secteurs de périurbanisation, l'impact en terme d'émission de gaz à effet de serre des déplacements domicile-travail est nettement supérieur à la moyenne (de l'ordre de +40% pour les périurbains lillois et du sud de Le Quesnoy, +20% pour le périurbain proche du Douaisis et de l'Avesnois).
- **Des différences en termes de ressources environnementales** : Le nord du territoire concentre les enjeux en terme de milieux naturels, cependant l'urbanisation se concentre au sud dans les vallées, secteurs où se multiplie les enjeux en terme de risques naturels, biodiversité (trame verte et bleue), paysage. Enfin, au niveau de la péri-urbanisation de proximité, se pose la question du maintien d'une agriculture de proximité et des coupures d'urbanisation dans des secteurs déjà relativement denses et fragmentés.

	Périurbain sous influence lilloise ⁷⁵	Périurbain "de proximité" ⁷⁶	Le périurbain aisé qui s'étend dans l'Avesnois ⁷⁷	Le périurbain lointain ⁷⁸	Le périurbain sous influence du Douaisis ⁷⁹	Aire d'étude
Population 2006	15 806	1 944	18 710	5 716	4 870	421 926
Évolution de la population entre 1999 et 2006	+6,8%	+2,0%	+4,0%	+5,33%	+6,2%	+0,20%
Logements commencés entre 1999 et 2008	678	112	855	199	296	14 428
...dont individuel libre	490 72%	18 16%	520 61%	182 91%	122 41%	3903 27%
...dont individuel avec procédure	120 18%	81 72%	257 30%	15 8%	133 45%	1964 14%
...dont individuel groupé	57 8%	13 12%	41 5%	2 1%	29 10%	3795 26%
...dont collectif	11 2%	0 0%	37 4%	0 0%	12 4%	4766 33%
Surface mobilisée pour le logement entre 1999 et 2007	98 ha	10 ha	141 ha	31 ha	34 ha	1044 ha
Densité moyenne des logements construits entre 1999 et 2007	1573 m ² /logt 6 logts/ha	931 m ² /logt 11 logts/ha	1812 m ² /logt 6 logts/ha	1753 m ² /logt 6 logts/ha	1298 m ² /logt 8 logts/ha	847 m ² /logt 12 logts/ha
Taux de croissance résidentielle 1999-2008	13,4%	16,8%	13,2%	10,1%	18,2%	9,2%
Moyenne des revenus par UCM en 2009	19 013 €	21 345 €	20 488 €	17 528 €	16 745 €	14 850 €
Moyenne des revenus des nouveaux emménagés par UCM en 2009	18 434 €	21 085 €	20 568 €	15 672 €	16 267 €	13 113 €
Taux de non motorisation en 2006	12%	11%	11%	12%	12%	24%
Taux de multimotorisation	48%	52%	51%	49%	48%	29%

75 Sur la base de 13 communes : Bousignies, Brillon, Château-l'Abbaye, Flines-lès-Mortagne, Lecelles, Maulde, Millonfosse, Mortagne-du-Nord, Nivelles, Rosult, Rumegies, Sars-et-Rosières, Thun-Saint-Amand.

76 Sur la base de 2 communes : Aubry-du-Hainaut et Oisy.

77 Sur la base de 22 communes : Amfroidret, Artres, Bermeries, Bry, Curgies, Estreux, Eth, Franoy, Gommegnies, Jenlain, Obies, Orsinval, Préseau, Preux-au-Sart, Quérénaing, Rombies-et-Marchipont, Sebourg, Sommaing, Villereau, Villers-Pol, Wargnies-le-Grand, Wargnies-le-Petit.

78 Sur la base de 13 communes : Beaudignies, Beaurain, Capelle, Escarmain, Jolimetz, Louvignies-Quesnoy, Neuville-en-Avesnois, Potelle, Raucourt-au-Bois, Romeries, Salesches, Vendegies-au-Bois, Vertain.

79 Sur la base de 7 communes : Émerchicourt, Estrun, Mastaing, Paillencourt, Thun-l'Évêque, Wasnes-au-Bac, Wavrechain-sous-Faulx.

en 2006						
Budget CO ₂ en 2006	5,9	3,7	5,0	5,7	5,0	4,1
Distance domicile-travail moyenne en 2006	17,1 km	10,7 km	14,3 km	16,6 km	14,2 km	12,0 km
Évolution des espaces artificialisés 1998-2005 (en ha)	+79 ha	+9 ha	+145 ha	+18 ha	33 ha	+1196 ha
Évolution des espaces artificialisés 1998-2005 par rapport à la surface artificialisée en 1998 (en %)	+6,6%	+8,5%	+9,2% ⁸⁰	+3,5%	+7,9%	+5,8%

Tableau 70: Tableau récapitulatif des principales caractéristiques des 5 secteurs périurbains identifiés

4.2 Enjeux généraux

L'enjeu général de maîtrise de l'extension urbaine liée à la périurbanisation peut se décliner selon différentes approches complémentaires :

- **La limitation** : Elle se traduit par un calibrage des capacités d'urbanisation. L'enjeu peut être plus ou moins fort selon les espaces (communes, ensembles de communes) et plus ou moins localisé, en fonction du caractère plus ou moins ponctuel de la menace sur la ressource environnementale ou agricole (corridor biologique, milieu d'intérêt spécifique,...) ou du risque naturel (zone inondable).
- **La canalisation (ou la localisation préférentielle) de l'urbanisation** : Il y a des cas de figures où, à capacité d'urbanisation identique, le choix de localisation aura des effets différents sur la ressource environnementale ou sur l'émission de gaz à effet de serre (en fonction de la proximité des pôles d'emplois et de services, de la desserte en transports en commun, etc.).
- Déclinaison de l'approche précédente, la **localisation d'une offre résidentielle alternative** à l'échelle de l'aire d'étude (par exemple : offre foncière compatible avec l'accession sociale, en renouvellement ou en frange du tissu urbain de certaines communes de l'espace urbain intermédiaire pour éviter les reports lointains au sud de Le Quesnoy). Il y a là à la fois une dimension environnementale (limitation des émissions de gaz à effet de serre) et sociale (coût du transport).
- **La promotion de formes d'urbanisation alternatives** (moins de constructions diffuses et davantage d'opérations d'ensemble, plus denses, mieux composées et mieux intégrées aux tissus villageois). Cela touche à la fois à la gestion économe de l'espace, à la qualité de production du bâti (donc à l'environnement), voire à une dimension

⁸⁰ Cette valeur élevée s'explique par l'importance de la part d'artificialisation due aux infrastructures (15% contre 4% sur l'ensemble de l'aire d'étude).

sociale (promouvoir le développement d'une offre d'accès sociale maîtrisée plutôt que des formes diffuses non régulées).

- **La cohérence avec les réseaux de transports en commun**, liée à la fois aux dimensions environnementales et socio-économiques (accessibilité aux emplois et aux services). Cet enjeu peut se traduire par le fait de :
 - privilégier l'urbanisation là où les réseaux sont les plus performants (TER, tramway, réseau de bus) ;
 - choisir des axes préférentiels (en fonction de différents critères non limités à l'offre de transports en commun existante) de développement combiné de l'urbanisation et de l'offre de transports en commun, en jouant notamment sur le cadencement. Dans notre cas, on peut se poser la question de la coordination de la politique de transports en commun avec les territoires voisins de l'Avesnois ;
 - faciliter le rabattement vers les gares TER.
- **La mixité sociale**. Il y a deux approches possibles : favoriser, par une politique foncière, des opérations d'accès sociale, de locatif social ou intermédiaire, dans des secteurs plus ou moins spécialisés dans les hauts revenus (à certaines conditions, comme par exemple celle d'une bonne desserte en transports en commun) ou, inversement, viser une diversification par le haut dans des espaces urbains dévalorisés, là où il existe cependant un potentiel d'attraction pour les investisseurs immobiliers.

4.3 Le périurbain sous influence lilloise

Localisé au nord-ouest de l'aire d'étude (Amandinois), ce périurbain est à penser dans son intégration au système lillois, du fait de la part importante des actifs travaillant dans l'agglomération lilloise et du flux de ménages périurbains issus de l'agglomération lilloise. La construction de logements dans cet espace, largement orientée sur des modes peu denses, hors procédure d'aménagement, connaît une décroissance depuis 10 ans, peut-être sous l'effet des politiques urbaines et foncières menées dans certaines communes ou d'une prise de relais par le marché de l'ancien (le nombre de logements annuel produits a diminué dans les communes de Sars-et-Rosières, Rosult, Rumegies et Maulde).

Ce secteur ne dispose que de peu d'offre de transport en commun et est sous forte dépendance automobile. Il présente de plus des enjeux forts en matière de préservation des espaces naturels et agricoles et l'extension de l'urbanisation a tendance à fragiliser les systèmes bocagers et la trame verte et bleue du territoire.

Enjeux :

- Limiter fortement les possibilités d'extension urbaine ;
- Organiser le rabattement vers les pôles possédant une gare, à savoir Saint-Amand-les-Eaux et Orchies ;
- Réfléchir à une urbanisation orientée autour des possibilités de transport en commun existantes (gares de Saint-Amand-les-Eaux, voire Rosult) ;

- Mener une réflexion sur les formes résidentielles des constructions neuves, aujourd'hui peu diversifiées et majoritairement diffuses (72% des logements produits sur la période 1999-2008 l'ont été hors de toute procédure d'aménagement).

4.4 Le périurbain "de proximité" au niveau du plateau d'Hérin

Ce secteur correspond à un secteur agricole qui constitue une coupure d'urbanisation entre Valenciennes et Denain. Il s'agit d'un espace réduit à quelques communes (Aubry-du-Hainaut, Oisy, auxquelles on peut rattacher Bellaing, voire Hérin) mais qui se distingue et présente plusieurs caractéristiques qui le rapprochent des autres espaces périurbains du Valenciennois. Cependant, les formes résidentielles produites sont davantage diversifiées, avec une part importante de lotissements et d'opérations groupées.

Le périurbain "de proximité" constitue un espace à enjeux contradictoires :

- La proximité de la ligne de tramway et, plus généralement, l'accessibilité à Valenciennes et aux pôles d'emploi et de services intermédiaires, pourrait inviter à considérer qu'il y a là matière à favoriser le développement résidentiel, plutôt que de voir se développer un périurbain lointain ;
- Cependant, cet espace constitue également une coupure intéressante au sein de l'urbanisation du corridor minier, avec des enjeux paysagers (coupure d'urbanisation, cadre de vie), agricoles (maintien d'une agriculture périurbaine) et naturels (maintien d'une possibilité de liaison naturelle entre le nord et le sud du SCOT) ;

Il s'agit donc d'un secteur susceptible d'offrir une alternative aux ménages s'installant dans des secteurs éloignés des pôles d'emploi et de service pour y trouver un cadre de vie plus "vert". Mais il est impératif de penser cette alternative en termes de formes résidentielles aptes à canaliser l'étalement urbain, et de ménager le corridor biologique existant.

4.5 Le périurbain aisé qui s'étend dans l'Avesnois

Il s'agit de la limite sud du SCOT s'étendant dans l'Avesnois à l'est. Les ménages accédants les plus aisés du Valenciennois s'y installent, privilégiant des formes de logements peu denses. Il s'agit également d'un secteur de forte dépendance automobile. Une stratégie de rabattement vers le pôle de Le Quesnoy et sa gare semble peu réalisable au vu de l'accessibilité routière de ce territoire, qui fait de la voiture un mode de déplacement préférentiel. Par ailleurs, il s'agit d'un espace qui ne comprend pas de pôle intermédiaire sur lequel pourrait s'appuyer une démarche de structuration de l'espace périurbain existant.

Sur ce secteur, les enjeux environnementaux (risques d'inondation, préservation des ceintures bocagères des villages et de la trame verte et bleue) se concentrent dans les vallées où se nichent les villages en extension urbaine, mais aussi en bordure sud-est de l'aire d'étude, à proximité de la forêt de Mormal ; en revanche, les enjeux environnementaux sont moins prégnants dans l'espace situé à proximité de l'agglomération, de part et d'autre de la limite de l'arrondissement.

Enjeux :

- Limiter l'épanchement de ce périurbain toujours plus loin vers l'Avesnois, qui touche aujourd'hui des communes comme Frasnoy, Preux-au-Sart ou Obies qui connaissent un relatif dynamisme résidentiel (la coupure naturelle de la forêt de Mormal devrait cependant contenir une expansion plus profonde) ; on a là un enjeu inter-SCOT où il s'agit de favoriser une offre résidentielle mieux située au regard des critères d'aménagement durable ;
- Limiter fortement les possibilités d'extension urbaine dans les secteurs les plus sensibles sur le plan de la ressource environnementale : développer une réflexion sur les formes résidentielles : un ensemble de communes, partant de Sebourg et se prolongeant dans l'Avesnois, présente les plus faibles densités moyennes de logements produits sur la période 1999-2007 ;
- On peut également se poser la question de l'opportunité d'améliorer la desserte de cet espace en transports en commun.

4.6 Le périurbain lointain au sud de Le Quesnoy

Ce secteur, au sud-ouest de Le Quesnoy, est le plus éloigné des pôles d'emplois et de services. Il accueille les plus modestes des ménages accédants à la propriété issus du Valenciennois. Le secteur offre peu de possibilités de transport en commun, hormis la gare de Le Quesnoy, déjà relativement bien fréquentée par les actifs.

Enjeux :

- Améliorer la fréquentation de la gare de Le Quesnoy ;
- Développer une offre alternative, mieux située au regard des distances domicile-travail (notamment en frange des espaces urbanisées des communes que l'on peut qualifier d'intermédiaires, situées entre, d'une part, le cœur urbain de Valenciennes et du corridor minier et, d'autre part, les espaces périurbains), en direction des ménages modestes accédant à la propriété individuelle qui sont aujourd'hui contraints à quitter le territoire du SCOT pour venir s'installer au sud de Le Quesnoy, avec les impacts tant sociaux (surcoût en déplacement domicile-travail) qu'environnementaux (bilan carbone) qui en découlent.

4.7 Le périurbain sous influence du Douaisis

Il s'agit du secteur de l'Ostrevant au sud-ouest du SCOT du Valenciennois. Il se caractérise par une forte croissance résidentielle et une moyenne de revenus en deçà des niveaux atteints par les périurbains aisés de l'Amandinois et de l'Avesnois. Dans ce secteur périurbain, le lotissement rivalise avec l'individuel libre. C'est un secteur de dépendance automobile, important pour la préservation de la ressource en eau.

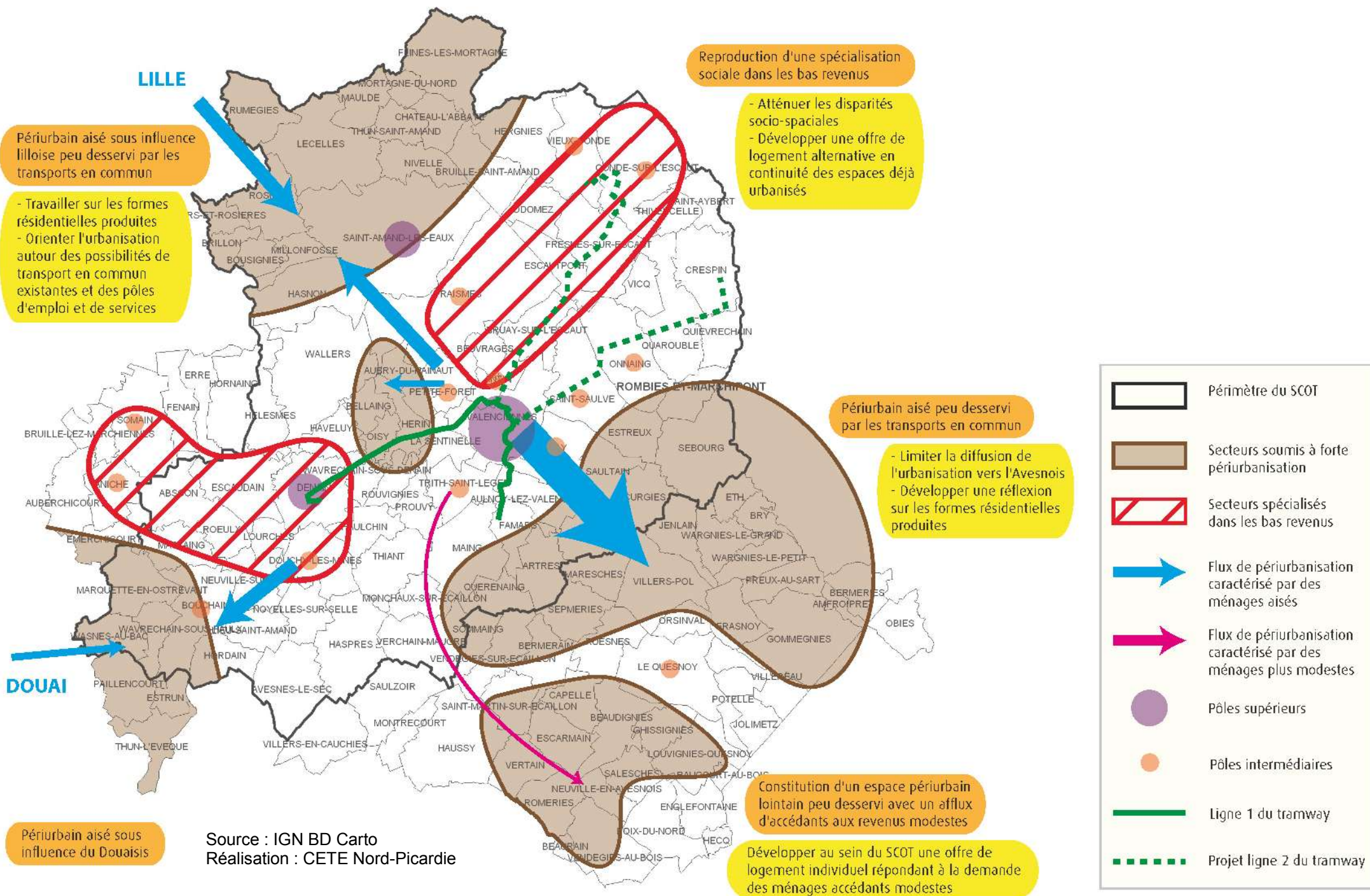
Enjeux :

- On peut se poser la question de l'opportunité d'une stratégie de structuration de cet espace périurbain autour du pôle intermédiaire de Bouchain et d'organisation d'un relais vers Denain ;

- Dans ce secteur, la question de la limitation de l'extension urbaine se pose moins au regard de l'enjeu environnemental qu'à celui de l'éloignement et d'une mauvaise desserte en transports en commun.

4.8 Carte de synthèse des enjeux

Les espaces périurbains valenciennois et leurs enjeux



5 Résumé non-technique

5.1 Introduction

Ce travail sur la périurbanisation sur le périmètre du SCOT du Valenciennois est issu d'une commande de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Nord, à la demande de la Délégation Territoriale du Valenciennois. Sur ce territoire, un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) est en cours d'élaboration, sous le pilotage du SIPES (Syndicat Intercommunal pour la Promotion de l'Enseignement Supérieur).

Réalisée de manière concomitante avec les premiers travaux de diagnostic de territoire pour le SCOT, l'étude a pour objectif d'affiner la position de l'État sur la question de la périurbanisation. La maîtrise de ce phénomène constitue en effet un enjeu fort de l'aménagement durable des territoires.

L'étude tente de répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les espaces sur lesquels se pose la question de la maîtrise de la périurbanisation ?
- Quels en sont les enjeux ?

Elle contribue à localiser et estimer les impacts de la périurbanisation en matière :

- Économique et sociale : Existe-t-il des phénomènes ségrégatifs pour l'accès au logement ? Quel est le niveau de dépendance des ménages à l'automobile ? Quel est le coût des déplacements supporté par les ménages ? L'agriculture périurbaine est-elle menacée ?
- Environnementale : Quelles surfaces sont consommées pour l'habitat ? Les activités ? Sur quels espaces (naturels, agricoles ?) ? Quelles sont les menaces sur les milieux naturels et les paysages ? Quel est l'impact de l'évolution des migrations pendulaires en terme d'émission de gaz à effet de serre ?

L'étude s'articule en 3 étapes :

- 1 - La détermination de l'aire d'influence du Valenciennois en terme de périurbanisation : Il s'agit ici de s'affranchir des limites administratives et de déterminer les espaces sur lesquels se pose la question de la maîtrise de la périurbanisation sur le territoire du SCOT du Valenciennois et sur les territoires voisins sous influence. Cette première partie détermine l'aire d'étude ;
- 2 - La caractérisation de la périurbanisation et les enjeux de sa maîtrise en termes environnemental et social ;
- 3 - La synthèse du phénomène sur le territoire et les propositions d'orientation pour en contrer les effets négatifs.

5.2 Aires d'influence et de dépendance

L'étude des migrations résidentielles reçues et émises par le territoire a permis de mettre en évidence les phénomènes suivants :

- **L'Amandinois subit une influence nette de l'arrondissement de Lille** : Représentant près de la moitié des maisons individuelles construites par des résidents extérieurs au Valenciennois entre 1993 et 2008, l'arrondissement de Lille marque son influence sur

l'Amandinois. Il est suivi par l'arrondissement de Douai qui représente près d'un quart de ces constructions. Dans l'ensemble, sur la période 1993-2008, les permis entrants de pétitionnaires particuliers pour la construction de maisons individuelles neuves représentent 17% de l'ensemble des maisons individuelles construites par des particuliers sur l'arrondissement de Valenciennes. Cette proportion atteint 34% sur le nord-ouest du territoire. L'analyse des Prêts à Taux Zéro (PTZ) confirme les données sur les permis de construire : une influence forte de l'arrondissement de Lille sur l'Amandinois et une influence marquée du Douaisis au sud-ouest. De la même façon, au regard de l'ensemble des migrations résidentielles 2001-2006, seules les influences suivantes apparaissent quantitativement significatives :

- influence de l'arrondissement de Lille (19% des migrations reçues) en particulier sur l'Amandinois,
- influence de l'arrondissement de Douai (12%) sur une partie sud-ouest de l'arrondissement.

La moitié des migrations entrantes à destination de l'arrondissement de Valenciennes ne provient pas des arrondissements périphériques. L'Île-de-France (8%), le Pas-de-Calais (7%) et la Picardie (4%) sont les principaux territoires d'origine de ces migrations.

- **L'agglomération de Valenciennes s'entend vers l'Avesnois** : 81% des constructions de maisons individuelles par des particuliers à destination de l'unité urbaine⁸¹ sont dues à des résidents de l'unité urbaine. Près de la moitié (45%) de ces constructions correspondent à des migrations intra-communales (particuliers faisant construire dans leur commune de résidence). En tout, les migrations intra-communales représentent 31% des constructions réalisées par des résidents de l'unité urbaine.

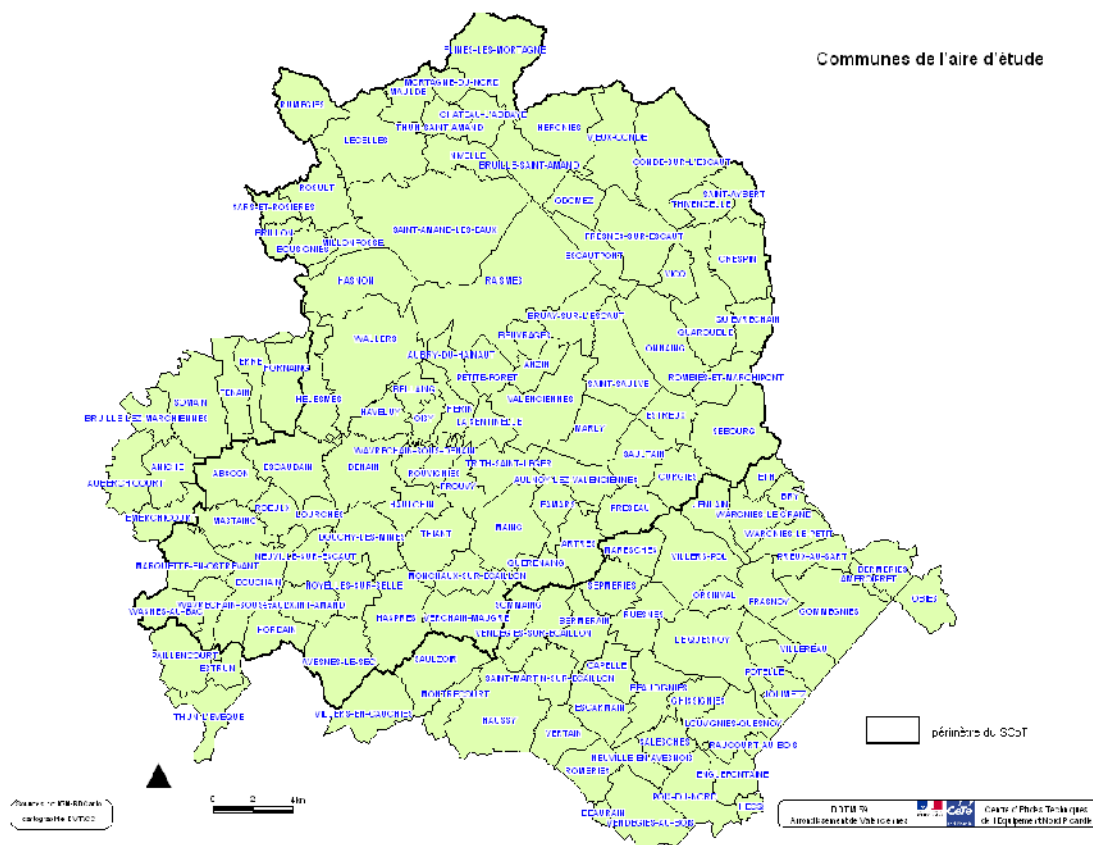
32% des maisons individuelles construites par des résidents de l'unité urbaine sont construites hors de l'unité urbaine. Plus des deux tiers (69%) de ces constructions se font en rural (dans l'ensemble, les constructions en rural représentent 22% des maisons individuelles construites par des résidents de l'unité urbaine). On observe une diffusion nette de ces maisons individuelles construites hors de l'unité urbaine vers l'Avesnois et le Cambrésis, cette diffusion étant due majoritairement aux habitants de Valenciennes et des communes proches.

L'analyse des migrations domicile-travail confirme ces observations. Elle montre **l'extension du bassin d'emploi de Valenciennes sur sa partie sud-est jusqu'à la barrière naturelle de la forêt de Mormal**, qui semble marquer une limite avec l'aire d'influence du Val de Sambre. Les communes les plus au nord sont en revanche sous nette domination lilloise, certaines de ces communes faisant même partie de l'aire urbaine de Lille. Une zone située au sud-est de l'aire d'étude est sous influence multiple, au centre d'un triangle constitué par les villes de Cambrai, Douai et Valenciennes.

Conclusion sur l'aire d'influence : Par l'examen complémentaire des émissions et des réceptions migratoires, on constate un mouvement net de pression (ou de glissement) de l'arrondissement de Lille sur l'arrondissement de Valenciennes, lequel, parallèlement, exerce

81 La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat : est considérée comme telle un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) et comptant au moins 2 000 habitants. La condition est que chaque commune de l'unité urbaine possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

une pression vers l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe, cela étant vrai à la fois pour les migrations résidentielles liées à la construction ou l'acquisition de maisons individuelles, les migrations résidentielles et les migrations domicile-travail. À l'issue du travail sur les migrations liées au territoire, l'aire d'étude retenue est la suivante :



5.3 Caractérisation de la périurbanisation et enjeux de sa maîtrise

Dans la partie précédente, nous avons déterminé l'aire d'influence de l'agglomération valenciennoise, c'est-à-dire l'espace où il est pertinent de parler de périurbanisation d'origine valenciennoise. Il s'agit ici de caractériser cette périurbanisation, au regard :

- des dynamiques de construction, d'une part du logement, avec une attention particulière sur les formes produites, et d'autre part des activités économiques ;
- de l'impact de ces constructions sur la consommation d'espaces naturels et agricoles ;
- des déplacements qu'elle engendre, et en particulier de l'émission de gaz à effet de serre ;
- de la structuration sociale de l'espace valenciennois.

5.3.1 Les dynamiques de construction

– **Une dynamique de construction de logements à la hausse depuis 2003, portée par la production de logements collectifs**

L'étude des volumes de logements produits montre le **poids tout particulier de la commune de Valenciennes** qui, selon les périodes considérées, représente de 20 à 25% de la totalité des logements produits. Les logements produits par Valenciennes sont en grande majorité des logements collectifs (85% sur la période 1990-2008) qui, sur la période 1990-2008, représentaient 55% de la production totale de logements collectifs sur le SCOT.

Valenciennes ne fait cependant pas la tendance globale de la production de logements sur le SCOT et l'aire d'étude. Cette tendance est marquée par une **accélération très nette du rythme de construction à partir de 2003**, si bien qu'on passe sur le SCOT d'un rythme annuel de 808 nouveaux logements en 1993-2003 à un rythme de 1500 nouveaux logements en 2004-2008. Cette augmentation de la production de logements concerne toutes les formes (individuel hors procédure, individuel avec procédure de type lotissement ou ZAC, individuel groupé, collectif) et notamment les plus denses. Ainsi, 56% de l'augmentation de logements entre 1993-2003 et 2004-2008 s'explique par l'augmentation du logement collectif, qui s'est notamment développé dans des communes où on n'en construisait pas ou peu auparavant. **Si cette tendance à la hausse à partir de 2003 se retrouve à d'autres échelles (Nord et France métropolitaine), elle est bien plus marquée sur le SCOT** (production de logements multipliée par 2 entre 1999 et 2008, contre 1,3 dans le Nord et 1,25 en France métropolitaine), en raison d'une production soutenue de la CAVM qui a contribué à elle seule aux $\frac{3}{4}$ de l'augmentation du nombre de logements produits. Dans le même temps, la production de logements de la CCRVS stagnait avec plus de 98% de logements individuels.

La dynamique enregistrée sur l'aire d'étude n'est pas homogène selon les types de territoires. D'un côté, dans l'espace urbain intermédiaire, on note une forte augmentation de l'individuel groupé à partir du début des années 2000, suivie d'un décollage du collectif à partir de 2003 (c'est ce dernier phénomène que l'on retrouve nettement dans la tendance globale). De l'autre, dans l'espace périurbain, la production globale a crû de manière linéaire depuis 1990, avec une forte augmentation du volume d'individuel libre produit entre 1995 et 2000 et un relatif maintien à ce niveau (autour de 50%) depuis lors.

Sur la période 2004-2008, les opérations de rénovation urbaine ont représenté 12% de l'ensemble des logements collectifs produits.

– **Des signes invitant à la vigilance concernant la consommation d'espace par l'habitat**

Étant donné le caractère très urbain du SCOT, on peut supposer qu'une partie importante du foncier mobilisé pour le logement se fait en renouvellement urbain et ne correspond pas à une extension des surfaces urbanisées. Cependant, quelques chiffres doivent attirer l'attention et montrent que le territoire présente un enjeu en terme de consommation d'espace :

- Sur l'aire d'étude, entre 1990 et 2007, la surface de terrains mobilisée pour la construction de logements en rural a plus que doublé ;
- Sur l'aire d'étude, sur la période 1999-2007, les communes produisant en moyenne moins de 5 logements par an ont représenté 13% des logements en mobilisant 26% du foncier ; il en est ainsi de la consommation d'espace comme des cours d'eau : les petits ruisseaux font parfois les grandes rivières ;

- La pression résidentielle⁸² sur le SCOT sur la période 1999-2008 est comparable à celle constatée sur l'ensemble du département (9% en global, 15% en rural) ;
- Sur le SCOT, entre les périodes 1993-2003 et 2004-2008, la moyenne annuelle de construction de logements individuels diffus (hors procédure) a augmenté de 23%, celle de logements individuels avec procédure de 52% ; sachant que, globalement, l'ordre de grandeur de la densité de ces formes urbaines sur l'aire d'étude est respectivement de 5 et 10 logements par ha.
- **Une construction de locaux d'activité marquée par l'industrie et l'accueil de sites exceptionnels**

Là où la construction de logement s'éparpille, la construction de locaux d'activité se concentre. Sur la période 1999-2008, 6 communes regroupaient 50% de la SHON d'activité construite, alors qu'il en fallait 28 sur la période 1999-2007 pour atteindre le même taux pour la surface mobilisée pour le logement. La spécificité du SCOT tient dans la place du secteur industriel (52% de la SHON d'activité construite entre 1999 et 2008) avec ponctuellement l'accueil de bâtiments d'emprise importante. Les pics de construction observés en 1999 et 2007 s'expliquent ainsi par la venue de Toyota à Onnaing (1999) et celle de Michelin à Rouvignies et du laboratoire Sterylo à Saint-Amand-les-Eaux (2007).

5.3.2 Les enjeux de la maîtrise de l'artificialisation des espaces naturels et agricoles

- **L'arrondissement de Valenciennes est un territoire contrasté, marqué par une forte proportion d'espaces artificialisés**, principalement concentrés dans une ceinture urbanisée allant de Denain à Condé-sur-l'Escaut en passant par Valenciennes et correspondant aux secteurs de développement industriel « historiques » du territoire. Ce passé industriel et minier a fortement marqué le territoire et laissé dans ce secteur de nombreuses friches industrielles. Elles occupent aujourd'hui 5% des espaces artificialisés de l'arrondissement. Parallèlement; l'arrondissement abrite, principalement au nord, des secteurs à haute valeur environnementale, humides et forestiers, reconnus par la présence du Parc Naturel Régional de Scarpe-Escaut, tandis que le sud du territoire est marqué par une agriculture intensive. La densité de l'habitat et la multiplication des zones commerciales et industrielles ainsi que des infrastructures de transport laissent peu de place aux coupures d'urbanisation dans les secteurs les plus urbains du territoire. De même, au nord de Saint-Amand-les-Eaux, la structuration linéaire des villages forme des coupures au sein de la trame verte de ce secteur.

Le territoire du SCOT est très densément peuplé : 550 habitants au km² contre 321 au niveau régional. Cependant, il a tendance aujourd'hui à perdre des habitants (-0,3% entre 1999 et 2005). Ces chiffres cachent néanmoins de grandes disparités. La population est concentrée autour de Valenciennes et Denain, secteur (hors Valenciennes) qui perd nettement de la population, tandis que les secteurs plus ruraux (autour de Sars-et-Rosières, au niveau du plateau d'Hérin ou encore au sud et sud-ouest du territoire) gagnent de la population. Il s'agit des secteurs de périurbanisation.

Cette première description du territoire permet de dégager les enjeux suivants :

82 La pression résidentielle est définie comme le rapport entre le nombre de logements construits sur une période récente (ici : 1999-2008) et le nombre de logements existants en début de période.

- Maîtriser l'étalement urbain, notamment au regard de la stagnation de la population sur le territoire ;
 - Exploiter les friches industrielles et agricoles pour le projet de territoire ;
 - Veiller au maintien des coupures d'urbanisation.
- **Le territoire d'étude est affecté par une tendance marquée à l'artificialisation de ses sols.** Sur le territoire du SCOT, 500 ha d'espaces naturels et agricoles ont été urbanisés entre 1998 et 2005, soit une progression de la tache urbaine de 3,6%. Cette valeur est plus modérée que la moyenne régionale (+5,42% sur la même période) mais reste importante dans un territoire déjà largement urbanisé. Là-encore, le territoire n'est pas homogène. Les secteurs où les taux d'artificialisation sont les plus importants se situent au nord du SCOT autour de Sars-et-Rosières, Rumegies, Hergnies, le sud-ouest autour de Hordain, le « plateau d'Hérin » et le sud autour de Curgies. Il s'agit des secteurs de périurbanisation et des communes ayant accueilli des zones industrielles (Onnaing avec Toyota, Hordain avec SevelNord). Globalement, l'expansion de la tache urbaine est dû pour 1/3 à l'habitat et pour 1/3 aux zones industrielles et commerciales sur la SCOT.

En comparant les taux d'artificialisation dus à l'habitat et l'évolution de la population sur la même période, on obtient un indicateur d'étalement urbain. Il met en évidence des secteurs où l'espace occupé par l'habitat progresse de façon plus rapide que la population : le phénomène est particulièrement marqué pour les communes du sud-est du SCOT (autour de Sebourg et jusqu'à Thiant).

Cette artificialisation des sols se fait principalement aux dépens des terres agricoles et notamment des prairies, beaucoup plus marginalement des espaces naturels.

Cette analyse permet de dégager les enjeux suivants :

- Réfléchir à des formes de développement de l'habitat plus denses et moins consommatrices d'espaces agricoles et naturels ;
 - Réfléchir à des formes de développement économique moins consommatrices d'espaces non artificialisés.
- **Impact de l'artificialisation des sols sur les ressources environnementales du territoire :**
- **L'agriculture** : L'agriculture est fortement impactée par le phénomène d'étalement urbain qui a prélevé 913 ha de terre productrice entre 1998 et 2005, soit 2,6 % de la superficie agricole du SCOT de 1998. Les secteurs les plus touchés par ce phénomène sont les territoires les moins ruraux, c'est-à-dire la ceinture urbanisée entre Denain, Valenciennes et Condé-sur-l'Escaut. Ici, les quelques espaces encore occupés par l'agriculture cèdent rapidement du terrain sur l'urbanisation et l'agriculture périurbaine se trouve réellement menacée. C'est notamment le cas pour les terres situées entre ces zones urbanisées et la forêt de Saint-Amand qui sont de plus en plus morcelées, rendant le maintien d'une activité agricole plus difficile.

Ailleurs, ce sont les prairies qui cèdent significativement le plus de terrain face à l'artificialisation des sols. Elles sont associées à une activité d'élevage moins rentable et souvent située en continuité des villages. Pourtant, il s'agit d'espaces agricoles également porteurs de biodiversité et de qualité des paysages et du cadre de vie.

Les enjeux qui se dégagent de cette analyse sont :

- Limiter le morcellement du parcellaire agricole et préserver les conditions nécessaires à l'activité agricole : sièges d'exploitation, accès et possibilités de déplacement....
- Préserver les secteurs à haute valeur environnementale ou paysagère, notamment les secteurs de prairies et bocage, en particulier à proximité des villages ;
- Proposer un projet pour le maintien ou non d'une agriculture périurbaine dans les secteurs les plus morcelés où l'activité agricole est aujourd'hui fragilisée.
- **Les milieux naturels ne sont pas directement impactés mais ils sont menacés par les risques sur la trame verte** : Les espaces naturels sont assez peu touchés par l'artificialisation des sols. En revanche, la trame verte du territoire est fortement impactée par ce phénomène. De manière générale, la progression des espaces artificialisés et des infrastructures crée de nouvelles barrières à la circulation des espèces animales ou végétales.

De plus, les espaces relais, constitutifs des corridors écologiques et indispensables pour la circulation des espèces et leur préservation paient un lourd tribut face à l'artificialisation des sols : 190 ha sont artificialisés entre 1998 et 2005, représentant 5% de leur surface de 1998. Ces espaces sont donc préférentiellement touchés par l'expansion de la tache urbaine. Il s'agit fréquemment de secteurs prairiaux de fond de vallée, à proximité des espaces urbanisés.

Ce phénomène s'observe particulièrement le long de l'Escaut qui représente un corridor écologique potentiel important et qui mériterait d'être valorisé; au niveau des vallées du sud du territoire (Rhonelle, Aunelle, Hogneau, Ecaillon et Selle), en bordure de la forêt de Saint-Amand.

Cette analyse nous permet de dégager les enjeux suivant :

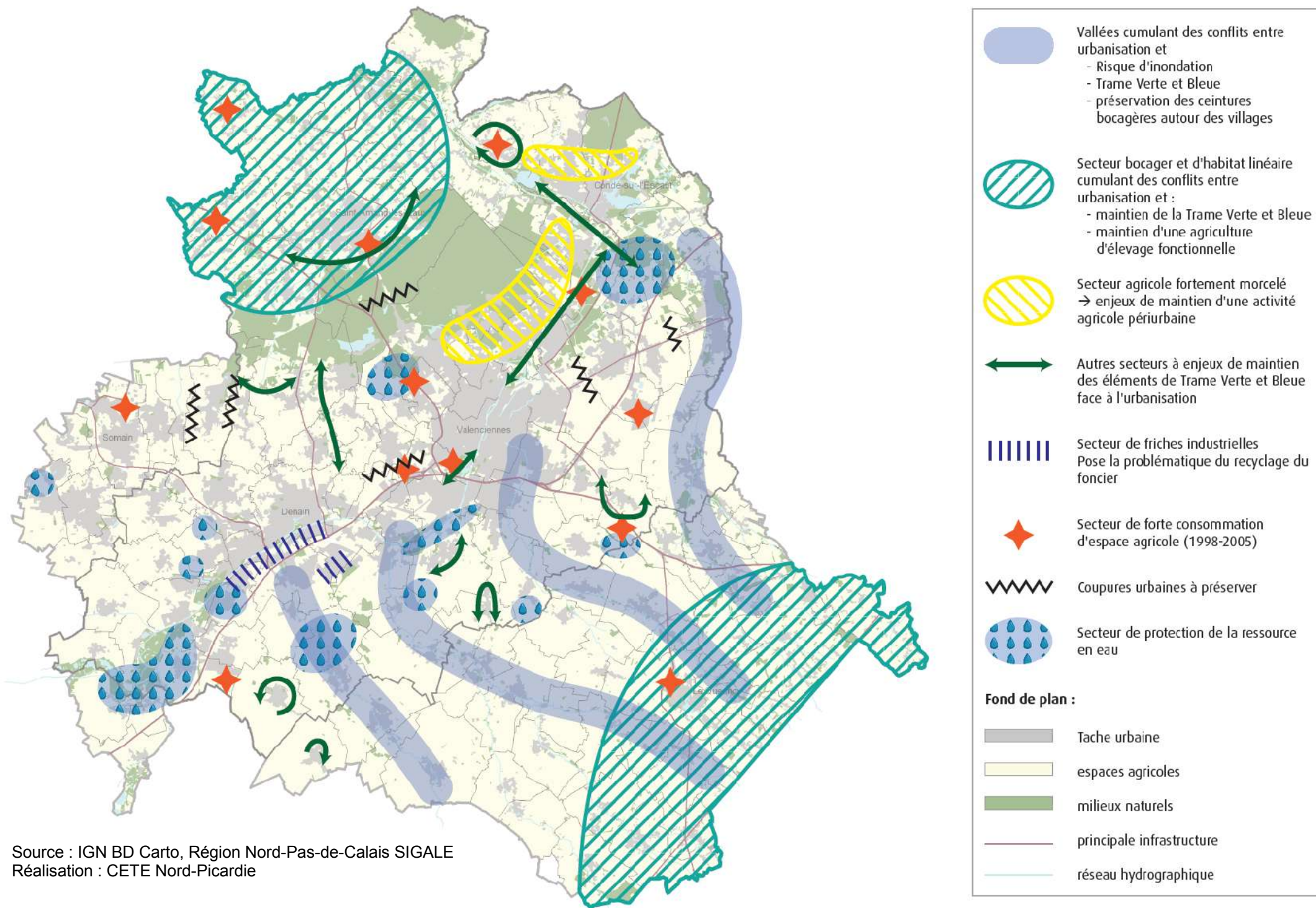
- Protéger les espaces de nature remarquable et ordinaire ;
- Limiter l'extension de l'urbanisation sur la trame verte et bleue, cœurs de nature et espaces naturels relais ;
- Valoriser l'Escaut et ses abords en temps que corridor vert.
- **Concernant la ressource en eau et les risques d'inondations**, il ressort de notre analyse que les secteurs à enjeux pour la ressource en eau sont situés à proximité des secteurs les plus urbains et en expansion urbaine, représentant un risque pour leur préservation. En revanche, les nombreux secteurs de risques d'inondation sont plutôt moins soumis à cette pression même s'ils ne sont pas exempts de nouvelles constructions.

Les enjeux sont les suivants :

- Limiter l'urbanisation et maîtriser les risques associés dans les secteurs d'alimentation des points de captages d'eau potable ;
- Maîtriser strictement l'urbanisation en zones inondables.

Cette analyse nous a permis de construire la carte de synthèse suivante :

Synthèse des enjeux environnementaux liés à la périurbanisation (hors transport)



5.3.3 Analyse de l'organisation territoriale et impact sur les déplacements

Le territoire est fortement maillé en pôles d'emplois, de services et d'équipements. Les habitants de l'aire d'étude ont accès à au moins un pôle intermédiaire d'équipements en moins de 15 minutes en voiture.

La desserte en transports collectifs est très disparate : de bon niveau de service autour des gares principales (Valenciennes, Saint-Amand-les-Eaux ou Le Quesnoy) et des axes structurants du Périmètre de Transport Urbain (ligne de tram actuelle et en projet), elle est très limitée à l'extérieur du PTU notamment.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) des déplacements domicile-travail sont fortement liées à l'éloignement entre lieux de résidence et de travail, et dans une moindre mesure à l'usage de modes alternatifs à la voiture. Trois secteurs de périurbanisation présentent les émissions individuelles les plus fortes :

- le nord-ouest, dont les actifs travaillent soit dans le pôle d'emploi de Valenciennes, soit dans celui de Lille ;
- le sud-est, sous forte domination de Valenciennes et caractérisé par un éloignement assez important ;
- enfin le sud-ouest, dont les actifs travaillent peu dans leur commune, plus fréquemment dans les pôles de Valenciennes, Douai ou Cambrai.

La prise en compte de la vulnérabilité des ménages fortement éloignés des pôles d'emplois et aux revenus modestes est essentielle. Au-delà des émissions de GES qui ont un impact global sur le changement climatique, la question de la précarité énergétique est déterminante, dans un contexte de hausse récente et à venir des prix des carburants.

5.3.4 Caractéristiques socio-économiques des emménagés récents :

L'analyse a permis de mettre en évidence un territoire aux **fortes disparités socio-spatiales** où l'on identifie nettement plusieurs espaces :

- le corridor minier où l'on trouve les communes présentant les revenus les plus faibles ;
- une coupure dans ce corridor, correspondant à la coupure de l'urbanisation au niveau du plateau d'Hérin (Oisy, Bellaing, Hérin, Aubry-du-Hainaut), aux revenus plus élevés ;
- un espace sous influence lilloise, correspondant grosso modo à la CCRVS, à hauts revenus ;
- l'espace périurbain du sud du SCOT, qui se prolonge vers l'Avesnois, avec une spécialisation nette dans les hauts revenus d'une frange s'étendant le long de l'Avesnois et jusqu'à la forêt de Mormal ;
- des espaces de transition non spécialisés, auxquels il faut ajouter les pôles secondaires de Le Quesnoy et de Poix-du-Nord.

De plus, on observe les phénomènes suivants :

- Un constat inquiétant : **les disparités socio-spatiales se reproduisent**. On retrouve les mêmes disparités de revenus, que l'on observe l'ensemble des ménages ou uniquement les nouveaux emménagés.
- Un espace sous influence lilloise (CCRVS essentiellement) qui accueille des ménages issus de l'arrondissement de Lille plus aisés que ceux issus de l'agglomération valenciennaise. On peut se poser la question de l'existence ou non d'un phénomène d'éviction.
- Concernant l'acquisition de maisons individuelles neuves, un probable « refoulement » des ménages les plus modestes issus de l'agglomération valenciennaise au-delà de Le Quesnoy, au profit des ménages plus aisés qui font construire en frange sud du SCOT et dans l'Avesnois au nord du Quesnoy, s'accaparant le bénéfice de l'accessibilité routière. On retrouve par ailleurs cette disparité spatiale dans le prix moyen des terrains à destination de maison individuelle sur la période 1994-2002, que ce prix du foncier soit dû à l'accessibilité routière à Valenciennes, à l'environnement social ou aux aménités du cadre de vie et du paysage.

L'enjeu qui ressort de cette analyse est de développer une offre de logement individuel répondant à la demande des accédants les plus modestes contraints aujourd'hui à quitter le territoire du SCOT pour aller habiter au-delà de Le Quesnoy. Cette offre pourrait être localisée dans des secteurs proches des pôles de services et d'équipements et mieux desservis en transports en commun. Les capacités d'extension au sein de communes de l'espace urbain intermédiaire pourraient être mobilisées dans ce cadre, ce qui serait cohérent avec l'enjeu de limitation des émissions de gaz à effet de serre.

5.4 Croisement des enjeux pour le SCOT

L'analyse a permis de dégager 5 secteurs de périurbanisation au sein de l'aire d'étude. Il s'agit :

- d'un périurbain sous influence lilloise au nord du territoire du SCOT ;
- d'un périurbain "de proximité" autour du plateau d'Hérin ;
- d'un périurbain aisé au sud-est du territoire du SCOT et s'étendant dans l'Avesnois ;
- d'un périurbain lointain au sud de Le Quesnoy ;
- d'un périurbain sous influence du Douaisis.

Ces 5 espaces périurbains présentent des caractéristiques communes :

- Il s'agit de **secteurs dynamiques en terme de population et de construction de logement** : on y observe une évolution de la population positive entre 1999 et 2006 (entre +2,0% et +6,8% contre une stagnation à +0,20% sur l'ensemble de l'aire d'étude) et une croissance résidentielle soutenue (de 10,1% à 18,2% contre 9,2% pour l'ensemble de l'aire d'étude) ;
- **La moyenne de revenus y est plus élevée** que sur l'ensemble de l'aire d'étude, avec des disparités cependant ;

- **La place de la voiture y est prépondérante** : un taux de non motorisation autour de 12% (soit deux fois plus faible que sur l'aire d'étude) et de multimotorisation autour de 50% (contre 30% sur l'aire d'étude), quel que soit l'espace périurbain considéré ;
- **L'étalement urbain y est marqué** : l'évolution des espaces artificialisés est supérieure à celle mesurée pour l'ensemble de l'aire d'étude, si l'on ne prend pas en compte le périurbain lointain (la faible valeur s'expliquant par la très faible artificialisation due aux activités – 4% contre 27% sur l'aire d'étude – et quasi exclusivement due à l'habitat – 90% contre 41% sur l'aire d'étude).

Ces espaces se distinguent cependant par :

- **Des modes de production du logement variable** : L'individuel y est prédominant de manière générale (de 88 à 100% entre 1999 et 2008), mais on peut distinguer des secteurs où l'individuel libre (ou diffus), est largement prédominant (c'est le cas du périurbain sous influence lilloise, du périurbain qui s'étend vers l'Avesnois et du périurbain lointain) et des secteurs où des formes d'individuel plus denses, généralement le lotissement ou la ZAC et plus marginalement l'opération groupée, occupent une place importante (c'est le cas du périurbain "de proximité" – 72% d'individuel avec procédure entre 1999 et 2008 – et du périurbain sous influence du Douaisis, ces deux espaces ayant pour point commun de se situer dans le prolongement de la conurbation qui s'appuie sur le corridor minier) ;
- **Des disparités sociales** : il existe des périurbains aisés (le périurbain sous influence lilloise, le périurbain "de proximité" et le périurbain qui s'étend vers l'Avesnois), où les revenus des nouveaux emménagés sont proches de ceux de l'ensemble des ménages, et un périurbain plus modeste, au sud de Le Quesnoy, qui accueille les nouveaux emménagés les plus modestes (relativement aux autres espaces périurbains) et où la différence de revenus entre nouveaux emménagés et ensemble des ménages est très sensible (moyenne de 15 672 € contre 17 528 € en 2009). Le périurbain sous influence du Douaisis se situe quant à lui entre ces deux extrêmes, avec une moyenne de revenus plus faible qu'en périurbain aisé, mais avec une homogénéité de revenus entre nouveaux emménagés et ensemble des ménages ;
- **Un impact variable en terme de distance domicile-travail** et, en conséquence, de budget CO2 : ainsi, le périurbain "de proximité" présente des caractéristiques de budget CO2 et de distance domicile-travail inférieures à la moyenne de l'aire d'étude, de l'ordre de 10%. À l'inverse, dans tous les autres secteurs de périurbanisation, l'impact en terme d'émission de gaz à effet de serre des déplacements domicile-travail est nettement supérieur à la moyenne (de l'ordre de +40% pour les périurbains lillois et du sud de Le Quesnoy, +20% pour le périurbain proche du Douaisis et de l'Avesnois).
- Des différences en termes de ressources environnementales : Le nord du territoire concentre les enjeux en terme de milieux naturels, cependant l'urbanisation se concentre au sud dans les vallées, secteurs où se multiplient les enjeux en terme de risques naturels, biodiversité (trame verte et bleue), paysage. Enfin, au niveau du périurbain de proximité, se pose la question du maintien d'une agriculture de proximité et des coupures d'urbanisation dans des secteurs déjà relativement denses et fragmentés.

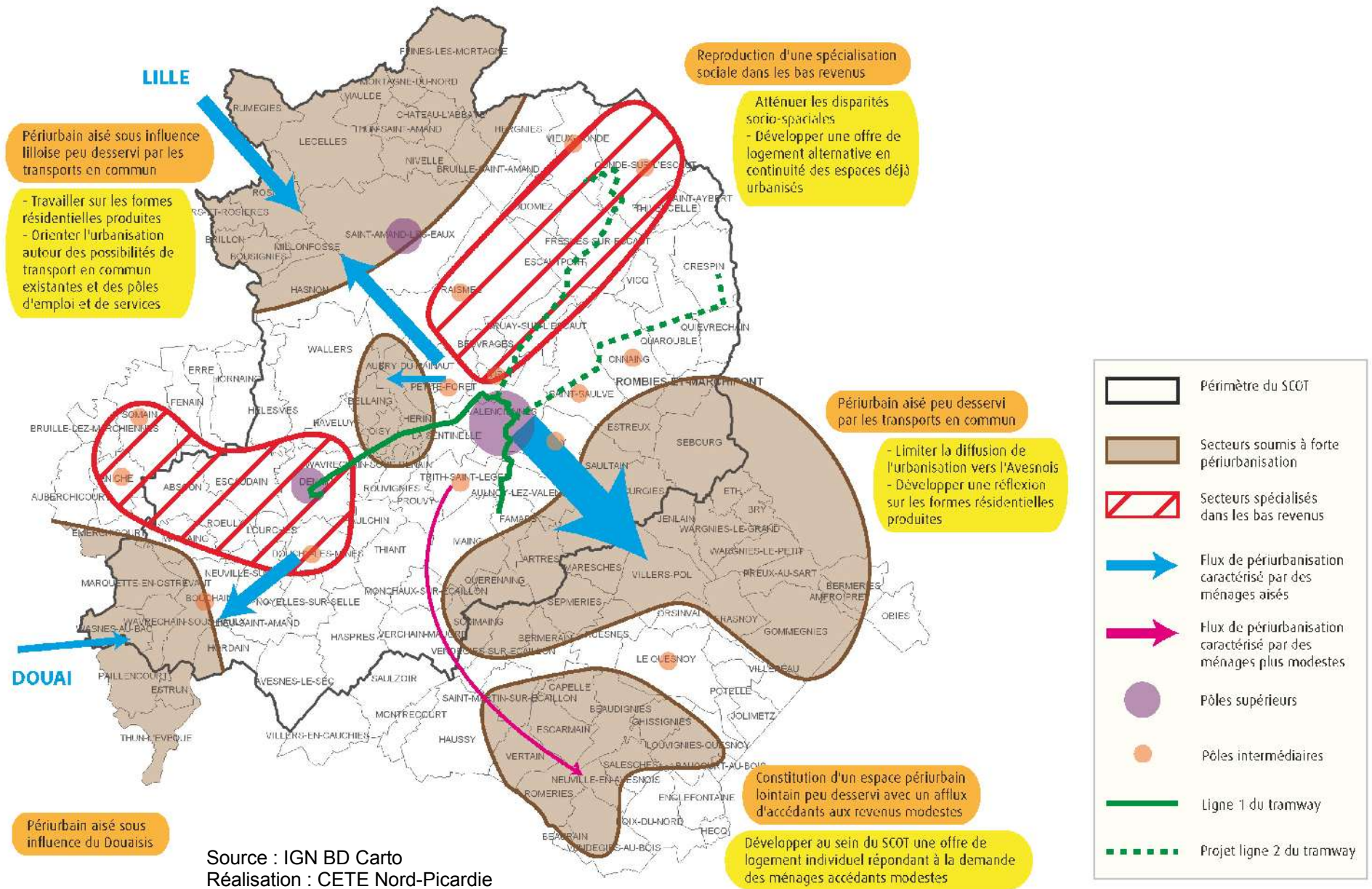
Le tableau suivant récapitule les caractéristiques de ces 5 espaces :

	Périurbain sous influence lilloise	Périurbain "de proximité"	Le périurbain aisé qui s'étend dans l'Avesnois	Le périurbain lointain	Le périurbain sous influence du Douaisis	Aire d'étude
Population 2006	15 806	1 944	18 710	5 716	4 870	421 926
Évolution de la population entre 1999 et 2006	+6,8%	+2,0%	+4,0%	+5,33%	+6,2%	+0,20%
Logements commencés entre 1999 et 2008	678	112	855	199	296	14 428
...dont individuel libre	490 (72%)	18 (16%)	520 (61%)	182 (91%)	122 (41%)	3903 (27%)
...dont individuel avec procédure	120 (18%)	81 (72%)	257 (30%)	15 (8%)	133 (45%)	1964 (14%)
...dont individuel groupé	57 (8%)	13 (12%)	41 (5%)	2 (1%)	29 (10%)	3795 (26%)
...dont collectif	11 (2%)	0 (0%)	37 (4%)	0 (0%)	12 (4%)	4766 (33%)
Surface mobilisée pour le logement entre 1999 et 2007	98 ha	10 ha	141 ha	31 ha	34 ha	1044 ha
Densité moyenne des logements construits entre 1999 et 2007	1573 m ² /logt 6 logts/ha	931 m ² /logt 11 logts/ha	1812 m ² /logt 6 logts/ha	1753 m ² /logt 6 logts/ha	1298 m ² /logt 8 logts/ha	847 m ² /logt 12 logts/ha
Taux de croissance résidentielle 1999-2008	13,4%	16,8%	13,2%	10,1%	18,2%	9,2%
Moyenne des revenus par UCM en 2009	19 013 €	21 345 €	20 488 €	17 528 €	16 745 €	14 850 €
Moyenne des revenus des nouveaux emménagés par UCM en 2009	18 434 €	21 085 €	20 568 €	15 672 €	16 267 €	13 113 €
Taux de non motorisation en 2006	12%	11%	11%	12%	12%	24%
Taux de multimotorisation en 2006	48%	52%	51%	49%	48%	29%
Budget CO ₂ en 2006	5,9	3,7	5,0	5,7	5,0	4,1
Distance domicile-travail moyenne en 2006	17,1 km	10,7 km	14,3 km	16,6 km	14,2 km	12,0 km
Évolution des espaces artificialisés 1998-2005 (en ha)	+79 ha	+9 ha	+145 ha	+18 ha	33 ha	+1196 ha
Évolution des espaces artificialisés 1998-2005 par rapport à la surface artificialisée en 1998 (en %)	+6,6%	+8,5%	+9,2% ⁸³	+3,5%	+7,9%	+5,8%

Tableau 71: Tableau récapitulatif des principales caractéristiques des 5 secteurs périurbains identifiés

83 Cette valeur élevée s'explique par l'importance de la part d'artificialisation due aux infrastructures (15% contre 4% sur l'ensemble de l'aire d'étude).

Les espaces périurbains valenciennes et leurs enjeux



5.5 Conclusion

Face à l'enjeu général de maîtrise de l'extension urbaine liée à la périurbanisation, différentes approches complémentaires peuvent constituer des pistes d'action :

- **La limitation** : Elle se traduit par un calibrage des capacités d'urbanisation. L'enjeu peut être plus ou moins fort selon les espaces (communes, ensembles de communes) et plus ou moins localisé, en fonction du caractère plus ou moins ponctuel de la menace sur la ressource environnementale ou agricole (corridor biologique, milieu d'intérêt spécifique,...) ou du risque naturel (zone inondable).
- **La canalisation (ou la localisation préférentielle) de l'urbanisation** : Il y a des cas de figures où, à capacité d'urbanisation identique, le choix de localisation aura des effets différents sur la ressource environnementale ou sur l'émission de gaz à effet de serre (en fonction de la proximité des pôles d'emplois et de services, de la desserte en transports en commun, etc.).
- Déclinaison de l'approche précédente, la **localisation d'une offre résidentielle alternative** à l'échelle de l'aire d'étude (par exemple : offre foncière compatible avec l'accession sociale, en renouvellement ou en frange du tissu urbain de certaines communes de l'espace urbain intermédiaire pour éviter les reports lointains au sud de Le Quesnoy). Il y a là à la fois une dimension environnementale (limitation des émissions de gaz à effet de serre) et sociale (coût du transport).
- **La promotion de formes d'urbanisation alternatives** (moins de constructions diffuses et davantage d'opérations d'ensemble, plus denses, mieux composées et mieux intégrées aux tissus villageois). Cela touche à la fois à la gestion économe de l'espace, à la qualité de production du bâti (donc à l'environnement), voire à une dimension sociale (promouvoir le développement d'une offre d'accession sociale maîtrisée plutôt que des formes diffuses non régulées).
- **La cohérence avec les réseaux de transports en commun**, liée à la fois aux dimensions environnementales et socio-économiques (accessibilité aux emplois et aux services). Cet enjeu peut se traduire par le fait de :
 - privilégier l'urbanisation là où les réseaux sont les plus performants (TER, tramway, réseau de bus) ;
 - choisir des axes préférentiels (en fonction de différents critères non limités à l'offre de transports en commun existante) de développement combiné de l'urbanisation et de l'offre de transports en commun, en jouant notamment sur le cadencement. Dans notre cas, on peut se poser la question de la coordination de la politique de transports en commun avec les territoires voisins de l'Avesnois ;
 - faciliter le rabattement vers les gares TER.
- **La mixité sociale**. Il y a deux approches possibles : favoriser, par une politique foncière, des opérations d'accession sociale, de locatif social ou intermédiaire, dans des secteurs plus ou moins spécialisés dans les hauts revenus (à certaines conditions, comme par exemple celle d'une bonne desserte en transports en commun) ou, inversement, viser une diversification par le haut dans des espaces urbains dévalorisés, là où il existe cependant un potentiel d'attraction pour les investisseurs immobiliers.

6 Bibliographie

Contexte local

CERTU, *SCOT du Valenciennois, fiche d'identité*, septembre 2009, 13 p.

DDE du Nord, *Le SCOT du Valenciennois*, mai 2008, 12 p.

DREAL Nord-Pas-de-Calais, *Profil environnemental Nord-Pas-de-Calais*, Tomes 1 et 2, 2008.

Frère Séverine et Richer Cyprien, "L'arrondissement de Valenciennes", in Gallez Caroline et Menerault Philippe (dir.), *Recomposition intercommunale et enjeux des transports publics en milieu urbain*, rapport sur convention ADEME-INRETS, juillet 2005, pp. 153-187.

Région Nord-Pas-de-Calais, *Projet de Directive Régionale d'Aménagement sur la Maîtrise de la Périurbanisation*, janvier 2008, 19 p.

SIPES, *Schéma directeur de l'arrondissement de Valenciennes*, approuvé le 13 décembre 2002, 110 p.

Université Catholique de Louvain - URBA, *Quelle perspective pour le Valenciennois ?*, synthèse du travail réalisé par les étudiants du DES en Urbanisme et Développement Territorial, septembre 2005, 78 p.

Méthodologie

CERTU, *La densité des formes du développement résidentiel, Mise en évidence de 5 formes urbaines-densité et de 4 formes de développement des communes de Haute-Savoie*, avril 2004, 46 p.

CETE de Lyon, *Analyse nationale du développement résidentiel des territoires de SCOT, Note de synthèse*, 9 février 2007, 6 p.

CETE de Lyon, *Méthode de caractérisation du développement résidentiel d'un territoire et de calcul de la densité et de la surface occupée*, 14 juin 2007, 2 p.

CETE Nord-Picardie, *Étudier les origines et destinations des migrations résidentielles avec SITADEL*, note méthodologique, mai 2008, 24 p.

CETE de l'Ouest, *La consommation foncière récente pour l'habitat dans les Côtes d'Armor – SCOT de Lannion et de Paimpol*, octobre 2009, 23 p.

DREAL Limousin, *Gestion économe de l'espace en Limousin, Évolution de l'occupation du sol et de la consommation d'espace par l'urbanisation, Test de méthodologies et premières analyses*, mars 2010, 47 p.

INSEE Nord-Pas-de-Calais, « Les habitants du Nord et la proximité des commerces et services », *Pages de profils*, n° 42, juillet 2008, 8 p.

7 Index des tableaux, cartes et illustrations

Index des tables

Tableau 1: Caractéristiques des bases de données utilisées et limites à la comparaison des résultats – migrations résidentielles reçues.....	10
Tableau 2: Maisons individuelles commencées entre 1993 et 2008 dans l'arrondissement de Valenciennes par des pétitionnaires résidant à l'extérieur de l'arrondissement selon la provenance du pétitionnaire (SITADEL).....	12
Tableau 3: Volume annuel de PTZ pour l'acquisition neuve ou la construction de maison individuelle dans le département du Nord entre 1995 et 2001.....	14
Tableau 4: Volume annuel de PTZ pour l'acquisition neuve ou la construction de maison individuelle dans le département du Nord entre 2002 et 2008.....	14
Tableau 5: Liste des réaffectations de communes selon leur code postal.....	15
Tableau 6: Nombre de PTZ accordés pour la construction ou l'acquisition d'une maison individuelle neuve sur l'arrondissement postal de Valenciennes (PTZ, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	15
Tableau 7: Origine des emprunteurs de PTZ pour l'acquisition neuve ou la construction de maisons individuelles sur l'arrondissement postal de Valenciennes entre 1997 et 2008 (PTZ, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	16
Tableau 8: Origine des migrations résidentielles 2001-2006 reçues par l'arrondissement de Valenciennes depuis l'extérieur (INSEE).....	18
Tableau 9: Détail de l'origine des migrations résidentielles 2001-2006 hors arrondissements périphériques et Étranger (INSEE).....	19
Tableau 10: Poids de la population de chaque secteur dans l'unité urbaine de Valenciennes. .	23
Tableau 11: Caractéristiques des bases de données utilisées et limites à la comparaison des résultats – migrations résidentielles émises.....	23
Tableau 12: Mesure de l'influence respective de chaque secteur inclus dans l'arrondissement sur l'ensemble des autres secteurs de l'arrondissement (SITADEL, Nord-Pas-de-Calais)1.....	26
Tableau 13: Tableau récapitulatif des origines-destinations pour la construction de maisons individuelles par des particuliers entre 1993 et 2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	27
Tableau 14: Maisons individuelles commencées dont le pétitionnaire résidait dans l'unité urbaine de Valenciennes, selon la provenance du pétitionnaire (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	27
Tableau 15: Nombre de maisons individuelles commencées par secteur sur le département du Nord par des particuliers issus de l'unité urbaine de Valenciennes (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	28
Tableau 16: Part des constructions hors unité urbaine de Valenciennes par secteur d'émission (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	28
Tableau 17: Nombre de constructions en zone rurale par secteurs d'émission (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	29
Tableau 18: Différences de communes entre unité urbaine et unité urbaine postale.....	30
Tableau 19: Réaffectations de secteurs entre exploitation SITADEL et exploitation PTZ.....	30

Tableau 20: Poids de la population de chaque secteur postal dans l'unité urbaine postale de Valenciennes (INSEE).....	31
Tableau 21: Nombre annuel de prêts accordés aux résidents de l'unité urbaine « postale » de Valenciennes pour la construction ou l'acquisition d'une maison individuelle neuve entre 1997 et 2008 (PTZ, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	32
Tableau 22: Origine des emprunteurs de PTZ pour l'acquisition neuve ou la construction de maisons individuelles issues de l'unité urbaine postale de Valenciennes entre 1997 et 2008 (PTZ, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	34
Tableau 23: Migrations résidentielles 2001-2006 issues de l'unité urbaine de Valenciennes (INSEE).....	35
Tableau 24: Définition des 4 aires d'influence.....	44
Tableau 25: Évolution de la population et du nombre de résidences principales entre 1999 et 2006 (INSEE 1999 et 2006).....	49
Tableau 26: Table de correspondance entre la typologie INSEE (urbain/rural) et la typologie élaborée avec la DDTM 59.....	50
Tableau 27: Évolution de la population et du nombre de résidences principales entre 1999 et 2006 (INSEE 1999 et 2006).....	51
Tableau 28: Distribution des surfaces non renseignées dans SITADEL sur l'aire d'étude (1990-2008).....	53
Tableau 29: Période 1990-2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	55
Tableau 30: Logements construits sur le territoire du SCOT (hors Valenciennes) sur les périodes 1993-2003 et 2004-2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	56
Tableau 31: Logements construits sur le territoire du SCOT sur les périodes 1993-2003 et 2004-2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	57
Tableau 32: Communes ayant contribué à plus de 1% à l'augmentation totale de logements sur le SCOT entre 1993-2003 et 2004-2008 par la production de logements individuels (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	60
Tableau 33: Formes de logements produites sur le SCOT, le département et la France métropolitaine sur les périodes 1999-2003 et 2004-2008.....	62
Tableau 34: Répartition des constructions de logements sur le SCOT selon les EPCI (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	63
Tableau 35: Communes ayant le plus contribué à l'augmentation du rythme de construction sur le SCOT sur la période 2004-2008 (DDTM 59 - SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	64
Tableau 36: Part des formes résidentielles produites sur la période 1990-2008 par type d'espace (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	66
Tableau 37: Communes les plus contributives à la mobilisation de foncier pour le logement à l'échelle de l'aire d'étude entre 1990 et 2007 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	69
Tableau 38: Contributions comparées à la construction de logements et à la mobilisation foncière à l'échelle de l'aire d'étude pour la période 1990-2007 (SITADEL DREAL Nord-Pas-de-Calais)1.....	70
Tableau 39: Communes les plus contributives à la production de logements à l'échelle de l'aire d'étude entre 1999 et 2007 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	72
Tableau 40: Communes présentant les densités de construction neuve les plus faibles à l'échelle de l'aire d'étude entre 1990 et 2007 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	73
Tableau 41: Densité moyenne par forme de logements neufs sur la période 1990-2007 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	74
Tableau 42: Nombre de logements commencés par forme sur la période 1999-2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	79

Tableau 43: Valeurs de pressions résidentielles pour la période 1999-2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	79
Tableau 44: Les 9 plus fortes pressions résidentielles de l'aire d'étude pour la période 1999-2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	80
Tableau 45: Répartition de la SHON de locaux d'activité, construite sur la période 1999-2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	83
Tableau 46: Communes les plus contributives à la construction de SHON d'activité sur la période 1999-2008 sur l'aire d'étude (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	85
Tableau 47: SHON de locaux d'activités commencés entre 1999 et 2008 par type d'ouvrage (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	86
Tableau 48: Les communes les plus contributives à la construction de SHON industrielle entre 1999 et 2008 sur le SCOT (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	87
Tableau 49: Les communes les plus contributives à la construction de SHON commerciale entre 1999 et 2008 sur le SCOT (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	88
Tableau 50: Densités sur le territoire du SCOT et comparaison régionale et nationale.....	97
Tableau 51: Évolution de la population entre 1999 et 2006 sur les communes du SCOT.....	100
Tableau 52: Évolution de l'occupation du sol entre 1998 et 2005.....	102
Tableau 53: Commune du SCOT du Valenciennois ayant artificialisé plus de 10 ha d'espaces naturels et agricoles entre 1998 et 2005.....	104
Tableau 54: Nature en 2005 des espaces artificialisés entre 1998 et 2005.....	108
Tableau 55: Nature en 1998 des espaces artificialisés entre 1998 et 2005.....	110
Tableau 56: Typologie des pôles d'équipement.....	136
Tableau 57: Bilan GES d'un aller-retour domicile-travail selon la typologie urbaine.....	143
Tableau 58: Distance domicile-travail moyenne des actifs occupés selon la typologie urbaine.....	145
Tableau 59: Taux de stabilité des actifs selon la typologie urbaine.....	146
Tableau 60: Part des modes de transport des déplacements domicile-travail des actifs stables.....	146
Tableau 61: Part des modes de transport des déplacements domicile-travail des actifs sortants.....	148
Tableau 62: Revenu des nouveaux emménagés étalonné selon le plafond HLM (FILOCOM 2009).....	152
Tableau 63: Revenus communaux extrêmes des nouveaux emménagés par rapport à la moyenne du revenu selon le plafond HLM (FILOCOM 2009).....	153
Tableau 64: Revenu des ménages fiscaux étalonné selon le plafond HLM (FILOCOM 2009).....	155
Tableau 65: Revenus communaux extrêmes des ménages fiscaux par rapport à la moyenne du revenu selon le plafond HLM (FILOCOM 2009).....	156
Tableau 66: Revenu des ménages propriétaires occupants de logements individuels de moins de 6 ans étalonné selon le plafond HLM (FILOCOM 2009).....	157
Tableau 67: Catégorie socio-professionnelle de la personne de référence des ménages migrants 2001-2006 issus de l'arrondissement de Lille (toutes destinations confondues) avec changement de logement et de commune (INSEE 2006).....	160
Tableau 68: Quelques valeurs de référence de l'indicateur CSP pour les migrants 2001-2006 qui résidaient en 2006 dans le département du Nord ou en France métropolitaine en fonction du lieu de résidence en 2001 (INSEE 2006).....	163
Tableau 69: Valeur de l'indicateur CSP pour les ménages résidant en 2006 dans les communes sous influence lilloise selon leur lieu de résidence en 2001 (INSEE 2006).....	164

Tableau 70: Tableau récapitulatif des principales caractéristiques des 5 secteurs périurbains identifiés.....	169
Tableau 71: Tableau récapitulatif des principales caractéristiques des 5 secteurs périurbains identifiés.....	186

Index des cartes

Carte 1: Maisons individuelles commencées dont le pétitionnaire résidait hors de l'arrondissement de Valenciennes - période 1993-2008.....	11
Carte 2: PTZ offerts à des résidents extérieurs à l'arrondissement "postal" de Valenciennes pour l'acquisition ou la construction de maisons individuelles neuves - période 1997-2008...16	16
Carte 3: Migrations résidentielles 2001-2006 à destination de l'arrondissement de Valenciennes - part de l'influence extérieure.....	18
Carte 4: Migrations résidentielles 2001-2006 à destination de l'arrondissement de Valenciennes - origine des migrants.....	20
Carte 5: Communes urbaines et communes rurales de l'aire d'étude.....	21
Carte 6: L'unité urbaine de Valenciennes - définition de 5 secteurs pour l'étude des migrations résidentielles émises.....	22
Carte 7: Origine des pétitionnaires de maisons individuelles qui résident dans l'unité urbaine de Valenciennes.....	24
Carte 8: Adaptation de la définition de l'unité urbaine de Valenciennes et des secteurs d'émission pour l'exploitation des données PTZ.....	31
Carte 9: Origine des bénéficiaires de PTZ résidant dans l'unité urbaine "postale" de Valenciennes pour l'acquisition ou la construction de maisons individuelles neuves; Période 1997-2006.....	32
Carte 10: Origine des migrations résidentielles 2001-2006 issues de l'unité urbaine de Valenciennes.....	35
Carte 11: Part des migrants issus de communes de l'unité urbaine de Valenciennes incluses dans l'arrondissement.....	36
Carte 12: Nombre d'actifs occupés travaillant dans l'unité urbaine de Valenciennes (INSEE - RP2006).....	39
Carte 13: Part d'actifs occupés de la commune travaillant dans l'unité urbaine de Valenciennes (INSEE - RP2006).....	40
Carte 14: Évolution de 1999 à 2006 de la part des actifs de la commune travaillant dans l'unité urbaine de Valenciennes (INSEE - RP =2006).....	41
Carte 15: Répartition et nombre d'actifs travaillant dans les cinq pôles d'emploi départementaux entourant le Valenciennois (INSEE - RP2006).....	42
Carte 16: Détermination de l'aire d'influence et définition de l'aire d'étude.....	45
Carte 17: Communes de l'aire d'étude.....	46
Carte 18: État des lieux des documents d'urbanisme approuvés ou en cours d'élaboration au 18/01/2010 (Source : DDTM 59).....	48
Carte 19: Découpage de l'aire d'étude (DDTM59, Délégation Territoriale du Valenciennois, 2010).....	50
Carte 20: L'augmentation du nombre annuel de logements commencés sur le SCOT entre les périodes 1993-2003 et 2004-2008.....	59
Carte 21: Surfaces mobilisées pour le logement période 1999-2007.....	69

Carte 22: Surface moyenne de terrain mobilisée par logement neuf commencé - période 1999-2007.....	71
Carte 23: Spécialisation des communes en matière de production de logements - période 1999-2008.....	77
Carte 24: Spécialisation des communes en matière de production de logements individuels - Période 1999-2008.....	78
Carte 25: Pression résidentielle - Période 1999-2008.....	80
Carte 26: SHON d'activité construite - Période 1999-2008.....	84
Carte 27: Occupation du sol de l'aire d'étude.....	93
Carte 28: Typologie des communes suivant l'occupation du sol.....	94
Carte 29: Les friches et les coupures d'urbanisation dans l'espace artificialisé de l'aire d'étude.....	96
Carte 30: Densité sur l'aire d'étude.....	97
Carte 31: Superficie artificialisée par habitant (en m ²).....	98
Carte 32: Taux annuel d'évolution de la population entre 1999 et 2006.....	99
Carte 33: Taux annuel d'évolution des sols artificialisés par commune entre 1998 et 2005. .	102
Carte 34: Taux d'artificialisation des sols entre 1998 et 2005.....	103
Carte 35: Carte de l'étalement urbain entre 1998 et 2005.....	106
Carte 36: Espaces artificialisés entre 1998 et 2005 : nature et superficie en 2005.....	109
Carte 37: Espaces artificialisés entre 1998 et 2005 : nature et superficie en 1998.....	111
Carte 38: Pression de l'urbanisation sur les espaces agricoles.....	115
Carte 39: Pression de l'urbanisation sur les prairies permanentes.....	116
Carte 40: Fragmentation de l'espace agricole.....	118
Carte 41: Trame verte et bleue.....	123
Carte 42: Périmètre de protection des captages d'eau potable.....	128
Carte 43: Zones inondables des vallées de l'Hogneau et de l'Aunelle.....	131
Carte 44: Zones inondables des vallées de la Rhonelle, de l'Ecaillon et de la Selle.....	132
Carte 45: Synthèse des enjeux environnementaux liés à la périurbanisation.....	134
Carte 46: Nombre d'emplois par commune (INSEE - RP 2006).....	137
Carte 47: Accessibilité routière à Valenciennes.....	138
Carte 48: Accessibilité routière aux pôles supérieurs d'équipements.....	139
Carte 49: Accessibilité routière aux pôles intermédiaires d'équipements.....	140
Carte 50: Offre et niveau de desserte de transports collectifs.....	141
Carte 51: Bilan GES d'un aller-retour domicile-travail des actifs occupés.....	143
Carte 52: Distance domicile-travail moyenne des actifs occupés par commune.....	144
Carte 53: Part des actifs occupés travaillant dans leur commune de résidence.....	145
Carte 54: Part des actifs occupés travaillant en dehors de leur commune de résidence et utilisant les transports collectifs pour se rendre au travail.....	147
Carte 55: Taux de non-motorisation et de multi-motorisation des ménages.....	148
Carte 56: Spécialisation socio-spatiale des communes en 2009 au regard des emménagés récents.....	151
Carte 57: Spécialisation socio-spatiale des communes en 2009.....	154
Carte 58: Revenus des propriétaires occupants d'un logement individuel de moins de 6 ans en 2009.....	158
Carte 59: Catégorie socio-professionnelle des personnes de références des ménages issus de l'arrondissement de Lille.....	159
Carte 60: Catégorie socio-professionnelle des personnes de référence des ménages issus de l'unité urbaine de Valenciennes incluse dans l'arrondissement.....	161

Carte 61: Prix moyens des terrains à destination de maison individuelle - période 1994-2002	162
Carte 62: Les espaces périurbains du Valenciennois et leurs enjeux	174

Index des illustrations

Illustration 1: Part du nombre de logements construits à Valenciennes par rapport à la construction totale de logements sur le SCOT sur la période 1990-2008, moyenne glissante sur 3 ans (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)	54
Illustration 2: Rythme de la construction de logements sur la commune de Valenciennes, 1990-2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)	55
Illustration 3: Rythme de construction par forme de logements sur le territoire du SCOT (hors Valenciennes) entre 1990 et 2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)	56
Illustration 4: Rythme de construction de logements sur le territoire du SCOT, période 1990-2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)	57
Illustration 5: Évolution du nombre de logements commencés entre 1999 et 2008, moyenne glissante sur 3 ans, base 100 en 2000 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)	61
Illustration 6: Dynamique de la construction de logements sur le SCOT par EPCI entre 1999 et 2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)	63
Illustration 7: Nombre total de logements commencés sur l'aire d'étude entre 1990 et 2008, moyenne glissante sur 3 ans (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)	65
Illustration 8: Nombre de logements produits par forme résidentielle sur la période 1990-2008, moyennes glissantes sur 3 ans (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)	66
Illustration 9: Surfaces mobilisées (en m ²) sur le territoire de l'aire d'étude pour la production de logements entre 1990 et 2007, moyennes glissantes sur 3 ans (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)	68
Illustration 10: Part de l'individuel libre dans la construction totale de logements sur le territoire de l'aire d'étude, 1990-2008, à partir des moyennes glissantes sur 3 ans (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)	74
Illustration 11: Densité par an et par forme de logement individuel (logements/ha) sur la période 1990-2007 sur l'aire d'étude, moyenne glissante sur 3 ans (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)	75
Illustration 12: Densité par an des logements collectifs commencés (logements/ha) sur la période 1990-2007 sur l'aire d'étude, moyenne glissante sur 3 ans (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)	75
Illustration 13: Évolution de la construction de SHON pour des locaux d'activité sur le SCOT et l'aire d'étude sur la période 1990-2008, moyenne glissante sur 3 ans (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)	82
Illustration 14: Évolution de la construction de SHON pour des locaux d'activité sur l'aire d'étude sur la période 1990-2008, moyenne glissante sur 3 ans (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)	82
Illustration 15: Évolution de la construction de SHON pour des locaux d'activité sur le SCOT, le département et la France métropolitaine sur la période 1999-2008, moyenne glissante sur 3 ans, base 100 en 2000 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)	83
Illustration 16: Répartition des SHON totales par type d'activité sur la période 1999-2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais)	85

Illustration 17: Évolution de la construction de SHON pour des bâtiments industriels sur le SCOT sur la période 1990-2008 (moyenne glissante sur 3 ans).....	87
Illustration 18: Répartition de la SHON construite par type d'activité pour les 6 communes représentant 50% de la SHON construite sur l'aire d'étude entre 1999 et 2008 (SITADEL, DREAL Nord-Pas-de-Calais).....	89
Illustration 19: Occupation du sol sur le territoire du SCOT du Valenciennois - comparaison régionale et nationale.....	91
Illustration 20: Composition de l'espace artificialisé du SCOT du Valenciennois (SIGALE 2005).....	95
Illustration 21: Classification des situations d'étalement urbain.....	105
Illustration 22: Matrice des mutations sur le territoire du SCOT du Valenciennois entre 1998 et 2005 (données SIGALE).....	107
Illustration 23: Nature en 2005 des espaces artificialisés entre 1998 et 2005.....	108
Illustration 24: Crue de la Rhonelle, impact sur les zones urbanisées – source : atlas de zones inondables.....	129



Réseau
Scientifique et Technique
de l'Équipement



Siège

2, rue de Bruxelles,
B.P. 275
59019 Lille Cedex
Tél. 03 20 49 60 00
Fax 03 20 53 15 25



Site de Haubourdin

42 bis, rue Marais
Sequedin - B.P. 10099
59482 Haubourdin Cedex
Tél. 03 20 48 49 49
Fax 03 20 50 55 09



Site de Saint-Quentin

151, rue de Paris
02100 Saint-Quentin
Tél. 03 23 06 18 00
Fax 03 23 64 11 22



Centre Régional d'Information et de Coordination Routières

61, avenue du Lieutenant Colpin
B.P. 20092
59652 Villeneuve d'Ascq Cedex
Tél. 03 20 19 33 66
Fax 03 20 19 33 99
Renseignements routiers
Tél. 0800 100 200

Certifié ISO 9001 par MIC N° 200105280

Certifié ISO 9001 par MIC N° 200108301

Mél : cete-nord-picardie@developpement-durable.gouv.fr
www.cete-nord-picardie.developpement-durable.gouv.fr